parti socialiste

I.V.G.

bilan de 6 mois de campagne



SECRÉTARIAT NATIONAL AUX LUTTES DES FEMMES

Parti Socialiste, 7 bis, place du Palais Bourbon, 75007 PARIS

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

I.V.G.

bilan de 6 mois de campagne

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SECRÉTARIAT NATIONAL AUX LUTTES DES FEMMES

SOMMAIRE

	Pages
DU SECRETARIAT NATIONAL... De Mai 1979 à Février 1980	6
D'UNE LOI L'AUTRE	32
... AUX FEDERATIONS De l"Ain (01) au Val d' Oise (95)	37
RAPPORTS PC - PS	149
BULLETIN DE COMMANDE	158

Coll. Fondation Jean-Jaurès

I V G : Une campagne de Parti
Un(e) parti(e) de campagne . . .

I V G : pendant six mois, ces trois lettres aseptisées de la terminologie médico-légale sont redevenues corrosives.

Il n'y a pas loin de l'I V G à l'avortement, de l'avortement au sexe, du sexe à la femme. Mots tabous s'il en est. La politique ne les connaît pas. Les politiques leur préfèrent natalité, santé, mére au foyer.

Et pourtant le P S, ce parti d'hommes, a compris pour la première fois de son histoire que derrière "I V G" il y avait LIBERTE et que s'il ne comprenait pas bien le premier mot, le second par contre, il connaissait. Le principe d'une campagne nationale sur l' I V G fut approuvé par le Bureau Exécutif en mai 1979.

Les militantes ont commencé par expliquer. Longtemps. De plus en plus fort. De plus en plus nombreuses. Les militants ont entendu. Beaucoup ont écouté. Certains ont compris.

Les militantes ont agi. Seules ou avec d'autres femmes. Présentes, inventives, moqueuses et acharnées. Les militants ont regardé. Souri. Râlé. Laissé faire. Soutenu. Participé.

INFORMATION SEXUELLE CONTRACEPTION, I V G, une campagne nationale autour de ces trois mots eût été impensable il y a cinq ans. Mais en cinq ans le socialisme a fait du chemin. Avec moins de pétrole peut-être. Mais avec plus de femmes Appelons cela si vous voulez une énergie de remplacement.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

De septembre à décembre 1979, des milliers de réunions ont rassemblé dans 70% des fédérations militants, sympathisants, opposants, travailleuses et travailleurs, jeunes et moins jeunes, du Nord au Midi dans un dialogue permanent et formidablement subversif.

D'un côté l'ordre établi, le pouvoir, la femme écrasée, l'humiliation, l'ignorance, la mort, une société patriarcale bloquée, stérile.

De l'autre, la vie, la liberté, des hommes et des femmes responsables, l'information à la portée de tous, une société socialiste généreuse et féconde.

Un vent de liberté a soufflé sur la France, porté par les femmes, qui mettait sens dessus dessous structures et mentalités. Les hommes honnêtes se sont joints à leur combat.
En voici le témoignage, pour que les Socialistes n'oublient pas...

Véronique NEIERTZ
Secrétaire Nationale



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Ce dossier n'a pas pour objet de présenter les positions du PS en matière d'information sexuelle, de contraception et d'avortement. On se réfèrera pour cela à la brochure nationale "FEMMES EN LUTTE pour l'information sexuelle, la contraception et l'IVG"(*) parue en juillet 1979 qui publie, entre autre, la proposition de loi déposée en juin 1979 par le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale.

Ce dossier fait le bilan de trois mois de campagne, afin de continuer la lutte à partir d'un acquis, d'un outil de travail accessible à toutes et à tous (sur commande, adressée au Secrétariat National aux luttes des femmes, 7 bis place du palais Bourbon, 75007 Paris. ..F l'exemplaire. Chèque à l'ordre de P. Joxe).

(*) encore disponible au PS, 12 Cité Malesherbes, 75009 Paris 7 F l'exemplaire. Chèque à l'ordre de P. Joxe.

Quelques chiffres :

Départements qui ont fait campagne sur l'IVG dans la métropole : 69
(Ain, Aisne*, Aube*, Aude, Bouches du Rhône, Calvados*, Cantal*, Charente, Charente Maritime*, Corrèze*, Corse du Sud, Côte d'Or*, Côtes du Nord*, Dordogne*, Doubs*, Drôme*, Eure et Loir*, Finistère*, Gard*, Haute Garonne*, Gers, Gironde, Hérault*, Ille Et Vilaine*, Indre*, Isère*, Jura*, Landes, Loire*, Loire Atlantique*, Loiret, Lot Et Garonne*, Maine et Loire, Marne*, Haute Marne*, Mayenne*, Meurthe et Moselle*, Meuse*, Morbihan, Nièvre, Nord*, Orne*, Pas de Calais, Pyrénées Atlantiques*, Pyrénées Orientales, Bas Rhin*, Haut Rhin*, Rhône*, Haute Saône*, Saône et Loire*, Sarthe*, Seine*, Seine Maritime*, Seine et Marne*, Yvelines*, Deux Sèvres*, Somme, Tarn, Tarn et Garonne*, Var*, Vendée, Vienne*, Vosges*, Territoire de Belfort*, Essonne*, Hauts de Seine*, Seine St Denis*, Val de Marne*, Val d'Oise*.)

Certains départements n'ont pas envoyé de documents et/ou n'ont pas fait de campagne.

Départements où le PS a participé, outre sa propre campagne à l'action de collectifs : 52 (ceux marqués d'une * ci dessus).

Certains collectifs ont refusé la participation du PS, notamment dans l'Ain, les Bouches du Rhône et le Morbihan.

Fondation Jean-Jaurès

DU SECRETARIAT NATIONAL...

de Mai 1979 à Février 1980

La Conférence Nationale des Premiers Secrétaires Fédéraux s'est déroulée le vendredi 25 mai, avec la participation de 86 Fédérations.

Le Secrétariat National aux Luttes des Femmes a fait une communication : Le Parti va devoir se mobiliser à la rentrée autour du débat que suscite la reconduction de la loi VEIL. Le Groupe Parlementaire et le Bureau Exécutif ont adopté des propositions qui vont dans le sens d'une large libéralisation de la loi, au nom du droit des femmes à disposer d'elles mêmes. Il importe que les responsables fédéraux se mettent au courant dès maintenant, car le P.S., dont le vote sera déterminant lors du débat parlementaire, doit apparaître comme un des éléments moteurs de l'action locale.

26 MAI 1979 : Réunion des Secrétaires Fédérales et Fédéraux aux Luttes des Femmes ; inventaire des actions prioritaires à mener à bien dans les prochains mois ;
débat animé par P. BIRAUD et F. LAURENT sur les propositions du P.S. relatives à l'information sexuelle à la diffusion des méthodes contraceptives et à l'interruption volontaire de grossesse.

Dans cette campagne de sensibilisation au sein du Parti, les Fédérations et les élus locaux ont un rôle important à jouer. Cette campagne doit être également menée en accord avec les associations, les syndicats et les organisations mobilisées sur ce sujet.

L'ACTIVITE ET L'ACTION DU PARTI

- de Septembre à décembre -

Les grandes lignes de l'activité de notre Parti pour les quatre mois qui viennent ont été fixées par les décision de la Convention nationale du 24 juin. Elles l'ont été en fonction d'une analyse de la situation politique et sociale que les deux derniers mois ont confirmée

En application de ces décisions, notre calendrier national se présente ainsi :

SEPTEMBRE : - lancement de la campagne nationale "Libertés - IVG" prévue pour se dérouler jusqu'à fin octobre.
Véronique Neiertz en est responsable et a déjà donné par ailleurs toutes précisions.

Matériels : - 1 affiche 70/100, 3 couleurs - 0.90 francs;
- 1 dépliant, 3 plis - 0.15 francs.

Commandes au secteur communication - propagande.

Seront tirés et diffusés : 400.000 tracts (2 tirages)
6.000 brochures (")
20.000 affiches (")

Fondation Jean-Jaurès

PARTI SOCIALISTE
Secrétariat National

PARIS, le 20 JUIN 1979

- Aux Conseillers Généraux
- Aux Maires
- Aux 1er Adjoints Socialistes de Maires Communistes

Cher Camarade,

La loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, votée le 19 Décembre 1974, n'a pas suspendu la loi répressive de 1920, elle n'a fait qu'en suspendre l'application pour 5 ans.

Le Parti Socialiste a déposé une proposition de loi relative à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes contraceptives et à l'interruption volontaire de grossesse, autour de laquelle doit se dérouler une campagne nationale d'information et de mobilisation animée par les fédérations.

En tant que Conseiller général, en tant que Maire, votre action peut être décisive, car il s'agit au minimum de préserver les droits acquis.

Les Conseillers généraux ont la possibilité d'exiger de l'administration des comptes sur l'application de la loi dans le département. Ils peuvent exiger par l'intermédiaire des Conseillers d'administration du C.H.U. l'application de la loi : le respect des femmes qui décident d'avorter, la dénonciation des brimades auxquelles elles sont soumises. Ils ont un rôle dans le financement de la D.A.S.S. et la possibilité de créer des centres d'orthogénie. La création d'un grand nombre de centres impose une situation de fait irréversible qui aura son importance lors de la discussion de la loi Veil.

Les Maires peuvent intervenir en facilitant la création de tels centres dans leur commune (revendication inscrite dans le programme municipal socialiste) et en donnant aux forces sociales qui se mobilisent dans ce sens des possibilités d'expression, en particulier dans le bulletin municipal, sans négliger d'y prendre personnellement position.

...../

Collection Jean-Jaurès

Les responsables fédéraux, en particulier les Secrétaires fédérales aux luttes des femmes, pourraient, comme cela a déjà été fait dans un certain nombre de départements, concilier utilement l'action des élus et la leur propre dans le cadre de cette campagne.

Nousvous demandons de bien vouloir le prendre en considération. Il s'agit d'une lutte pour les libertés.

Amicalement.

Marcel DEBARGE Secrétaire National aux Collectivités locales	Véronique NEIERTZ Secrétaire Nationale aux Luttes des Femmes	Pour la F.N.S.E.R.. Antoine BLANCA Délégué Général

- Copie aux Premiers Secrétaires fédéraux
aux Secrétaires fédérales aux luttes des femmes
aux Députés
Sénateurs

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LUTTES DES FEMMES DOSSIER I.V.G.

Exemple de ce que peuvent faire vos élus

Exemple de ce qui peut être fait dans les villes et dans les départements où la loi n'est pas ou mal appliquée : motion proposée par les socialistes au conseil municipal d'Élancourt dans les Yvelines (13 P.S. – 9 P.C. – 2 P.S.U. – 2 M.R.G.) et votée à l'unanimité le 22 juin 1979.

"La loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, votée le 19 décembre 1974, n'a pas abrogé la loi répressive de 1920, elle n'a fait qu'en suspendre l'application pour 5 ans.

Cette suspension, votée grâce aux parlementaires socialistes et communistes, a été acquise sous la pression de la lutte des femmes pour leur liberté.

Cette loi est aujourd'hui remise en cause.

Compte tenu du grignotage systématique et généralisé des libertés en France, l'unité de la gauche doit se faire au Parlement, dans les conseils municipaux, dans les conseils généraux, et dans toutes les luttes pour mobiliser l'opinion contre la politique répressive du gouvernement.

En conséquence, le **conseil municipal** d'Élancourt demande à la **commission sociale** d'étudier la possibilité de créer à Élancourt, un centre d'orthogénie. Il y sera procédé à des consultations sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse. Il servira de base pour la diffusion de l'information sur ces sujets et sur l'information sexuelle en général. La possibilité d'y réaliser certains types d'I.V.G. sous contrôle médical sera examinée.

Il est demandé à la commission sociale de mener cette étude en liaison avec le Mouvement du Planning familial, et d'en rapporter les conclusions dès le prochain conseil municipal. Le conseil municipal d'Élancourt interviendra auprès des **conseillers généraux** de gauche du département pour qu'ils se concertent et conjuguent leurs efforts pour obtenir que la D.D.A.S.S. accorde les crédits prévus pour aider à la création de ce centre d'orthogénie.

Le Conseil demande également à la **commission information** de préparer pour la rentrée d'automne un numéro spécial du "Flash municipal" sur ce sujet, en tenant compte des nouvelles propositions de la gauche relatives à l'information sexuelle, à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse."

Une lettre signée du secrétariat aux luttes des femmes, de la Fédération des élus socialistes et du secrétariat aux collectivités locales a été envoyée :

– Aux conseillers généraux ;

– Aux maires et aux premiers adjoints socialistes de maires communistes ou radicaux de gauche pour leur rappeler quels peuvent être leurs moyens d'intervention dans ce domaine.

Les secrétaires fédérales aux luttes des femmes en ont reçu une copie – ainsi que les députés et les sénateurs.

Brochure pour le droit

• à l'information sexuelle
• à la contraception
• et à l'avortement

SOMMAIRE

- **Le projet socialiste et le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes.**
- **Historique du droit des femmes à disposer de leur corps.**
- **Bilan d'application de la loi Veil : enquête auprès des mairies socialistes.**
- **Commentaire de la loi Veil.**
- **Proposition de loi du P.S.**
- **Argumentaires.**
- **Politique démographique et familiale (F. Mitterrand), politique de la jeunesse (Guy Bèche).**
- **De l'accouchement.**

Cette brochure sera envoyée gratuitement à toutes les secrétaires fédérales aux luttes des femmes, dès sa parution.

En vente 7 francs l'exemplaire. Adressez dès maintenant vos commandes au secrétariat à la communication, 12, cité Malesherbes, 75009 Paris. Chèque à l'ordre de Pierre Joxe.

Affiches et tracts : voir page 6 consacrée au matériel de propagande.

A propos des collectifs et actions communes menées avec des groupes de femmes, associations, syndicats, partis.

Il est important que dans les collectifs où le P.S. est partie prenante :

– nous popularisions nos propositions ;

– nous apparaissions en tant que socialistes ;

– qu'aucune de ces actions ne soit préparée sans que nous y ayons participé.

Films

sur la contraception...

Pour animer un débat sur la contraception ou l'interruption volontaire de grossesse, le secrétariat national du P.s. aux Luttes des femmes a déjà recensé plusieurs films :

"Avortement, ils appellent ça I.v.g." ; G.r.a.i.f. (Groupement régional pour l'action et l'information des femmes), 81, rue Sénac, 13001 Marseille. Tél. : (91) 47-24-89. Film vidéo, noir et blanc, 40 mn. Gratui.

"Histoire d'A" ; N.E.S.-diffusion, zone d'activités de Courtabœuf, avenue d'Océanie, B.P. 90, 91402 Orsay. Tél. : 928-01-31. Film 16 mm ou 35 mm. Durée 1 h 30. Pris : 550 F (hors taxes en 16 mm) et 770 F (hors taxes en 35 mm).

"Une vie nouvelle" ; M.g.e.n., section de Paris, 182, boulevard de la Villette, 75019 Paris. Tél. : 200-33-41. Film 16 mm. Gratuit.

"Libertés au féminin" et "Le juste Droit" ; collectif Grain de sable, 206, rue de Charenton, 75012 Paris. Tél. : 344-16-72.

"Le Juste Droit", disponible à partir de septembre 1979. Durée 40 à 60 mn. 16 mm, en couleurs. Prix : 500 F.

"Libertés au féminin". Durée 20 mn. 16 mm, en couleurs. Prix : 300 F.

"Les I.V.G. tardives" ; Planning familial, 94, boulevard Masséna, 75013 Paris. Tél. : 584-84-18 (demander Monique). Bande vidéo. Prix location : 100 F.

...et sur les problèmes des femmes en général

"Qu'est-ce qu'elles veulent ?", par Coline Serreau ; diffusé par S.N.D., 27, rue des Portes, 93400 Saint-Ouen. Tél. : 255-53-00. Film 16 ou 35 mm, en couleurs. Prix : 800 F T.T.C.

Toutes suggestions complémentaires seront les bienvenues. Les adresser au secrétariat national.

C.D. Fondation Jean Jaurès

De ma permanence d'élue

Paris : Edwige AVICE

Dans leurs permanences politiques, les élus socialistes sont souvent les témoins impuissants d'existences brisées. La société actuelle fabrique en grande quantité des cas, dits "sociaux", qui végètent à l'ombre des procédures d'assistance.

Si les trois-quarts de mes visiteurs sont des femmes, ce n'est pas seulement parce que je suis une femme élue, mais aussi parce que les femmes vivent plus mal. Le défilé des chômeuses, des femmes battues, des mères célibataires, des mineures enceintes, des immigrées chargées d'enfants, constitue la triste réalité de mes lundis soirs ; l'envers de cette médaille publicitaire où la femme libérée voisine avec les familles souriantes de la société de consommation.

La maternité désirée est un privilège que mes visiteuses pour la plupart ne connaissent pas, pas plus qu'elles ne connaissent la contraception qui est encore un privilège de classe.

Certes mes premières interventions ont favorisé la création de consultations de contraception sur le quartier ; j'ai aussi frappé à toutes portes pour obtenir des "secours", du travail, des logements.

Mais je n'ai pas pu répondre à cette question : que faire quand il est trop tard ? quand une fille mineure vient vous voir enceinte de plus de dix semaines, quand une jeune algérienne, séduite comme dans les mauvais romans, n'a d'autre solution que d'accoucher en laissant son enfant à l'aide sociale – les exemples abondent, et certains sont sordides.

Devant toutes ces femmes je mesure l'hypocrisie et l'insuffisance de la législation actuelle.

Informer les femmes et les hommes sur les méthodes contraceptives, les mettre à leur portée est une véritable nécessité. Mais les résultats ne seront pas immédiats. Il nous faut dans le même temps répondre à des cas urgents et permettre aux femmes d'interrompre une grossesse qu'elles n'ont pas voulue.

Si, dans notre proposition de loi nous demandons que les délais soient portés, pour une I.V.G., à 14 et 20 semaines, que les formalités dissuasives soient supprimées, que les mineures et les étrangères puissent bénéficier des mêmes droits que les majeures et les Françaises, c'est précisément pour ne plus retrouver en face de nous ces détresses qui se renouvellent de semaine en semaine et pour lesquelles il n'existe pas de solution légale.

Le Code pénal, l'abandon d'enfant à l'Assistance publique, les faiseuses d'anges, constituent, dans l'univers des femmes, une image repoussoir de la maternité, que la loi Neuwirth et la loi Veil n'ont pas très sensiblement modifiée.

C'est de cette image-là que nous ne voulons plus.

Edwige AVICE
Députée de Paris.



Finistère : Marie JACQ

La demande d'avortement n'est jamais sereine, elle est l'expression d'une panique en même temps que celle d'un échec, le temps n'est donc plus aux discours sur les dangers physiques ou psychiques de l'avortement, car comment demander à une femme d'être raisonnable, d'être attentive, d'être réfléchie dans de tels moments de désarroi ?

Les élus, et j'ajouterai plus particulièrement les élues, ont tous vu un jour arriver dans leur permanence des femmes désespérées.

Ils ont essayé de les aider, de les accompagner dans ces moments difficiles et tous ils ont pu constater que les "entretiens" imposés par la loi conduisaient parfois avec leur terrible logique, certains médecins, non à prévenir mais à frapper moralement, autrement dit à ajouter un malheur à un autre.

Tous nous avons vu ces femmes revenir vers nous avec le sentiment de s'être heurtées à un mur d'incompréhension, plus désespérées mais aussi plus déterminées dans leur résolution et prêtes à tout...

C'est notre volonté de pouvoir répondre à leur attente que nous avons exprimée tout au long des 10 mois de travail qu'il nous a fallu pour élaborer notre proposition de loi.

Marie JACQ
Députée du Finistère

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LUTTES DES FEMMES
DOSSIER I.V.G.

Information sexuelle, contraception, I.V.G.

Une dimension essentielle du projet socialiste



Intervention de Véronique NEIERTZ à la Convention nationale du 24 juin 1979.

Nous avons déjà parlé en Convention du Projet Socialiste. Ce n'était pas le moment. La préparation du Congrès en dissimulait la portée.

Le moment, c'est maintenant. Un Parti se reconnaît dans un projet collectif et non dans des péripéties pittoresques ou spectaculaires

Le Projet socialiste de l'avis même des militants est d'abord le projet des socialistes, des hommes comme des femmes.

La grande question qui se pose à nous, c'est de savoir si nous en tirerons plus de liberté. Regarder devant nous suppose que notre liberté ne soit pas mesurée à l'aune de ceux qui ont la vue courte. Et singulièrement que la liberté de disposer de nous-mêmes nous soit acquise une fois pour toutes. Qua la liberté de vivre et de faire vivre ne devienne pas de plus en plus aléatoire, que ce soit en France ou au large de la Malaisie.

Les Socialistes ont rendu publiques cette semaine des propositions qui réaffirment ce droit fondamental et qui sont donc essentielles à la dimension de notre projet. J'en parle de cette tribune parce qu'on n'en a pas beaucoup parlé par ailleurs et que vous avez le droit d'en être informés comme du reste. Il s'agit de nos propositions relatives à l'information sexuelle, à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse qui se situent dans la perspective du débat parlementaire de la rentrée. Ce sont des propositions un peu exceptionnelles :

- D'abord parce qu'elles ont été élaborées depuis un an par des Socialistes de tous courants et de toutes régions alors que le climat de cette période ne les incitait guère à la concertation et au rassemblement. Elles n'en ont que plus de relief ;
- Ensuite parce qu'elles constituent un exemple particulièrement réussi de collaboration et de compréhension entre des militants et des élus, entre un Parti, des associations et des syndicats, entre des hommes et des femmes ;
- Enfin par le consensus qui s'est réalisé autour de leur enjeu alors que tout était fait par ailleurs pour dresser les Socialistes les uns contre les autres. Permettez-moi de l'interpréter comme une intéressante illustration de l'influence des femmes sur la vie politique.

Mais aussi propositions d'exception par le courage dont elles témoignent. Les Socialistes ont osé regarder la vérité en face, toute la vérité y compris celle qui les dérangeait. Dans leurs propositions se reconnaîtront sans hésitation toutes les femmes et tous les hommes de gauche, mais aussi celles et ceux qui pensent généralement que la politique des partis ne les concerne pas.

La maternité considérée comme fonction sociale, la procréation/devoir d'État, la sexualité féminine sanctionnée sont des concepts qui ont la vie dure. Y compris parmi nous. Nous n'en avons que plus de mérite à faire nôtres des propositions qui découlent d'une autre analyse, et de quelques idées simples, à savoir :

- Que la liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable, de la femme comme de l'homme ;
- Que l'évolution des mœurs est à ranger parmi les faits positifs de la période récente et qu'elle tend à ajuster le nombre de naissances au nombre d'enfants désirés ;
- Que désirer un enfant commence par la possibilité d'éviter de concevoir ceux que l'on ne désire pas. Que tout doit donc être fait pour offrir aux couples et aux femmes la maîtrise de leur fécondité : par l'éducation et l'information sexuelle, par l'accès libre et gratuit aux moyens contraceptifs y compris à la stérilisation par l'accès libre et gratuit à l'avortement qui est une juste revendication même s'il n'est comme un pis aller permettant de pallier les défaillances de la contraception et si tout est fait pour donner aux femmes les moyens d'éviter d'avoir à y recourir. Que désiré, l'enfant doit pouvoir naître, ce qui implique au plan médical la protection des femmes enceintes et la lutte contre la stérilité.

Ces propositions sont courageuses parce qu'elles refusent toute hypocrisie, parce qu'elles tiennent compte des conditions de vie des couples et des femmes, et en particulier des plus défavorisées que sont les mineures, les femmes seules et les étrangères. Parce que les Socialistes refusent de se désintéresser du sort de ces femmes-là, parce qu'ils savent à quelles extrémités peuvent les porter des situations de détresse psychologique, sociale ou économique qu'il serait plus confortable pour un Parti politique d'ignorer, parce qu'ils réaffirment le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes en leur donnant la possibilité réelle de l'exercer sans dramatisation, sans culpabilisation et sans humiliation, ils donnent à leur qualité de socialistes tout son sens qui est de n'exclure personne du plein exercice de sa liberté.

La campagne nationale décidée par le Parti socialiste pour populariser ces propositions, ne doit pas être seulement l'affaire des femmes. Elle doit être l'affaire de tous ceux qui en tant qu'élus, militants d'associations, médecins, enseignants, syndicalistes, peuvent contribuer à sensibiliser l'opinion sur le problème que pose la rediscussion de la loi Veil à l'Assemblée nationale. Car nous sommes dans une société où la montée du chômage et des prix secrète dans tous les pays des politiques de répression dont les femmes sont toujours les premières à pâtir. Et il y a fort à parier que la liberté d'avoir les enfants que nous désirons quand nous le désirons puisse être remise en cause dans les mois qui viennent. Ce que veulent les femmes, ce n'est pas la liberté d'avorter mais celle de ne pas avorter : c'est-à-dire un ensemble de mesures d'ordre familial, social, sanitaire, juridique, éducatif, qui leur permettent d'accueillir la vie.

Voilà ce que le Projet socialiste, s'il veut être le projet de tous les Socialistes, doit faire apparaître clairement quels que soient les changements qui affecteront cette société. La campagne menée dans les fédérations à la rentrée doit témoigner que telle est notre volonté.

L'INFORMATION SEXUELLE

La sexualité doit être réintégrée dans notre vie quotidienne par une information et une formation adaptées à chacun et à chaque âge, permettant aux enfants, aux adolescents, aux adultes d'établir de nouvelles relations interpersonnelles, d'éduquer le sens des responsabilités et de briser les tabous et les attitudes répressives imposées par la société.

Aussi, tous ceux qui participent à la formation et à l'éducation devront-ils concourir à cette tâche ambitieuse, qu'il s'agisse des enseignants, des éducateurs, des travailleurs sociaux ou des parents, sans chercher à opposer le rôle de la famille à celui de l'école.

Cette nouvelle démarche nécessitera au préalable une profonde transformation des relations enfants-adultes dans l'école ainsi qu'une réelle formation pédagogique des enseignants et des éducateurs, conformément aux propositions socialistes formulées par ailleurs sur le statut des jeunes et l'édification d'une autre école.

Françoise LAURANT
Adjointe au Maire de Grenoble,
Responsable de la commission
"Planning-Sexualité"

POING et la ROSE Juillet 79.

I.v.g.: une priorité pour les socialistes

PAR ANTOINE VIOLET

VOUS avez dit « terrain de lutte non prioritaire » ? Pour les socialistes, la priorité ne se discute pas. Ne serait-ce qu'à cause de l'échéance parlementaire du 20 novembre.

Vous avez dit « absents sur le terrain des luttes » ? Depuis des mois, les socialistes se mobilisent pour faire connaître leurs propositions. A l'intérieur de collectifs regroupant toutes les forces qui luttent localement pour la dépénalisation de l'avortement et pour une véritable information sexuelle et contraceptive. A l'intérieur des assemblées locales et régionales, pour obtenir les moyens de faire appliquer la loi votée en 1975.

Aujourd'hui se multiplient les débats publics : dans chaque département les socialistes présentent leur projet et engagent la discussion à partir d'un film et du bilan régional de l'application des lois en vigueur sur la contraception et l'avortement. Hier à Dijon, au Grand-Quevilly, à Lorient, Agen, Paris. Demain à Aix-en-Provence, Villeurbanne, Villefranche-sur-Saône, Nantes, Périgueux, Toulouse, Marseille, Talence, Forcalquier, Massy, Clamart, le Pré-Saint-Gervais... La Bretagne rurale, comme le Bassin lorrain, la France viticole comme la région Rhône-Alpes interpelés par les socialistes sur l'une des dimensions essentielles de leur projet répondent avec sympathie.

A Nancy, la salle de l'hôtel de ville était remplie d'hommes et de femmes, jeunes et moins jeunes, venus écouter Véronique Neiertz qui, en compagnie d'Yvon Tondon, député, de Marie-Claude Vayssade, parlementaire européenne, et de Janine Durupt, secrétaire fédérale, commentait le projet politique dans lequel s'inscrit la proposition de loi socialiste déposée en juin dernier. Et pourtant l'été n'en finissait pas de finir ce soir-là, place Stanislas. La douceur de l'air n'appelait guère à la dure réalité des luttes.

Signe des temps. Des hommes et des femmes ont compris que cette lutte-là les concernait. Et que son issue était politique.

C'est pourquoi le Parti socialiste, dans un communiqué du Bureau exécutif du 19 septembre, appelle ses militants à participer à la marche des femmes qui tout l'après-midi du 6 octobre remontera de Denfert-Rochereau à la tour Eiffel. Ainsi qu'à la réunion nationale des collectifs Contraception-Avortement à Rouen le dernier week-end de septembre.

C'est pourquoi le Parti socialiste propose aux organisations qu'il rencontre ce mois-ci de mener des actions communes. Mais toutes n'ont pas la même conception des priorités dans les luttes et de la présence sur le terrain où elles doivent être menées. ●

L'UNITÉ du 28/9/79.

DROIT DES FEMMES EN ESPAGNE

Le Parti Socialiste Français proteste vigoureusement contre les peines qui menacent les onze femmes espagnoles inculpées par le Tribunal de Bilbao, pour avoir avorté, tenté d'avorter ou pratiqué des avortements. Ce sont naturellement les femmes les plus démunies qui vont se trouver privées de liberté.

Le Parti Socialiste Français solidaire des efforts du PSOE pour obtenir une législation concernant la contraception et l'avortement conforme au voeu des femmes d'Espagne, réaffirme que le droit à disposer de soi est un droit inaliénable de la personne et que ce droit ne connait pas de frontière.

RIPOSTE du 27/10/79 →

I.V.G. : le vote des socialistes

Que personnes ne croit que les députés socialistes iront cette fois-ci encore au secours du pouvoir, à nouveau en quête d'une caution d'humanisme et de générosité.

En 1975 , la loi sur l'I.V.G. a été adoptée parce que la gauche l'a votée. Sans ses voix, elle ne passait pas. La majorité réactionnaire n'est pas plus qu'il y a 5 ans, prête à reconnaître à la femme ses droits. L'important était alors de mettre fin à un ordre répressif et hypocrite.

Nous avons donc accepté un texte hypocrite et insuffisant pour améliorer l'état de fait et de droit. Mais, lorsque la loi va revenir devant le Parlement dans quelques jours, nous ne ferons plus pareilles concessions aux principes.

Giscard d'Estaing, Barre et Barrot doivent le savoir : les socialistes ne voteront pas un projet qui maintiendrait les inégalités, les injustices, les arbitraires d'un système dans lequel la maîtrise de la fécondité reste un privilège de classe, et qui soumet la décision d'une femme ou d'un couple au bon vouloir d'un mandarin de l'hôpital local.

L'évolution des mœurs et du temps est telle qu'il n'est pas au pouvoir du pouvoir, après 5 années, de revenir sur ce qui a été concédé. On ne retournera pas à la loi de 1920, bien que les forces conservatrices le souhaitent. Les libertés acquises et les responsabilités acceptées ne se cèdent plus jamais. C'est pourquoi nous ne voulons plus de compromis sur un tel sujet.

Si, au terme du débat, le projet ne nous paraît pas acceptable, nous ne l'accepterons pas. Et nous voterons contre.

RIPOSTE du 4/10/79.

© Fondation Jean-Jaurès

COMMUNIQUES DU BUREAU EXECUTIF DU 19 SEPTEMBRE 1979

LUTTE DES FEMMES

Une marche de femmes doit avoir lieu le 6 octobre en vue de manifester pour la liberté d'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse.

Nous rappelons :

1°- que dès 1965 François Mitterrand a fait du problème de la contraception un fait politique pour tout le pays,

2°- que grâce à l'action des femmes dans le Parti Socialiste a été déposée en 1973 une proposition de loi relative à l'information sexuelle, à la contraception et à l'avortement,

3°- que la loi de 1975, dite loi Veil, qui fait désormais partie des acquis sociaux, n'a pu être votée que grâce aux voix de tous les députés de gauche unanimes,

4°- que le Parti Socialiste, après consultation approfondie des associations concernées et des syndicats, vient de déposer une nouvelle proposition de loi qui dresse le bilan de l'application de la loi de 1975, réaffirme la liberté de la personne à disposer d'elle même et en tire les conséquences qui s'imposent en matière d'éducation sexuelle, de contraception et d'avortement, notamment par l'implantation généralisée de centres d'orthogénie.

Dès le printemps 1979 le Secrétariat National aux Luttes des Femmes a fait adopter par le Parti Socialiste le principe d'une campagne nationale de soutien à cette proposition de loi. Les manifestations en cours ou projetées dans tous les départements montrent que les Socialistes se mobilisent largement autour de cette lutte. Ils sont d'ailleurs nombreux à participer depuis longtemps aux mouvements et aux collectifs qui luttent dans le même sens. Ils sont donc à même d'apprécier la portée de la marche des femmes du 6 octobre prochain.

Le Parti Socialiste regrette néanmoins que les hommes en soient exclus ainsi que les organisations syndicales et politiques en tant que telles. Mais comme la place des socialistes est aux côtés des femmes qui luttent pour la libre disposition de leur corps et la dépénalisation de l'avortement, le Parti Socialiste appelle ses militants à participer, dans les formes qu'ils jugeront appropriées en tant que socialistes, à la marche du 6 octobre qui part de Denfert Rochereau pour aboutir à la Tour Effel.

Par ailleurs une réunion nationale des collectifs départementaux Contraception-avortement doit avoir lieu à Rouen les 29 et 30 septembre prochains. Le Parti Socialiste étant largement représenté dans les collectifs départementaux appelle ses militants à y participer activement sur la base de la proposition socialiste déposée en juin dernier.

Fonds Jean Jaurès

POSITIONS

Après la marche des femmes, samedi...

L'I.V.G. et «le sens de la morale»

par Véronique Neiertz (*)

Dans l'Humanité du 4 octobre, la rubrique «attaquons le P.S., ça ne coûte rien et ça fait passer le temps» permet à Gisèle Moreau de placer une ou deux banderilles de plus. Ce genre d'exercice, distille l'ennui. Mais pour une fois, on aurait envie d'en sourire tant la critique est maladroite et l'approche défensive.

Les propositions socialistes relatives à l'I.V.G. seraient «irresponsables» parce qu'incompatibles avec le «sens de la morale»...

Nous y voilà. Les socialistes n'ont aucun sens moral, c'est bien connu. Par contre, les communistes sont profondément moraux. C'est probablement au nom de la morale qu'ils sont réticents devant toute analyse sérieuse de liberté en général, et de celle des femmes en particulier.

La morale communiste, à cet égard, c'est la morale de la droite. D'ailleurs, les uns et les autres font les mêmes propositions. Les communistes «à la base» refusent systématiquement de participer aux actions lancées localement, dans le but d'obtenir l'application et la libéralisation de la loi de 1975. Ce n'est pas seulement parce que le P.C. n'est pas en mesure de contrôler ces actions, c'est aussi parce qu'en adaptant un point de vue résolument moral et médical, ils restent sur des positions de statut-quo social qui impose la passivité. La maternité considérée comme fonction sociale, la procréation devoir d'Etat, la sexualité féminine sanctionnée sont des notions qui ont la vie dure. Avant, pendant et après, Jeannette Vermeersch.

Pour ce qui est du point précis sur lequel Gisèle Moreau attaque le P.S., à savoir le délai maximum légal de 20 semaines, les arguments sérieux et responsables ne manquent pas :

1. Les avortements tardifs ne représentent que 2% à 3% des demandes. A noter que 47% d'entre-eux sont dûs aux pratiques dissuasives du corps médical.

2. Les femmes qui réclament, dans de tels délais, l'autorisation d'avorter, auront recours de toute façon, si on le leur refuse, à l'avortement clandestin.

3. Les femmes savent que les médecins qui se voilent la face devant les avortements tardifs, sont souvent les mêmes qui n'hésitent pas à pratiquer l'hystérectomie avec une grande légereté, pour ne pas dire irresponsabilité.

4. Les législations européennes sont beaucoup plus libérales : 16 semaines pour les adultes et 20 pour les mineures en Finlande, 18 en Norvège, 20 en Grande Bretagne, pas de délai maximum légal en Suède, au Pays Bas, au Danemark.

La politique de la main tendue, c'est peut être bien pour certains chrétiens. Entre gens moraux, on se comprend. Mais les femmes n'ont pas besoin qu'on leur tende la main. Ni qu'on leur fasse la morale. Elles ont besoin de liberté. La liberté ne se mesure pas à l'aune d'une morale qui n'est pas -qui ne sera jamais - la leur.



toutes les autres

Sans commentaire

L'Humanité de lundi rend compte en bas de page 6 de la Marche des Femmes de samedi, annoncée dans le titre comme «Manifestation pour l'avortement». On y apprend que «plusieurs milliers de femmes» ont défilé (quand les autres journaux, de toutes opinions, parlent de plusieurs dizaines de milliers) et que «malgré le soutien apporté par les radios (?) à cette manifestation, le nombre des participantes était loin de l'objectif que s'étaient fixées les organisatrices». Citons encore : «Les manifestantes ont revendiqué un droit sans mettre en cause la responsabilité du gouvernement...»...«Laisser de côté cette question fondamentale des moyens nécessaires pour l'application de la loi, c'est dédouaner le gouvernement de ses responsabilités. Outre qu'elle laisse la porte ouverte à tous les trafics, la revendication de l'avortement libre va dans ce sens».

RIPOSTE du 9/10/79.

Les socialistes participent à la marche des femmes

Elles seront des milliers à défiler cet après-midi, à partir de 14h. entre Denfert-Rochereau et la tour Eiffel. Des cars et des trains remplis de femmes venues de 185 villes de province, auront convergé vers Paris pour cette manifestation en faveur de l'avortement libre et remboursé. Parmi elles, de nombreuses femmes socialistes.

En effet, c'est le 29 novembre que la loi Veil, venue à échéance sera redis-cutée par l'Assemblée. Et les femmes craignent le pire : mercredi dernier, Monique Pelletier a présenté au Conseil des ministres son projet qui ne fait que reprendre les principales dispositions de la loi de 1974. Avec pour seule ambition d'en préciser l'application. Il serait temps d'ailleurs, puisque dans une vingtaine de départements il est encore actuellement impossible d'avorter et qu'on estime à 100.000 par an les avortements clandestins.

Les manifestantes crieront leur volonté que l'I.V.G. devienne un acte médical normal (remboursé par la Sécurité Sociale) pour toutes, mineures et étrangères compris.

Aussi, demain, le Parti Socialiste donne-t-il rendez-vous à ses militants, à 14 h. au métro Notre-Dame-des-Champs et à 15 h. à un point fixe organisé, sous la tour Eiffel, par la Fédération de Paris.



Véronique Neiertz, entre Yvette Roudy député européen (à gauche) et Edwige Avice, député de Paris (à droite) au cours de la marche des femmes le 6 octobre dernier.

LA MARCHE DES FEMMES POUR LA DEFENSE DE L'I.V.G.

La manifestation du 6 octobre qui s'est déroulée de la Place Denfert-Rochereau au Champs de Mars a fait la preuve que, pour défendre leur droit à disposer librement de leur corps, *les femmes sont capables de se mobiliser en masse.* C'est à plusieurs dizaines de miliers (entre 30 000 et 50 000) qu'elles ont défilé, sous les yeux de spectateurs et spectatrices sympathisants. Tandis qu'à la même heure, la contre-manifestation de « Laissez-les vivre » rassemblait à peine 200 personnes.

On sait que les partis n'étaient pas admis à figurer en tant que tels dans le défilé et que le collectif organisateur, qui comprenait notamment le Mouvement français pour le Planning familial et les organisations féminines autonomes, a tenu les représentants du P.S. en dehors de ses décisions. Attitude peu logique, attendu qu'il s'agissait de la défense et de l'extension d'une *loi* appelée à être *votée* par les députés et que les femmes avaient intérêt à savoir qui les soutenait au Parlement dans leur action.

LA PRATIQUE UNITAIRE DU P.S.

Le Parti Socialiste a considéré que cette exclusive ne devait en aucune façon empêcher ses militantes de participer à une manifestation que non seulement elles appelaient de leurs vœux, mais aussi pour laquelle le parti tout entier avait largement contribué à alerter l'opinion par tout un ensemble de démarches :

— directive lancée dès le printemps aux fédérations de préparer la campagne pour l'I.V.G.

— élaboration d'une proposition de loi du parti sur la base d'une concertation entre députés socialistes et secrétariat aux luttes féminines d'une part, Planning familial et syndicats de l'autre ;

— publication en brochure de cette proposition commentée, sous le titre « Femmes en lutte » ;

— propositions d'actions communes de nombreuses fédérations et sections à leurs homologues du P.C.

— édition enfin d'un excellent dépliant : *Femmes, défendez-vous.*

Mais, pour ces mêmes raisons, et aussi parce que l'*engagement de ses militantes pour le féminisme et le socialisme est indivisible,* le Parti socialiste ne pouvait pas accepter de s'effacer en tant que tel. Il ne pouvait non plus laisser passer sans élever la voix la décision de refuser les hommes dans le cortège.

En conséquence, le communiqué du Bureau Exécutif du P.S. du 19 septembre, tout en regrettant cette décision, appelait les militants et les militantes à se joindre à la manifestation dans les formes qu'ils jugeraient appropriées.

Un certain nombre de militantes socialistes de Paris et de la région parisienne ont donc défilé avec leurs collectifs. D'autres ont attendu le cortège devant la Tour Effel aux côtés de militants et sous les banderoles du Parti. Un fort groupe enfin, composé de la majorité de la Commission nationale féminine (qui tenait réunion le matin) et de nombreuses militantes de la fédération de Paris, se sont jointes en bloc au cortège boulevard Raspail. Le premier rang de ce groupe, où figuraient notamment Edwige Avice, Pierrette Biraud, Véronique Neiertz, Yvette Roudy, Janine Tillard, formait une banderole vivante, chacune des grandes lettres rouges du Parti Socialiste se lisant sur un chandail blanc. Le groupe a défilé en scandant des mots d'ordre tels que :

— Femmes, Femmes, Solidarité !

— Les hommes aussi sont concernés.

— Des lits dans les hôpitaux pour l'IVG.

Tous les échos recueillis signalaient que le passage du groupe a été très remarqué. Quant à la presse du lundi, qu'elle soit de droite ou « de gauche », *elle a été presque unanimement muette sur cette présence du P.S.*

Par ailleurs, le communiqué cité du P.S. appelle ses militantes à participer nombreuses à la réunion nationale des collectifs départementaux qui doit se tenir à Rouen les 29 et 30 octobre prochains.

LE P.C. ET LA MARCHE DES FEMMES

Le P.C. a été le grand absent de cette manifestation. Et l'*Humanité,* n'hésitent pas à nier ce qui avait été l'évidence pour beaucoup plus de 50 000 participantes, spectatrices et spectateurs, informait le surlendemain ses lecteurs que : « plusieurs milliers de femmes » avaient défilé le samedi et que « malgré le soutien apporté, notamment par les radios, à cette manifestation, le nombre des participantes était loin de celui que s'étaient fixé les organisatrices ».

A la suite de quoi, les féministes communistes du journal « *Elles voient rouge* » ont répondu à l'*Humanité* pour dénoncer les contre-vérités de l'article et affirmer que les femmes du P.C.F. étaient venues nombreuses à la manifestation, « désapprouvant ainsi la position de notre parti sur cette marche ».

Colette AUDRY
Synthèse Flash 19/10/79

AU CREDIT LYONNAIS A PARIS

Planning familial dans l'entreprise

Nathalie Planchou, militante socialiste et déléguée C.G.T. du personnel au siège du Crédit Lyonnais à Paris, est l'une de celles qui se sont battues pour créer la Commission Planning au sein du Comité d'Entreprise. Elle travaille depuis 33 ans au Crédit Lyonnais où elle fut embauchée à l'âge de 16 ans. Elle y créa la section socialiste qui compte maintenant 17 militants dont deux femmes... Elle nous dit comment et pourquoi un planning au sein de l'entreprise...

C.S. : quel est l'intérêt d'une permanence planning au sein d'une entreprise ?

Nathalie Planchou : *Il y avait urgence à créer cette commission planning car les femmes de l'entreprise n'avaient pas de lieu où se réunir, où parler de leurs problèmes... et je pense sincèrement que c'est seulement collectivement, entre elles, sur leur lieu de travail, que les femmes peuvent mieux prendre conscience de leurs aliénations, au moment où l'on parle tant de la libération de la femme. En effet leurs problèmes qu'on appelle « spécifiques » ne sont pas séparables de l'exploitation économique qu'elles subissent dans leur travail.*

C.S. : comment avez-vous défendu la création de cette commission planning ?

N. Planchou : *Ça n'a pas été facile. D'abord les syndicats (C.F.D.T. et C.G.T.) ont eu de nombreux différends entre eux, pendant près de quatre ans. Mais surtout, la direction refusait bien sûr de donner des heures ou de financer cette permanence planning, en nous opposant qu'il y a déjà une conseillère conjugale et une gynécologue dans l'entreprise.*

C.S. : que faites-vous donc de plus que cette conseillère conjugale et cette gynécologue ?

N. Planchou : *Nous voulons un appareil militant qui réponde aux vraies questions des femmes qui ne sont pas d'ordre uniquement médical ou familial. Tous ces problèmes des femmes sont inévitablement liés à leurs conditions de travail, à leur emploi, à leurs horaires, à leurs transports... Une conseillère ou une gynécologue ne répondent pas à ces problèmes.*

C.S. : quels sont les sujets que vous abordez et sous quelle forme le faites-vous ?

N. Planchou : *La commission tient une permanence tous les premiers jeudis de chaque mois, pendant l'heure du déjeuner. Nous organisons des débats sur un thème précis : avoir un enfant si je veux, quand je veux ; le point sur la pilule ; la stérilité ; la frigidité ; l'obésité et l'image de la femme (ce débat a été organisé à la demande des femmes) ; l'école ; l'éducation sexuelle etc...* *cf p. 5.*

C.S. : Qui prépare ces débats ?

N. Planchou : *Les militantes de la commission planning (nous sommes douze) et les animatrices du planning.*

C.S. : Qui vient à ces débats ?

N. Planchou : *A chaque fois, environ une quarantaine de femmes et d'hommes participent à ces débats. Parmi les femmes ce sont plutôt les dactylos et les employées moyennes qui viennent. Nous ne voyons jamais de cadre.*



DR

Nathalie PLANCHOU

> ***« Je crois que la lutte des femmes fait partie intégrante de la lutte pour le socialisme »***

Une évolution considérable

C.S. : Vous nous avez dit que les femmes règlent collectivement leurs problèmes. D'autres nous disent que les femmes n'osent révéler leurs problèmes qu'en tête à tête plus traditionnel et secret, conseillère/conseillée, par exemple. Qu'en pensez-vous ?

N. Planchou : *Après les débats, il arrive que certaines femmes nous exposent leurs problèmes et alors nous les orientons en effet vers une conseillère du planning, avec laquelle elle aura un entretien personnel. C'est pourquoi, la conseillère et la gynécologue de l'entreprise ne nous ont pas semblé suffisantes : vous savez bien que les problèmes de contraception et d'avortement ne sont pas vraiment « traités » lors d'un tête à tête avec le médecin ou la spécialiste, pour qui cela ne pose pas de problème, puisqu'il a pris depuis longtemps position en faveur ou en défaveur de la contraception, de l'IVG etc... Ce n'est que collectivement que ça peut s'arranger réellement. De plus, les femmes viennent à nos débats pour parler, pour questionner, s'informer, plus que pour régler un problème précis bien souvent...*

C.S. : Vous devez « dépasser » les problèmes de sexualité, de contraception, d'avortement...

N. Planchou : *Oui. Quand on organise en tant que section socialiste, un débat de politique « pure », les femmes ne viennent pas. Mais au cours de ces débats du planning, c'est de l'exploitation économique, et de l'aliénation des femmes que nous arrivons à discuter. Notre rôle est de rendre les femmes conscientes de leur condition, et de les mener à la lutte politique ou syndicale : c'est ça la vraie prise de conscience d'être femme socialiste.*

C.S. : En tant que militante du P.S., pensez-vous que le parti aide les femmes à militer ?

N. Planchou : *La réponse est un oui très positif, et l'évolution du parti est considérable. La lutte des femmes fait partie intégrante de la lutte pour le socialisme, et personnellement, en tant que féministe, je m'oppose aux groupes de femmes qui ne lient pas leur lutte à la lutte politique. Nous avons maintenant un programme féminin au parti et d'excellents documents à distribuer, qui contribuent à informer toutes les femmes qui n'ont pas dans leurs villes ce que nous avons ici à Paris comme informations multiples (voir encadré).*

Propos recueillis par
Chantal Kimmerlin

Le Monde

AVORTEMENT

Un droit inaliénable

par VERONIQUE NEIERTZ et LAURENT FABIUS (*)

LES socialistes ont déposé une proposition de loi relative à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes contraceptives et à l'interruption volontaire de grossesse. Ce texte est un acte important : texte d'exception, texte de novation.

Le document a été élaboré depuis un an par des socialistes de tous courants et de toutes régions, alors que le climat de cette période ne les incitait guère à la concertation et au rassemblement. Il n'en a que plus de relief cette semaine.

Texte d'exception parce qu'il constitue un exemple particulièrement réussi de collaboration entre des militants et des élus, entre un parti, des associations et des syndicats, entre des femmes et des hommes. Il n'a pas été facile d'arriver à un résultat avec des partenaires aussi nombreux. Le travail n'a pu avancer que grâce à un noyau d'artisans (1) qui pendant des mois ont remis l'ouvrage sur le métier tant que des modifications ont paru nécessaires. Modifications imputables aux sensibilités, mais aussi au sexe, à l'âge, à la profession, à la région. Modifications apportées par les syndicats et les associations — notamment le Mouvement français pour le planning familial, — qu'intéressait particulièrement l'aboutissement du projet socialiste, et qui étaient régulièrement consultés.

Texte d'exception par le consensus réalisé autour de son enjeu, alors que tout était fait par ailleurs pour dresser les socialistes les uns contre les autres. Son élaboration a été scrupuleusement démocratique. Voilà une intéressante illustration de l'influence politique des femmes : elles savent où se situent les vrais combats.

Texte novateur parce qu'il n'a pas d'équivalent politique. Par ses clauses restrictives, par le maintien de la répression, par son caractère suspensif, la loi sur l'avortement préparait sa propre caducité. Le défaut de remboursement, la limitation à 25 % des actes opératoires, la clause de conscience abusivement interprétée, l'absence de mesures concrètes susceptibles de permettre la simple application du texte, constituaient de réelles provocations à une nouvelle clandestinité. Aucun effort n'a été fait, par ailleurs, pour créer une information sexuelle et contraceptive susceptible d'éviter aux femmes d'avoir recours à l'extrémité que constitue un avortement.

∴

La maternité considérée uniquement comme fonction sociale, la procréation devoir d'Etat, la sexualité féminine sanctionnée, autant de concepts qui ont la vie dure. Même parmi les socialistes. Le P.S. a d'autant plus de mérite à faire des propositions qui découlent d'une autre analyse. Que dit-il, en effet ? Que la liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable de la femme comme de l'homme. Que l'évolution des mœurs est à ranger parmi les faits positifs de la période récente. Qu'il faut être bien peu respectueux de la liberté individuelle pour ne considérer la baisse de la fécondité que comme une calamité, sans voir ceci : elle tend à ajuster le nombre de naissances au nombre d'enfants *désirés*. Que même si cela peut poser un problème pour la collectivité, il faut prendre en compte le fait que de plus en plus la procréation est l'expression d'une volonté délibérée. Que si les désirs d'enfants qui s'expriment pouvaient être satisfaits, le problème de la dénatalité serait résolu. Qu'il faut donc faire en sorte que tous les enfants qui naissent soient librement désirés, mais aussi que viennent au monde tous les enfants désirés. Que désirer un enfant commence par la possibilité d'éviter de concevoir ceux que l'on ne désire pas. Que tout doit être fait pour offrir aux couples et aux femmes la maîtrise de leur fécondité : par l'éducation et l'information sexuelle, par l'accès libre et gratuit aux moyens contraceptifs, y compris à la stérilisation, par l'accès libre et gratuit à l'avortement. Celui-ci est une juste revendication, même s'il doit être considéré comme un pis-aller permettant de pallier les défaillances de la contraception et si tout doit être fait pour donner aux femmes les moyens d'éviter d'avoir à y recourir. Désiré, l'enfant doit pouvoir naître, ce qui appelle une action sur la protection des grossesses et la lutte contre la stérilité.

∴

C'est dans cet esprit qu'ont été rédigées les propositions socialistes, notamment en ce qui concerne la vocation générale donnée aux centres d'orthogénie et l'accès à l'avortement. Propositions courageuses : elles refusent toute hypocrisie et tiennent compte des conditions réelles de vie des couples et des femmes, en particulier des plus défavorisées (mineures, femmes seules et étrangères). Parce que les socialistes refusent de se désintéresser du sort de ces femmes-là, parce qu'ils savent à quelles extrémités peuvent les porter des situations de détresse psychologique, sociale ou économique qu'il serait plus confortable pour un parti politique d'ignorer, parce qu'ils réaffirment le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes en leur donnant la possibilité réelle de l'exercer sans dramatisation, sans culpabilisation et sans humiliation, ils donnent à leur qualité de socialistes tout son sens : n'exclure personne du plein exercice de sa liberté.

(*) Respectivement secrétaire nationale du P.S. aux luttes des femmes et secrétaire national du P.S., député de Seine-Maritime.

(1) Marie Jacq, député du Finistère ; François Autain, député de Loire-Atlantique et médecin ; Edwige Avice, député de Paris ; Françoise Laurant, adjointe au maire de Grenoble, militante au planning familial ; Cécile Goldet, sénateur de Paris et gynécologue ; Pierrette Biraud, militante du planning familial et juriste.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

COMBAT SOCIALISTE
Novembre 1979

LA CAMPAGNE D'INFORMATION DU PS SUR L'IVG

UN TOUR DE FRANCE MOBILISATEUR

La loi Veil vient en discussion au Parlement courant novembre. Pour l'améliorer, le PS a engagé dans toute la France une grande campagne d'information. Véronique Neiertz, secrétaire nationale à la lutte des femmes en fait ici le bilan.

— Combat Socialiste. — Comment le Parti Socialiste a-t-il adopté le principe d'une campagne nationale sur l'interruption volontaire de grossesse ?

*• **Véronique NEIERTZ.** — Il a d'abord fallu présenter les propositions de la Commission devant le groupe parlementaire et le Bureau Exécutif qui en ont longuement débattu. Le principe d'une campagne nationale a été adopté immédiatement après, dans la mesure où le Parti entendait lancer une campagne sur les libertés partout où elles lui semblent menacées : l'information, le droit à disposer de soi, le droit à l'emploi notamment. J'ai eu l'occasion d'intervenir pour sensibiliser le Parti à cet objectif lors de la Convention Nationale de juin dernier où tous les secrétaires fédéraux étaient présents.*

— C.S. — De quel matériel disposent les Fédérations ?

*• **V.N. — De la brochure « Femmes en Lutte »** pour l'information sexuelle, la contraception et l'I.V.G., de deux affiches, d'un tract/dépliant. Les camarades ont aussi à leur disposition des films pour animer les débats. Le Poing et la Rose du mois de juillet a publié un dossier préparatoire à cette campagne. Les élus ont reçu personnellement des informations précises sur les moyens qui sont à leur disposition pour intervenir dans le cadre de leurs fonctions locales afin de faire appliquer la loi dans leur région. J'ai souvent l'occasion de les leur rappeler lors des débats que j'anime sur ce sujet dans les départements.*

— C.S. — J'ai l'impression que tu fais un vrai tour de France. Où es-tu allée ?

*• **V.N.** — Un peu partout : de Lorient à Nancy, de Villeurbanne à Nantes, d'Aix à Agen, Toulouse, Périgueux, de Roanne et Châlons à Marseille, de Lens à Mont-de-Marsan, j'ai pu discuter avec beaucoup de militants, de sympathisants et d'opposants, hommes et femmes de tous les âges et de toutes origines, ce qui donne beaucoup de chaleur aux débats...*

C.S. — Comment nos propositions sont-elles perçues ?

*•**V.N. — Bien,** dans la mesure où elles sont solidement étayées par l'expérience de **réalité vécue par les femmes.** Les femmes sont sensibles aux injustices, aux différences que la loi crée entre elles en fonction du revenu, de l'âge, de la nationalité, du statut. Elles sont sensibles au manque total de structures qui leur permettent de trouver l'information dont elles auraient besoin et qui leur permettraient d'éviter d'avoir recours à l'avortement.*

— C.S. — Certaines de nos propositions, celles concernant les mineures par exemple, n'effrayent-elles pas ?

*• **V.N.** — Elles effrayent ceux qui ont un sens de la propriété développé envers leurs enfants et qui craignent d'être dépossédés d'une source de pouvoir. Il y a des incohérences dans le droit français à l'égard des mineures : elles ont par exemple le droit d'abandonner leur enfant, d'autoriser sur lui des opérations qu'elles ne peuvent autoriser sur elles-mêmes. Enfin si on leur reconnaît le droit à la contraception sans autorisation parentale, il faut leur reconnaître le droit à l'échec de la contraception dans les mêmes conditions.*

— C.S. — Quels sont les amendements sur lesquels les socialistes se battront pour obtenir l'amélioration de la loi de 1975 ?

*• **V.N.** — Ils se battront d'abord pour **l'implantation généralisée de centres** t-à-dire mation e, ce ure ir*

D'une mieux vau rir : en mat. cet adage ment justifié.

— C.S. — Socialiste tient-il ces propositions ?

*• **V.N.** — Elles tuent même l'une des sions essentielles du co pour la reconquête « espaces de liberté » dont parlé François Mitterrand au Comité Directeur du 29 septembre. D'autre part elles n'ont de sens que liées à une politique de la famille, de la santé, de l'éducation, de l'information : il n'y a qu'un projet de société qui puisse les mettre en œuvre : le nôtre.*

Propos recueillis par Chantal KIMMERLIN

Collection Jean Jaurès

UNION DEPARTEMENTALE
DES ELUS SOCIALISTES
ET REPUBLICAINS
2, rue Watteau
59000 LILLE

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE par le Congrès de la FNESR

LE 4 NOVEMBRE

sur proposition de Denise CACHEUX, membre du Conseil National

Les élus Socialistes et Républicains, réunis à ARRAS les 3 et 4 novembre 1979 en Congrès National, s'engagent, dans toutes les instances où ils exercent des responsabilités:

1) A faire appliquer la loi sur l'interruption de grossesse, dans les meilleures conditions possibles pour les femmes, et en concertation avec les organisations qui militent pour faire modifier la législation répressive.

2) Considérant que l'interruption de grossesse constitue néanmoins une situation d'échec, ils prendront toutes dispositions pour assurer l'information sur les moyens existant en matière d'éducation sexuelle et de contraception, et pour obtenir les moyens nécessaires à leur réelle diffusion.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Avortement, contraception et démographie au Pré-Saint-Gervais

SAMEDI dernier, au Pré-Saint-Gervais, la contraception et l'avortement était à l'ordre du jour. Dans cette petite municipalité du Nord-Est de Paris, le sénateur maire socialiste Marcel Debarge et tous les socialistes de la ville, de la section à la Fédération de Seine-Saint-Denis en passant par le Conseil général, ont pensé qu'à l'approche du débat autour de la loi Veil à l'Assemblée nationale, le temps était venu de faire le point avec les Gervaisiens.

Le matin, confrontation des différentes expériences et pratiques sur le département. Autour de la table, une cinquantaine de militants du Planning familial, des groupes femmes, des partis d'extrême gauche, des syndicalistes et des travailleurs sociaux. Aux côtés de Debarge, Véronique Neiertz, secrétaire nationale aux Luttes des femmes, et François Autain, député socialiste de Loire-Atlantique et médecin depuis longtemps à l'écoute des problèmes des femmes et des couples dans son département.

Au-delà de toutes les divergences, un constat : sans une pression populaire, largement organisée, les députés revoteront la loi Veil avec toutes ses lacunes souvent dramatiques pour les femmes. Rendez-vous était pris pour le 24 novembre, à 14 heures place de la Bastille, au moment même où commencera le débat à l'Assemblée nationale. A terme, l'Assemblée tombait d'accord sur un point : une heure d'éducation sexuelle de temps à autre, plaquée entre un cours de géographie et un cours de mathématiques ne peut rien résoudre. « Il faut une éducation sexualisée, parce que la sexualité fait partie intégrante de la vie à tous les niveaux. »

L'après-midi, débat public au groupe scolaire Jean-Jaurès. Un invité de marque, le professeur Milliez, venu répondre aux Gervaisiens en tant que médecin, catholique et père de six enfants. « J'ai vu mourir des dizaines de femmes à la suite d'avortements clandestins, a-t-il rappelé, c'est pourquoi un jour j'ai pensé qu'il y avait une trop grande hypocrisie à laisser mourir des femmes au nom du respect de la vie. »

Beaucoup de questions sur les délais au-delà desquels il ne pourrait plus s'agir d'avortement mais d'infanticide. « Dans l'état actuel de la science, un fœtus ne devient viable qu'au-delà du sixième mois de grossesse. Avec son projet de loi, le Parti socialiste reste bien en deçà », a rappelé Véronique Neiertz. En portant le délai à quatorze semaines, le P.s. veut simplement donner aux femmes la chance d'éviter un coûteux voyage à l'étranger rendu inévitable par le manque de structures d'accueil en France et la lenteur des démarches imposées.

A la fin de la journée, une évidence s'imposait : sans doute, la démographie pose des problèmes. Mais jamais on ne réussira à convaincre les femmes de faire des enfants par devoir d'Etat. « Au Pré, nous sommes obligés de refuser presque une demande sur deux de familles qui veulent des logements plus grands parce qu'elles n'en ont pas les moyens », a dénoncé Marcel Debarge. Et de rappeler les difficultés financières des ménages, le manque d'équipements collectifs, les difficultés des transports, le manque de temps pour vivre, tout simplement. Sans parler de l'optimisme profond et de la confiance en l'avenir qu'implique la venue d'un enfant et qui semblent tellement manquer aux Français pour le moment.

C.C.



Marcel Debarge, le professeur Milliez et Véronique Neiertz.

L'UNITÉ du 16/11/79.

MANIFESTATION DU 24 NOVEMBRE.

Le Parti Socialiste est présent dans la presque totalité des collectifs qui se sont mis en place localement, depuis plusieurs mois, pour obtenir l'application et la libération de la loi votée en 1975 sur l'avortement. C'est pourquoi il participait à leur rencontre nationale de coordination à Rouen les 29 et 30 Septembre.

C'est pourquoi il participe aujourd'hui à l'organisation de la manifestation unitaire du 24 Novembre à Paris qui regroupera les collectifs Contraception - Avortement, la coordination du 7 Octobre des groupes femmes, la M.N.E.F., le M.A.S., le M.J.S., les J.C.R., le P.S.U., la L.C.R., l'O.C.T., l'O.C.I., le M.L.A.C., le P.C.M.L., le P.C.R., le Syndicat de la Médecine Générale, les C.C.A., etc...

Pour les Socialistes participer à l'organisation de cette manifestation se traduit par :

- la mise à disposition des locaux du M.J.S. (Mouvement de la Jeunesse Socialiste) pour la permanence quotidienne des organisations, jusqu'au 24 Novembre, ainsi que pour le courrier, les réunions, l'entreposage du matériel,
- la négociation du parcours de la manifestation de la Bastille à l'Assemblée Nationale,
- le financement, avec la M.N.E.F., de plus de 50 % du budget nécessaire.

Les tracts et affiches destinés à populariser cette manifestation sont disponibles au :

M.J.S. - 41 boulevard Magenta - 75011 PARIS
Tél. : 201-44-43 - 201-44-48 (Pour tout renseignement complémentaire).

Les militants socialistes sont invités à se retrouver le *SAMEDI 24 NOVEMBRE à 14 heures, Place de la BASTILLE , à l'angle de la rue du Faubourg ST-ANTOINE et du Boulevard HENRI IV, avec les banderoles du P.S.*

Cela ne doit modifier en rien le programme des manifestations prévues localement par les fédérations d'ici le débat parlementaire sur l'I.V.G. (entre le 27 et le 30 novembre).

POING ET LA ROSE RESPONSABLE du 8/11/79.

LUTTES DES FEMMES

MANIFESTATION DU 24 NOVEMBRE

Une lettre rappelant les conditions de notre participation à la manifestation unitaire du 24 NOVEMBRE a été envoyée :

- aux Premiers Secrétaires fédéraux,
- aux Secrétaires fédérales aux luttes des femmes,
- aux responsables fédéraux du M.J.S.
- aux parlementaires.

Notre Secrétariat est également intervenu sur ce sujet :

- au Secrétariat National du Parti
- au Bureau Exécutif,
- devant l'interfédération de la Région Parisienne,
- devant le Comité de sections de la Fédération de Paris,

pour rappeler l'importance de cette mobilisation de *TOUT LE PARTI*. Le contexte dans lequel va avoir lieu le débat à l'Assemblée, les amendements adoptés en Commission qui ont provoqué l'abstention du P.S., alors qu'U.D.F., R.P.R. et P.C. ont voté le projet du gouvernement, rendent plus que jamais nécessaire de manifester pour que la liberté de disposer d'elles-mêmes soit reconnue aux femmes sans restriction.

14 HEURES - 24 NOVEMBRE PLACE DE LA BASTILLE
angle Bld Henri IV / Fbg St-Antoine
avec banderoles du Parti Socialiste

POING ET LA ROSE RESPONSABLE du 22/11/79.

Fondation Jean-Jaurès

Communiqué de Presse du
MOUVEMENT DE LA JEUNESSE SOCIALISTE

Le MOUVEMENT de la JEUNESSE SOCIALISTE a reçu mercredi 21 Novembre vers 18 heures un coup de téléphone anonyme le menaçant de faire sauter ses locaux du 41 boulevard Magenta, et revendiquant l'attentat perpétré contre la Librairie des Femmes.

Le MJS ne reculera pas devant les menaces et les attaques de fascistes qui refusent aux femmes le droit de décider elles-mêmes pour leur corps.

Le MJS continuera à se battre pour que toutes les femmes, en France et ailleurs, puissent avoir le droit à la contraception et à l'avortement libres et gratuits, remboursés par la Sécurité Sociale.

Le MOUVEMENT de la JEUNESSE SOCIALISTE appelle l'ensemble des jeunes à se mobiliser pour ce juste droit, et à venir manifester le samedi 24 Novembre à 14 H au métro Bastille.

Manif samedi à Paris

Des femmes en mal de liberté

Le 24 novembre, les socialistes manifestent. Sans bien se rendre compte probablement de l'énormité du geste qu'ils vont faire.

Descendre dans la rue parce que des femmes en mal de liberté le leur demandent, c'est déjà énorme pour qui connaît son Parti sur le bout de l'alphabet.

Descendre dans la rue pour affirmer haut et fort que la procréation doit être l'expression d'un choix délibéré pour tous et toutes, rompt délibérément avec le style feutré des proclamations féministes habituelles des organisations, où les principes se traitent du bout des lèvres, et qui bloquent cœurs et corps dès qu'on propose de passer à l'action.

Les socialistes vont donc manifester le 24. Pour le droit de ne pas avorter. Mais aussi parce que «les femmes n'ont rien à attendre d'une Assemblée à majorité réactionnaire» (1). Est-ce à dire qu'une majorité de gauche serait plus féministe ?

Elles n'en sont pas persuadées, prenant mal leur parti de voir une assemblée d'hommes s'arroger le droit de discuter du «coefficient de remplissage de leur utérus» (2). Les députés socialistes, s'ils veulent les convaincre qu'ils sont d'une eau différente de celle de leurs collègues de droite n'ont qu'une chose à faire : être présents avec elles le 24 novembre.

Enfin, avez-vous vu avec qui le Parti socialiste manifeste ? Il s'agit d'une manifestation unitaire. Peut-être, mais pas avec ses partenaires habituels : avec les collectifs contraception/avortement, les groupes femmes, les syndicats étudiants, les gauchistes, anarchistes et autres marginaux.

De nombreux militants communistes et cégétistes nous téléphonent pour demander s'ils peuvent se joindre à nous. Serait-ce que l'union à la base, on la trouvera du côté de la Bastille le 24 novembre ? Il semblerait.

Vus les amendements adoptés ou refusés par la Commission des Affaires sociales, nos affaires sont plutôt mal parties. Faire pression sur une Assemblée réactionnaire en manifestant coude à coude contre la répression et l'injustice, voilà qui témoignera de la réalité du Projet socialiste. Mieux que n'importe quel discours.

Véronique Neiertz
Secrétaire nationale aux Luttes des femmes

(1) Appel de la coordination des collectifs, Rouen, 30 septembre 1979.
(2) Benoit Groult, l'Unité, octobre 1978.

RIPOSTE du 22/11/79.

Collection Jean Jaurès

MANIFESTATION DU 24 NOVEMBRE 1979 A PARIS



Dans l'ordre de gauche à droite :

Geneviève VACHENET (Doubs)
Marie Noelle TIENEMANN (Essonne)
Paul QUILES (Paris)
Véronique NEIERTZ (Yvelines)
Michel CHARZAT (Paris)
Annette CHEPY (Marne)

Coll. Fondation Jean Jaurès



Photo Luc Veyri

I.v.g : aujourd'hui à l'Assemblée

Manifestation sans précédent samedi à Paris

Le débat sur l'I.v.g s'ouvre ce mardi matin à l'Assemblée nationale. Une vingtaine de socialistes s'y sont inscrits, Marie Jacq, député du Finistère, prenant la parole comme principale intervenante au nom du groupe.

Ils y défendront, comme ils l'ont fait lors du premier vote il y a cinq ans, le droit des femmes - et des couples - à choisir le nombre d'enfants qu'ils désirent, au moment où ils le désirent, à travers «une loi qui associe étroitement information sexuelle, contraception et avortement grâce à la généralisation des centres d'orthogénie» (Véronique Neiertz, Riposte du 24/11).

(suite page 2)

La manifestation unitaire du 24 novembre pour la contraception et l'IVG

La marche qui s'est déroulée samedi 24 novembre de la Bastille à l'Assemblée Nationale réunissait, avec les « collectifs » 22 organisations, dont le Mouvement Jeunes Femmes, le MLAC, la MJS, la MNEF, le PS, le PSU, la LCR, l'OCT, Lutte Ouvrière. Elle a revêtu une ampleur plus grande encore que celle du 6 octobre dernier, du fait d'une présence masculine nettement plus importante.

La façon dont France-Inter en rendait compte 2 heures plus tard vaut d'être soulignée :

1) Le chiffre total des participants était évalué à 35 000 pour bien marquer qu'il égalait « à peu près » celui de la manifestation de « Laissez-les vivre » 8 jours plus tôt. Nous l'évaluons, pour notre part à 50 000 au moins.

2) Les organisations participantes énumérées étaient : les collectifs-femmes la C.F.D.T., la Ligue Communiste et... « quelques socialistes » ! De quoi laisser rêveurs ceux qui ont vu s'avancer la masse compacte des socialistes, fédération de Paris et secrétaires nationaux en tête (Véronique Neiertz, Paul Quilès, Michel Charzat), suivis par des groupes dont les banderoles annonçaient les fédérations : Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-d'Oise etc... Sans compter qu'on pouvait reconnaître nombre de militants et militantes socialistes parmi les colectifs parisiens ou de province (Marseille, Toulouse, Clermont-Ferrand, Murat, Bourges) et les multiples délégations syndicales hospitalières ou autres : C.G.T., F.O., C.F.D.T., ou intersyndicales.

Au moment de la formation du cortège, en voyant arriver un groupe précédé de la banderole « **Des militants communistes** », le groupe socialiste a immédiatement scandé : « Le P.C. avec nous ».

Colette AUDRY.

SYNTHESE FLASH 30/11/79.

RIPOSTE du 24/11/79.

Le Ministre de la Santé : «J'en ai assez de l'avortement»

Jeudi 22 novembre au matin, dans le cadre de la préparatin de la manifestation nationale du 24, des syndicalistes C.g.t et C.f.d.t du personnel du ministère de la Santé distribuaient un tract commun à la porte de leur administration.

Mais voilà qu'arrive surexcité et braillant (ce sont les termes des syndicalistes) le ministre de la Santé : «J'en ai assez de l'avortement ! Ce n'est pas aux organisations syndicales à s'occuper de cette affaire. On a pas le droit de s'exprimer sur l'avortement dans un lieu public !».

Joignant l'action à la parole, Barrot fait appeler la police : deux voitures, un motard, plusieurs commissaires avec talkies-walkies. Le grand jeu en somme - sur ordre de réquisition signé par le Chef de cabinet du ministre - pour pénétrer dans le hall du bâtiment et en expulser quelques dizaines de fonctionnaires. Résultat : deux blessés.

Il y a quelques jours des incidents semblables - pour des raisons indentiques - s'étaient produits au ministère des P.t.t.

Décidément les ministres de Giscard n'hésitent pas à mettre en cause la liberté d'expression syndicale au nom du respect de l'éthique. Leur éthique à eux, bien sûr !

Manifestation I.v.g

(suite de la première page)

Le succès de la manifestation de samedi, des collectifs contraception/avortement et des organisations de gauche (sauf le P.c) a conforté, s'il en était besoin, les socialistes dans leur position : près de 80 000 personnes ont défilé de la Bastille à la Chambre des députés pour réclamer l'avortement libre et gratuit, faisant la démonstration éclatante que l'union à la base était possible, en l'absence du P.c et en dépit de ses tentatives de torpillage.

Des communistes étaient présents d'ailleurs, à cette manifestation de samedi ; ils ont manifesté, en désaccord avec la position de leur parti, et ont distribué un tract demandant qui a isolé les luttes :

- les 50.000 femmes qui étaient dans la rue le 6 octobre ?
- les dizaines de milliers que nous sommes aujourd'hui ?
- ou la direction du P.c.f qui, avec sa pratique sectaire, réunit péniblement dans un «grand rassemblement des luttes», 3.000 personnes au meeting central du 17 novembre et y affirme que la lutte des femmes et des collectifs aboutit à des impasses ?»

«...Cette lutte dans les mouvements et collectifs, poursuivent les contestataires du P.c, n'est pas antagoniste à celle des femmes, elle ne peut qu'aider au renforcement du mouvement des femmes et de la même façon, nous communistes, continuerons a lutter dans l'unité».

Une preuve de plus que, si l'état major du P.c ne veut plus de l'union, bien des militants communistes de la base y restent attachés.

RIPOSTE du 27/11/79.

Fonds Fondation Gabriel Péri

Le Monde idées

AVORTEMENT

Définir une politique démographique

par VÉRONIQUE NEIERTZ (*)

ONT-ILS jamais été malthusiens ? Sembat, Lafargue, Guesde, ne trouvaient pas que « *le banquet de la vie était insuffisamment servi pour le nombre de convives, mais que le couvert était simplement mal dressé* ». Le silence de Jaurès pouvait valoir approbation. Et dans la France exsangue de l'après-guerre, si les parlementaires socialistes ont voté contre la loi de 1920, ce fut par aversion naturelle envers la répression et par solidarité de classe : « *Votre morale, c'est la liberté pour la bourgeoisie, mais pour le peuple, des enfants, afin de les opprimer* ». Que l'Etat prépare donc le berceau avant de réclamer l'enfant !

Pour préparer le berceau des petits Français qui s'obstinaient à ne pas naître, les socialistes voteront en 1939 un code de la famille ; le régime des allocations familiales, qu'il généralisait, avait pour but d'encourager la natalité sans remettre en cause le niveau moyen des salaires. Les ordonnances de 1945, la loi du 22 août 1945, manifestent la même obsession du nombre : allocations revalorisées, quotient familial, salaire unique, les enfants coûtent cher et l'Etat ne lésine pas pour obtenir des Français « *douze millions de bébés en douze ans* » (1). En ajoutant toutefois : il faut que ces bébés soient beaux. Pour la première fois dans l'histoire de la natalité française apparaît en contrepoint du « combien » un début de trace de souci du « comment ».

Les couples d'après-guerre ont donc fait beaucoup de [illegible] enfants. L'Etat avait-il [illegible] potion magique ? [illegible] et allaiter l'époque ten[illegible] peut ne plus être midable parenthèse dans la vie [illegible] d'une femme, à peine deux ans sur les cinquante-quatre qui constituent son espérance de vie au mariage. C'est une révolution si l'on considère que leurs grand-mères, pour assurer le renouvellement des générations, avaient en moyenne six enfants

Cette révolution démographique oblige les femmes en âge de procréer à cumuler fonctions maternelles et profession. Ce qui n'est pas nouveau, les ouvrières et les paysannes l'ont toujours fait. Ce qui est nouveau, c'est de voir que le temps dévolu aux fonctions maternelles est à ce point réduit que l'avenir d'une femme, quelle que soit sa classe sociale, ne peut plus s'y résumer. Compte tenu de la gageure que représente l'articulation entre tâches maternelles et obligations professionnelles, les femmes d'aujourd'hui sont obligées de retarder la naissance de leur premier enfant afin de mener à bien leur entrée dans la vie active, puis de limiter leur famille à un ou deux enfants pour pouvoir conserver leur activité professionnelle sans se crever à la tâche. Résultat : les naissances ont diminué de 18 % depuis 1964. Si cette tendance se confirme, la population française est à terme condamnée à vieillir, puis à disparaître.

La baisse de la fécondité constatée en France est commune à tous les pays occidentaux. Il est généralement admis que l'Amérique du Nord, l'Europe et l'U.R.S.S. ne représenteront plus que 22 % de la population mondiale vers l'an 2000. car parallèlement la population augmentera dans les pays les moins développés. Avec des variables d'un pays à l'autre, puisque huit pays seulement se partageront 70 % de la population du tiers-monde.

Les différences d'évolution de la population par pays et par continent ne manqueront pas d'engendrer des conflits d'un pays ou d'un continent à un autre. Comment se comprendront des sociétés où les structures par âge seront si différentes ? Comment ces sociétés maîtriseront-elles les conflits résultant de la grande différence de revenu par tête entre pays et au sein des pays, puisque ce sont les plus déshérités qui se reproduisent le plus vite ? Comment ces sociétés régleront-elles entre elles les problèmes de migrations que créeront l'afflux des jeunes sur le marché de l'emploi, les différences de revenus, les troubles politiques internes ?

Une baisse générale en Occident

Il est prévu que la France, d'ici à la fin du siècle, passe du quatorzième au vingtième rang des pays les plus peuplés du monde. Et c'est un fait inéluctable, quand bien même les Françaises feraient trois, quatre ou cinq enfants.

Il est difficile de prendre au deu[illegible]x les Cassandre de la crise de mém[illegible]ique française lorsmaintenir à [illegible] dans ce contexte. dans le peloton [illegible]ble de ne pas fortement peuplés. [illegible] déclin [illegible] pour garantir un équilibre entre le nombre de jeunes, le nombre d'adultes et le nombre de personnes âgées, équilibre indispensable à la qualité du modèle de collectivité nationale dont nous pouvons espérer doter la France. La question que les socialistes peuvent donc se poser à ce stade de la réflexion est la suivante : si l'on considère que la constance de la population en nombre et en structure constitue probablement l'équilibre le plus favorable à la qualité de notre vie, comment faire pour parvenir collectivement à ne pas trop s'en écarter, tout en préservant la liberté individuelle du choix du nombre d'enfants mis au monde ?

Les socialistes peuvent-ils proposer une politique qui soit autre chose que la simple relance des mesures de 1945 ? Peuvent-ils définir une politique qui soit démographique, c'est-à-dire qui tienne compte de *tous* les facteurs d'évolution de la population : ceux qui affectent la natalité ne sont pas plus importants que les modifications intervenues en matière de mortalité ou d'immigration ? Ils ne sont que plus spectaculaires. Agir sur la natalité, certes, mais avoir corrélativement une politique de la vieillesse et l'enfant ou du revenu du foyer. Le développement du congé de maternité, la création d'un salaire maternel pénalisent lourdement les mères qui ont une activité salariée et enferment hommes et femmes dans un rôle social qui ne correspond plus aux nouvelles données démographiques. La prime au troisième enfant a un aspect [illegible]ues à [illegible]ndage profonfectuer au pr[illegible]utre le fait loppement de la comp[illegible] même ce que l'UNAF appelle « [illegible]rang familial de l'enfant ».

Passons rapidement sur la compensation financière. Les socialistes proposent de plafonner le quotient familial tout en versant une allocation familiale unique à tout enfant dès le premier. A terme, il faudra en arriver à supprimer le quotient familial. L'allocation forfaitaire versée à chaque enfant sans condition de ressource serait alors incluse dans la déclaration de revenu de la personne ayant charge d'enfant.

Mais les obstacles à la venue d'enfant ne sont pas tous compensables financièrement. Le coût en temps et en espace est inappréciable. Et d'abord en temps. Les mères qui cumulent travail salarié et travail familial, parce qu'elles savent qu'elles ne peuvent plus faire dépendre toute leur existence de leur seul rôle maternel, en mesurent le prix. Mais la détresse de celles qui veulent ou qui doivent « retravailler », la vulnérabilité des femmes au foyer face aux réalités de la vie, plaident suffisamment dans leur sens. Agissons donc pour que ce temps soit allégé : en réduisant la durée de la journée de travail pour tous, en multipliant les équipements sociaux ménagers et éducatifs, en maintenant les droits à la Sécurité sociale et à la retraite des parents qui prendraient un congé momentané pour l'éducation de leurs enfants.

Si le manque de temps est un des points critiques du coût familial de l'enfant, le manque de place y joue également un rôle non négligeable. L'accès au logement est tellement figé que tout changement prend des allures de catastrophes. La mobilité du logement est une des conditions de l'accroissement du nombre d'enfants. Et si le logement est encore trop petit pour permettre à l'enfant d'y jouer, quelle place lui offrira sa rue, son quartier, sa ville où la priorité est toujours donnée aux parkings et aux centres commerciaux sur les pistes de planche à roulettes ?

Avoir une politique démographique est dépourvu de sens si l'on méconnaît la liaison étroite qui existe entre la structure par âge d'une population et la qualité de vie que peuvent avoir les personnes âgées. La baisse de la mortalité, qui avantageait surtout les enfants, tend désormais au vieillissement de la population. Avec une plus grande souplesse dans la participation des retraités à la vie active, un tel vieillissement n'est pas un mal irréparable. Reste qu'on ne peut oublier que ce sont les plus défavo[illegible]ue qui ont l'espérance de vi[illegible]raire courte. L'inégalité des [illegible]ens âgés, ladie et la mort[illegible]ssaires d'une première ; ma[illegible]raphique, mais ils parable de[illegible] les retombées de court. [illegible]ement international. effa[illegible]il des populations en excédent par rapport à leur espace vital deviendra une des constantes de toute politique nationale ouverte sur le monde et non frileusement repliée sur elle-même. Il faut donc que les nations les plus riches se préparent à accueillir les étrangers qui leur demanderont asile. Ce qui n'implique nullement la disparition de la spécificité nationale, mais, au contraire, tend à l'enrichir. L'histoire de la démographie française en témoigne : entre 1800 et 1940, la France a accueilli cinq millions de migrants, la très exacte compensation de la baisse de la natalité enregistrée pendant la même période. Entre 1946 et 1975, la population française s'est accrue de onze millions, dont un tiers était dû au solde migratoire.

Ces trois axes — accueillir l'enfant, faire une juste place aux gens âgés, ouvrir nos frontières aux flux migratoires — participent d'une même politique. Menés avec cohérence, ils pourraient donner de la société française une physionomie enviable.

(*) Secrétaire nationale du parti socialiste, responsable de la commission démographique du P.S.

(1) De Gaulle.

POSITION

Mardi, débat sur l'I.v.g à l'Assemblée

Pour la liberté de ne pas avorter

par Véronique Neiertz
Secrétaire Nationale du P.s

«Chantage, scandale, irresponsabilité, menace insupportable, calcul politicien...» L'indignation est de mise. Toute cela parce que les socialistes ont osé dire qu'ils envisageaient de ne pas voter une seconde fois au secours du pouvoir en revotant le même texte qu'en 1975 sur l'I.v.g.

Le scandale serait qu'aujourd'hui les socialistes estiment satisfaisant de reconduire cette loi. Cela fait cinq ans qu'ils en dénoncent l'insuffisance et l'hypocrisie, cinq ans qu'ils constatent qu'elle n'est pas ou mal appliquée. Et l'on voudrait qu'ils se contentent de tenir la main du gouvernement ? Car enfin soyons sérieux ! Que disent les femmes qui demandent une I.v.g, pour peu évidemment qu'on prenne la peine de les écouter :

- que l'avortement n'est qu'un ultime recours et que si l'information sexuelle et contraceptive ne se heurtait pas à une réglementation complexe et à un manque de moyens permanent, elles y feraient appel pour éviter d'avorter,
- qu'il y aura toujours des echecs de la contraception tenant autant aux méthodes elles-mêmes qu'aux conditions de vie des femmes,
- que le non-remboursement de l'I.v.g par la Sécurité Sociale crée une discrimination entre les femmes en fonction de leur revenu,
- que le pouvoir exclusif de décision laissé aux médecins s'exerce à leur détriment, soit qu'ils cherchent à les dissuader d'avorter, soit qu'ils les exploitent financièrement,
- que la clause de conscience interprétée abusivement par la hiérarchie médicale a eu pour effet d'empêcher les hôpitaux de remplir le rôle de service public qu'ils auraient dû avoir à cet égard,
- que sont exclues du bénéfice de la loi les femmes les plus défavorisées que sont les mineures, les émigrées et les femmes seules, souvent sans ressources.

Une vraie information sexuelle

Partant du triple principe que la liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable, que l'accès à cette liberté doit être la même pour toutes et que la procréation est maintenant l'expression d'une volonté délibérée à laquelle il faut simplement donner la possibilité de se réaliser dans un sens comme dans l'autre, les socialistes proposent une loi qui associe étroitement information sexuelle, contraception et avortement grâce à la généralisation de centres d'orthogénie.

Mis en place à l'initiative des collectivités publiques, ils auraient pour vocation générale de diffuser l'information sexuelle et contraceptive, de surveiller les conditions de grossesse, de lutter contre la stérilité, de pratiquer des I.v.g et des stérilisations.

De là à dire que les socialistes sont pour l'avortement, alors qu'ils se battent pour la liberté de ne pas avorter, il n'y a pas loin,

Les socialistes ont également le tort de ne pas se voiler la face devant le cas d'avortements tardifs. De ne pas tenir pour négligeable le sort des femmes les plus démunies.

Les socialistes ne font pas des lois pour les privilégiées : celles-ci sauront toujours se débrouiller pour connaître et faire respecter leurs droits. Les socialistes font des lois pour les plus déshéritées. Pour que toutes puissent avoir accès à la liberté. Même s'il faut pour cela transgresser l'ordre établi, l'ordre médical en particulier.

Les études médicales qui durent sept ans réservent 3 h à l'enseignement des techniques contraceptives. Et vous voudriez que les femmes prennent au sérieux le sens de la responsabilité des médecins et attendent qu'ils se soient mis d'accord sur les délais à respecter ?

Les pays européens ont largement dépassé ce stade du débat : la Finlande octroie 16 semaines aux adultes, 20 aux mineures (que le P.c médite donc cet aspect de la «morale» finlandaise), la Grande-Bretagne crie au scandale parce qu'on a osé revenir à 20 semaines, la Norvège a fixé 18 semaines, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas n'ont pas de délai maximum légal.

Mais en France on en est encore à entendre trois fois par jour sur les ondes que le Pape est contre la contraception, l'avortement, le divorce, l'ordination des femmes. Pourquoi pas contre le port du pantalon ?

Nous savons que 95 % des demandes d'I.v.g sont satisfaites dans un délai de 14 semaines. Adaptons nous à cette situation de fait. Reste le pourcentage incompressible de demandes qui dépasseront toujours, quoiqu'on fasse, ce délai. Permettons à ces femmes là d'avorter quand même dans de bonnes conditions jusqu'à 20 semaines, délai largement en deçà du seuil de viabilité d'un fœtus.

Au-delà, revenons aux cas prévus pour l'avortement thérapeutique.

Bien sûr, ce que nous cherchons c'est à réduire les cas d'avortement tardif au minimum. Mais il n'y a aucune raison pour que nous comptions toujours sur les pays étrangers pour suppléer aux carences de notre propre législation, d'autant qu'un avortement en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas cela coûte cher. La femme perdra encore du temps à rassembler l'argent nécessaire. C'est là qu'est le scandale.

Une lutte politique

La clandestinité, l'invisible, le non-dit ne gênent pas les belles consciences. Débrouillez-vous comme vous pouvez du moment que la morale est sauve. Mais à ce jeu les faibles sont toujours perdantes. Par l'ignorance, par manque d'argent, par peur. Le Pouvoir giscardien, celui des nantis, des médecins, des clercs, des bureaucrates n'en a cure. Les socialistes osent le dire ? Ils sont «irresponsables»...

Attaqués par la droite et le P.c, les socialistes le sont aussi par de nombreuses femmes. Pensez donc : ils font de la récupération, ils osent politiser une lutte qui ne leur appartient pas.

Pourtant les femmes attendent de la gauche qu'elle vote cette loi et même qu'elle l'améliore. Il y a là une contradiction. Quand donc les femmes comprendront-elles que toute lutte pour la liberté passe par la conquête du pouvoir en place, et que l'apolitisme n'est pas plus pur et dur, que la politique n'est politicienne.

C'est fou ce qu'il dérange en ce moment le Parti socialiste. Il ne joue pas le jeu de la contestation bien élevée toujours prompte à se rallier au plus offrant ? Il ne se joint pas au concert bénisseur de ceux qui pensent que la loi de 1975 est bien assez bonne... pour les femmes, avec ce qu'il faut de répression pour les médecins qui passent outre ?

«Chantage, scandale, irresponsabilité, absence de sens moral». L'indignation se porte vertueuse ces temps-ci.

RIPOSTE du 24/11/79.

I.v.g : tout dépend des amendements qui seront acceptés

Pour le sort final de la loi sur l'avortement, c'est la discussion des amendements prévue pour mercredi qui sera déterminante. L'attitude du Groupe socialiste sera donc réservée jusque là.

Le projet gouvernemental prévoit, en gros, la reconduction des dispositions actuelles. Plusieurs députés de droite vont tout faire pour en restreindre la portée. Les socialistes, pour leur part, entendent bien obtenir d'importants aménagements allant dans le sens d'une plus grande liberté de choix et d'une réduction des inégalités entre les femmes, face au drame que représente toujours une interruption de grossesse. Ils vont ainsi exiger le remboursement par la sécurité sociale ; la suppression des formalités vexatoires, aujourd'hui imposées ; les discriminations selon l'âge ou la nationalité ; le développement de l'éducation sexuelle et de l'information sur la contraception...

Ce n'est ainsi qu'après la discussion des amendements qu'on connaîtra le contenu réel de la loi. C'est donc à ce moment là, seulement, que les députés socialistes pourront déterminer leur vote. Le Groupe se réunira mercredi, en fin de journée, pour décider de son attitude en fonction des modifications acceptées par le gouvernement en cours de débat, qu'elles viennent des propositions socialistes ou qu'elles soient d'origine réactionnaire.

Dans la discussion générale devaient intervenir Edwige Avice, François Autain, Alain Richard, Jean-Michel Baylet, Bernard Derosier, Louis Mexandeau, Gérard Bapt, Louis Le Pensec et Marie Jacq première inscrite. Nous publions ci-dessous, quelques extraits.

G.F.



Marie Jacq : «Le droit des femmes au choix et à la maitrise de leur fécondité»

Ce que les femmes veulent c'est qu'à l'issue de ce débat, l'Assemblée reconnaisse leur droit au choix et à la maitrise de leur fécondité. Car ce sont elles qui souffrent dans leur corps, dans leur âme quand elles avortent et non pas les moralisateurs, les démographes ou les bien pensants, dont la souffrance - si souffrance il y a - nait de chiffres, de statistiques ou d'une «certaine» conception de la civilisation.

Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui se contente de reconduire purement et simplement la loi du 17 janvier 1975. Or, nulle part dans ce nouveau texte n'apparait le mot de contraception et le titre de projet, qui ne fait référence qu'à l'interruption volontaire de grossesse, est à cet égard conforme à son contenu.

Pour nous, socialistes, il s'agit là du même débat, du même combat. Pour nous la contraception et l'interruption volontaire de grossesse sont liées et ne sauraient être divisées, car c'est de la bonne connaissance et de la bonne pratique de la première que l'on peut espérer que les secondes ne seront qu'exceptionnelles.

Nous pensons, nous, socialistes, que cinq années d'application ont mis en évidence le caractère hypocrite et dissuasif de cette loi, ses larges insuffisances. Et surtout, elles ont permis de constater qu'entre la volonté d'une femme d'interrompre sa grossesse et la possibilité qu'elle a de le faire existe une succession d'épreuves.

Les statistiques prouvent à l'évidence que ces démarches imposées ne peuvent qu'aboutir à augmenter le nombre d'actes tardifs et donc à majorer les complications. Il faut aussi réduire dans la loi les inégalités créées par l'argent, par lâge, par la nationalité.

Pourquoi refuser que l'interruption volontaire de grossesse ainsi que tous les actes y afférant soient pris en charge par la Sécurité Sociale ? Cela donne la douloureuse impression que cette mesure veut sanctionner une faute.

Comment justifier aujourd'hui l'incroyable situation juridique faite aux adolescentes : majeures si elles décident de poursuivre leur grossesse, mineures si elles veulent l'interrompre.

Les femmes sont conscientes que la liberté qu'elles réclament d'avoir les enfants qu'elles désirent au moment où elles le désirent ne va pas sans souffrance, mais cette liberté là, les femmes veulent l'assumer car elles savent que c'est une vie plus équilibrée et plus heureuse pour elles mais aussi pour les enfants qu'elles auront choisi d'avoir.

RIPOSTE du 28/11/79.

Débat I.v.g : jusqu'au bout du droit

Une réunion commune du groupe parlementaire et du Bureau exécutif du P.S, a été prévue au terme de la discussion des articles de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, afin de fixer la position de vote des députés socialistes en fonction des modifications du texte intervenues par voie d'amendements au cours du débat.

Nous avons publié hier des extraits de l'intervention de Marie Jacq. Quatre autres orateurs socialistes sont intervenus par la suite.

Edwige Avice :

L'éducation sexuelle n'a fait dans nos écoles qu'une entrée discrète. Sans le Plan ning familial, la quasi totalité de la population serait fort ignorante. Elle l'est en majorité et cette ignorance pèse lourd dans ce débat. Les I.v.g pour trois femmes sur quatre correspondent à une absence totale de contraception ou à l'utilisation d'une méthode inefficace.

Le Conseil supérieur de l'information sexuelle et de la régulation des naissances confirme à cet égard les observations du Planning familial, de même que la sous-information des jeunes et ses résultats : maternité au premier rapport sexuel, notamment.

(...) Que cesse l'exploitation financière de la détresse des femmes et que l'argent ne trace pas la ligne de partage entre celles qui peuvent avorter et les autres. Cela suppose la prise en charge de l'intervention et des actes pré et post-I.v.g par la Sécurité sociale.

(suite page 4)

François Autain

L'avortement est le dernier recours. Pourquoi le gouvernement se refuse-t-il à mettre en oeuvre une véritable politique de prévention de l'avortement ? Seule une minorité de femmes a pu profiter de la loi sur la contraception, loi positive mais dont l'article 5 restreint considérablement la portée puisqu'il interdit toute propagande. Quant au Conseil supérieur de l'information sexuelle, il a surtout brillé par sa discrétion : son action se résume à la publication de deux brochures, au demeurant confidentielles.

Alain Richard

Ce qui me gêne toutefois, c'est qu'une grande majorité de ceux qui voteront seront des hommes. Une telle situation doit nous rendre scrupuleux : nous n'aurons jamais à supporter directement les conséquences d'un avortement ni, du reste, à vivre une grossesse prolongée. Dès lors, il est de notre devoir de faire preuve de modestie, de garder une certaine réserve et je me suis senti mal à l'aise devant certaines manifestations de véhémence ou de rigidité.

Il faut d'emblée ne pas faire état d'engagements philosophiques dans ce débat. Ainsi le veut le principe de laïcité et de neutralité sur lequel repose notre rôle de législateur : il n'appartient pas à l'Assemblée de fixer un code moral de la procréation dans ce pays ni d'imposer tel ou tel comportement aux couples de France. Tout esprit de croisade, toute volonté de normalisation ou d'imposition d'une règle immanente doivent être bannis ; c'est pourquoi je regrette que certains aient donné une telle importance à leurs références religieuses ou philosophiques.

Bernard Derozier

Les socialistes ont proposé un certain nombre d'amendements, mais la plupart ont été refusés en commission. Nous n'aurons cependant pas l'inconscience de favoriser par notre attitude un retour en arrière. Nous continuerons à nous battre pour que la nouvelle loi soit appliquée dans des conditions normales. En 1975, nous avons reconnu un droit. Ayons le courage aujourd'hui d'aller jusqu'au bout en donnant aux femmes les moyens de l'exercer.

RIPOSTE du 29/11/79.

I.v.g : face à une droite haineuse et archaïque

Ils ont voté pour éviter le pire

Les idées changent. Les moeurs évoluent. Le monde bouge. La société tressaille. C'est la vie qui va... Cependant, la droite demeure figée dans ses fausses certitudes. Indifférente, insolente, méprisante. Fermée à tout. Sourde aux cris de la peur, de l'angoisse, de la solitude. On a souvent dit qu'elle était bête. Elle est d'abord égoïste. Elle est immobile. Elle est la mort.

La France de la réaction a montré au monde, dans la nuit de jeudi à vendredi, son vrai visage aux traits peints par la haine. Haine des hommes, haine de la femme, haine de toutes les libertés. Même un gouvernement de droite n'a pas pû faire accepter par cette droite-là de regarder en face la réalité et d'y voir la vérité.

Ils ont voté presque tous, comme leur arrière grand-père l'aurait fait. Car ils ont le même âge. Celui d'un temps depuis longtemps passé. Je sais bien que certains l'ont fait sur l'ordre d'une conscience égarée, attardée. Mais d'autres n'ont pensé qu'à ne pas déplaire à une opinion mystifiée, dont ils sont captifs.

Ils n'ont jamais sans doute ni vécu, ni rencontré, la souffrance l'échec et le drame pour ainsi souhaiter les perpétuer et les multiplier. En s'arrogeant le singulier pouvoir d'en décider pour tous. Au nom de la loi.

Le droit de chaque femme à la libre maternité n'aura ainsi pas pû être étendu à toutes celles qui en sont encore privées. L'exercice de ce droit, restera conditionnel, limité, soumis aux inégalités du rang, de la fortune, de la culture, de l'âge, de la nationalité. Puisque toutes les limitations, les contraintes, les vexations, les interdits auront été intégralement maintenus. C 'est la misère qu'on pénalise, l'ignorance qu'on condamne. Toutes des coupables.

Comme dans le même moment ont été refusées des mesures nouvelles concernant l'éducation sexuelle et l'information sur la contraception, l'interruption de grossesse restera pour beaucoup un moyen de régulation des naissances, au lieu de n'être que l'ultime recours à l'heure de la détresse. Et ce sont surtout les jeunes, les pauvres, les ignorantes, les isolées qui demeureront condamnées à souffrir dans leur corps, leur âme, leur existence.

Il eut été plus honteux encore d'en revenir à l'état de droit ancien, beaucoup de ces messieurs, pourtant, le voulaient. Où l'on avortait quand même et autant. Mais dans la clandestinité, la panique et le risque mortel. Sauf bien entendu, les dames de ces messieurs, grâce à leurs relations discrètes et à leurs moyens de payer.

C'est pourquoi les socialistes ont voté le texte, tel qu'en lui même il est resté. Sans rien obtenir, sans rien arracher d'un pouvoir saisi par la lâcheté, réduit à l'impuissance par une pseudo-majorité qui, cependant, l'a abandonné. Et qui, après des manoeuvres biaises qui ont toutes échoué, ne pouvait plus compter qu'avec l'opposition.

N'ayant pû obtenir ce qu'elle voulait, la gauche a fait ce qu'elle devait. Elle a voté. Pour éviter le pire.

Georges Fillioud

RIPOSTE du 4/12/79.

épingle

« Un petit socialiste ou un petit communiste a autant le droit de vivre que n'importe quel autre petit homme».

Professeur Jérôme Lejeune, Président de Laissez-les-Vivre, vendredi matin à «Parlons Clair» sur France Inter.

Ils et elles

Ils et elles se sont battus toute la nuit. A coups d'amendements. Repoussant heure après heure ceux du R.p.r. Défendant sans relâche ceux du P.s. Au petit matin la loi, leur loi, votée en 1974 était toujours là. Intacte. Mais s'ils et elles n'y avaient pas veillé, les gérontes de la droite, au nom des droits de l'enfant à naître, l'eussent totalement vidée de son contenu.

En substituant l'état de détresse dont seule la femme est juge, à l'état de nécessité, notion pénale qui fait d'elle une coupable que les tribunaux doivent innocenter à postériori en raison des circonstances.

En réduisant le délai légal de 10 à 6 semaines.

En proposant de maintenir son caractère provisoire.

En refusant les propositions concernant l'information sexuelle, la contraception, le remboursement par la sécurité sociale, des mineures et des étrangères.

Alors ce fut l'épreuve de force : ou la loi serait définitive ou il n'y aurait pas de loi du tout. Définitive, elle l'est. Ils et elles l'on revotée sans illusion et parce qu'ils et elles se sentaient responsables du sort futur de toutes les femmes qui leur avaient dit qu'elles ne voulaient pas revenir à la loi de 1920. Ils et elles, les dix socialistes qui depuis mardi dernier se battent pour faire entendre la femme que la droite elle, n'imagine que mère.

Véronique Neiertz

RIPOSTE du 4/12/79.

Coll. Fondation Jean Jaurès

I.v.g. : nous avons sauvé les meubles

L'UNITÉ du 14/12/79.

Comme en 1975, c'est la gauche qui a fait passer la loi sur l'I.v.g. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser !

PAR VERONIQUE NEIERTZ

PAR ces temps moroses où l'on entend beaucoup parler de démobilisation, il n'est pas inintéressant de s'arrêter sur la campagne que le P.s. a menée à propos de l'I.v.g. depuis trois mois. Non seulement les socialistes se sont largement mobilisés sur cette question dans plus de 60 % des fédérations, mais ils ont su prendre une place importante dans le concert des voix qui s'élevaient pour demander la libéralisation de la loi de 1975. Des centaines de débats ont eu lieu, qui ont rassemblé des milliers de femmes et d'hommes de tous les âges, de toutes les couches sociales, de toutes les régions, de toutes les opinions.

Nous avions des positions que certains ont pu taxer de maximalistes. Maximaliste par rapport à la droite ou aux communistes, ce n'est pas difficile. Tout est relatif. Ces positions, lorsqu'on se donnait la peine d'informer et d'expliquer ce qui les motivait, étaient parfaitement bien accueillies.

Tous les débats ont démontré, si besoin était, la grande misère de l'information en ce domaine, la volonté de plus en plus partagée d'agir pour maîtriser cette information et la rendre accessible :

— que le P.s. participe activement à cette œuvre de salut public ;

— qu'il soit la seule formation politique de masse à poser le problème de la procréation en termes de liberté inconditionnelle ;

— qu'il ne la mesure pas, cette liberté, comme le font tant de gens, en retirant d'une main ce qu'ils donnent de l'autre ;

Qu'il ait su surmonter les contradictions, les incohérences, les tabous, le poids d'un héritage culturel millénaire pour proposer aux femmes et aux hommes de ce pays un projet de société qui les considère comme des êtres responsables, voilà ce qui dans cette campagne est apparu à tous ceux qui sont venus discuter avec nous.

Enfin, cette campagne a été l'occasion pour les fédérations de faire des propositions systématiques d'action commune avec le P.c. Ce qui nous a permis, une fois le bilan dressé, de mettre en lumière les contradictions de l'union à la base. La direction du P.c. a mené cette lutte seule et d'une façon telle qu'un certain nombre de militantes et militants communistes l'ont ouvertement désavouée, alors que le P.s. apparaissait partout comme le moteur de l'union.

Reste que cette campagne reposait sur l'échéance parlementaire de fin novembre. Les socialistes allaient-ils revoter une loi dont ils dénonçaient avec tant de vigueur les injustices, les incohérences, les aspects répressifs ou discriminants ? Les fédérations sur ce point étaient partagées : des motions me sont parvenues pour qu'en aucun cas on ne coure le risque de retomber sous le régime de la loi de 1920, et réclamaient un vote sans condition. D'autres plaidaient pour l'abstention si nous n'obtenions pas d'aménagements substantiels.

J'ai donc saisi de ce dilemme le Bureau exécutif et le groupe socialiste à l'Assemblée nationale avant que ne s'engage le débat parlementaire. Il est apparu clairement que celles ou ceux qui pouvaient avoir des doutes sur l'issue de notre vote final étaient l'exception. La quasi-totalité du groupe parlementaire et de la direction du Parti était d'avis de reconduire la loi même si aucun de nos amendements n'était accepté. Or, comme c'était à prévoir, aucun de nos amendements n'est passé. Il est vrai que ceux du R.p.r. non plus. La droite s'est battue pour revenir sur les acquis de cette loi, de toutes les façons possibles : interventions, amendements, dont quatre sont particulièrement significatifs :

1) celui qui tend à substituer à l'état détresse, expression du texte de 1975, l'état de nécessité, notion pénale qui consiste à faire de la femme qui a avorté une coupable que les tribunaux doivent innocenter a posteriori, ce qui équivalait à revenir purement et simplement à ce qui se passait avant la loi de 1975 ;

2) l'amendement qui tendait à ramener le délai légal de dix à six semaines, ce qui rendait la pratique des I.v.g., compte tenu des démarches préalables obligatoires, inacessible à la grande majorité des femmes ;

3) l'amendement qui prétendait empêcher les mutuelles de rembourser leurs adhérentes des frais inhérents à l'avortement, alors que cela n'est absolument pas du domaine d'intervention de l'Etat ;

4) enfin l'amendement qui devait couronner l'offensive de la droite et qui consistait à reconduire la loi pour cinq ans seulement.

Voilà entre autres choses ce qui a été repoussé par la gauche et qui, dans le cas contraire, aurait motivé une abstention du P.s. au moment du vote final. Voilà ce que je conseille à ceux qui auraient tendance à se laisser charmer par les sirènes gaullistes de méditer.

La droite donc s'est battue et s'est bien battue.

Qu'a fait le P.s. ? Les médias ont parlé de deux cents députés présents dans la nuit du 29 au 30 novembre. Savez-vous combien il y avait de socialistes ? Une dizaine, qui se sont dépensés sans compter autour de Gaston Defferre. Mais face aux trente députés communistes qui n'ont pas cessé d'intervenir et à la centaine de députés de droite qui se sont relayés au micro, la participation socialiste au débat apparaissait intelligente, certes, motivée sans aucun doute, mais un peu légère, tant il est vrai que dans un combat le nombre aussi fait la force. Peu de députés socialistes ont compris que cette nuit-là, c'était sur les bancs de l'Assemblée nationale qu'il fallait se battre, pour l'honneur, et faire corps avec les dix camarades qui défendaient le dossier. Il ne s'agissait pas d'un dossier, en l'occurrence, mais d'un combat entre les forces de la réaction et celles de la liberté. La France cette nuit-là avait les yeux fixés sur vous : vous n'étiez pas nombreux au rendez-vous, mes camarades !

Vous me direz qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Nous avons deux femmes députées qui se sont bien battues, mais face aux huit femmes communistes qui se sont relayées sans arrêt pour défendre leurs positions, avec la conviction que donne l'expérience, nous ne faisions pas le poids. Cette leçon est à méditer.

La loi a donc été votée par 271 voix contre 201. Les adversaires de l'I.v.g. ont augmenté, dans les rangs du R.p.r. notamment. C'est la gauche qui a fait passer cette loi, comme en 1975. Et il faut savoir que si elle ne l'avait pas fait, la droite, plus combative que jamais, aurait présenté un autre projet, encore plus répressif et restrictif, dont les amendements du R.p.r. nous ont donné un avant-goût et qu'elle aurait voté toute seule, sa majorité retrouvée. Le Parti et le groupe ont estimé qu'il n'était pas possible de courir ce risque.

Nous avons donc sauvé les meubles. Il n'y a pas de quoi se congratuler. La lutte continue pour exiger l'application généralisée de la loi ; pour continuer à en dénoncer les insuffisances ; pour imposer au Pouvoir le respect de ses engagements. ●

RIPOSTE du 15/12/79.

POSITION

Les femmes socialistes répondent au sénateur Henriet :

« Nous sommes assez grandes ! »

Les propos tenus par le sénateur Henriet lors du récent débat sur la politique familiale et la démographie ont suscité de très nombreuses réactions. Celle des femmes de la Fédération socialiste de Meurthe-et-Moselle, nous paraît bien résumer toutes celles qui nous sont parvenues par ailleurs. C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous le texte intégralement.

La Fédération de Meurthe-et-Moselle du Parti socialiste fait part de l'indignation qui a été la sienne à la lecture dans la presse locale du rapport des propos qu'a tenus un sénateur de droite du Doubs du haut de la tribune parlementaire : « plutôt que d'envoyer les femmes au travail, mieux vaut les envoyer au lit ! ».

Les femmes socialistes, réunies mardi soir en commission fédérale, ne peuvent admettre de tels propos qui méprisent plus de la moitié de la population de notre pays, ravalant cette population féminine au rang de sous-humains dont on pourrait, par décision autoritaire, disposer selon la conjoncture : bêtes de somme ou bêtes de reproduction.

Les femmes, pas plus que les hommes, parce qu'elles sont des êtres humains libres et responsables ne peuvent accepter qu'on décide à leur place de les envoyer ici ou là.



photo Baitel-Viva

pour autant qu'ils soient préoccupés par la baisse démographique qui affecte notre pays comme bien d'autres pays, estiment intolérable la déclaration de M. Henriet, laquelle date d'un autre âge et révèle une volonté politique réactionnaire de renvoyer les femmes à la maison, les rendant seules responsables du chômage et de la dénatalité.

Que le veuille ou non Monsieur le sénateur Henriet qui semble confondre la tribune parlementaire que nous respectons avec le comptoir du café du coin, l'émancipation des femmes est en marche et ses propos, qui font injure aux femmes, ne sauraient arrêter cette marche.

Les femmes de notre pays sont assez grandes pour choisir d'occuper, de demander un emploi et de vivre dans le même temps leur sexualité avec le droit qu'elles ont conquis de haute lutte, leur droit d'avoir les enfants qu'elles veulent, quand elles le veulent.

RIPOSTE du 19/12/79.

POSITION

I.v.g : le vote des socialistes au Sénat

par Véronique Neiertz
Secrétaire nationale

« Aucun avortement de convenance ne peut être légalement pratiqué ». C'est l'un des amendements voté par le Sénat sur proposition de M. Guillard, républicain indépendant de Loire Atlantique, amendement qui dénature profondément la législation de 1975.

Car savez-vous ce qui se cache derrière cette petite phrase, outre le scandale qu'il y a à croire et à faire croire que les femmes avortent pour des raisons de convenance personnelle ? Tout simplement que cette « convenance » doit être « appréciée ». Et pas par la femme. Par des juges de ce qui est convenant (ou convenable), permis (ou permissible)

Tribunal ou Commission, peu importe, la femme devra s'en remettre à d'autres, ceux qui savent... Çà ou l'amendement sur la notion de nécessité, que la même droite avait tenté de faire passer à l'Assemblée nationale, c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Une abstention motivée

Dans cette logique, comment s'étonner que le Sénat ait également voté modification du titre de la loi, devenu « sur l'I.v.g et sur sa prévention » (*). Il aurait été plus clair de l'appeler « contre l'I.v.g ». La droite avait moins de pudeur - ou d'impudence - en 1920.



Photo P. Lebrun

Cela et d'autres petites choses, comme d'aggraver la répression à l'encontre des avorteurs, ont motivé l'abstention des socialistes. Voilà des mois qu'ils déclarent qu'ils ne voteront pas un texte en retrait sur celui de 1975, un texte qui reviendrait sur des libertés déjà acquises.

A l'Assemblée nationale, l'esprit de la loi avait été préservé, voire amélioré puisque l'on passait du provisoire au définitif. Mais les amendements votés au Sénat en ont profondément altéré le sens. Les socialistes ont donc eu le courage de s'abstenir.

Quand je dis « les » socialistes, je veux parler en fait des quelques Sénateurs qui ont tenu à assister au débat. On les compte sur les doigts d'une main. Le Groupe socialiste du Sénat a laissé Cécile Goldet, encore affaiblie par une intervention chirurgicale, se battre pratiquement seule, jour et nuit. Cela pose un problème. Les femmes de ce parti sont fondées à demander des comptes à leurs élus.

La session parlementaire s'achevant le 22 décembre, une Commission mixte paritaire (Assemblée nationale + Sénat) doit se réunir mercredi pour faciliter la mise au point du texte définitif. Nul doute qu'il faudra de bonnes raisons aux socialistes pour revenir sur leur décision.

(*) Amendement proposé par Etienne Dailly (Gauche Démocratique)

Fondation Jean Jaurès

I.V.G : explication de vote

Débat à l'Assemblée nationale

Aucun de nos amendements n'est passé comme c'était à prévoir. Il est vrai que ceux du R.P.R. ont tous été repoussés, en particulier :

— celui qui tendait à substituer à l'état de détresse « l'état de nécessité », notion pénale qui consiste à faire de la femme qui a avorté une coupable que les tribunaux doivent innocenter à posteriori, ce qui équivalait à revenir purement et simplement à ce qui se passait avant la loi de 1975 ;

— l'amendement qui tendait à ramener le délai légal de 10 à 6 semaines, tout en maintenant les démarches préalables obligatoires (sans commentaire) ;

— l'amendement qui prétendait empêcher les mutuelles de rembourser leurs adhérentes des frais inhérents à l'avortement, alors que cela n'est absolument pas du domaine d'intervention de l'Etat ;

— enfin, l'amendement qui consistait à ne reconduire la loi que pour cinq ans seulement.

Le texte voté par les Socialistes au terme de ce premier débat ne comportait aucune modification fondamentale par rapport à celui de 1975, si ce n'est qu'il devenait définitif. Les adversaires de l'I.V.G. avaient augmenté dans les rangs de la droite par rapport à 1975.

Débat au Sénat

Aucun amendement socialiste n'a été accepté. En revanche, cette fois, la droite est arrivée à faire passer plusieurs amendements (interdiction de l'avortement dit « de convenance », organisation de la prévention et renforcement de la répression) qui dénaturaient totalement le texte de 1975. Les Socialistes se sont donc abstenus pour empêcher que ce nouveau texte ne soit adopté, alors que les Communistes l'ont quand même voté sans tenir compte du retour en arrière qu'il constituait par rapport à la loi de 1975.

Commission mixte paritaire

(7 députés, 7 sénateurs dont 3 socialistes)

Elle a mis au point le texte définitif du 31 décembre 1979, voté par l'Assemblée nationale et le Sénat, qui ne comporte aucune modification majeure par rapport à la loi de 1975, à une notable exception près : celle qui impose à tous les hôpitaux régionaux et généraux de répondre aux demandes d'I.V.G.

Autres modifications mineures :
a) « dès la première visite.», le médecin devra informer la femme désireuse d'interrompre sa grossesse de ses droits et lui fournir la liste des adresses où sont pratiquées les I.V.G. s'il ne les pratique pas lui-même ;
b) la formation des médecins, sage-femmes, infirmier(e)s devra comporter un enseignement sur la contraception ;
c) si les 10 semaines de délai risquent d'être dépassées, le médecin peut raccourcir le délai de réflexion (8 jours).

Le gouvernement a énergiquement et constamment refusé une structure d'accueil unique regroupant planification familiale et I.V.G., démarche qui aboutit, nous le savons bien, à faire de l'I.V.G. un moyen de contraception ordinaire.

Article 317

L'article 317 du code pénal prévoit les sanctions à appliquer en cas d'infraction à la loi. Si l'on abroge cet article, pourquoi faire une proposition de loi ? Si l'on en fait une, on se donne les moyens de la faire respecter, on se préoccupe de la façon dont elle sera appliquée pour ne pas aboutir à des scandales type La Pergola ou la clinique de Passy. Les Socialistes proposaient une loi largement plus libérale que les Communistes, mais avec le souci de la voir respecter. Ils ont en effet voté contre l'amendement communiste demandant l'abrogation pure et simple de l'article 317. A une nuance près que « L'Humanité » s'est bien gardé de relever : les Socialistes ont demandé l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 317, alinéa qui prévoit les sanctions vis-à-vis des femmes. Afin que seul soit sanctionné le corps médical lorsqu'il ne respecte pas les termes de la loi et que cesse toute répression vis-à-vis des principales victimes, les femmes.

C'est la Gauche qui a fait passer cette loi, comme en 1975. Il faut savoir que si elle ne l'avait pas fait, la droite, plus combative que jamais, aurait pu présenter un autre projet encore plus répressif et restrictif (dont les amendements et les votes R.P.R. ont donné un avant-goût) et qu'elle aurait voté toute seule, sa majorité retrouvée. Le Parti et les parlementaires socialistes ont estimé qu'ils ne pouvaient faire courir ce risque aux Françaises.

Véronique NEIERTZ

POING ET LA ROSE RESPONSABLE — **LUTTE DES FEMMES**

JOURNEE DE TRAVAIL DES SECRETAIRES FEDERALES

Pour la journée de travail des Secrétaires Fédérales aux luttes des femmes, qui s'est tenue à Paris le 2 décembre et à laquelle participait François MITTERRAND, 53 fédérations étaient représentées sur 88 qui disposent d'une ou d'un responsable de l'animation de ce secteur. En effet sept fédérations en sont encore dépourvues : l'Ain, l'Allier, les Alpes de Haute Provence, la Haute Corse, le Loir et Cher, la Savoie et la Haute Savoie.

Cette réunion a permis de faire le bilan de trois mois de campagne sur l'I.V.G. La mobilisation a pris des formes si diverses, un si grand nombre de femmes et d'hommes se sont rassemblés autour de cette lutte, en faisant parvenir l'écho dans tous les milieux, dans toutes les régions, que deux décisions furent prises à l'unanimité :

1 - Continuer la lutte :

• en imposant l'application de la loi partout où cela est nécessaire, notamment par la création des structures prévues permettant l'information sur la contraception et la réponse aux demandes d'I.V.G.,

• en relevant les cas de jurisprudence qui ne manqueront pas de se développer autour de l'application de la loi sur l'I.V.G. et de la loi sur la contraception afin que leur confrontation permette de montrer noir sur blanc qui sont les femmes que cette loi pénalise.

2 - Un dossier "bilan d'une campagne" sera publié, qui rassemblera les témoignages écrits de l'activité de chaque fédération, outil de travail des socialistes qui prennent ainsi acte de la première étape pour mieux aborder la seconde. Il comportera également l'explication du débat parlementaire. La simple reconduction par les socialistes de la loi 1975 n'est en effet pas à la mesure des espoirs que les militantes avaient placés dans la conclusion de cette échéance.

François MITTERRAND qui avait tenu à rencontrer les responsables fédérales de ce secteur, répondit longuement aux questions posées sur l'actualité politique. Le dialogue fut chaleureux, parfois vif, en tout cas utile à la compréhension réciproque, et nécessaire à l'action future.

Collection Jean Jaurès



D'UNE LOI L'AUTRE

QUE DIT LA PROPOSITION DE LOI SOCIALISTE

– Tous les articles répressifs du Code pénal et du Code de la santé doivent être abrogés.

– La liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable.
– "Toute femme a le droit d'obtenir une I.V.G. ainsi que tous les actes médicaux qui lui sont éventuellement liés quand elle le demande sans aucune condition d'âge, de nationalité ou de durée de séjour".

Il est créé des centres d'orthogénie qui ont pour vocation générale de :
– Diffuser l'information sexuelle ;
– D'assurer des consultations de contraception avec délivrance de contraceptifs ;
– D'effectuer des consultations prénatales et de stérilité ;
– De pratiquer des interruptions volontaires de grossesse ;
– De procéder à des stérilisations.
Tous ces centres n'amusent pas nécessairement l'ensemble de ces prestations, mais tout centre qui pratique les I.V.G. doit obligatoirement offrir des consultations de contraception.

Délais :
– Jusqu'à 14 semaines la femme pourra recourir librement à l'I.V.G. De 14 semaines jusqu'à 20 semaines, après un entretien préalable. Après 20 semaines seuls peuvent être pratiqués les avortements de nature thérapeutique, toutefois la procédure en vigueur actuellement sur ce point sera simplifiée et assouplie.

Les femmes étrangères, dans ce domaine, doivent bénéficier des mêmes droits que les Françaises sans aucune condition particulière de résidence.

Mineures :
– Le consentement du représentant légal n'est pas requis pour l'anesthésie en cas d'I.V.G. pratiquée sur la personne d'une mineure ; dès lors aucune poursuite ne peut être engagée contre un médecin au seul motif qu'il a effectué cet acte sur la personne d'une mineure.

La clause de conscience est strictement personnelle. Le médecin qui refuse de pratiquer des I.V.G. doit non seulement en informer l'intéressée dès sa première visite, mais doit lui remettre une liste des lieux où sont pratiquées des I.V.G. – les médecins qui refusent de pratiquer les I.V.G. le font connaître à la D.D.A.S.S. qui en publie la liste.

Gratuité :
Les I.V.G. sont pratiquées gratuitement.

– Information sexuelle et contraceptive.
Les pouvoirs publics reconnaissent et soutiennent la mission des associations qui ont pour objet l'information et l'éducation sexuelles et la diffusion des méthodes de contraception.

Les cahiers des charges des chaînes de radio et de télévision ménageront aux heures de grande écoute un temps suffisant pour l'information sexuelle et la contraception.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La dépénalisation totale permettra de dédramatiser le recours à l'I.V.G. et la libre diffusion de l'information. (Pour mémoire les deux dernières femmes exécutées en France l'ont été pour crime d'avortement en 1943.) La suppression des peines pénales ne conduira pas les femmes à préférer une I.V.G. à une méthode contraceptive.

La notion de détresse est indéfinissable puisqu'elle veut dire autant de choses différentes qu'il y a d'individus et n'a donc aucune place dans une loi. Cette notion a été utilisée pour soumettre la volonté de la femme à autorisation et de ce fait limite sa capacité juridique et tend à traiter la femme comme une incapable majeure. Les démarches humiliantes et complexes ont eu surtout pour résultat d'entraîner un dépassement de la date au-delà de laquelle le recours à l'I.V.G. devient illégal.

La création de ces centres répond à deux objectifs :
1. Subordonner la pratique des I.V.G. à la prescription de contraceptifs et à une réelle information sexuelle. Aujourd'hui c'est la séparation et la non-coordination de ces fonctions qui créent les dysfonctionnements et ne permettent pas que s'exerce une meilleure prophylaxie de l'avortement et d'éviter des récidives. Ces dispositions maintiennent des structures plus légères comme les centres de planification ;
2. Assurer une meilleure couverture des besoins et une bonne répartition géographique.

Cette distinction s'efforce de coller à la réalité telle qu'elle est vécue par les femmes : 5 % des demandes concerne des I.V.G. tardives. Il faut en tenir compte car il n'est pas possible d'abandonner à leur sort des femmes placées dans des situations personnelles dramatiques et qui faute de trouver une solution chez elles, iront à l'étranger ou avorteront clandestinement. Une meilleure information sexuelle diminuera progressivement le nombre des I.V.G. et en particulier des I.V.G. tardives.

Le risque de créer en France des avortoirs est nul vu la libéralisation des législations des pays avoisinants. Socialistes nous sommes contre des législations restrictives à l'égard des étrangers.

Actuellement, d'après la législation, toute mineure a le droit de reconnaître son enfant, signer un acte d'abandon, agir en recherche de paternité. Donc si la naissance de l'enfant confère à la mineure la capacité juridique il conviendrait de la lui reconnaître dès la conception de l'enfant. De plus cette demande d'I.V.G. peut être la conséquence d'un échec de la contraception et on ne voit pas pourquoi seules les mineures seraient sanctionnées.

C'est la situation du refus :
– Les médecins hostiles à l'I.V.G. n'en informent pas la femme dès la première visite, la laissent face à ses problèmes et la font traîner jusqu'à ce qu'elle ait dépassé le délai légal actuel ;
– Des chefs de service hostiles à l'I.V.G. interdisent aux membres de leur service de pratiquer des I.V.G.
C'est ainsi qu'il y a des départements où il est impossible ou difficile d'avorter.

Il convient d'éviter les discriminations entre les femmes. Celles des milieux modestes sont défavorisées du fait des conditions financières du recours à l'I.V.G. ; elles préfèrent parfois un avortement clandestin moins onéreux mais pratiqué dans de mauvaises conditions. La procédure de l'aide médicale gratuite n'est pas une bonne solution vu sa complexité et surtout sa lenteur.

Le bilan de la loi Neuwirth est que l'information sur la contraception est inexistante. La grande majorité des femmes et des hommes ne savent où s'adresser pour obtenir conseils et informations. Or l'absence d'une bonne information contraceptive et les erreurs qui en sont la conséquence sont responsables de plus de la moitié des demandes d'I.V.G.

Pierrette BIRAUD
Responsable de la commission "Planning-Sexualité"

QUE DIT LA LOI DE 1975

La loi suspend partiellement et pour 5 ans seulement la loi de 1920, mais sont maintenues les pénalisations pour propagande, incitation ou non conformité aux cadres rigides définis dans la loi.

La femme doit justifier que son état la place dans une situation de détresse et effectuer des formalités complexes dont : consulter un médecin, avoir un entretien avec une conseillère, réfléchir pendant 8 jours, puis présenter une confirmation écrite de maintien de sa demande.

L'I.V.G. doit être pratiquée seulement dans une structure hospitalière.

L'âge de la grossesse au moment de l'I.V.G. ne doit pas dépasser 10 semaines.

Les femmes étrangères ne peuvent avoir d'I.V.G. si elles ne justifient de 3 mois de résidence.

Les mineures doivent présenter une autorisation écrite de l'un de leurs parents.

Les médecins peuvent recourir à la "clause de consicence" pour refuser de pratiquer une I.V.G.

Refuse la prise en charge de l'I.V.G. et des analyses préalables ; les frais de soin et d'hospitalisation sont à un tarif plafonné mais encore très élevé.

Selon la loi Neuwirth, la propagande contraceptive est illégale.

Collection Planning Familial

LOIS

LOI n° 79-1204 du 31 décembre 1979 relative à l'interruption volontaire de la grossesse (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — L'article 1er de la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975, relative à l'interruption volontaire de la grossesse, est complété par le nouvel alinéa suivant :

« L'enseignement de ce principe et de ses conséquences, l'information sur les problèmes de la vie et de la démographie nationale et internationale, l'éducation à la responsabilité, l'accueil de l'enfant dans la société et la politique familiale sont des obligations nationales. L'Etat, avec le concours des collectivités territoriales, exécute ces obligations et soutient les initiatives qui y contribuent. »

Art. 2. — Il est ajouté à l'article 13 de la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« La formation initiale et la formation permanente des médecins, des sages-femmes, ainsi que des infirmiers et infirmières, comprennent un enseignement sur la contraception. »

Art. 3. — I. — Dans le premier et le cinquième alinéa de l'article 317 du code pénal, le chiffre « 60 000 F » est remplacé par le chiffre « 100 000 F ».

II. — Dans le deuxième alinéa de l'article 317 du code pénal, le chiffre « 120 000 F » est remplacé par le chiffre « 250 000 F ».

III. — Dans le cinquième alinéa de l'article 317 du code pénal, les mots « de deux ans » sont remplacés par les mots « de cinq ans ».

IV. — L'article 317 du code pénal est complété par un sixième alinéa rédigé ainsi qu'il suit :

« Les dispositions des quatre premiers alinéas du présent article ne sont pas applicables lorsque l'interruption volontaire de la grossesse est pratiquée soit dans les conditions fixées par l'article L. 162-12 du code de la santé publique, soit avant la fin de la dixième semaine, par un médecin, dans un établissement d'hospitalisation public ou un établissement d'hospitalisation privé satisfaisant aux dispositions de l'article L. 176 du code de la santé publique. »

Art. 4. — L'article L. 162-3 du code de la santé publique est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. L.* 162-3. — Le médecin sollicité par une femme en vue de l'interruption de sa grossesse doit, dès la première visite :

« 1° Informer celle-ci des risques médicaux qu'elle encourt pour elle-même et pour ses maternités futures, et de la gravité biologique de l'intervention qu'elle sollicite ;

« 2° Lui remettre un dossier-guide, mis à jour au moins une fois par an, comportant notamment :

« *a*) Le rappel des dispositions de l'article 1er de la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975, ainsi que des dispositions de l'article L. 162-1 du présent code qui limite l'interruption de la grossesse au cas où la femme enceinte se trouve placée par son état dans une situation de détresse ;

« *b*) L'énumération des droits, aides et avantages garantis par la loi aux familles, aux mères, célibataires ou non, et à leurs enfants, ainsi que des possibilités offertes par l'adoption d'un enfant à naître ;

« *c*) La liste et les adresses des organismes visés à l'article L. 162-4, ainsi que des associations et organismes susceptibles d'apporter une aide morale ou matérielle aux intéressés ;

« *d*) La liste et les adresses des établissements où sont effectuées des interruptions volontaires de la grossesse.

« Un arrêté précise dans quelles conditions les directions départementales des affaires sanitaires et sociales assurent la réalisation et la diffusion des dossiers-guides destinés aux médecins ».

Art. 5. — I. — Le deuxième alinéa de l'article L. 162-4 du code de la santé publique est complété par les dispositions suivantes :

« ... en vue notamment de permettre à celle-ci de garder son enfant. A cette occasion, lui sont communiqués les noms et adresses des personnes qui, soit à titre individuel, soit au nom d'un organisme, d'un service ou d'une association, seraient susceptibles d'apporter une aide morale ou matérielle aux femmes et aux couples confrontés aux problèmes de l'accueil de l'enfant. »

Loi n° 79-1204 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi (n° 1328) ;

Rapport de M. Delaneau, au nom de la commission des affaires culturelles (n° 1403) ;

Discussion les 27, 28 et 29 novembre 1979 ;
Adoption après déclaration d'urgence le 29 novembre 1979.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 74 (1979-1980) ;
Rapport de M. Chérioux, au nom de la commission des affaires sociales, n°s 97 et 122 (tomes I à III) (1979-1980) ;
Discussion les 14, 15 et 16 décembre 1979 ;
Rejet le 16 décembre 1979.

Assemblée nationale :

Projet de loi, rejeté par le Sénat (n° 1490).
Rapport de M. Delaneau, au nom de la commission mixte paritaire (n° 1507) ;
Discussion et adoption le 19 décembre 1979.

Sénat :

Rapport de M. Jean Mézard, au nom de la commission mixte paritaire, n° 130 (1979-1980) ;

Discussion et adoption le 20 décembre 1979.

NOTA. — *Les documents parlementaires indiqués dans les travaux préparatoires rappelés à la fin des textes législatifs sont vendus ou expédiés par la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75732 PARIS Cedex 15, au prix de 1 F l'exemplaire ; ne pas régler la commande à l'avance mais attendre d'avoir reçu la facture.*

II. — Il est inséré, dans le même article, après le deuxième alinéa, un alinéa ainsi rédigé :

« Sauf en ce qui concerne les établissements hospitaliers publics, ces consultations ne peuvent se dérouler à l'intérieur des établissements dans lesquels sont pratiquées des interruptions volontaires de la grossesse. »

Art. 6. — L'article L. 162-5 du code de la santé publique est complété par la disposition suivante :

« ..., sauf au cas où le terme des dix semaines risquerait d'être dépassé, le médecin étant seul juge de l'opportunité de sa décision. En outre, cette confirmation ne peut intervenir qu'après l'expiration d'un délai de deux jours suivant l'entretien prévu à l'article L. 162-4, ce délai pouvant être inclus dans celui d'une semaine prévu ci-dessus. »

Art. 7. — Le deuxième alinéa de l'article L. 162-6 du code de la santé publique est remplacé par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Le directeur de l'établissement d'hospitalisation dans lequel une femme demande son admission en vue d'une interruption volontaire de la grossesse doit se faire remettre et conserver pendant au moins un an les attestations justifiant qu'elle a satisfait aux consultations prescrites aux articles L. 162-3 à L. 162-5. »

Art. 8. — L'article L. 162-7 du code de la santé publique est complété par la phrase suivante :

« Ce consentement devra être accompagné de celui de la mineure célibataire enceinte, ce dernier étant donné en dehors de la présence des parents ou du représentant légal. »

Art. 9. — I. — Le premier alinéa de l'article L. 162-8 du code de la santé publique est remplacé par les dispositions suivantes :

« Un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de la grossesse mais il doit informer, au plus tard lors de la première visite, l'intéressée de son refus. Il est, en outre, tenu de se conformer aux obligations mentionnées aux articles L. 162-3 et L. 162-5. »

II. — Au début du deuxième alinéa de l'article L. 162-8, les mots : « Sous la même réserve » sont supprimés.

III. — L'article L. 162-8 du code de la santé publique est complété par les trois nouveaux alinéas ainsi rédigés :

« Les catégories d'établissements publics qui sont tenus de disposer des moyens permettant la pratique des interruptions volontaires de la grossesse sont fixées par décret.

« Dans les établissements hospitaliers appartenant aux catégories mentionnées à l'alinéa précédent, le conseil d'administration désigne le service dans lequel les interruptions volontaires de la grossesse sont pratiquées.

« Lorsque le chef de service concerné refuse d'en assumer la responsabilité, le conseil d'administration doit créer une unité dotée des moyens permettant la pratique des interruptions volontaires de la grossesse. »

Art. 10. — Les articles 2 et 11 de la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 ainsi que les articles L. 161-1 et L. 650 du code de la santé publique sont abrogés.

Art. 11. — I. — Dans la première phrase du premier alinéa de l'article 43 du code de la famille et de l'aide sociale les mots : « pendant les six semaines qui précèdent la date présumée de la naissance » sont supprimés.

II. — Le premier alinéa du même article est complété par la phrase suivante :

« Il en est de même des secours en espèces prévus à l'article 52. »

Art. 12. — La section II (Prévention de l'avortement) du chapitre Ier du titre II du code de la famille et de l'aide sociale est complétée par un article additionnel 44-1 ainsi rédigé :

« *Art.* 44-1. — Des commissions d'aide à la maternité sont mises en place sur l'ensemble du territoire, notamment auprès des centres médico-sociaux ou des bureaux d'aide sociale des grandes villes. Leur composition et leur fonctionnement sont fixés par décret en Conseil d'Etat ; elles doivent comprendre des personnes qualifiées dans le domaine social et familial, des volontaires et des représentants d'associations d'aide à la famille et à l'enfance. »

Art. 13. — I. — Il est constitué une délégation parlementaire pour les problèmes démographiques. Cette délégation compte vingt-cinq membres : quinze députés et dix sénateurs.

II. — Les membres de la délégation sont désignés en leur sein par chacune des deux assemblées du Parlement de manière à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques.

Les députés membres de la délégation sont désignés au début de la législature pour la durée de celle-ci.

Les sénateurs membres de la délégation sont désignés après chaque renouvellement partiel du Sénat.

Le mandat des délégués prend fin avec le mandat parlementaire.

III. — La délégation parlementaire pour les problèmes démographiques a pour mission d'informer les assemblées :

a) Des résultats de la politique menée en faveur de la natalité ;

b) De l'application des lois relatives à la régulation des naissances et à la contraception ;

c) De l'application et des conséquences de la loi relative à l'interruption volontaire de la grossesse.

IV. — Le Gouvernement présente chaque année à la délégation un rapport sur les actions mentionnées au paragraphe III ci-dessus ; la délégation formule sur celui-ci des observations et les soumet aux commissions parlementaires compétentes.

V. — La délégation définit son règlement intérieur.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1979.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

RAYMOND BARRE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ALAIN PEYREFITTE.

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale,

JACQUES BARROT.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine,

MONIQUE PELLETIER.

HOMMES, INFORMEZ-VOUS!

CONTRACEPTION ET AVORTEMENT : DES DROITS AUJOURD'HUI MENACÉS

Depuis quelques années, grâce à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse, vous avez conquis de nouveaux droits : droit de la femme à disposer librement de son corps, droit pour le couple à avoir les enfants qu'il désire quand il les désire, droit pour chacun d'être informé et d'agir en toute responsabilité. Ces droits sont aujourd'hui remis en cause.



La loi de 1975, qui a légalisé l'avortement — et qui n'a été votée que grâce aux élus de Gauche — va être examinée à nouveau par le Parlement en Novembre. Et la Droite au pouvoir veut diminuer encore sa portée !

IL FAUT DÉFENDRE VOS DROITS

Vous ne pouvez pas accepter que, sous des prétextes moraux ou démographiques, vos conquêtes de ces dernières années soient perdues, vos libertés nouvelles soient abandonnées.

IL FAUT ALLER PLUS LOIN ET ÉLARGIR VOS DROITS

La loi de 1975, dite « loi Veil », est un chef-d'œuvre de faux libéralisme, avec ses clauses restrictives, son caractère répressif, la possibilité laissée aux adversaires de l'avortement d'empêcher son application. Elle ne s'est accompagnée d'aucun effort sérieux d'information sexuelle ou d'aide à la contraception.

C'est pourquoi le PARTI SOCIALISTE défendra au Parlement une proposition de loi qui élargira vos droits : il vous demande de la défendre avec lui.

SANS LA LIBERTÉ DE DIRE NON, IL N'Y A PAS DE VRAI OUI A LA VENUE D'UN ENFANT

communimage

Que dit la proposition de loi socialiste ?

Des libertés réelles :

- la liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable ;
- toute répression relative à l'information sexuelle, à la contraception et à l'avortement sera supprimée, notamment du Code pénal et du Code de la Santé ;
- toute femme a le droit d'obtenir GRATUITEMENT, et SANS CONDITION D'AGE OU DE NATIONALITÉ, une interruption de grossesse.

Les moyens : des centres d'orthogénie pour...

- diffuser l'information sexuelle
- assurer des consultations de contraception, fournir des contraceptifs
- effectuer des consultations prénatales et de stérilité
- pratiquer des interruptions volontaires de grossesse
- procéder à des stérilisations volontaires.

Délais : librement jusqu'à 14 semaines, après un entretien médical préalable entre 14 et 20 semaines. Après 20 semaines ne seront autorisés que les avortements thérapeutiques.

Mineures : Le consentement du représentant légal sera supprimé pour les avortements pratiqués sur la personne d'une mineure.

La clause de conscience des médecins sera strictement personnelle : un chef de service ne pourra l'imposer à tout le personnel médical de son établissement. Le médecin qui refuse de pratiquer des interruptions de grossesse devra en informer l'intéressée dès sa première visite et lui remettre la liste des centres où elles peuvent être pratiquées.

Une information sexuelle véritable :

- Les pouvoirs publics soutiendront les associations qui ont pour objet l'éducation sexuelle et la diffusion de la contraception.
- Les chaînes de radio et télévision consacreront un temps suffisant à l'information sexuelle et à la contraception, à des heures de grande écoute.

FEMMES DEFENDEZ -

vos conquêtes durement acquises depuis des années



sont menacées :

LE DROIT A L'AVORTEMENT ET A LA CONTRACEPTION EST REMIS EN CAUSE

PARTI SOCIALISTE

FEMMES, HOMMES, C'EST VOTRE LUTTE

4 questions **au P.S.** 4 réponses



Non. L'avortement, c'est un dernier recours, le résultat d'un échec. Pour l'éviter, nous, nous voulons une véritable politique d'information sexuelle et de contraception : on en est loin !



Chacun est libre de ses opinions. Mais un État laïc n'a pas à fonder ses lois sur des prescriptions religieuses, et à imposer celles-ci à ceux qui ne les partagent pas.



Comment définir la limite entre la détresse et la non-détresse ? Ce serait l'arbitraire le plus total...



Certains veulent le faire croire. Mais les enquêtes officielles de l'Institut national d'Études démographiques prouvent que la natalité baisse depuis 1964 : 11 ans avant l'autorisation de l'avortement, 3 ans avant la loi sur la contraception !

La loi actuelle : plus souvent sabotée qu'appliquée...

La loi autorisant l'avortement devait s'accompagner d'un effort d'information sexuelle : on l'attend toujours... Et la propagande pour les moyens contraceptifs reste interdite ! Un sabotage systématique de l'accès à l'avortement a été organisé. De très nombreux médecins et hôpitaux font traîner les choses en longueur, pour dépasser le délai légal de dix semaines de grossesse. Les hôpitaux « manquent de lits » pour les avortements. Des chantages moraux inadmissibles sont très courants. Le prix de l'intervention fait reculer les personnes les plus démunies, qui sont souvent dans une profonde détresse morale.

Il faut les entendre, ces femmes qui se sont heurtées au sabotage de la loi.

Ecoutez leur témoignage :

HENRIETTE, 19 ans :

« Il a fallu plus de deux mois, à mon ami et à moi, pour réunir l'argent nécessaire pour payer les examens, puis l'intervention elle-même. La clinique voulait être payée immédiatement et en argent liquide. Maintenant, je suis enceinte de dix-huit semaines ! »

MARYSE, 21 ans :

« J'ai demandé à trois médecins, dans trois hôpitaux différents, la possibilité d'avorter, chez moi, dans le Cantal. Ils ont refusé, l'un après l'autre. J'ai perdu six semaines comme ça. Et maintenant, je suis à ma treizième semaine, on me dit : c'est trop tard. »

CARMINDA, Portugaise, 32 ans :

« J'étais enceinte de huit semaines. A la clinique, ils m'ont dit : Retournez dans votre pays. Vous n'êtes pas en France depuis assez longtemps pour avoir droit à l'avortement ! »

CHRISTINE, 16 ans :

« Ma mère m'avait dit que la pillule, ça pouvait rendre stérile. Je n'utilisais pas de contraceptifs. Ca fait dix-sept semaines que je suis enceinte. Ca me panique, et j'ose pas en parler à mes parents, ni à personne. »

MARIE-CLAIRE, 22 ans :

« A l'hôpital, ils m'ont dit qu'il fallait trois enfants pour avoir le droit d'avorter. Je ne savais pas que ce n'était pas vrai... Moi, j'avais déjà un enfant, et ils ont refusé... »

Connaissez-vous la situation chez nos voisins ?

En France, pas d'avortement après 10 semaines de grossesse. Ce délai est de...

— 18 semaines en Norvège,

— 16 semaines en Finlande pour les adultes (20 pour les mineures),

— 28 semaines en Grande-Bretagne.

Il n'y a aucun délai maximum légal en Suède, en Hollande, au Danemark.



Je souhaite ☐prendre contact avec le PARTI SOCIALISTE
☐adhérer au PARTI SOCIALISTE.

NOM - Prénom .....

Adresse.....

.....

A renvoyer au PARTI SOCIALISTE, 7 bis, place du Palais-Bourbon - 75007 Paris, ou à remettre à la Section la plus proche du Parti Socialiste.

... AUX FEDERATIONS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

01 AIN

LA LOI SUR L'I.V.G DANS L'AIN

Malgré l'opposition de l'ordre des médecins, une équipe de I3 médecins vacataires pratiquent l'I.V.G. dans l'Ain, à la maternité de BOURG. L'avortement en coûte environ 500 frs aux femmes dont près de 40% sont originaires de la région d'OYONNAX.

QUE PROPOSE LE PARTI SOCIALISTE DANS NOTRE DÉPARTEMENT ?

* La création dans les hôpitaux de BELLEY, NANTUA, OYONNAX d'un service d'interruption volontaire de grossesse.

* la création de centres d'orthogénie sur BOURG et OYONNAX à l'initiative des municipalités, et mise en place en collaboration avec les associations (en particulier le Mouvement Français pour le Planning Familial).

REUNION PUBLIQUE SUR L'I.V.G.

JEUDI 8 NOVEMBRE 1979

À 20 H 30

SALLE DE LA M.J.C. DE THOISSEY

AVEC VERONIQUE NEIERTZ

SECRÉTAIRE NATIONALE DU P.S AUX LUTTES DES FEMMES

Parti Socialiste

Fédération de l'Ain

40, cours de Verdun

Adresse postale : B.P. 147 / 01004 BOURG-EN-BRESSE Cédex

☎ (74) 23-08-31

Coll. Fondation Jean Jaurès

02 AISNE

St-QUENTIN:

I - Débat au niveau de la section avec militants P.S. , planning familial , C.S.C.V. -

II - Rencontre P.S. , C.F.T.D. , P.S.U., Planning Familial , C.S.C.V., pour préparation d'une journée d'action sur I.V.G., avec distribution de tracts sur le marché.
P.C. est venu à la réunion mais a refusé de participer à la journée d'action.
- 2.000 tracts ont été distribués sur le marché (photocopie jointe).

III - Tribune dans le journal local " Aisne Nouvelle " au moment des " Europennes " (voir photocopie) -

SOISSONS:

I - Tracts diffusés à 6.000 exemplaires en juin -

II - Participation à la " Marche des femmes " du 6/IO/79 -

III - Articles donnés à la presse locale " L'UNION " et "l' AISNE NOUVELLE " - parus, non parus ou tronqués - (photocopies jointes) -

IV - Pétition sur I.V.G. et lettre d'accompagnement envoyée aux personnalités (photocopie jointe) -

V - Participation à la manifestation du 24/II/79 -

TERGNIER:

Pendant le mois qui a précèdé le vote a :

I - Maintenu la présence d'un affichage sur les communes de Tergnier, Fargniers, Vouël, Quessy, Beautor ("Vos libertés sont menacées") -

II - distribué 2.500 exemplaires du dépliant sur l'I.V.G. aux portes des usines -

III - distribué 3.000 exemplaires d'un tract rédigé en commun par la C.F.D.T., le Mouvement pour le planning familial et la section P.S. de Tergnier -

IV - délègué son secrétaire de section, avec la secrétaire locale du planning familial pour une entrevue avec le maire de Tergnier afin de demander des locaux pour le planning familial -

AUTRES VILLES:

-Participation à des rèunions communes avec les "organisations amies"-
-Distributions de tracts - de dépliants-
-collectes de signatures pour la pétition
-participation à la "marche des femmes" le 6/IO et à la manifestation du 24/II -

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'action auprès des femmes a, en général, été très appreciée -

Le P.S. a , pratiquement, toujours été le seul parti politique engagé dans la lutte -

10 AUBE

- Intervention au Conseil Général à la D.M.1 du 7 Mai 1979.

Je suis intervenue au nom du groupe socialiste pour affirmer que la loi Veil n'était pas appliquée dans le département de l'Aube.
-ex: Trois femmes désirant une I.V.G. se rendent à l'hôpital de Troyes avec une conseillère conjugale du Planning Familial. Elles sont reçues avec bien du mal par une sage-femme qui remplit le rôle de conseillère conjugale, mais le médecin contacté refuse de s'occuper d'elles. Elles devront aller dans une clinique privée.

En fait, dans le centre de planification de l'hôpital de Troyes, trois ou quatre interventions au maximum sont pratiquées par semaine. La moyenne est d'ailleurs plutôt de deux et il ne s'agit que de cas sociaux très épluchés et envoyés par la D.A.SS Les médecins n'assument même plus les échecs imputables à leurs méthodes contraceptives. Ni la Conseillère conjugale ni les docteurs ne remplissent les papiers nécessaires aux femmes pour prétendre à une I.V.G.

J'ai demandé ensuite à l'Administration quelles mesures elle comptait prendre afin que la loi puisse effectivement être appliquée et que les femmes ne soient pas obligées de se rendre à Paris ou en Angleterre.

- Participation à un Collectif à Troyes (de plusieurs camarades) "Contraception Avortement Sexualité de l'Aube" regroupant en plus du P.S., le Planning Familial, le groupe Femmes de Troyes, la F.E.N, la L.C.R, la J.C.R, Vie Nouvelle, le M.R.G, les Amis de la Terre.

Ce Collectif :

- a organisé en Juin 1979 une après-midi d'action de sensibilisation du problème de l'I.V.G. avec projection de films, exposition, vente de livres, etc ....

- a envoyé des lettres aux candidats au Conseil Général en Mars 1979, ainsi qu'aux Députés en Octobre 1979, leur demandant leur position vis à vis de la loi Veil et de sa non-application dans l'Aube.

- a participé à la marche des femmes le 6 Octobre 1979 à Paris.

- a eu une entrevue avec le Préfet de l'Aube (son représentant) en Novembre 1979 pour discuter de la non-application de la loi dans l'Aube et des moyens à mettre en oeuvre pour la faire appliquer.

- a organisé en Décembre 1979 la projection d'un film "le Juste Droit" avec débat.

- a distribué des tracts devant des entreprises et collé des affiches en ville ainsi que fait paraître des articles dans les journaux locaux à l'occasion de ces manifestations.

- Depuis le vote de la loi :

Ce collectif s'est de nouveau réuni pour faire le point - l'hôpital demande des vacataires et en particulier des docteurs du Planning - pourparlers en cours et recherches de médecins.

Nous décidons de maintenir ce Collectif pour les actions à venir.

- pour l'application de la loi dans l'Aube et le fonctionnement du Centre d'Orthogénie.
- pour préparer des amendements à cette loi.
- pour l'information sexuelle.
- pour lutter contre les répressions sexuelles.



Paulette STEFFANN
Conseillère Générale
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

l'indépendant LUNDI 22 OCTOBRE 1979

● vie politique

Avortement et I.V.G. :

Le P.S. exige un centre d'orthogénie à l'hôpital de Carcassonne

LA secrétaire départementale des luttes des femmes, du parti socialiste, Monique Barbe, a tenu hier après-midi une conférence de presse sur l'avortement et l'I.V.G. (interruption volontaire de grossesse). Elle était entourée de Joseph Vidal, député, et Marcel Souquet, sénateur, et d'un certain nombre d'élus du parti. Monique Barbe a rappelé tout d'abord quelles étaient les propositions du parti socialiste, déclarant notamment :

« Le parti socialiste a basé sa proposition de loi sur le principe suivant : la liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable. En conséquence, le parti socialiste propose :
1)-Création de centre d'orthogénie ayant pour vocation la diffusion de l'information sexuelle ; d'assurer les consultations contraceptives avec délivrance de contraceptifs ; d'effectuer les consultations post-natales, ou de stérilisation ; de pratiquer les interruptions volontaires de grossesse ; de procéder à des stérilisations.

2)-L'information sexuelle et la diffusion de méthodes contraceptives seraient faites par l'enseignement scolaire, par les associations ayant déjà cette vocation et par des moyens d'information nationaux. Le parti socialiste attache beaucoup d'importance à cette éducation sexuelle et aux méthodes de contraception afin d'éviter d'avoir recours à l'avortement.
3)-L'interruption volontaire de grossesse : il pourra être procédé à des IVG sans aucune condition d'âge, de nationalité, de durée de séjour.

Toute femme pourra librement se faire avorter et sans aucune démarche préalable jusqu'à la 14e semaine de grossesse. De 14 à 20 semaines : après entretien dans un centre d'orthogénie, la femme prend seule sa décision, au-delà de 20 semaines seuls les avortements thérapeutiques pourront être faits.

Il est bien entendu que le parti socialiste considère que toutes ces mesures concernant notamment la délivrance de moyens contraceptifs, les



Monique BARBE



• **Monique Barbe (en haut) entourée d'élus au cours de sa conférence de presse.**
(Téléphoto Noem, L'Indépendant)

consultations, examens ou analyses médicales qui les précèdent, seront mis gratuitement à la disposition de ceux qui y recourent.

Les interruptions volontaires de grossesse seront pratiquées gratuitement. Dans ce domaine primordial, le parti socialiste prend en compte les désirs et les souhaits de l'ensemble des femmes et veut ainsi introduire la notion d'égalité et de justice tant souhaitées depuis de nombreuses années.

M. Marcel Souquet, quant à lui, a trouvé anormal que des médecins refusent de pratiquer un avortement : « Il y a une loi, et elle doit être appliquée. »

Joseph Vidal, pour sa part, est remonté à l'origine de la proposition de loi du 14 décembre 1974 « votée grâce aux parlementaires de gauche », et il a affirmé que le PS restera ferme. « Il ne consentira pas le moindre recul. »

André Melliet s'est étonné de la position du PC sur le sujet. Il a parlé de « manifestation malheureuse et de procès d'intention. »

Enfin, au nom des jeunes socialistes, Christian Cabrol a signalé que l'IVG touchait particulièrement les jeunes.

Une motion

En fin de journée, une motion était déposée à la préfecture, dont voici le texte :

« La droite réactionnaire qui nous gouverne n'a pas le courage de revenir sur la loi Veil, quel que soit le fond de sa pensée. Le pouvoir exécutif a tout fait depuis cinq ans déjà pour saboter l'application d'un texte pourtant proposé par Giscard d'Estaing, et dont le seul but était de récupérer une partie de l'opinion, sans volonté réelle d'apporter une solution au problème de l'IVG.

Les exemples de non-application de la loi sont innombrables. L'Ordre des médecins, pourtant particulièrement rétrograde, considère la loi Veil comme une réalité sociologique sur laquelle il n'est plus possible de revenir. Sans aller plus loin, des entraves inacceptables à l'application de la loi sont chaque jour constatées dans l'Aude et plus particulièrement à Carcassonne.

Le parti socialiste tout entier, par la voix de son secrétaire aux luttes des femmes, exige :

-que soit immédiatement mis en place un centre d'orthogénie à l'hôpital de Carcassonne ;

-que l'administration hospitalière se donne les moyens de rechercher des médecins aptes à pratiquer correctement les IVG dans ce centre. Ces médecins devront recevoir la juste rétribution de leurs actes ;

-que l'information y soit développée et en particulier auprès des jeunes, sur la sexualité, la contraception. »

13 BOUCHES-DU-RHÔNE

YVETTE FUILLET
DÉPUTÉ A L' ASSEMBLÉE EUROPEENNE
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

1 - QUESTION ECRITE DEPOSEE LE 26 SEPTEMBRE

J'ai posé, en mon nom la question écrite suivante à la Commission des Communautés Européennes :

Objet :

"Harmonisation des législations en vigueur dans les états membres sur l'I.V.G. et la Contraception.

La disparité des différentes législations en vigueur dans ce domaine pose de graves problèmes, tant au niveau des droits des femmes - qui devraient être une partie intégrante des droits de l'Homme - qu'à celui de l'égalité des femmes en Europe.

En effet, comment admettre les différences qui existent entre une Irlandaise et une Française, par exemple ?

Aussi, la Commission envisaget'elle d'établir une proposition de directive tendant à l'harmonisation des législations en vigueur ?

L'objet de ma question étant d'aborder au plan européen ce sujet, d'une actualité brulante, de par le nouveau débat qui va bientôt s'ouvrir au Parlement Français et d'une importance capitale pour les Femmes.

Chacun sait qu'un des buts fondamentaux de l'organisation européenne est de constituer une Europe unie, avec des disparitésde plus en plus atténuées au sein des 9 états actuellement membres.

Aussi, en matière d'I.V.G. et de contraception, après une étude sur les législations des neufs états, il apparait en fait peu de communes mesures entre les uns et les autres.

PARTI SOCIALISTE DES B.-du-Rh.
SECTION ENTREPRISE P.T.T.
5 rue Maurice Bourdet 13001 MARSEILLE

Les droits des femmes

Toutes les femmes doivent être solidaires dans le combat socialiste car le système capitaliste freine le changement des mentalités. C'est tellement vrai que toutes les lois et réglements sont élaborés par des hommes et les droits des femmes sont restés jusqu'à ces dernières années lettre morte.

Bien que les suffrages des femmes et des hommes contribuent à égalité à l'élection des représentants politiques de notre pays, dans la société actuelle les femmes sont rejetées au second plan.

Nombreuses sont les inégalités qui pénalisent les femmes par rapport aux hommes notamment les dispositions qui concernent le droit à disposer d'elles-mêmes.

La loi provisoire sur l'Interruption Volontaire de Grossesse est un exemple que le droit est en retard sur les faits et s'il est réformé c'est plus pour entériner l'évolution, la canaliser ou la freiner que pour l'anticiper. Cette loi volontairement dissuasive, restrictive et souvent non appliquée est en fait un nouveau moyen de gouvernement des femmes.

Malgrè l'entrée des femmes dans la production c'est par leur rôle au sein de la famille qu'elles sont reconnues alors que les hommes sont reconnus dans le monde du travail et le système actuel consiste à maintenir la femme dans son rôle traditionnel.

L'image de la femme dans les médias (presse, radio, télé) est déformée.

LA LUTTE S'IMPOSE DONC; seul le renouvellement profond de toutes les structures institutionnelles existantes par une société socialiste donnera aux femmes leurs droits de CITOYENNES A PART ENTIERE.

VENEZ AVEC NOUS LUTTER POUR PLUS DE JUSTICE,
L'EGALITE DES DROITS ET DES DEVOIRS,
POUR QUE VOUS-MEMES, VOS ENFANTS, VOS FAMILLES
VIVENT DANS UN MONDE MEILLEUR

La déléguée aux Luttes des Femmes
Yvette FUILLET

Fondation Jean-Jaurès

14 CALVADOS

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

I - A l'intérieur du Parti

Etude en commission du Projet de Loi

- critiques et prises de position sur différents points relatifs à ce projet (transmises au bureau fédéral et au Secrétarait National aux luttes des femmes)

- Débats sur l'I.V.G. dans de nombreuses sections et en C.E.

- Etude également du projet en relation avec la Commission fédérale santé.

II - A l'extérieur du Parti

- participation au collectif unitaire sur CAEN
groupant : M.L.A.C, mouvement d'action syndicale - M.J.S. - J.C.R. - P.S. - P.S.U. - L.C.R. - O.C.T. - P.C.R. - "Choisir" - Planning familial - US. CFDT - SNI. PEGC école normale.

Collectif unitaire débouchant sur :

- distribution de tracts
- manifestation
- réunion publique (Trévières)
- Communiqués de presse avec appel à la manifestation unitaire de Paris du 24 Novembre.

- Campagne du P.S.

- Affichage
- Tracts (dépliants du P.S.) sur les entreprises employant du personnel majoritairement féminin
- Présence à l'Assemblée Nationale de membres de la commission fédérale lors des débats sur l'I.V.G.
- Conférence de presse du Député P.S. de CAEN (Louis MEXANDEAU) en présence du Premier Secrétaire Fédéral et de la Secrétaire Fédérale aux luttes des femmes, le lendemain du vote à l'Assemblée Nationale
- Réunion publique après le vote (Mondeville) animée par A.CHEPY

Ce compte rendu peut paraître complet. Il faut toutefois signaler que peu de militants et de militantes se sont sentis concernés par le problème de l'I.V.G. sur le Calvados et les tâches ont été effectuées par un petit noyau d'adhérentes.
Celà a provoqué une participation timide en nombre aux diverses manifestations extérieures au Parti. (collectif, manifestations, etc....)

Françoise FOUQUE
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Fondation Jean-Jaurès

Les femmes socialistes face à l'avortement et la contraception



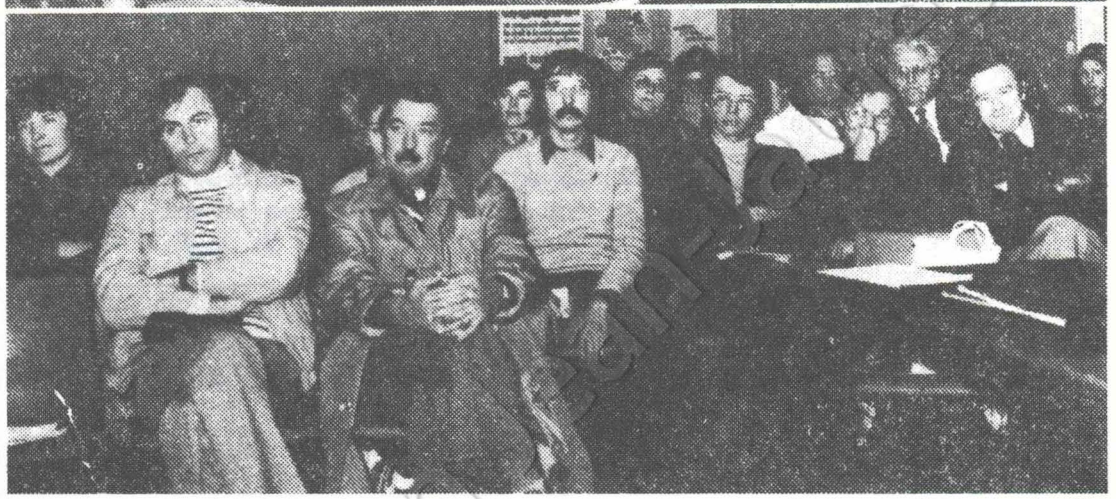

« Aimer, vivre, décider et conquérir définitivement le droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse », déclarait une affiche récemment éditée par le parti socialiste, à un moment où la loi Veil va revenir en discussion devant le Parlement, en vue de son adoption définitive. On sait que le Conseil des ministres a décidé de soumettre aux députés et aux sénateurs l'adoption d'un texte de loi identique à celui en vigueur, sauf une modification concernant « la clause de conscience » au niveau des chefs de service.

Pour sa part, le parti socialiste a rassemblé ses options en la matière dans une proposition de loi.

Afin de présenter ses options, le P.S. cantalien, plus précisément les femmes socialistes, avaient convié divers mouvements, associations et partis à un débat qui s'est déroulé, samedi, à Aurillac.

A cette occasion, Mme Massimi, secrétaire fédérale à la Condition féminine, et M. Yves Debord, premier secrétaire de la Fédération du P.S., avaient invité Mme Chantal Pérez, responsable de la commission nationale Luttes des femmes, a venir s'exprimer devant un auditoire cantalien. Celui-ci était constitué par des membres du P.S. et du mouvement des jeunesses socialistes, et des représentants de diverses organisations, dont la C.F.D.T., la FEN (à titre d'observateur), le mouvement lycéen Que faire à Aurillac, la Fédération des associations laïques, la M.G.E.N. (précisons que cette mutuelle opère le remboursement des frais d'I.V.G.) et bien sûr le Mouvement français du planning familial.

La C.G.T. et le P.C., invités, étaient absents.

Interrogée sur l'absence du P.C., Mme Pérez indiqua que cela correspondait à une attitude nationale : « Le P.C. se retirant de tous les terrains de luttes ».

En préambule, Mme Massimi présenta un historique très documenté sur « Les luttes des femmes » depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, insistant plus particulièrement sur certains points : la loi de 1920 replacée dans son contexte historique (repeupler la France) ; la fondation du planning familial et son rôle ; les lois Neuwirth sur la contraception, en 1967 et 1974 ; les acquis de mai 1968 dans le domaine de l'émancipation de la femme ; les luttes pour obtenir la légalisation de l'I.V.G. ; la proposition de loi socialiste en 1973 ; la loi Veil de 1975 qui « légalisait l'I.V.G. tout en demeurant dissuasive ».

Pour ce qui est de la situation du Cantal, on se souvient que, concernant la loi Veil, les députés s'étaient prononcés contre et que les sénateurs l'avaient approuvée, M. Jean Mézard ayant d'ailleurs été le rapporteur du projet de loi devant la haute assemblée.

En ce qui concerne la mise en place « des structures minimales imposées par la loi Veil », Mme Massimi indiqua que le Cantal se situait dans « la bonne moyenne », notamment par rapport au Lot, l'Aveyron et la Corrèze, « trois départements limitrophes où l'I.V.G. n'est toujours pas appliquée », selon l'oratrice.

Il y existe des centres de planification et, actuellement, la création récente de deux centres assure « la couverture géographique du département ». En matière de service d'I.V.G., la situation est bien plus restrictive.

Les positions du parti socialiste

Après avoir indiqué que seul l'apport des voix de la gauche avait permis à la loi Veil d'être votée, Mme Pérez souligna que cette affaire était, avant tout, une « lutte politique », tant nationale qu'internationale (procès de Bilbao).

Evoquant la place de l'actuel débat sur les plans de la démographie et de l'économie, elle fut amenée à réfuter, statistiques à l'appui, le fait que la baisse de la natalité en France était liée à la législation de 1975 (le nombre de demandes d'I.V.G. diminue).

Se plaçant dans une perspective qualifiée de familialiste par un intervenant, Mme Pérez répéta les grandes options de la politique familiale de son parti, telles que François Mitterrand les avait présentées.

Le « redressement démographique » doit s'articuler autour de trois points :

— Des enfants désirés, des enfants accueillis, des enfants pris en charge.

Quelle sera l'attitude des élus socialistes lors du débat ? Ils se battront sur les propositions exprimées dans le projet qu'ils ont présenté mais sans espoir de voir celui-ci repris dans sa totalité, ils devront livrer bataille autour d'amendemants. En cas de refus des mandements socialistes, nous crûmes comprendre que les élus voteraient tout de même le projet gouvernemental, « car le retour en arrière apparaissait intolérable », mais, pour cela, il ne faudrait pas que des amendements de « droite » fassent en sorte que la nouvelle loi soit un « retour en arrière par rapport à la loi de 1975 »

Mobilisation locale

Mme Pérez précisa les manifestations et actions diverses menées ici et là pour informer et mobiliser l'opinion, notamment la « marche du 24 novembre ».

Sur le plan local, il semble que ce soit le Planning familial qui soit amené à prendre les initiatives. Dès mardi, une réunion se déroulera entre diverses organisations afin d'imaginer les modalités d'action.

Dans un premier temps, la projection d'un film, « Le juste droit », suivi d'un débat, est programmée dans diverses localités du département, du 5 au 12 novembre.

Coll. FONDATION SAINT-SIMON

16 CHARENTE

I°) - EN JUIN1979, à la suite de la réunion, la Commission " LUTTE DES FEMMES " s'est réunie : exposé de la responsable Suzanne GAUTIER sur :

- les carences de l'application de la loi VEIL
- sur la remise en cause
- sur la proposition de loi du P.S. au sujet de l'Information sexuelle, des méthodes de contraception et de l'I.V.G.

Cette commission décide de prendre l'initiative d'une campagne pour la reconduction de la loi et l'extension de son application. Une invitation est envoyée aux Syndicats, partis politiques de gauche (PC. PRG.) Planning familial pour participer à une table ronde à ce sujet qui pourrait aboutir à des prises de positions communes.

Le Planning Familial et le S.N.I. répondront seulement et affirmativement à cette invitation.

2°) - PARALLELEMENT, la Municipalité prend l'initiative de la création d'un centre d'orthogénie à ANGOULEME à vocation multiple dans les locaux du Nouvel Hôpital de GIRAC (3 kms de la ville). Ce centre devrait ouvrir en JANVIER I980.

Dans ce but, elle provoque une première réunion le 5 JUILLET I979, de personnalités médicales du département et d'associations ou personnes intéressées - Maire - conseillers municipaux aux affaires sociales, D D A S S - centre hospitalier (Directeur, pédiatres) de gynécologues - C.A.F. (Directeur) - Planning Familial - Centre de plannification - groupe de femmes - 4 militantes de la commission du P.S. "Lutte des Femmes " (voir compte-rendu dans la presse ci-joint).

- Le lendemain, une conférence de presse avait lieu dans le bureau du Maire, à laquelle participait S. GAUTIER - responsable "Commission Lutte des Femmes".

Au cours de cette réunion, une commission de travail autour de la création du centre fut créee avec comme président, l'adjoint aux affaires sociales de la Municipalité ; JP. BRUNET.

3°) - REUNION de cette commission municipale du Centre, le I3 Septembre I979, avec la participation énoncée ci-dessus (2) et celle de délégués syndicaux FO. C.G.T. (notamment du personnel hospitalier) C.F.D.T., enfin la présence du B.A.S. de la ville d'Angoulème)

- Les docteurs présents et le centre de plannification semblent "pencher" pour la dispersion des services du futur centre, l'hôpital restant surtout le lieu d'intervention, et paraissent hostiles à toute fonction d'éducation sexuelle du centre.

- Les femmes socialistes reprochent ce côté trop médical de la vocation du centre et insistent pour que tous les services soient rassemblés au même endroit dans les locaux du futur hôpital pour faciliter les démarches et gagner du temps. (I.V.G.) elles suggèrent, vu l'éloignement du centre, des points de décentralisation (des relais) dans la ville d'Angoulème.

Mais pour elles, surtout le centre doit fonctionner comme diffuseur d'éducation sexuelle.

Une prochaine réunion est prévue le 4DECEMBRE.

4°) - AVANT CETTE REUNION du 4, la Commission Femmes se réunit et invite le Maire d'Angoulème, ses conseillers aux affaires sociales, le responsable de la commission municipale du centre d'orthognéie -

Objectif : se mettre d'accord entre militants socialistes et municipaux sur ce que nous attendons, nous, socialistes de la réunion du 4 DECEMBRE, de façon à présenter un "bloc" uni face aux autres participants.

Devant l'absence des municipaux, les militantes leur adressent une motion.

5°) - UNE NOUVELLE REUNION de la commission "Lutte des Femmes" en présence du Maire et des Municipaux se tient le I5/XII/79.

Le Maire sensible aux arguments des femmes de la Commission propose, l'idée d'un centre indépendant de l'Hôpital, mais en relation avec lui pour les interventions.

Dans ce but, il faut trouver un local, donner un statut au centre, un nom, et se pencher sur son organisation matérielle.

A cet effet, 2 commissions sont créeés :
- une commission technique,
- une commission du budget.

Les deux commissions travaillent enrelation avec les membres du B.A.S., du Planning familial.

Ci-joints les travaux des deux commissions.

6°) - UNE MILITANTE, Ginette PERRIN de la section d'ANGOULEME a participé aux manifestations de PARIS pour l'I.V.G.

Suzanne GAUTIER Secrétaire Fédérale.

17 CHARENTE-MARITIME

Dans tout le Département, le PARTI SOCIALISTE a été partie prenante du Collectif " Contraception, Avortement, Sexualité " constitué entre la C.F.D.T.- C.S.C.V.- F.E.N.- J.C.R.- L.C.R.- M.R.G.- P.C.M.L.- Planning Familial- P.S.- P.S.U.- S.O.S. Femmes- Syndicat Médecine Générale.

A ce Collectif se rajoutait pour LA ROCHELLE, le Groupe Femmes Rochelais. Ni le P.C. ni la C.G.T. n'ont participé activement aux activités du Collectif.

Par ailleurs, les Conseillers Généraux Socialistes ont demandé au Préfet de CHARENTE-MARITIME communication des chiffres officiels départementaux sur la pratique de l'I.V.G. et sur les crédits qui lui sont alloués.

Un tract départemental a été rédigé pour actualiser le débat, parallèlement au tract national, et un article est sorti dans le journal départemental du PARTI SOCIALISTE.

SUR ROYAN: seule a été organisée une distribution de tracts avec affiches sur panneaux.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SUR LA ROCHELLE: distribution de tracts et campagne d'affichages (marchés, centres commerciaux, etc..)

rédaction d'un tract commun avec le collectif et distribution. Organisation de débats du I5 au 20 Novembre I979, dans le cadre du Collectif, avec un effort tout particulier sur la Samedi I7 Novembre I979 (en tout 400 personnes) . Articles collectifs dans le rpincipal journal départemental SUD-OUEST durant ces jours.

Organisation d'une soirée-débat, menée uniquement par le P.S. dans la banlieue Rochelaise;

Enfin, et suite à des attaques de SUD-OUEST sur le Collectif, réunion avec un journaliste pour mise au point et pour marquer la présence de partis politiques importants, tel que le P.S.

SUR ROCHEFORT: distribution de tracts, notamment sur les marchés, et collages d'affiches. Articles dans les journaux locaux.

Organisation d'une soirée-débat, dans le cadre du collectif, le I9 Novembre I979. (I00 personnes) . Constitution d'un dossier local et publication d'un article demandant la création d'un véritable centre d'orthogénie.à ROCHEFORT.

SUR SAINTES: distribution de tracts. Pas de réunion publique à l'exception du débat organisé avec des gynécologues dans le but de créer une Commission-Santé en vue, en particulier, de lancer un centre d'orthogénie à SAINTES.

SUR SAINT JEAN D'ANGELY: seules ont été faites des distributions de tracts. Aucun travail en dehors du collectif.

Anne RENAUD
Secrétaire Fédérale

Coll. Fondation Jean-Jaurès

19 CORRÈZE

BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. EN CORREZE.

La campagne amorcée en septembre s'est déroulée sur deux plan

* CAMPAGNE PROPRE AU PARTI:

- discussion dans les sections (la Fédération a fourni le projet de loi du P S à chaque section
- discussion à la C.E.F.
- Affiches nationales
- Meeting avec Edwige AVICE

* CAMPAGNE PAR LE COLLECTIF CONSTITUE A L'INITIATIVE DU P.S.

Il comprenait:le PS.U. ,la F.E.N.,la C.F.D.T. , le MADARAC, le Syndicat de Médecine Générale ,le Groupe Femmes le Planning, la Fédération CORNEC.

Deux grands absents:
Le P.C. : pas de réponse
LA C.G.T. : n'a pas participé"pour ne pas favoriser l'actio d'un parti politique par rapport à un autre ".

Il reste aux camarades du P.S. et adhérents à la C.G.T. de demander des comptes.

LE COLLECTIF a:
- tenu une conférence de presse
- projeté à EGLETONS,BRIVE, TULLE, un film amorçant un déba
- distribué un tract
- manifesté et défilé à TULLE aprés avoir remis une requête au Préfet.

ELEMENTS POSITIFS:les hommes ont largement participé à cette campagne dans le parti et dans les manifestations.
-Les débats ont été bons à EGL TONS et à TULLE
-L'action unitaire a été menée en respectant la personnalit de chacun dans le collectif

ELEMENTS DECEVANTS:
- pas de mouvement en profondeur des femmes
- débat médiocre à BRIVE

SUITES DEJA ENTREPRISES:
- dépôt d'un voeu des Conseillers Généraux socialistes à cette session demandant:
  * la création de centres de planification (un seul existe actuellement et son fonctionnement est ultra -réduit)
  * la possibilité que les I.V.G. se fassent en priorité dans les Hôpitaux et avec ou sans anesthèsie.

PROJETS
- mise en place d'un Centre de conseils juridiques en collaboration avec certaines associations.

Secrétaire Fédérale
Claudine LABRUNIE

Collection Jean-Jaurès

P.S. : « Refusant de prendre en charge éducation sexuelle et information sur la contraception notre société est responsable de tant de drames atroces*»

La section d'Ajaccio du Parti socialiste remercie toutes les personnes qui ont participé le mardi 13 novembre, à la salle des Congrès, au débat sur l'information sexuelle, la contraception et l'avortement. La projection d'un excellent court métrage « Une Vie nouvelle » où tous ces problèmes étaient abordés a permis d'engager une discussion intéressante.

Ce qui a été souligné en premier lieu, c'est le manque désastreux d'une véritable politique d'information sexuelle à destination des jeunes notamment. Notre société se réfugie encore derrière le mur du silence. La peur de la sexualité empêche beaucoup de parents, mais aussi, ce qui est plus grave, l'école et peut-être même une partie du corps médical de remplir correctement leur rôle en ce domaine. N'est-il pas significatif par exemple qu'il faille attendre un tel débat pour apprendre qu'il existe à Ajaccio trois centres d'orthogénie très officiels mais fonctionnant de façon quasi clandestine parce que la loi leur interdit toute publicité ? Refusant de prendre en charge éducation sexuelle, information sur la contraception, c'est l'ensemble de notre société qui est ainsi responsable de tant de drames atroces qui se jouent quotidiennement.

Enfin, sur la question de l'avortement, il apparaît que la loi actuelle qui va être de nouveau soumise à l'Assemblée nationale représente incontestablement un progrès par rapport à la loi répressive de 1920. Mais certaines mesures sont insuffisantes. C'est pourquoi le Parti socialiste déposera lui-même une proposition de loi destinée à rendre plus efficace et plus juste la législation relative à l'interruption volontaire de grossesse.

Il demeure acquis que celle-ci ne peut être qu'un ultime recours, et qu'on ne saurait adopter une législation à ce sujet qui serait séparée de la volonté politique de tout mettre en œuvre pour assurer d'abord éducation sexuelle et information sur la contraception.

L'oppression en matière de sexualité est liée à celle que subissent dans tous les domaines, les jeunes, les femmes, les travailleurs. Les socialistes continueront contre elle leur combat avec les jeunes, les femmes, les travailleurs.

Le Provençal-Corse 15/11/79.

* Peu de jours auparavant, un drame a bouleversé la Ville : Une jeune fille de 18 ans, vendeuse dans un super-marché, privée d'information et de tout soutien matériel et moral, dans la crainte de sa famille, a jeté son nouveau-né dans la rue, après avoir accouché seule en pleine nuit. Ce sont les employés municipaux qui ont trouvé l'enfant mort le lendemain.

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

Elle s'est déroulée essentiellement dans la ville d'Ajaccio avec :

- deux affichages à une semaine d'intervalle avant le débat à l'Assemblée Nationale -
  100 affiches "Vos libertés sont menacées"
  50 affiches annonçant la projection du film

- projection du film "une vie nouvelle" suivie d'un débat

- Compte rendu dans la presse du débat.



Edmonde VESPERINI
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

21 CÔTE-D'OR

Le Secrétariat aux Luttes des Femmes de la Côte d'Or a travaillé dans plusieurs directions :

I- LES SECTIONS

Dès le mois de Juin, une réunion d'information sur la proposition de Loi Socialiste a été organisée avec la présence de Véronique NEIERTZ.
Durant les mois de septembre, octobre et novembre, la quasi totalité des sections ont organisé un débat interne sur l'I.V.G. Certaines d'entre elles n'ont pas hésité à faire des débats publics. Le secrétariat aux Luttes des Femmes s'est déplacé dans ces réunions chaque fois que le désir s'est manifesté.
Les journaux des sections ont abordé cette question, diffusant ainsi les positions du parti socialiste sur la contraception et l'I.V.G.
D'autres sections ont préféré programmer dans le courant de décembre et janvier, des réunions publiques sur le problème des femmes en général.

II- LE CONSEIL GENERAL

Majoritaires au Conseil Général depuis le printemps 1979, nous avons envoyé une lettre à chaque camarade, Conseiller général, afin que le groupe socialiste dépose, dès la première session, un voeu, demandant une meilleure application de la loi dans le département de la Côte d'Or.
Le camarade socialiste membre du conseil d'administration du C.H.U. est intervenu au C.A. pour dénoncer les conditions dans lesquelles sont pratiquées les I.V.G. à la maternité de Dijon. Il a dans le même temps demandé à cette administration de lui communiquer les chiffres exacts concernant :

- le nombre d'I.V.G. pratiquées
- " " de refus
- les raisons du refus: âge, délais, nationalité .....

Après avoir eu officiellement l'assurance d'obtenir ces chiffres, après une longue attente, après un rendez-vous avec le directeur de la maternité qui le jour dit avait égaré le dossier !! ??...

Coll. Fondation Jean-Jaurès

après avoir réclamé à nouveau au cours d'une séance du C.A., les chiffres promis ne sont toujours pas en notre possession ..... à suivre.
Nous patientons encore quelque temps, mais nous comptons exploiter cette affaire sur la place publique, afin de faire rejaillir le problème des conditions d'application de la loi.

III-LES MUNICIPALITES

Les municipalités tenues par les socialistes ont été contactées afin qu'elles prennent position publiquement en faveur de l'avortement au cours d'un conseil municipal.
Certaines d'entre elles ont organisé des débats publics, film ...

IV- LE COLLECTIF CONTRACEPTION-AVORTEMENT de DIJON

Mis en place depuis très longtemps, le Parti Socialiste a d'abord assisté aux réunions en observateur. Le collectif a organisé au printemps une manifestation publique avec distribution de tracts. Nous n'avons pu nous associer à cette action, car le tract, préparé en dehors du P.S., prenait des positions contraires à celles de notre parti.
A la suite de ce malentendu, nous avons longuement discuté (5 réunions) afin d'élaborer une plateforme commune à toutes les organisations politiques, syndicales, ou associations.
Nous avons ensuite fait un tract qui fut distribué dans les lycées, collèges, usines, maternités, boîtes aux lettres.
Au mois de juin, nous nous sommes décidées pour une grande manifestation publique. N'ayant aucun moyen financier nous avons pris contact avec un théâtre amateur, le "Théâtre de l'Opprimé" afin qu'il crée une pièce, devant nous servir à introduire un débat.
En effet, la forme de travail très originale de ce théâtre, qui exige une participation du public, nous est apparue comme très satisfaisante pour une prise de conscience collective:
Les acteurs jouent une première fois une série de scénettes mettant en présence un(e) opprimé(e) et un oppresseur. Les scènes sont ensuite rejouées mais une animatrice demande aux personnes qui ne sont pas d'accord avec la situation de l'opprimé, d'intervenir en tant qu'acteur en venant proposer une autre situation moins oppressante.
Dans notre soirée, le théâtre a mis en scène une jeune fille de 17 ans qui se retrouve enceinte. Après avoir vainement tenté de se faire avorter, ses parents la marient.
De nombreuses femmes sont venues sur scène, mais les acteurs ont déjoué les solutions nouvelles pour démontrer que la jeune fille en question ne pouvait pas s'en sortir seule.
Beaucoup de monde : plus de 350 personnes.

QUELQUES REMARQUES

- Le débat politique est difficile
- Les femmes qui ont besoin d'information ne se dérangent pas
- Les femmes refusent en général les formes traditionnelles d'actions des partis politiques : débats contradictoires, slogans ....

Il serait utile de réfléchir pour proposer d'autres formes d'actions. Cette réflexion servirait à l'ensemble du parti, car si notre militantisme féministe nous amène à cette conclusion, le parti tout entier souffre d'une lassitude. Les hommes (et pour une fois, les femmes sont mobilisées) se désintéressent de leur parti. Même le projet socialiste ne mobilise pas les militants.

Georgette MOUREY
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

22 CÔTES-DU-NORD

Une première réunion, le 13 Octobre, où aurait dû être un(e) délégué(e) de chaque section (ce n'était pas le cas hélas!) nous permettait de prendre certaines décisions, puisque toutes les circonscriptions étaient représentées -

Nous avons pensé qu'il fallait, tout d'abord, diriger notre action : du côté des élus -

- Une lettre avait été préalablement distribuée aux Elus Socialistes et républicains (rappelant la possibilité de leurs actions) lors de leur congrès régional à St MALO, le 29 Septembre - (avec l'accord des Secrétaires fédérales bretonnes) - et nous avons décidé de faire une action identique auprès des élus socialistes départementaux, réunis ce même jour, à savoir le 13, en congrès.

- Nous décidions parallèlement de rencontrer les représentants du Conseil Général lors de sa session extraordinaire sur les problèmes de la SANTE afin de leur faire part de nos revendications.

ACTION AUPRES DES MILITANTS

- Pas d'illusion de notre part : nous savions que l'information et la réflexion sur la proposition de loi du P.S. ne seraient pas faites dans la plupart des sections ; d'où la décision d'organiser des réunions décentralisées avec pour base de discussion, un film, et ceci à raison d'une par circonscription - Quelques camarades ont accepté de prendre la responsabilité de leur secteur - (organisation et animation des réunions etc...)

AUPRES DU"GRAND PUBLIC"

- Notre participation aux actions du Collectif départemental nous semblait indispensable - Il nous fallait même prendre l'initiative d'en assumer la répercution au niveau des circonscriptions, si ne n'était déjà fait - (collage d'affiches, distribution de tracts, manifestation réunions etc...)

- Un MEETING à St Brieuc avec la participation de P. BIRAUD et P. JAGORET était enfin décidé - et nous nous engagions à faire paraître dans le journal fédéral "LE COMBAT" des articles, chaque semaine, afin d'apporter des précisions sur nos propositions et ainsi répondre aux contestations que nous pouvions rencontées -

BILAN GLOBAL DE CETTE CAMPAGNE ?

- Les Réunions avec les militants du P.S. ? assez décevantes, réunions peu suivies et où l'on a pu entendre des réflexions véritablement incroyables! (quand allez-vous soutenir les prostituées puisque vous demandez le droit à disposer de votre corps?) Mais où l'on a pu néanmoins avoir des échanges intéressants, permettant l'évolution des uns et des autres....

- Les réunions "ouvertes ont été beaucoup plus satisfaisantes .... Questions de femmes ou jeunes filles de tout milieu, sur la sexualité, contentes de pouvoir parler, ou entendre parler de ces problèmes, sans fausse pudibonderie, naturellement -(pour beaucoup de milieu rural, ce domaine est encore tabou -)

EN DEFINITIF, le constat que la machine est mise en route; la réflexion sur la vie sexuelle des femmes, sur le droit du choix ou non de la maternité est amorcée ! il nous reste encore un long chemin à parcourir pour convaincre les plus réfractaires...mais nous sommes optimistes ; NOUS Y ARRIVERONS -

Fondation Jean-Jaurès

BILAN DES ACTIONS DU SECRETARIAT AUX LUTTES DES FEMMES

FEDERATION DES COTES-du-NORD

Congrès de METZ 1979
à Fin Novembre 1979

==========

26 MAI — REUNION - prise de contact avec les camarades déjà rencontrées au cours de réunions précédentes
- Plan d'action pour le mois à venir.

23 JUIN — REUNION DE MILITANTS : 14 présentes + 1 présent -

Ordre du jour - Les droits des femmes (manifeste)
- Stage de Lorient (appel aux candidatures)
- Fête Fédérale

- Réactions très hostiles de femmes non militantes mais "épouses" de secrétaires de section ,(qui n'avaient pas compris que cette réunion ne s'adressait qu'à des militants), devant les thèses féministes -

1er Septemb. — PREPARATION à quelques camarades du stand pour la fête fédérale.

CAMPAGNE I.V.G.

29 Septemb. — Distribution de lettres aux élus socialistes à leur congrès régional à St MALO - (avec l'accord des secrétaires fédérales bretonnes et l'aide de la camarade d'Ille et Vilaine) -

13 Octobre — REUNION des délégués des sections de la fédération, (il avait été demandé qu'il y en ait un(e) de désigné(e) par section) - 15 Présentes

13 Octobre — DISTRIBUTION de la "lettre aux élus" des Côtes-du-Nord, à leur congrès départemental à St Brieuc -

du 13 Octobre au 5 Novemb. — PARTICIPATION aux réunions du Collectif départemental (où se retrouvent beaucoup d'associations sauf P.C. et C.G.T.) des militants du P.S. - (réunions préparatoires aux actions à mener)

du 5 Novemb. au 11 Novemb. — SEMAINE D'ACTIONS DU "COLLECTIF" à St BRIEUC avec le 9 Novembre, soirée animée par le P.S. (film : Avortement, ils appellent ça I.V.G.)

14 Novemb. et — MEETING DEPARTEMENTAL à St BRIEUC avec la participation de Pierrette BIR P. JAGORET (moins de 80 personnes, C'est peu !)

17 Novemb. — DELEGATION DE LA C.E.F. pour participer à une manifestation du Collectif départemental, dans les rues de St Brieuc -

20 Novemb. — REUNION DES MILITANTS DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUINGAMP - pour expliquer les propositions socialistes -

22 Novemb. — REUNION DES MILITANTS ..... à MATIGNON (circonscription de DINAN)

26 Novemb. — " " ..... de LANNION

27 Novemb. — " " ..... de LOUDEAC — réunions peu suivies

28 Novemb. — " " ..... de DINAN

Participation des camarades du PARTI SOCIALISTE aux actions des collectifs locaux à GUINGAMP, LANNION, DINAN, (rien à LOUDEAC)-

==========

Evelyne THIRION
Secrétaire Fédérale

24 DORDOGNE

Le I4.II.79 le Collectif départemental a organisé une journée HUIT HEURES pour les Femmes : les signataires : Le P.S. le P.S.U. la L.C.R. - La C.F.D.T. le Groupe Femmes -

Le Parti Communiste et la C.G.T. ont refusé de participer.

Nous avons eu un problème avec nos élus du Conseil Général qui ne sont pas venus, leur emploi du temps étant sans doute trop chargé ! Je leur demande par lettre, aujourd'hui de bien vouloir venir à notre Permanence un Mercredi afin d'envisager des actions locales d'ici le 29.II.79 - espérons qu'ils répondront positivement.

Au Centre Aéré des CROUCHAUX, le SAMEDI I3.IO.79 s'est tenue une journée de réflexions des militants et des militantes socialistes de la Fédération du Parti Socialiste de la DORDOGNE à propos de la Loi concernant la contraception, l'information sexuelle et l'interruption de grossesse, réunion présidée par FRANCIS ARDOUIN Secrétaire Fédéral à la Coordination - Réprésentant Lucien DELMAS - Premier Secrétaire - animée par VERONIQUE NEIERTZ Secrétaire Nationale aux Luttes des Femmes et ELISABETH DESARNAUD Secrétaire Fédérale à l'Action Féminime. Etaient présents, deux maires Yves FOUETILLES et ROGER ROUDIER - Un conseiller Général Michel BUCHOD -

ELISABETH DESARNAUD en introduction indiqua quel serait le déroulement de la journée (travail en groupes - synthèse en séance pleinière), donna les perspectives à savoir : la manifestation du I7.II.79 assurée en coordination avec le collectif qui rassemble les syndicats - les Associations et les Partis Politiques et Mouvements de gauche (sauf le Parti Communiste et la C.G.T.) - Le Projet Socialiste, la présence des femmes dans l'étude de notre programme doit être assurée - La formation des militantes - projet de week end de formation - Les luttes, pour une meilleure application de la Loi il faut donc diffuser l'information, cela suppose : un contact avec les Mèdecins du Département - des animations de Marché - des tracts aux sorties des Entreprises des magasins - un contact avec les collectifs locaux : le planning familial, le groupe femmes.

La synthèse du travail des groupes fait apparaître un constat : l'influence de la religion en ce qui concerne la sexualité est encore très grande, le sujet pose encore problème.

Les femmes souhaitent une plus grande information surtout en milieu rural.

Elles évoquent l'éducation sexuelle des jeunes - doit-elle intervenir à l'école (à quel niveau ? Primaire, secondaire) doit elle être faite par les enseignants ? Dans ce cas, ce ne doit pas être sous forme de cours magistral. Les mineures doivent avoir accès à l'information - La contraception doit leur être assurée - L'accès à l'avortement (en cas d'échec de la contraception) doit leur être facilité. La Loi reconnait aux mineures, mère de famille, l'autorité parentale, il est donc illogique de ne pas leur permettre de décider pour elle-même en cas d'interruption de grossesse qui nécessite une anesthésie.

Cependant les militantes souhaitent vivement que le dialogue subsiste ou se crée entre parents enfants.

En ce qui concerne la sexualité et la morale traditionnelle bourgeoise, les socialistes se doivent de respecter "l'autre" qu'il soit homosexuel ou hétérosexuel, c'est un choix individuel et personnel qui ne doit en rien influencer les relations sociales.

Elles proposent des actions : populariser notre Proposition de Loi déposée à l'Assemblée Nationale en juin 1979, par des articles de presse, réunions d'information, table ronde.

VERONIQUE NEIERTZ a ensuite tiré les conclusions de cette journée : "Nous sommes une génération charnière a-t-elle déclaré (N.B. entre les femmes d'autrefois entièrement vouées et soumises à leur foyer, et, les femmes de demain libres déculpabilisées) reprenant les traits essentiels développés par les groupes elle évoqua la politique familiale proposée par le Parti : Création des Centres d'Orthogénie - notre souci premier - "Le désir d'enfants est très fort beaucoup plus fort qu'autrefois" a dit VERONIQUE - Cela suppose la réduction des horaires journaliers

la création d'équipements collectifs à l'enfance.

Quel sera l'attitude du Parti Socialiste par rapport à la "LOI VEIL" - Il faut amener le Gouvernement à faire des concessions - Le bilan des 5 dernières années nous conduit à constater les carences de la Loi (Mineures - Emigrées) sa mauvaise application - ses aberrations (le quota)

La LOI VEIL en 1975 n'a pu être votée que grâce aux voix de gauche (dont le Parti Socialiste); cette loi doit être améliorée et doit être définitive. Les socialistes ne seront pas la roue de secours du gouvernement.

ELISABETH DESARNAUD

25 DOUBS

Le PS a répondu favorablement à la demande du collectif de Besançon qui voulait associer les partis politiques de gauche au collectif, ceci à partir du mois de juin, diverses actions et campagnes de sensibilisation furent menées en commun :

- signatures de pétitions avec exposition de panneaux, ceci dans les usines, à l'hôpital, sur les marchés, dans la rue piétonne,
- préparation de la marche du 6 octobre sur Paris avec location de bus pour le déplacement, confection de banderoles, etc ...
- dans différents quartiers de la ville, projection d'un film "Le Juste Droit" avec organisation de débats qui avaient pour thèmes : la contraception et l'avortement ... Où en est-on ?

Signalons une bonne participation et la présence de nombreux jeunes qui venaient chercher une information sur la contraception.

- manifestation du 17 novembre qui rassembla environ 150 à 200 personnes dans la seule ville de Besançon.

Tout au long du cortège des panneaux réclamaient pour les femmes :

- le droit de choisir d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants,
- l'information dans les lycées et à la télévision,
- la gratuité, le remboursement par la sécurité sociale y compris pour les mineures et les étrangères,
- l'abrogation de la loi de 1920,
- l'avortement pour les mineures sans autorisation parentale,
- suppression du délai de 10 semaines,
- l'installation de centres IVG dans tous les hôpitaux.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Une prise de parole eut lieu dans la rue piétonne par les différentes responsables des organisations qui firent l'historique du droit à l'avortement, le bilan des actions menées et dégagèrent le but de ces actions :

. lettre aux parlementaires (ci-joint, lettre de M. TOURRAIN député RPR du Doubs),

. distribution de tracts devant les lycées,

. préparation de la manifestation du 24 novembre à Paris (dans l'ensemble, il fut manifesté moins d'enthousiasme que pour celle du 17 ; il est vrai que bien des organisations n'appelaient pas à la manifestation).

Le PC a aucun moment n'a voulu se joindre à nous.

En juin j'ai rencontré personnellement son représentant à la demande du collectif, la réponse du responsable fédéral fut celle-ci : "On ne s'allie pas avec n'importe qui". Ceci visait les partis d'extrême gauche, voire même le planning familial.

SLOGANS : "Marie qui avez conçu sans péché, faites que je puisse pécher sans concevoir".

"Médecins, curés, députés, vous n'empêcherez pas les femmes de décider".

"Dans les lycées, la télé, nous voulons l'information sur la contraception".

En novembre, à la 2ème réunion, étaient présents des représentants des "Groupes femmes" et du PSU. On demanda à ce dernier s'il était d'accord pour participer à la manifestation du 17 novembre ainsi que des explications sur le tract ci-joint.

A noter que cette fois, le PC ne voulait pas s'associer à nous parce qu'il y avait le PS ; mais une délégation du PC avec des élus PC irait à la préfecture pour y déposer ses revendications.

Je dois signaler que durant cette grande campagne et toutes ses manifestations, à aucun moment les élus socialistes de la ville de Besançon ne se sont mobilisés ; nous n'avons eu aucun soutien de leur part.

Au cours d'une entrevue entre Robert SCHWINT, sénateur-maire socialiste de la ville de Besançon et des représentantes du collectif, il a même tenu des propos quelque peu déconcertants et pas tout à fait en accord avec la ligne du PS : "En ce qui concerne les propositions du PS dans ce projet de loi, je ne suis pas d'accord avec la partie concernant les mineures et j'aimerais que le PS en rediscute", et en fin d'entrevue : "Je suis avant tout un homme libre et indépendant".

J'ajoute encore que durant la manifestation du 17 novembre, pourtant programmée de longue date, les élus bisontins avaient organisé une campagne de signatures (sur leur budget) sur le passage du cortège et durant la prise de parole ; nous étions face à face.

PAYS DE MONTBELIARD

Le collectif fut créé à l'initiative du PS ; il a regroupé : PS- PSU- CFDT-DASS- PLANNING FAMILIAL- LCR- OCT- GROUPES FEMMES- CSF.

Voici la liste des actions engagées :

- pétition avec campagne signatures, exposition panneaux sur les marchés, sorties d'usines, rue piétonne,
- préparation de la marche du 6 octobre,
- préparation de la manifestation du 17 novembre qui s'est déroulée avec déploiement de banderoles , expositions panneaux, signatures pétitions et prise de parole des différentes responsables comme à Besançon,

© Fondation Jean-Jaurès

- préparation de la manifestation du 24 novembre

PONTARLIER

Tracts avec distribution massive, seules la CSCF - CFDT - FEN s'y sont associés.

BILAN DE LA SECRETAIRE "LUTTE DES FEMMES"

Après avoir écrit à tous les secrétaires de section en leur demandant de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de leur AG le "débat sur l'IVG" et par conséquent d'inviter la secrétaire fédérale aux luttes des femmes.

Je dois dire que les sections ont répondu en nombre à mon invitation (12 sur 33). Bien des sections s'étaient regroupées. Dans l'ensemble, ce furent de larges débats.
Tous furent très fructueux ; à noter malgré cela que les revendications des femmes et notamment dans le cas bien précis de l'avortement où notre combat était celui d'un choix pour le couple et d'une liberté pour la femme, furent échangés des propos vifs (certaines sections avaient loué un film pour mieux engager le débat).

Une permanence se tint les samedis après-midi durant un mois où différentes associations furent invitées : UFCS - UDAF - Asso. fam. accueil.
Il y eut également un débat dans la MJC du haut-Doubs.

Geneviève VACHERET Secrétaire Fédérale.



© Fondation Jean Jaurès

26 DRÔME

Campagne avant le vote de la loi

1- Participation aux collectifs de : Valence - Montélimar - Pierrelatte - St.Jean en Royans (avec participation pour cette commune d'une militante communiste jusqu'au bout)

2- Débat avec présentation du projet de loi après projection du film de C.Serreau "Mais qu'est-ce qu'elles veulent" - peu de public.

Conférence de presse avec Pierrette Biraud, présentation du projet de loi (2 colonnes + 1 photo dans la presse locale)

3- Lettres des collectifs aux Députés, sur les bases du Planning. Notre représentant l'a signée et n'a pas défendu notre seule position.

4- Table ronde à Montélimar. Position du P.S. et projet de loi explicités par notre représentant.

A Valence et St.Jean le P.S. est intervenu avec force et a été à la base de modifications des actions. Dans le sud, notre représentant médecin de planning a suivi son mouvement.

APRES L'I.V.G.

Les collectifs ont repris contact pour veiller à l'application de la loi.

A Die et Crest pour que l'hôpital ait un véritable centre d'orthogénie, le P.S. participe mais n'est pas instigateur.

Le Secrétariat fédéral aux luttes des femmes prépare une lettre pour tous les présidents des C.A. des hôpitaux de la Drôme, qui demandera les dispositions prises pour appliquer la loi définitive.

Les Conseillers généraux ont été interpellés pour qu'ils veillent à une plus grande facilité d'application. (La présidente de la Commission d'affaires sociales est toujours réticente sur le sujet).

A Valence. Etude d'un centre de planification dans le centre ville avec large information sur la contraception mais en liaison avec P.M.I.



Annick CANON

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Interruption volontaire de grossesse et contraception

Vœu déposé par Mme Mazuray, MM. Dragon, Idelon, Docteur Steinberg, Besson, Tabardel, Favrat, Coullaud.

La Loi No 75-17 du 17 janvier 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse n'a pas abrogé la loi répressive de 1920, elle n'a fait qu'en suspendre l'application pour 5 ans.

Cette suspension votée grâce aux parlementaires socialistes et communistes a été acquise sous la pression de la lutte des femmes pour leur liberté.

Aujourd'hui, les mouvements féminins et les organisations qui se sont réunis dans les collectifs demandent une amélioration de la loi et son vote définitif.

En ce qui concerne le Conseil Général de la Drôme il appuie ces luttes nouvelles et il réaffirme le droit fondamental pour chaque femme de disposer de son corps.

Le droit à disposer de soi doit trouver son expression en matière de contraception, de stérilisation et d'avortement.

En effet, il n'y a pas de véritable oui à la venue d'un enfant s'il n'y a pas la liberté de dire non.

Le Conseil Général demande aux parlementaires de proposer des amendements à la loi de 1975 allant dans le sens suivant :

— le droit à l'information sexuelle, le droit à la contraception, le droit à l'IVG pour toutes les femmes sans discrimination ni de revenu, ni d'âge, ni de nationalité.

Il demande à la Commission sociale d'étudier avec la DDASS avec participation de l'Etat, la création de centres d'orthogénie où seraient pratiquées des consultations sur la contraception et l'IVG et qui serviraient de base pour la diffusion de l'information sur ces sujets et sur l'information sexuelle en général.

Il demande aux Conseils d'administration des hôpitaux de la Drôme de bien veiller à ce qu'un nombre de lits suffisants soit affecté à l'IVG.

Le Conseil Général demande également qu'une information soit faite sur la contraception et que les associations habilitées, telles que le Mouvement Français pour le Planning Familial et les services sociaux des municipalités puissent fournir la liste des médecins qui pratiquent l'interruption volontaire de grossesse.

DRÔME Demain 24/11/79.

28 EURE-ET-LOIR

Autour de 3 Collectifs

D'abord celui de DREUX, créé en Avril-Mai 1979

en Juin : débat, après diffusion de tracts sur les marchés autour d'un stand
exposition (centre ville et quartiers) avec signatures de pétition - (expo du Planning Familial qui servira aux autres collectifs).

en Octobre : stand sur la foire de la St.Denis
expo à nouveau, signatures pétitions etc .....
appel à la manif départementale (tracts et affiches)

Ensuite celui de CHARTRES, crée en Mai-Juin 1979

en Juin : diffusion de tracts, stand sur marché
en Septembre : expo à l'Hôtel de Ville, signatures pétition
en Octobre : appel à la manif départementale
début Décembre: stand foire St.André

Enfin celui de CHATEAUDUN, crée en Octobre 1979
(où aucun avortement n'est pratiqué)

en Octobre - expo et appel à manif départementale

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE 27 OCTOBRE à CHARTRES.
De la Préfecture à l'Hôtel de Ville en passant par l'hôpital avec prise de parole. Suivie d'une animation dans les rues piétonnes.
70 Participants dans la gaité(à peine une dizaine de camarades Socialistes) - Bonne manif car à l'époque les enseignants ne regroupaient à Chartres que 50 personnes pour manif départementale.
MANIFESTATION NATIONALE du 24 NOVEMBRE : un car affrêté.

Qui participe aux Collectifs ?

DREUX : Groupes Femmes, Planning Familial, S.G.E.N C.F.D.T., L.C.R., J.C.R., P.S. et S.N.E.S. dans un C.E.S.

CHARTRES : S.G.E.N C.F.D.T., C.G.T. Sécurité Sociale et Equipement. P.S. L.C.R. J.C.R. P.C.M.L.

CHATEAUDUN : P.S, L.C.R., C.F.D.T., etc... + U.F.F. (le Maire est communiste)
P.C., C.G.T. et F.E.N. ont refusé au niveau départemental d'en faire partie.

Action des Socialistes dans les Collectifs (militants et militantes

à DREUX : 2 militantes ont suivi et suivent l'action dans le collectif
à CHARTRES : 1 militante de Chartres, 1 militante de Lucé + moi de Nogent le Roi (m'y suis branchée car celui de Chartres à plus de mal que celui de Dreux)

à CHATEAUDUN : 1 militante et adjointe au Maire

Peu donc en dépit des appels dans le Bulletin Fédéral

Aide Financière :
A Dreux tous les documents, tracts et affiches sont faits à la Mairie, au service Information, qui a ainsi procuré affiches et tracts aussi pour les autres collectifs lors de la manif départementale. De plus la municipalité de Dreux a voté une subvention exceptionnelle de plus de 2.000.00Frs au Planning Familial qui l'a mise à la disposition du collectif de Dreux pour cars (marche des Femmes du 6 Octobre pour ceux qui voulaient, et car manif des collectifs en Novembre, etc....)

A Chartres le collectif a été financé par organisations (pour ce qui concerne le P.S. par la Fédération).

A Chateaudun, la Mairie vient de voter 500.00F. de subvention.

Prise de position des Elus

F.GASPARD à Dreux : lettre exposée à l'exposition
G.LEMOINE à Chartres : " " " "

De plus G.Lemoine en tant que Député-Maire de Chartres a reçu une délégation de la manif départementale le 27 Octobre à l'Hôtel de Ville de Chartres. Les pétitions lui ont été remises.

Compte rendu rédigé
par B. HESSEL.



Jocelyne PETIT
Secrétaire Fédérale aux Luttes des Femmes

Collection Jean Jaurès

29 FINISTÈRE



Yvette PRONOST
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G.

Pour diverses raisons nous avons programmé notre campagne à partir du Lundi 8 Octobre, pour pouvoir garder le film pour les débats dans la fête. Le Samedi 6 nous avons une dernière réunion pour une dernière mise au point. Nous faisons 12 débats dans les quartiers et les communes environnantes ce qui est une assez grosse organisation d'autant plus qu'il y a une certaine molesse. Je t'en enverrai un compte rendu succinct de la semaine et ensuite un rapport sur le département.

30 GARD

Nous avons présenté le projet de loi et la campagne du Parti à la C.E.F.

Je suis allée seule ou avec des femmes de la commission fédérale dans des réunions cantonales. Ces soirées ont toujours été très intéressantes, très animées et très fructueuses, d'un excellent niveau.

Nous avons participé au collectif gardois (à un collectif puisqu'il y en avait un autour du planning). Ce collectif a rencontré nos Députés communistes (ils le sont tous) et organisé une journée à Nîmes. Tous les groupes du collectif avaient apporté de la documentation, on avait fait des tables dans l'entrée. Voulant toucher le plus de catégories possibles, nous avions prévu 2 séances : l'une à 18h, l'autre à 21h. Mais le résultat a été décevant. Nous avons touché en tout 40 à 50 personnes, surtout des gens de nos organisations. Il n'y avait pas plus de monde à Nîmes que dans n'importe quelle réunion d'union cantonale.

Michelle BATIFOL
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Coll. Fondation Jean Jaurès

31 GARONNE (HAUTE-)

BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G.

AVENIR 10 au 16 Janvier 80.

(Intervention de Maryse LAVIGNE, Secrétaire fédérale aux Luttes des femmes, à la Commission exécutive fédérale du 17 décembre 1979.)

I. DANS NOTRE DÉPARTEMENT

Tout a été mis en œuvre pour faire connaître les propositions du P.S.

1) **PROPAGANDE :**

— 3 conférences de presse ;
— articles dans la presse locale :
— près de 30 réunions publiques organisées par les sections dans tout le département (certaines annoncées par la presse, des affiches et des tracts).

2) **ACTION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS :**

— Le P.S. était organisation de soutien du collectif toulousain pour l'avortement et la contraception ;
— participation aux 6 heures sur l'I.V.G. ;
— participation à la manifestation du Capitole à La Grave pour demander un centre d'orthogénie à Toulouse ;
— participation à l'élaboration et à la vente de la brochure sur I.V.G. et contraception à Toulouse ;
— proposition de lutte commune faite à différentes organisations pour la création d'un centre d'orthogénie à Toulouse.

Le Parti communiste sollicité plusieurs fois soit au niveau local, soit au niveau fédéral, a toujours refusé nos propositions d'action commune.

3) **ACTION DE NOS ÉLUS :**

— Participation de conseillers généraux socialistes aux diverses réunions publiques : H. Vidal à Castanet, J.-C. Viguier à Verfeil, G. Roujas à Noé, H. Mignon à Villeneuve, B. Audigé à Tournefeuille, G. Escudé à Cazères, G. Raynal à Balma.

— Léon Eeckhoutte, président du Conseil général, nous a communiqué très régulièrement tous les dossiers et enquêtes concernant l'application de la loi Veil dans le département.

— Un seul député, Gérard Bapt, a participé effectivement à cette campagne :

- par conférences de presse et articles,
- réunions publiques où il a présenté et défendu les propositions socialistes,
- organisation d'une journée collectivités locales et I.V.G.,
- communication régulière de tous les dossiers et documents sur I.V.G. et contraception,
- présentation de l'amendement socialiste sur le remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale.

II. LE DÉBAT ET LE VOTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

● Notre premier sentiment fut la déception. La nouvelle loi ressemble tout à fait à l'ancienne. Mais il y avait un risque de retour en arrière évident. Les adversaires de l'I.V.G. ont progressé.

● Cependant, nos députés ont-ils jeté toutes leurs forces dans la bataille ? Voici un extrait de l'intervention de Véronique Neiertz, secrétaire nationale aux luttes des femmes au Comité directeur du 8 décembre 1979 :

« Les socialistes ne se sont pas battus. Arrêtons-nous quelques instants sur cette affirmation parce qu'elle n'est pas sans trouver d'écho du côté de celles et de ceux, très nombreux, qui ont suivi le débat du haut des tribunes de l'Assemblée.

Les médias ont parlé de deux cents députés présents dans la nuit du 29 au 30 novembre. Savez-vous combien il y avait de socialistes ? Une dizaine, qui se sont dépensés sans compter autour de Gaston Defferre. Mais face aux trente députés communistes qui n'ont pas cessé d'intervenir et à la centaine de députés de droite qui se sont relayés

SUITE PAGE 4

Liberté individuelle et droit des femmes

LA DÉPÊCHE 5/11/79.

Il y a cinq ans, le Parlement votait la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite « loi Veil ». Acquise de haute lutte à la suite du combat des femmes et grâce au vote des parlementaires de gauche, elle mettait fin à une législation rétrograde et répressive, et permettait aux femmes de recourir légalement à l'avortement.

Les socialistes estiment aujourd'hui qu'une nouvelle loi est nécessaire sur la base de la liberté individuelle et du droit des femmes à choisir le moment de leur maternité. En effet, il n'y a pas de véritable oui à la venue d'un enfant s'il n'y a pas la liberté de dire « non » ou « pas encore ».

LOI NEUWIRTH ET LOI VEIL

La loi Neuwirth sur la contraception s'est révélée tout à fait insuffisante : les différentes enquêtes réalisées montrent que 25% seulement des femmes de 20 à 44 ans utilisent une méthode contraceptive moderne et que plus de la moitié des demandes émanent de femmes

répartition géographique en rendant obligatoire l'existence d'un de ces centres dans chaque commune possédant un hôpital public. L'initiative de création en reviendrait aux collectivités publiques pour que cesse la démission du service public. Le recours à l'I.v.g. serait libre jusqu'à quatorze semaines. Entre quatorze et vingt semaines, aura lieu un entretien préalable informant la femme (qui décidera) sur les risques de l'avortement tardif. Celui-ci ne représente actuellement que 3% des demandes, mais il concerne les femmes les moins informées qui, faute d'avoir les moyens d'aller à l'étranger (en Angleterre, par exemple, où le délai légal est de vingt-quatre semaines) devront recourir à l'avortement clandestin et à ses risques dans une situation d'effroyable abandon social et psychologique.

Aussi, est-il incompréhensible que, dans un récent article, une conseillère municipale communiste de Toulouse parle de l'« irresponsabilité » des socialistes, alors que notre proposition de loi, faisant de l'information l'élément essentiel et de l'I.v.g. un palliant une défaillance

Orthogénie politique

25/9/79

Lors de la session parlementaire d'octobre, on reparlera de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. On sait que cette loi avait été votée à titre expérimental pour cinq ans. Certains voudraient qu'elle soit définitivement reconduite. D'autres qu'elles soit aménagée, qu'elle soit améliorée, qu'elle soit supprimée.

Le P.S. a récemment présenté sa proposition de loi devant la presse à Toulouse. Pour Gérard Bapt, docteur en médecine et député, « la libre disposition de son corps fait partie des libertés individuelles ». Non seulement pour le P.S. il ne faut pas revenir à l'ancienne loi « réactionnaire » de 1920, mais encore il faudra tenir compte des restrictions contenues dans l'actuelle loi Veil : notamment le problème du coût d'un avortement et d'une information véritable. « La propagande sur la contraception est interdite, tout comme la stérélisation volontaire » ajoute Gérard Bapt, qui souhaiterait que les mentalités évoluent d'une manière générale.

Sur le terrain, les socialistes de Haute-Garonne veulent créer à Toulouse l'un des premiers centres d'orthogénie autonome en France. Pour l'heure, il en existe un, municipal, à Marseille. Maryse Lavigne, responsable du secteur « femmes » au P.S., a présenté le projet : « La nécessité d'un accueil pour les femmes, jusque-là culpabilisées ou humiliées, est évidente », explique-t-elle. « Ce centre d'orthogénie, auquel pourraient s'associer toutes les organisations qui le veulent, doit répondre à la soif d'information des femmes, tout en ayant la possibilité d'effectuer des interruptions volontaires de grossesse ». Enfin, les socialistes souhaitent qu'un tel centre fonctionne en milieu hospitalier.

La Dépêche

Fondation Jaurès

33 GIRONDE

ACTIONS ENTREPRISES EN GIRONDE POUR L'I.V.G

- Journée de reflexion et d'étude à Bombannnes orgnisées en commun par la commission femmes et la commission santé au mois de mai 1979.

- Journée d'information des élus à Talence (organisation commune, santé et femmes).

- Dossier sur la loi Weil diffusé à toutes les sections, la commission éxécutive et les deux commissions présentant le résultat des groupes de travail de Bombannes.

- Rencontre avec Véronique NEIERTZ et une réunion publique au Bouscat.

Serie de réunions organiseés dans les sections, soit ouvertes au public, soit internes , à travers le département dont une sur le campus avec les militants de la jeunesse socialiste.

Anne Marie SIMON

34 HÉRAULT

Participation du P.S. au Collectif unitaire de MONTPELLIER.

MAI 1979 : "Contraception Avortement"

16 JUIN : Participation des Femmes Socialistes aux Assises pour la contraception et l'avortement.
Réunions régulières du Collectif

6 OCTOBRE: à PARIS, la marche des **Femmes** - La Fédération de l'Hérault est présente.

10 OCTOBRE: Manifestation à Montpellier avec le Collectif. Plusieurs militants du P.S., peu d'élus.

Préparation d'une journée d'action I.V.G. de la Commission"Luttes des Femmes" d'abord prévue le 25 Octobre, puis reportée au: 22 NOVEMBRE.

Organisation matérielle :
- Film "Mais qu'est-ce qu'elles veulent"
- Tracts nationaux et locaux
- Bandeaux à coller sur les affiches nationales
- Distribution de tracts

le 17 Novembre, le 19 Novembre, le 20 Novembre, le 21 Novembre nombreux militants de toutes sections
- Banderole accrochée en ville.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

22 NOVEMBRE: Absence de Véronique NEIERTZ, grève des aiguilleurs du ciel

Film débat avec 50 personnes, dont les 3/4 socialistes + plusieurs élus. Présence de A.M.DUBOIS.

15 DECEMBRE: Journée de travail avec Véronique NEIERTZ
Programme: Projet Socialiste
Place des Femmes dans le projet
Circulaire (jointe) adressée à tout le département.

Simone THETARD

(Montpellier)

PARTI SOCIALISTE
FÉDÉRATION DE L'HÉRAULT

SECRETARIAT FEDERAL

2, Rue Massane
34000 MONTPELLIER
Tél. 66.06.96.
63.17.57.

Montpellier, le 13 Novembre 197[illegible]

Circulaire : N°79-176

OBJET : Journée d'Action sur la Contraception et l'Avortement.

- Aux Membres du Bureau Fédéral
- Aux Membres de la C.E Fédérale
- Aux Secrétaires de Sections
- Aux Elus

Chers Camarades,

Le Plan d'Action fédéral que nous vous avons communiqué en son temps avait envisagé de sensibiliser aussi l'opinion publique sur les problèmes concernant les luttes des Femmes, précisément à quelques semaines de la reconduction de la Loi Veil, de l'I.V.G., de la Contraception, de l'avortement, etc...

Des actions ont, certes, déjà été menées en ce sens par des Sections de la Fédération.

Une nouvelle et vaste action est prévue et organisée par les Femmes et l'ensemble des militants des Sections socialistes de Montpellier. Nos Camarades entendent lui donner un très large retentissement, notamment tout au long de la journée du 22 Novembre et dans les jours qui précédent.

I - / Distribution de tracts /

Le Calendrier établi est le suivant :

Samedi 17 Novembre à partir de 14 heures : Géant Casino
Lundi 19 Novembre à partir de 12 h 45 : Sécurité Sociale
Mardi 20 Novembre de 10 h à 12 h : Marché Jean Jaurès
Mercredi 21 Novembre de 17 h à 18 h 30 : Polygone

Tous les militants disponibles sont invités à se mettre à la disposition du Groupe d'organisation pour ces distributions

II - / Journée du 22 Novembre /

A la Salle Frédéric Mistral : 18 heures : Projection du Film :"Mais qu'est-ce qu'elles veulent ?" de Coline Serreau.

19 heures : Débat animé par

/ Véronique NEIERTZ /, Secrétaire Nationale du Parti Socialiste aux Luttes des Femmes.

20 heures : Conférence de Presse.

Naturellement, cette journée n'est pas limitée à la ville Montpellier. Elle concerne l'ensemble des Sections, des militants, des responsables et des élus de la Fédération.

Il est instamment demandé à tous d'être présents et d'apporter à cette journée comme à sa préparation une contribution active.

Bien cordialement,

Le Secrétaire chargé des Relations Internes.	Le Secrétaire fédéral à l'Administration.	Les Premiers Secrétaires.
Charles ALLIES Sénateur, Conseiller Régional.	Jean-Pierre VIGNAU Conseiller Régional	Adolphe BENAMOUR Gérard DELFAU

Coll. Fondation Jean-Jaurès

35 ILLE-ET-VILAINE



Janine DAUBRAY

LA CAMPAGNE LIBERTES-I.V.G. en Ille et Vilaine

RENNES et Pays de Rennes

Dès le mois de décembre 1978, un Collectif Rennais pour l'Avorte:ent et la Contraception (C.R.A.C.) se constituait, à la suite d'une manifestation régionale de "laissez-les vivre"à Dinard. Le P.S. participait aux réunions du C.R.A.C. dès début janvier 1979. Simultanément, une information et sensibilisation des militants était entreprise chaque mois dans le "Combat 35", mensuel militant de notre fédération.

En mai, le P.S. se désolidarisait du C.R.A.C., par décision de la commission Luttes des Femmes qui refusaient, en majorité, de signer des plates-formes où figurerait la clause "suppression de tout seuil légal".

Le C.R.A.C. ayant fait paraître dans le bulletin municipal de Rennes "Le Rennais" sa plate-forme (sans la signature du P.S.) sans y faire figurer la mention de suppression du seuil légal - par suite d'un "oubli" du responsable CFDT qui avait passé l'article), la commission Femmes a obtenu que soit publié le mois suivant, sous sa signature et celle de la secrétaire fédérale, notre position. Dès la rentrée, nous avons repris contact avec le C.R.A.C. puisque la clause rejetée par les militantes avait disparu. Après diverses péripétie, il était décidé que le P.S. désormais "soutenait l'action du collectif".

Une manifestation était organisée à Rennes le 6 octobre et le Comité Ville du P.S. (qui regroupe les quatres sections de Rennes) nous a apporté son soutien pour les distributions de tracts et le collage d'affiches. Les élus, les militants et les sympathisants étaient appelés à participer à cette manifestation par un communiqué du Bureau Fédéral, publié en bonne place par Ouest-France : un conseiller général (Liffré, 40 km de Rennes) et deux conseillers municipaux de Rennes se sont dérangés - mais à titre privé. Les militants étaient très peu nombreux parmi les 600 à 800 personnes environ qui ont défilé pendant près de 2 h dans le Centre Ville et à la manifestation (stands et spectacle). Toutefois, la présence du P.S. a été assurée honorablement, jusqu'à minuit, par six militantes (stand, tracts, vente de brochures etc...)

Toujours dans le pays de Rennes, la très petite section de Guichen (à 15 km) est la seule section de la Fédération à avoir organisé une réunion publique dans le cadre de la campagne Libertés-I.V.G., avec participation de la secrétaire fédérale et d'une camarade de Rennes (Guichen n'a aucune adhérente) militante du Planning Familial et qui assure l'accueil du centre d'I.V.G. de l'Hotel-Dieu. Mais, en dépit d'une information bien faite, il n'y a eu que ... 3 personnes !

Coll. Fondation Jean Jaurès

SAINT MALO et pays de Saint-Malo : la campagne a été limitée à quelques distributions de tracts.

REDON et pays de Redon : néant

FOUGERES et pays de Fougères : A Fougères, ville ouvrière (la chaussure) - un des plus forts taux de chômage de France - il n'existe pas de centre d'I.V.G. Pas non plus de centre de planification familiale. Un collectif s'est créé, courant 1979, réunissant le P.S., le P.S.U., des groupes Femmes, la Ligue et des inorganisés. Le P.C., sollicité à se joindre à plusieurs reprises,* bien que, lors d'une réunion publique, des militants et militantes communistes aient manifesté leur désacord avec ce refus.

Plusieurs distributions de tracts ont eu lieu et réunionspubliques ; la plus récente a rassemblé 120 à 150 personnes, ce qui est considérable sur ce thème et dans cette région. Ce collectif continue à se réunir et nos camarades de Fougères y travaillent. Une pétition est en cours de signature pour exiger l'ouverture d'un centre d'I.V.G. à l'hopital. Une intervention a été faite auprès de la DDASS et le courrier reçu du préfet d'Ille et Vilaine en décembre (cf. copie jointe) précise que l'ouverture d'un centre est "envisagée". Enfin, tous les médecins de Fougères ont reçu une lettre leur demandant de préciser leur position ; très peu ont répondu ; aucun n'accepte de pratiquer des I.V.G.

En septembre, le bureau fédéral a émis le souhait, sur proposition de la secrétaire fédérale aux luttes des femmes, que les élus prennent position publiquement dans la campagne libertés-I.V.G. Ce "souhait" n'a pas été suivi d'effet. A aucun moment les élus d'Ille et Vilaine n'ont soutenu publiquement notre action, ni dans leurs bulletins municipaux. Un élu nous a dit récemment "les socialistes doivent faire l'opinion". Ils ont, là, manqué l'occasion de la faire !

Il ressort de ce qui précède qu'à part à Fougères et dans le petit village de Guichen, la campagne Libertés-I.V.G. n'a pas été réellement prise en charge par les militants. Les quelques réunions de section aux quelles nous avons été invitées nous ont bien fait prendre conscience de toutes les réticences que la grande majorité d'entre eux éprouvent dans ce domaine.

* s'y est refusé

Coll. Fondation Jean Jaurès

36 INDRE

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

I - Le 14 JUIN 1979
Constitution du Collectif I.V.G. - Y participent : Ligue des Droits de l'homme, M.G.E.N, U.F.F, U.F.C, M.F.P.F, Libre Pensée, C.G.T, C.F.D.T, F.E.N, P.S.U, P.S.

1- Un communiqué commun est adressé aux journaux qui le passent tronqué , le journal duP.C. ne passant rien.

2- Un tract commun est fabriqué et dans la quinzaine qui suit, distribué sur tout le département par les organisations participantes.
Tract n° 1

3- Une action est menée envers les élus du département,
- envers les Conseillers généraux (photocopies jointes)
Dossier n° 2
- envers Députés et Sénateurs qui ne répondent pas, se contentant de la presse (photocopie jointe)
Dossier n° 3

II - Le 26 SEPTEMBRE 1979
Nouvelle réunion du Collectif qui met sur pied un tract-pétition
Dossier n° 4

Celui-ci est distribué et les signatures collectées entre le 7 et le 27 Octobre sur les marchés et les parkings des 2 grandes surfaces de la ville principale CHATEAUROUX.

III - Après une réunion du Collectif le 29 Octobre, il est décidé une projection avec débat à Châteauroux.

IV - Le 22 NOVEMBRE 1979
Projection, suivie d'un débat, du film: "LE JUSTE DROIT"

V - Pendant ces 2 mois - de fin Septembre à fin Novembre le P.S., spécifiquement, a fait des réunions d'information et de débat dans les petites villes environnantes : ISSOUDUN - ARGENTON- LE BLANC - Réunions organisées par les sections P.S. de la ville. Et, bien sûr, la campagne nationale d'affichage a été suivie.

VI - Tout au long de cette campagne, le P.C. a fait de l'obstruction systématique :

- 2 Lettres vous ont été adressées à ce sujet,
le 4 Juillet 1979
le 2 Octobre "



Thérèse DUPLAIX
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Collection Jean Jaurès

38 ISÈRE

CAMPAGNE I.V.G.

Campagne suivie par le Secrétariat aux Luttes des Femmes et le Secrétariat à la Santé.
La politique décidée était de commencer avant l'été à sensibiliser les militants à l'intérieur des Sections.
A cet effet, un petit dossier a été constitué avec les grandes lignes de réflexion et des chiffres locaux.
Dans un deuxième temps, les Sections organisent leur information vers l'extérieur, le plus souvent sous forme de débats publics, en liaison avec la Fédération.
Une dizaine de débats ont été organisés dans l'Isère, cinq débats dans les grands quartiers de GRENOBLE. Dans certaines Sections, organisation d'un Comité de soutien à la campagne I.V.G.
La participation à ces débats a été en moyenne de 20 à 40 personnes (autant, quelquefois plus, d'hommes que de femmes).
Le débat a été toujours passionné, mais a permis d'expliquer la fonction du Parti.
Par ailleurs, la Fédération a soutenu financièrement et de façon militante une plate-forme d'action pour l'I.V.G. avec la participation des organisations mentionnées dans les tracts ci-joints. Les grands moments de cette plate-forme sont :

- une conférence de presse pour lancer la campagne ;
- le 8 octobre, grand débat public (présence de deux députés : Hubert DUBEDOUT (PS) et de Louis MAISONNAT (PC) ;
- manifestation le 27 novembre à GRENOBLE (2 500 personnes).

Cette plate-forme continue de fonctionner afin de suivre les problèmes qu'il peut y avoir dans le Département.

Françoise TRAHAND.
Secrétaire Fédérale.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CONTRACEPTION AVORTEMENT :
un droit pour tous
Manifestation mardi 27 novembre à 17 h
de la place Championnet à la place Grenette

Liste des organisations appelant à cette manifestation :

Association syndicale des femmes chefs de famille (rattachée à la Confédération syndicale des familles) ☐ Planning Familial de l'Isère ☐ A.G.E.G./U.N.E.F. (Association générale des étudiants grenoblois/Union nationale des étudiants de France) ☐ Union départementale C.F.D.T. ☐ C.F.D.T. (Syndicat départemental santé) Isère ☐ Confédération syndicale des familles ☐ Fédération de l'Education nationale ☐ Jeunes femmes ☐ La Maison des femmes ☐ Mouvement de libération pour l'avortement et la contraception (Choisir/Grenoble) ☐ Solidarité femmes ☐ Syndicat de la médecine générale ☐ Union départementale des sociétés mutualistes de l'Isère ☐ Union mutualiste des travailleurs de l'Isère ☐ La Fraternelle des communaux de Grenoble ☐ Mutuelle Education Nationale ☐ Syndicat national des enseignements du secondaire ☐ Front Autogestionnaire ☐ Ligue Communiste Révolutionnaire ☐ Parti Socialiste ☐ Parti Socialiste Unifié.

- **Avortement, contraception, un droit pour tous.**
- **Un enfant si nous voulons, quand nous voulons.**
- **Avortement pris en charge par la Sécurité Sociale.**
- **Un centre de planification et d'I.V.G. dans chaque hôpital.**
- **Une politique de planification = un budget + des libertés**

Coll. Fondation Jean-Jaurès

39 JURA

SUR LE JURA :

3 collectifs ont été créés à l'initiative du Planning Familial

ST.CLAUDE (
LONS LE SAUNIER (3 plus grandes villes du Jura
DOLE (

Membres du Collectif :

Planning
P.S.U
P.S.
Groupes "Femmes"
C.G.T. - ont peu participé de façon concrète
C.F.D.T.- étaient représentées par des Hommes

Le P.C. n'a pas donné suite à la convocation qu'il a pourtant reçue. Motif: ne voulait pas participer à un collectif où des organisations ou associations n'étaient pas "dites de gauche". Mais pour nous, il était clair que le P.C. ne participerait pas à une action dont il n'aurait pas le leader ship. Noter également que 15 jours plus tard il animait une réunion I.V.G. Contraception sur Lons Seul. Peu de Participants(es).

SUR LONS :

Demande de rencontre avec le Député René Feït (U.D.F.) comme pour avoir fait entendre les battements du coeur d'un foetus de 6 semaines, en 74 lors du vote de la loi Veil.

Accord de Feït, mais nous prévient qu'il n'a rien à apprendre de nous. Par contre nous fera entendre son fameux montage.

Par voie de presse (lettre ouverte à Feït)
Le Collectif a fait connaître à l'opinion la façon dont leur député voyait la concertation et "écoutait" ses électrices. Evidemment nous ne sommes pas allées voir Feït.

En Novembre a eu lieu une journée d'information I.V.G. Contraception. Publicité pour cette journée faite par voie de presse, d'affiches et tracts.

- Exposition I.V.G. Moyens contraceptifs
- Spectacle
- Le soir débat avec 1 Responsable Nationale du Plannins Familial. (J'avais contacté le Secrétariat National aux Luttes des Femmes qui n'a pu envoyer quelqu'un pour ce débat).

50 Personnes ont participé au débat (toutes des convaincues), mais plus de 300 Personnes ont visité l'exposition. Le P.S. avait un stand; le tract national I.V.G. Contraception a été distribué au cours de cette journée (seul tract distribué au cours de la journée)

SUR SAINT-CLAUDE :

Je suis beaucoup moins au courant de ce qui s'est passé.
1 film a été projeté à l'initiative du Collectif -
250 personnes présentes.
Excellent débat

Mais noter une campagne de dénigrement du travail du Collectif et en particulier du travail du P.S. à l'intérieur du Collectif par le P.C. (tracts.....)

SUR DOLE :

1 action a eu lieu, mais je ne suis pas au courant.

Gysiane TREMBLAIS

Collection Marie-Laurès

40 LANDES

CAMPAGNE IVG

Organisée par Marie Christine Bujon, secretaire fédérale Aux Luttes des Femmes, une soirée débat s'est tenue le 26 Octobre autour du film " qu'est ce qu'elles veulent", à Mont de Marsan. + Pierrette Bérard

Animée par Véronique Neiertz, Secretaire Nationale, cette soirée a été l'occasion de faire le point, avec les associations et les nombreux jeunes présents, sur l'application de la loi dans le département, sur les problèmes posés aux femmes par la maternité, et sur les propositions du Parti Socialiste.

Le débat fut animé et suivi avec attention par les médecins présents et les élus socialistes, Conseillers Généraux et Députés, Notamment Henri Emmanuelli et Henri Lavielle.

42 LOIRE

La Fédération a pris les dispositions nécessaires pour impulser la campagne de popularisation des positions du P.S. sur les problèmes de l'information sexuelle, de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse.

Le but de celle-ci était en particulier de mobiliser la population pour exercer une pression maximum pour une amélioration de la loi Veil et l'obtention de moyens réels dans les hôpitaux publics (y compris concrètement dans le département). De nombreuses réunions publiques ont eu lieu dans la plupart des communes importantes : St.Etienne, St.Chamond, Rive de Gier, Roanne, la Talaudière, organisées soit par les sections P.S, soit par le collectif départemental (CSCV, MFPF, Groupe Femmes Autogestionnaires, FEN, CFDT, LCR, MAN, PS, PSU, PCML, PCRML, Syndicat de la Médecine Générale. Le P.S a été, avec le planning familial (MFPF) la composante la plus active du collectif. D'autres sections ont fait au moins un collage d'affiches et des distributions de tracts: Forez, Villars, etc .....
Une manifestation du collectif a eu lieu à St.Etienne. La presse a fait état de nos actions, de manière relativement satisfaisante. Le problème a été posé au Préfet, lors de l'entrevue sur les hôpitaux. Si la mobilisation n'a pas eu l'ampleur que l'on pouvait souhaiter dans la population, on peut être tout de même relativement satisfaits d'avoir permis un large débat sur su sujet encore trop souvent tabou, une avancée de la réflexion sur le droit à disposer de soi et des possibilités de continuer des actions, avec d'autres organisations, pour obtenir des résultats concrets dans l'avenir.

Le point de la campagne avait été fait en C.E.F.

Concrètement nous n'avons rien obtenu de ce que nous exigions (cf. papiers précédents), c'est là dessus que l'action du collectif continue (reste essentiellement P.S. Planning C.F.D.T. quelques femmes)

Colette PALHEC

Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Fondation Jean-Jaurès

DANS LA LOIRE, 2 600 IVG ont été déclarées en 1977 (dernier chiffre connu, tous les renseignements statistiques s'avèrent actuellement très difficiles à obtenir !!).
Pas de déclaration donc de clinique privée alors qu'on sait qu'elles en pratiquent : dans quelles conditions ?
5 centres hospitaliers en pratiquent ;
Saint-Etienne (qui reçoit aussi les femmes de l'Ardèche), Firminy (qui reçoit celles de la Haute-Loire), Roanne(qui reçoit des femmes du Rhône), Feurs et Saint-Chamond.
Les chiffres sont inférieurs de moitié aux estimations minimales qui avaient été faites en 1975. Cela signifie que le circuit clandestin (cliniques privées ou autres) est encore important pour des raisons financières et pour des raisons morales aussi (désir que "ça ne se sache pas"). Cela est une source de profits non imposés inadmissibles et ne permet pas de contrôler la qualité médicale et psychologique de l'accueil et des interventions.

L'un des moyens essentiels d'y remédier est la gratuité (en sachant qu'il faudra actuellement se battre pour le remboursement par la Sécurité Sociale).

LES CENTRES D'IVG ONT DE NOMBREUX PROBLEMES D'EQUIPEMENT ET DE PERSONNEL en particulier celui de St-Etienne ouvert dans les locaux de l'Hôpital de la Charité(faute de pouvoir l'être dans de bonnes conditions à l'Hôpital de Bellevue, dans un service où la contraception elle-même a droit de cité depuis bien peu de temps).
Ce service a été l'un des premiers en France à ouvrir grâce à la pression militante et à un chef de service et un personnel motivés. IL arrive à répondre à la quasi totalité des demandes mais il a besoin de locaux adaptés, plus spacieux, or les crédits correspondants ne lui ont toujours pas été alloués en 1979. (bien qu'il ait réalisé les bénéfices correspondants aux sommes à investir pour le nouveau local). Deplus, ce centre n'a pas obtenu son agrément comme centre de planification (consultation gratuite de contraception) ce qui est une aberration.

Des conditions de travail décentes pour le personnel et des conditions d'accueil et de soins satisfaisantes pour les femmes reçues sont indispensables dans tous les centres hospitaliers, sous peine de voir le service public délaissé.

LA PROPOSITION DE LOI DU PS tend à remédier à tous les problèmes évoqués tant sur le fond de la loi que sur son application pratique .

EN GUISE DE CONCLUSION , nous vous donnons des indications pratiques pour mener la campagne :
- une brochure "FEMMES EN LUTTE" à commander directement par les sections 5,00 F Pour le droit à l'information sexuelle , à la contraception et à l'IVG , qui contient le texte intégral de la Proposition de Loi PS avec divers articles et enquêtes. Secrétariat National à la Communiciation . P.S. 12 CITE MALESHERBES 75009PARIS (chèque à l'ordre de Pierre JOXE).
- Passez rapidement les commandes d'affiches pour les coller au moment venu (les stocks s'épuisent vite au national!)
- des films sont disponibles(gratuitement pour certains) les éléments sont parus dans P&R responsables; contacter la fédé si besoin.
- nous pouvons vous aider à animer des débats, contacter Colette PALHEC 13 allée R. WAGNER, 42000 ST ETIENNE TEL.DOM.74.22.08 TRAV.33.24.98
- le PS soutient et participe à la marche des Femmes à Paris le samedi 6 octobre (information de dernière minute).
- il est souhaitable de participer autant que possible à des actions unitaires. Une rencontre départementale des organisations de Gauche à l'initiative du Planning Familial aura lieu le 3 octobre; nous voustiendrons au courant.

Collection Jean Jaurès

44 LOIRE-ATLANTIQUE

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

Cette campagne est le résultat de toute la Fédération 44. Travail impulsé par la Commission "Luttes des Femmes" avec l'équipe fédérale.

La campagne s'est déroulée des sections à la Fédé, de la Fédé aux sections, à l'intérieur du Parti comme à l'extérieur, à l'échelon local comme à l'échelon national, sous des formes diverses, dont on trouvera quelques traces dans les documents joints.

Les points forts ont été :

1 - La concertation en JUIN 1979, entre le Premier Secrétaire Fédéral: J.NATIEZ, le Secrétaire à la formation:Jean BOURGEON, le Secrétaire à la propagande: M.LOPEZ, avec la Secrétaire aux luttes des femmes: M.A.MORIN, concertation pour mettre sur pied :

- la conférence - débat de Véronique NEIERTZ ouvrant la campagne

- le stage sur la proposition de loi du Parti

C'est durant le stage avec les membres de la Commission "Luttes des Femmes" que ce sont élaborés les matériaux spécifiques à la fédé et complémentaires des nationaux, matériaux devant servir pendant la campagne : les **panneaux** (12), le choix des films, affichette.

2 - Le travail dans les Sections

Toutes les sections n'ont pas fait un débat et un vote sur le texte du Parti, mais la plupart l'ont fait, même dans le milieu rural. Plusieurs sections ont fait des réunions publiques, certaines ont fait des marchés, toutes ont participé à la campagne de tracts et d'affichages.

Réunions publiques : BOUGENAIS, REZE, COUERON, ORVAULT, ST.HERBLAIN, ST.NICOLAS DE REDON, ST.NAZAIRE

3 - Le travail avec les Collectifs Nantais et Nazairiens

La Commission luttes des femmes a pris toute sa part dans les actions du collectif aussi bien au niveau de l'élaboration qu'à l'action elle-même et ceci aidé par les copains de la Fédé et la participation financière du Parti.

- tracts et affiches pour chaque manifestation (4 grandes) réunion de préparation - collage distribution
- présence dans les manifestations (prise de parole sur les positions du Parti et le travail fait par lui)

Fondation Jean-Jaurès

- participation financière de la Fédé :
  tracts tirés à la Fédé
  frêt d'un car pour la manif d'Octobre

Les principales actions ont été :

- la 1ère marche sur PARIS ..... Octobre 1979
- les 6 heures pour les Femmes ..... 10 Novembre 1979
- la manif de NANTES ..... 17 " "
  ST.NAZAIRE ..... 24 " "
- la 2ème marche sur PARIS ..... 24 " "

4 - Les initiatives propres au Parti (niveau Fédéral)

- Participation aux réunions des sections et aux réunions publiques prévues par les sections à leur demande (forte participation de François AUTAIN, Député)

- Délégation du Comité fédéral du 27 Octobre 1979 à la journée porte ouverte du Centre d'orthogénie de St.Jacques (6 personnes)

- Invitation au P.C. pour une rencontre à notre Fédé afin d'exposer notre proposition de loi (aucune réponse).

- Invitation aux organisations syndicales et à celles du collectif nantais pour une rencontre à notre Fédé.

3 organisations se sont faites représenter : C.C.A. SGEM. CFDT
Planning

3 organisations se sont excusées ; Union locale C.G.T.
" " C.F.D.T.
U.D.A.F.

aux 3 excusées nous avons envoyé le texte de notre Proposition de Loi.

A ce jour, après une chute, nous essayons de redémarrer.



Marie-Anick MORIN

Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

NANTES SUD

A Nantes sud, une réunion a eu lieu fin septembre sur le thème unique du projet de loi. Participation habituelle des militants (une quarantaine de personnes)

La discussion a été menée à partir des panneaux confectionnés en vue des marchés. Elle a durée environ 2 heures, tout le monde ou presque s'y exprimant librement et franchement. Dans l'ensemble, le projet a été fort bien perçu... ce qui explique dailleursque les militants - hommes et femmes - aient participés aux affichages et animés un marché le Dimanche matin avec discussion autour des panneaux et distribution des tracts nationaux;

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CAMPAGNE I.V.G. - NANTES NORD

Voici les modalités pratiques de la campagne.
Nous l'avons concentré sur les secteurs 7 ème, 8ème et 9 éme canton.
Les militants des autres secteurs (1er et 2 éme) doivent se mettre à la disposition des autres secteurs.
Les dates ont été choisies en fonction d'une mobilisation importante juste avant le débat de la loi Veil qui doit commencer à partir du 12 Novembre.

Semaine du 5 au IO Novembre :

I) Collage d'affiches (200 au total) organisé par chacun des secteurs.

2) Diffusion d'un tract national I.V.G. en choisissant un quartier particulier pour chacun des secteurs (IOOO tracts pour la Boissière, IOOO pour le Croissant, 500 pour Port Boyer)

Samedi IO Novembre :

Diffusion sur les grandes surfaces		Responsables
9ème secteur :	Leclerc-Bottière de I4 H30 à I7H -2500 tracts	- VRIGNON
8ème secteur :	Carrefour de I4 H 30 à I7 H 00 -2500 tracts	- SACRE
7ème secteur :	Leclerc-Orvault de I4 H 30 à I7 H-2500 tracts	- JOLY

-:-:-:

- I.V.G. : Compte rendu du débat qui a eu lieu dans la section de NANTES-OUEST, lors de son Assemblée Générale du Mois d'Octobre 1979

FAIT par AGNES AILLAUD

Dans le cadre du débat sur l'I.V.G. qui devait se dérouler au Parlement à la fin de l'année 1979, débat dans lequel il s'agissait de voter la reconduction de la loi Veil de 1975 ou son abrogation et retour à la loi répressive de 1920, ou bien d'amender cette loi dans un sens restrictif ou dans un sens au contraire plus libéral, ce thème de réflexion a été porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du .... Octobre 1979.

Afin que le débat repose sur des bases sérieuses il a été prévu une courte présentation donnant des éléments concrets susceptibles d'alimenter et d'enrichir la discussion en section. Pour préparer cet exposé un groupe de travail composé de 4 femmes et 2 hommes s'est réuni pour examiner la loi Veil tel qu'elle était et le projet de loi du P.S. Ce groupe a ensuite proposé à la section sous forme de 2 panneaux géants une comparaison claire sur les points essentiels de ces 2 lois : diffusion de la contraception, conditions d'application, délais, lieu, démarches, mineures, clause de conscience, coût.

Au cours de l'Assemblée Générale un débat animé a eu lieu. Les militants venus nombreux sont intervenus en grand nombre. Parmi eux, le Docteur CORDIER du C.H.R. de Nantes a pu donner aux militants le résultat de son expérience médicale sur le plan de la santé. Il a évoqué également ce qui se faisait dans ce domaine dans le centre d'orthogénie de Nantes et s'est déclaré, pour sa part, pour le projet de loi socialiste, seul capable à terme de limiter le nombre des avortements par la large place que cette loi donne à la diffusion des moyens contraceptifs.

A la surprise même du groupe qui s'était penché sur la question et qui s'attendait à quelques réactions de la part de certains militants acceptant mal encore le droit à la femme de disposer librement de son corps, ou encore de réactions touchant à la démographie ou à la fécondité, l'unanimité s'est faite pour dire que la loi Veil était une loi démagogique par laquelle Giscard avait essayé de "récupérer" une large fraction de femmes dans l'électorat, et pour trouver cette loi anti-démocratique puisque les obstacles qu'elle comporte ne découragent que les plus défavorisées (mineures, étrangères, revenus modestes .....) Tous les militants se sont accordés pour trouver que le projet de loi du P.S. était clair, courageux, démocratique et que faisant une large place à la diffusion de l'information sur la contraception, cette loi à terme permettrait à la femme d'éviter l'I.V.G. considérée par tous les militants comme un ultime recours.

La section Nantes-Ouest, qui a la chance de comporter parmi ses militants 1 élu au niveau national, a jugé indispensable de mandater cet élu en votant à l'unanimité moins 1 abstention le texte suivant : elle demande aux Députés Socialistes que le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes soit entièrement respecté par le vote d'une loi qui permette la libre diffusion de l'information sur la contraception, la création étendue de centres d'orthogénie, la gratuité des actes et l'abrogation de toutes restrictions visant à saborder l'efficacité de la loi.

CHATEAUBRIANT : Les actions d'information et sensibilisation à l'occasion de la rediscussion de la loi Veil sur l'IVG :

Un collectif s'est constitué à Chateaubriant dès le mois de juillet, autour des femmes qui animent le Planning Familial local.

Il a regroupé les syndicats (CGT CFDT Divers synd. enseignants) Il a regroupé les partis de gauche (PS PSU et même PC) et des associations familiales (CSF).

Dans un premier temps, examen des textes : la loi Veil les propositions des partis de gauche , celles du Planning. La proposition de loi du PS a été présentée et appréciée.

Des actions d'information ont été mises sur pied à l'automne:

-Articles dans la presse locale
-Organisation d'une exposition surl'avortement et l'évolution de la situation dans la région de Chateaubriant a attiré du monde.
-Réunion publique avec des médecins qui pratiquent l'IVG à l'Hôpital de Chateaubriant.
-Tract lettre ouverte aux médecins de la région.

Impressions :

- pas du tout de frictions entre organisations pour la mise au point de ces actions Très bonne collaboration.

- Très normalement, le Planning familial s'est trouvé "leader" de l'action.

"Très normalement"... parce qu'à Chateaubriant, de très nombreuses femmes auaient été rebutées par une action lancée par un parti politique. alors qu'elles hésitent moins à se retrouver autour des animatrices du plannign, en groupe informel, pour discuter de leurs problèmes.

Ceci nous pose à nous P.S le gros problème de l'accueil des femmes dans le parti dans les petites villes du monde rural. Il y a un très gros blocage...

- Si la participation effectue aux réunions, discussions... s'est un peu trop limitée aux habituele militants de gauche ou syndicaliste auxintellectuels, il est cependant frappant de voir combien le thème du l'avortement est abordé plus librement dans notre castelbriantais ultra conservateur. Beaucoupse sont rappelés avec quels ollés était accueilli le seul mot de contraception voilà dix ans... c'est encourageant.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

- Ce type d'action commune à la base est essentiel pourque :

a) les femmes s'entraident et s'encouragent,

b) des liens se créent entre militants et que les querelles au sommet des appareils de leurs organisations ne pourront jamais complètement s'effacer.

M.B

SECTION ENTREPRISE P.T.T
LOIRE ATLANTIQUE

En Section : Compte-rendu de la présentation de notre projet de loi sur l'I.V.G, le jeudi II octobre 79.

Le sujet a été présenté ensection avec l'appui des panneaux :

- Ier panneau : rappel historique,
- 2ème panneau : parallèle Loi VEIL ≠ projet de loi de notre parti.

En général, très bien ressenti, le débat s'est surtout ouvert sur les deux points suivants :

- Autorisation Parental supprimée dans notre projet pour les mineures.
La Plupart désire maintenir cette autorisation (réaction des parents)

- L'ECHEANCE pour l'Intervention - Nombre de semaines, 20 semaines excessif ; dernière limite IO à I2 semaines.

AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE : P.T.T (ouverture de ce paragraphe car nous sommes une section entreprise)

Conjointement avec les syndicats : UL CFDT et CGT, pétitions communes.

Résultats aux P.T.T :
450 signatures en Loire-Atlantique contre I 200 adhérents,
450 signatures contre 7 I00 (effectifs).

Le jour de la remise de ces signatures à la préfecture, très peu de camarades présents, en particulier la CFDT était vraiment minoritaire ; au niveau des P.T.T nous étions 3.

En conclusion: I.V.G = sujet TABOU à la CFDT P.T.T ;suite à mon intervention à l'Assemblée Générale de St Nazaire sur ce sujet, j'ai terminé par cette constatation désolante : "que certains n'en n'ont rien à foutre de nos grossesses non désirées!"

Josette HARCHAND.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SECTION DE COUERON

Affichage pris en charge par la Section

LE 4.IO.79 SOIREE D'INFORMATION SUR l'IVG

I8 participants non adhérents P.S.

Projection du film "Une vie nouvelle"

Aucune information actuellement à Couëron.

Des contacts sont pris par la Municipalité avec le Planning familial.

Une participante pose la question vis à vis de la politique familiale : Quel est le point de vue du P.S ?

Une information sur ce sujet serait souhaitable.

SECTION DE ST HERBLAIN

- Débats en section :

pendant I heure à partir du panneau comparatif sur les lois.

- Préparation d'une réunion publique :

Lundi I9 novembre :

- film "Vie Nouvelle",
- avec Autain

Informations : - I affichage spécial I.V.G

- I page du bulletin de section

- collage des affichettes

- communiqués de presse

- annonce à Phila

- Tracts : - marchés (Zup Bellevue avec panneau)
  - à Chantelle
  - à Mammouth

M. SO THÉBAUD.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

45 LOIRET

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

Dans le Loiret la campagne pour une loi sur l'I.V.G. a mobilisé un bon nombre de militants. La commission "Action Féminine" en liaison constante avec la commission nationale A.F. a longuement discuté de la loi de 1975 pour son amélioration. Elle s'est efforcée de sensibiliser tous les militants au problème. Ceci au moyen de réunions fédérales ou de sections, d'articles dans notre bulletin fédéral "Action Socialiste" ou dans la presse locale.

Un collectif "Contraception-Avortement" constitué de manière un peu "sauvage", réunissant surtout des individus isolés d'extrême gauche, a voulu regrouper les grands partis politiques de gauche et les syndicats. Le P.S. est allé en invité à ce collectif mais notre travail de discussion et nos positions étaient déjà beaucoup plus précises que les leurs. Nous avions l'impression de nous trouver dans un autre groupe de femmes travaillant le sujet pour la 1ère fois et sur bien des points nous n'étions pas d'accord (clause de conscience par exemple), ce qui posait des problèmes dès qu'on envisageait une action commune telle que rédaction de tracts, d'articles, etc ..... Nous avons donc peu participé au travail de ce collectif.

Au printemps 1979 la C.E, à la demande de la Commission "Luttes des Femmes" décide :

1) de tenir une conférence de presse pour présenter la proposition de loi socialiste sur l'I.V.G.

2) de prendre l'initiative d'une réunion commune, partis politiques de gauche et syndicats, pour préparer une action unitaire au niveau du département dès la rentrée prochaine.

La conférence de presse a eu lieu le 25 Juin 1979 avec les membres du bureau fédéral et des élues (la conseillère générale du département et des conseillères municipales).
Ci-joint la photocopie de l'article paru dans la presse locale.

La réunion commune partis politiques-syndicats a été convoquée au début de septembre. Mais l'action unitaire n'a pu avoir lieu car, dès l'invitation du P.S., le P.C. a fait savoir par voie de presse qu'il organisait une manifestation à Orléans pour la défense des droits des femmes. Puis le P.C. nous a répondu par écrit. Après de longues explications remontant à la rupture du programme commun, nous rappelant notre virage à droite, etc ... il conclue :

"Voilà pourquoi nous ne sommes pas décidés à reprendre, à Orléans comme ailleurs en France, le chemin piégé des rencontres-faux semblants, des déclarations-paravents qui seraient, par rapport

Coll. Fondation Jean-Jaurès

à l'action des masses, seule efficace pour faire reculer le pouvoir, des apparences trompeuses".

L'absence de la C.G.T. a entraîné la non participation de la C.F.D.T et de la F.E.N. qui, compte tenu de la plate-forme commune C.G.T.-C.F.D.T.-F.E.N, n'ont pas voulu mener une action où les 3 syndicats ne seraient pas représentés.

Le P.S. s'est donc retrouvé seul avec le collectif "Contraception-Avortement". Après plusieurs échanges celui-ci a trouvé très gênant pour lui de ne se retrouver qu'avec le P.S. A son tour, il s'est retiré. Le P.S. se retrouvait donc seul. Que devait-il faire ?

L'enjeu pour les militants devenait double :

- défendre le droit des femmes
- montrer que le P.S. était assez fort dans le département pour mener une telle action seul.

Il fallait donc que ce rassemblement fixé le 6 Octobre soit une réussite. Tous les moyens ont été utilisés : envoi d'un numéro d'Action Socialiste à tous les militants pour que chacun se sente concerné, coups de téléphone auprès des secrétaires de section, distribution de tracts, collage d'affiches, etc .....
Ci-joint les pages du numéro Action Socialiste et le tract distribué.

Notre manifestation fut une réussite : après l'allocution de la secrétaire fédérale le long défilé a traversé Orléans derrière une voiture sonorisée faisant retentir des chants féministes avec beaucoup de gaité et de joie. Le défilé s'est achevé, devant la gare, par la lecture d'une lettre adressée aux parlementaires du département. Puis plusieurs d'entre nous ont pris le train pour aller se joindre à Paris au grand rassemblement des femmes.
Ci-joint: articles de presse sur cette manifestation et les textes prononcés à cette manifestation.

Par la suite des articles sur l'I.V.G. ont paru dans de nombreux journaux de section.
La section de la Source a organisé 3 soirées sur le droit des femmes (tract joint).

Le 24 Novembre des camarades de Montargis étaient présentes à Paris au rassemblement organisé par les collectifs.

La loi est votée. Dans la fédération nous continuons d'informer les camarades au moyen de notre journal fédéral. Nous voulons les mobiliser pour que cette loi soit appliquée.

Mireille BOURA
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Collection Jean Jaurès

Viviane VRECH.
Secrétaire Fédérale.

L'événement *Avortement :*

Encore des points noirs en Lot-et-G ne

Les femmes socialistes dressent le bilan

C'est sous la présidence de Véronique Neiertz, secrétaire nationale, que se sont réunies les femmes du P.S., à Miramont.

Au cours du débat, la loi Veil, relative à l'I.v.g. (interruption volontaire de grossesse), dont la période d'application (cinq ans) arrive prochainement à expiration. Les femmes du P.S. ont tiré la leçon de ces cinq années d'application. Elles se sont prononcées pour :

— Un avortement libre et gratuit jusqu'à la quatorzième semaine (sous certaines conditions au-delà), y compris pour les mineures et les femmes étrangères. (L'excès de formalités, démarches, pressions, délai, auterisation, constituent autant d'obstacles qui, trop souvent, font dépasser la date fatidique des dix semaines);

— La création de centres d'orthogénie qui auront pour but de subordonner la pratique des avortements à la prescription des contraceptifs et à une réelle information sexuelle. Elles réaffirment le droit de disposer de leur corps et la liberté de ne concevoir que les enfants qu'elles désirent.

Elles s'élèvent contre l'attitude de ceux qui voudraient réviser la loi Veil dans un sens restrictif, sous prétexte de dénatalité ou arguments d'ordre religieux ou moral. A ceux-là, elles rappellent que la dénatalité n'est pas l'apanage de la France et qu'elle a commencé bien avant l'application de la loi sur l'I.v.g. D'autre part, un Etat laïc n'a pas à inclure dans ses lois des prescriptions religieuses. Elles pensent que le redressement démographique passe par une meilleure politique familiale; les enfants doivent être désirés (liberté d'éviter de concevoir ceux que l'on ne désire pas). Ils doivent pouvoir être accueillis par la famille (donner du temps aux parents) par la société (équipements sociaux) et être pris en charge par cette société (réforme des prestations familiales et fiscalité).

Ce sont ces grandes idées qui ont servi de base à une proposition de loi présentée en juin dernier par les parlementaires socialistes, arguments repris dans un ouvrage : « Femmes en lutte pour le droit à l'information sexuelle, à la contraception et à l'interruption de grossesse », document pour lequel il a été fait appel à diverses organisations, dont le planning familial.

LE BILAN EN LOT-ET-GARONNE

Au cours de la réunion, le bilan en Lot-et-Garonne a été tracé par Viviane Vretch, secrétaire fédérale. Il ressort de l'enquête menée par les élus socialistes du département qu'il est difficile d'avorter, le point noir [illegible] représenté par le Marmandais et le Villeneuvois. Le parti socialiste participera à diverses manifestations, comme le 27 octobre prochain à Agen, aux « Six heures sur l'avortement », où panneaux, film, débat, seront présentés au public.

Rappelons également que le Groupe socialiste du conseil général a demandé la réunion de la commission d'action sociale pour étudier la question de l'avortement dans le département et dresser le bilan de l'application qui y est faite de la loi Veil.

LA DÉPÊCHE DU MIDI

49 MAINE-ET-LOIRE

Tract diffusé à 8000 ex.

NOVEMBE 1979

PARTI SOCIALISTE

FÉDÉRATION DE MAINE-ET-LOIRE

45, RUE ST LAUD

ANGERS

- Pour le Droit à l'Information sexuelle, à la Contraception et à l'Interruption Volontaire de Grossesse.

- Non à la reconduction pure et simple de la Loi VEIL.

La Loi VEIL, votée le 17 janvier 1975, grâce aux Elus de GAUCHE va être à nouveau soumise au Parlement.

Il aura à choisir entre : sa prolongation ou non, sa reconduction en l'état ou son aménagement.

Certains, dans la MAJORITE, s'opposent à cette reconduction, ou souhaitent une modification dans un sens encore plus restrictif.

Mais cette Loi a été jugée insuffisante par le PARTI SOCIALISTE et n'est que provisoire.

De plus, elle est mal appliquée :

EN FRANCE : 20 départements sans centre I. V. G.

EN MAINE-ET-LOIRE : - 1 seul Centre au "CENTRE HOSPITALIER REGIONAL" d'ANGERS.

- des demandes non satisfaites :

. en 1978 ⇒ 3 000 demandes pour le Département, 1 200 pratiquées à ANGERS

. en 1979 ⇒ 1 132 demandes à ANGERS, 993 pratiquées.

Coll. Fondation Jean Jaurès

C.O. 17.10.79

la vie politique

LE P.S. :

Contraception et avortement libres ...mais dans un contexte social favorisant le droit à la maternité

ANGERS. — « La liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable de la femme comme de l'homme » : les représentants de la Fédération de Maine-et-Loire du Parti Socialiste ont, en quelque sorte, placé cette affirmation en exergue à la conférence de presse qu'ils donnaient, hier, pour présenter la proposition de loi socialiste relative à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse.

A l'heure où des voix se lèvent pour demander la révision de la « loi Veil », dans un sens restrictif, le P.S. formule des propositions tendant d'abord au développement de la contraception (information, accès libre et gratuit aux moyens contraceptifs) et autorisant l'accès libre et gratuit à l'avortement, considéré comme « le dernier recours permettant de pallier les défaillances de la contraception ».

Dans cet esprit, il propose la création de Centres d'orthogénie dont l'initiative reviendrait aux collectivités publiques, et dont la création répondrait à deux objectifs : subordonner la pratique des avortements à la prescription des contraceptifs, et réunir en un même lieu ces deux actes actuellement dispensés séparément, afin de permettre une meilleure prophylaxie de l'avortement (le P.S., à ce propos, se félicite de l'ouverture d'un Centre de planification à Angers) ; assurer une meilleure couverture des besoins et une répartition géographique plus efficace des infrastructures.

Mais le P.S., soulignant que « les conditions de vie et de travail, l'insuffisance des logements et des équipements d'accueil des enfants, le chômage galopant font hésiter les Français devant le pari sur l'avenir que représente la procréation », tient à poser le débat sur la natalité en termes de politique sociale : « Plutôt que de succinctes allocations à partir du troisième enfant, affirme-t-il, il faut donner aux Françaises et aux Français de véritables possibilités d'accueil, d'éducation et d'entretien des enfants qu'ils désirent ».

← COURRIER de L'OUEST du 17/10/79.

OUEST-FRANCE du 17/10/79 →

Le Parti Socialiste :

« La liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable »

ANGERS. – **« La liberté de disposer de son corps est un droit inaliénable ».** Tel est l'article 1 de la proposition de loi que déposera, lors du débat parlementaire sur l'avortement, le Parti Socialiste. Proposition de loi relative à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse et que la fédération départementale compte populariser au cours des semaines à venir.

« L'évolution des mœurs », pensent les responsables femmes et hommes du P.S. angevin qui tenaient sur le problème de l'information sexuelle, hier matin, une conférence de presse, **est à ranger parmi les faits positifs de la période récente ».** Il faut donc prendre en compte le fait que, de plus en plus, la procréation est l'expression d'une volonté délibérée, dit-on au P.S. où l'on ajoute que **« tout doit donc être fait pour offrir aux couples et aux femmes la maîtrise de leur fécondité ».**

Cela implique de lever le voile sur l'éducation et l'information sexuelle, cela implique aussi le libre accès et la gratuité des moyens contraceptifs, et la gratuité de l'avortement.

A propos d'éducation et d'information, le P.S. se félicite de l'ouverture – depuis le 15 octobre – au CHU d'Angers, dans les locaux du Centre d'I.V.G. d'un centre de planification.

Cela étant, le P.S. considère également le droit à la maternité comme fondamental et **« constate que ce droit ne peut aujourd'hui être exercé en France compte tenu des conditions de vie et de travail, de l'exiguïté des logements, de l'absence de structures d'accueil, des enfants et du chômage galopant qui rend les Français pessimistes sur les années futures ».** C'est pourquoi **« le débat sur la natalité doit être posé en termes de politique sociale ». « Ce que veulent les femmes,** conclut le P.S., **ce n'est pas la liberté d'avorter, mais la liberté de ne pas avorter. C'est-à-dire un ensemble de mesures d'ordre familial, social, sanitaire, juridique, éducatif, qui leur permette d'accueillir la vie. Le problème de l'avortement ne peut-être pris isolément. L'œuvre de mort qu'il représente accuse : elle accuse une société d'hommes, une société de marchands responsables de faire perdre le goût de vivre, le goût de donner la vie, le goût de la gratuité ».**

Coll. Fondation Jean-Jaurès

51 MARNE

BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G.

Dès Octobre-Novembre 1978 présence du P.S. au collectif contraception-avortement-sexualité de Reims, constitué grâce aux bonnes relations que j'entretiens avec le groupe GRIF-MLF de Reims. Je laisse l'initiative à ce groupe dans l'espoir de convaincre la C.G.T. et le P.C., qui ne seront jamais convaincus.

Dès le début tous les mouvements gauchistes de tout poil, des maos aux trotskystes, en passant par le classique P.S.U, accourent - le planning en observateur.
Très rapidement, champ clos pour les luttes d'influence au cours des nombreuses réunions qui auront lieu tout au long de l'année.

Actions : Entrevue avec le chef de service du C.H.R. qui limite à 5 le nombre d'avortements par semaine.

Interviews de médecins "progressistes" par le Collectif.

Manifestation le 17 Novembre à Reims.

- Présence du P.S. à Châlons au cours de plusieurs débats sur l'I.V.G.
- Présence du P.S. à Epernay dans un mini collectif groupe Femmes P.S.

Ci-joint toute notre action dans la presse locale (les libres opinions de l'Union paraissent en première page - ce journal tire à 150.000 ex.)

Popularisation du projet de loi au sein et hors du Parti.

Couronnement de la campagne par une émission de Radio-Riposte, entièrement confectionnée par "votre dévouée servante" avec l'aide d'une camarade du planning. L'émission a eu lieu sous la protection de Gisèle Charzat.
L'émission comportait :

- une interview de femme permettant de dénoncer les abus d'une clinique privée qui ne déclare pas les avortements et fait payer d'avance en liquide.
- des "histoires" que je racontais, car les femmes n'avaient pas voulu se laisser enregistrer.
- une intervention d'Edwige Avice
- une intervention de François Autain

Echos dans la presse régionale - cf. coupures jointes.

Marie-Ange RAHOLA
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Collection Jean-Jaurès

Grande première à Reims pour la radio-libre du P.S.

REIMS. — La fédération de la Marne du Parti socialiste en accord avec le bureau national a réussi une première à Reims mercredi soir en émettant sur 100 MHh en modulation de fréquence une émission de Radio-Riposte consacrée à la loi Veil.

A partir de 19 h 30 et ce, durant vingt-cinq minutes, les Rémois ont donc pu suivre un débat auquel participèrent dans un endroit tenu évidemment « secret » Mme Gisèle Charzat, député socialiste au Parlement européen, M. François Autain, député de Loire-Atlantique, rapporteur du Parti socialiste pour les problèmes de santé, Mme Edwige Avice, député de Paris, et Mme Rahola, secrétaire départementale déléguée pour la lutte des femmes. Leurs interventions furent entrecoupées par la diffusion de cassettes comportant des témoignages sur l'avortement et sur les multiples problèmes que certaines femmes ont rencontrés pour mettre à fin une grossesse.

A l'écoute de ces cris de détresse, surgis du fond des ondes, face à ces vibrants accents d'une vérité difficile à admettre, devant ces cas concrets de femmes qui ont cité chiffres, faits, et mis en cause certains organismes hospitaliers de Reims, la trentaine de militants, parmi lesquels les responsables fédéraux réunis au siège rémois du Parti socialiste, 51, rue de Thillois, ont ressenti un profond malaise.

Pour la première fois, dans la Marne, le Parti socialiste a pu s'exprimer par l'intermédiaire d'une radio libre et évoquer en toute liberté les applications de la loi Veil, dans notre département au moment justement où l'Assemblée nationale vote pour la continuation, la modification ou l'arrêt de cette loi.

Le Parti socialiste a bénéficié pour cette radio-riposte du concours matériel technique et de l'expérience de « Radio-Cent, une radio libre parisienne née depuis deux ans, affiliée à la fédération des radios-libres hostiles à toute radio commerciale et luttant contre le monopole pour le principe de la liberté d'expression. Et il faut dire que durant les vingt-cinq minutes, la diffusion fut parfaite, nullement entravée par une quelconque intervention des forces de l'ordre.

Cette réussite technique dûe à l'organisation efficace de « Radio-Cent » que Mme Rahola associa dans ses remerciements aux responsables des planning familiaux, était favorisée par la neutralité des techniciens TDF de l'Est, qui ont accepté depuis peu de ne plus brouiller les ondes.

Lutter contre le moncpole

Cette radio libre locale répond à deux objectifs : d'une part elle dénonce cette force obscure du silence qui sévit autour de la loi Veil, trop souvent méconnue, mal appliquée, voire sabotée. Les multiples interventions à l'antenne ont mis au jour le manque d'informations sexuelles, et les contraintes qui s'exercent vis-à-vis de la libre circulation des moyens contraceptifs. Elles auront mis en évidence aussi la mauvaise volonté de certains médecins qui font traîner les choses en longueur pour dépasser le délai légal de dix semaines de grossesse. Elles auront mis l'accent enfin sur la discrimination sociale inhérente à cette loi : le prix de l'interruption de grossesse fait reculer les personnes plus démunies. A l'occasion du débat à l'assemblée nationale, le Parti socialiste entend donc faire pression sur les pouvoirs publics pour fortifier la loi Veil, qu'il juge nécessaire à la liberté de la femme, mais aussi pour lever le voile sur les multiples carences, excès, ou clauses restrictives qui en découlent. M. François Autain devait notamment déclarer : « La loi Veil a apporté une évolution considérable. Toutefois, elle n'a pas permis de résoudre complètement les problèmes ».

Mais par delà cette lutte, pour la liberté de la femme, le Parti socialiste marnais a voulu, par le biais de cette émission de Radio-Riposte, mettre en exergue une autre liberté. En effet, il a souligné au cours de cette grande première au niveau local l'importance de la liberté d'expression trop souvent étouffée dans l'étau de certains monopoles qui confisquent les moyens d'expression, et entravent le pluralisme. Le Parti socialiste proteste ainsi « contre le véritable détournement par le gouvernement du monopole radio-télévision et son utilisation à des fins politiques ».

Cette tentative d'échapper à un égoût centralisateur débouchera peut-être demain sur un canal de lumière qui s'écoulera dans un kaléidoscope a voix multiples où chacun pourra s'exprimer.

Car au-delà de la défense de la femme bafouée par des siècles de tradition et brimée dans la libre possession de son corps, cette émission de Radio-Riposte lançait un hymne à la liberté sous ses formes.

Fabrice Littamé

L'UNION page Régionale 30/11/79.

52 MARNE (HAUTE-)

En juin 1979, c'est l'Association Départementale du Planning Familial (dont je suis la Secrétaire...) qui a pris l'initiative de la campagne dans le cadre de la révision de la loi Veil.

a) 1ère rencontre départementale avec les syndicats ouvriers et enseignants : plate forme commune.

b) 2ème rencontre départementale en septembre avec MFPF, syndicats, partis politiques (PS, PSU, MRG). Refus sec du PC. Mise au point d'une pétition départementale qui devait être remise aux parlementaires haut-marnais.

c) pour décentraliser l'action, composition de collectifs locaux à St Dizier, Chaumont, Langres, à l'image du collectif départemental.

Il n'y a pratiquement qu'à St Dizier que la campagne a été sérieuse, efficace, payante. Les autres collectifs locaux ont végété, PS compris. A Chaumont, il n'y a encore que le Planning qui a travaillé.

ST DIZIER (40 000 hb)

9 novembre : projection du film "Le juste droit". Plus de 200 personnes, beaucoup de jeunes. Bon débat mené par le Planning et le PS, et la FEN.

17 et 18 novembre : 3 animations sur les marchés du samedi matin, samedi après midi et dimanche matin (Planning, PS, PSU, FEN). avec panneaux, diffusion de tracts des différents organisations, pétitions (2000 signatures).

22 novembre : délégation à la sous-préfecture et envoi du dossier au parlementaire RPR (qui a voté contre).



Michelle MARCHAND
Secrétaire Fédérale

Coll. Fondation Jean Jaurès

53 MAYENNE

A L'INTERIEUR DU PARTI

ept.79

+ Une commission de la délégation fédérale aux Luttes des Femmes constitue un dossier sur la situation mayennaise.

a/ CONTRACEPTION : le seul centre de planification et d'éducation familiale mayennais fonctionne très mal (hopital de Laval)

1°/ Les gynécologues ne font que des consultations de gynécologie.

2°/ Pas de consultation spéciales contraception prévues dans l'emploi du temps.

3°/ Pas de gratuité pour les mineures

b/ IVG : Un centre fonctionne (hopital de Laval) avec 9 médecins vacataires. Il accueille les femmes jusqu'à 8 semaines (pas d'anesthésie possible)

Points noirs à améliorer :

- indépendance réelle du centre par rapport aux gynécologues hostiles à l'IVG.
- amélioration de l'accueil (souvent culpabilisant et dissuasif)
- améliorations des locaux
- possibilité de l'anesthésie
- possibilité de visite de contrôle post-IVG au centre

+ Une rencontre du 1er secrétaire fédéral et de la déléguée fédérale avec Marie Louis Buron, 1ére adjointe au maire de laval et conseillère générale, pour l'informer de ce dossier et lui demander d'intervenir.

+ Interventions aux C.E.F.

n Oct.79

+ 2 réunions décentralisées ont rassemblées 38 personnes (militants, sympatisants,hommes,femmes). A l'ordre du jour :

- connaissance de la situation mayennaise
- carrefours : 3 thèmes : éducation sexuelle - contraception -

Coll. Fondation Jean-Jaurès

donner la vie dans le contexte actuel
Pour chaque thème, était souhaité notre analyse, nos propositions présentation du projet de loi socialiste.

9 Nov.79

+ 1 réunion publique départementale avec la participation de Pierrette BIRAUD (tract n°1 joint qui a été diffusé dans les sections et lors du meeting départemental de J.P. Chevènement.
45 participants,présentation du projet de loi, débats.

A L'EXTERIEUR DU PARTI

+ Rencontre avec la FEN, le PSU,la CFDT. Refus du PC - CGT, rencontre unilatérale demandée)
Décision d'actions communes et campagne IVG

+ Appel a un meeting public : projection du film "liberté au féminin" et débat (tract n°2 joint)
+ Tract avec exemples mayennais (n°3 joint) diffusé à l'intérieur des organisations signataires, aux portes des entreprises pour appeler à poursuivre l'action aprés du vote de la loi.

+ Poursuite de l'action :
  - affiche "femmes connaissez vos droits" en cours d'élaboration (renseignements pratiques sur la contraception et l'IVG)
  - exposition sur la contraception et les droits IVG en cours de réalisation (en vue de la promener dans le département : comit d'entreprises - foyers de jeunes - établissements scolaires)

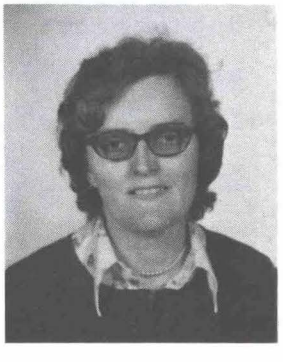

Madeleine BOUTHIER
Secrétaire Fédérale.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

54 MEURTHE-ET-MOSELLE

Rapport rédigé le 23 janvier 1980

PAR JANINE DURUPT
DéléguéeFédérale aux Luttes des Femmes

LUTTES DES FEMMES

I NOTRE ACTION PROPRE

1) Une Campagne d'information a été menée dès Juin-Juillet 1979 à l'intérieur du PARTI :

. A 2 reprises en Commission Exécutive Fédérale.

. Par le biais de circulaires à destination des Sections et article dans le Bulletin Fédéral reçu par chaque militant.

. Au sein de la Commission Fédérale Luttes des Femmes, chacun (e) de nous répercutant l'information dans sa Section.

. Par une animation-information assurée par la Déléguée Fédérale dans les Sections qui en ont fait la demande.

. Par la diffusion de la Brochure "Femmes en Luttes" et du dépliant I.V.G.

2) A l'extérieur du PARTI :

. Campagnes d'affichage (1000 affiches I.V.G.)

. Communiqués de presse (très souvent amputés du fait de la Coloration politique de la presse locale).

. Réunions publiques (6)

a) NANCY 21 SEPTEMBRE 1979 avec V. NEIERTZ
200 personnes

b) TOUL 4 OCTOBRE 1979 avec C. GOLDET
60 personnes

c) PONT-A-MOUSSON 18 OCTOBRE 1979 avec la Déléguée Fédérale
40 personnes

d) JARNY 19 OCTOBRE 1979 avec P. BIRAUD
50 Personnes

e) TOMBLAINE 14 NOVEMBRE 1979 avec la Déléguée Fédérale
75 personnes

f) LUNEVILLE 7 DECEMBRE 1979 avec la Déléguée Fédérale
30 personnes

- Pour ce qui concerne ces réunions-débats publics, il est à noter :

. Que nous avons touché à peu près tous les grands secteurs géographiques du Département.

. Que nous avons accueilli un public mixte (autant d'hommes que de femmes).

. La forte représentation d'une population JEUNE dans ce public.

. La participation pour une partie d'un public NOUVEAU.

. La bonne foi, et par conséquent, la richesse du débat.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

- A signaler que ces réunions, annoncées par affiches, tracts, invitations, ont pris appui sur des documents audio-visuels :

-- Une vie nouvelle (M.G.E.N.) essentiellement

-- Avortement,ils appellent ça I.V.G. (GRAIF MARSEILLE)

-- Bande vidéo locale

- A l'issue des réunions, vente de livres et surtout de la brochure, diffusion du dépliant.

- Mise en circulation de la Pétition Nationale P.S.

+ Présence surtout à NANCY d'organisations politiques et syndicales et d'associations. (En deux endroits, la C.G.T. (pour NANCY) et le P.C. (Pour TOMBLAINE) nous ont signifié leur refus d'assister à nos réunions, à peu près dans les mêmes termes, ne voyant pas la nécessité d'être présents à ces réunions dont le P.S. avait l'initiative.

+ Courrier reçu du M.A.N., nous appuyant dans notre démarche et d'un groupe de médecins applaudissant à notre initiative.

II NOTRE ACTION AU SEIN DU COLLECTIF : "Comité pour l'application et l'extension de la loi VEIL"

- Présence régulière de notre Déléguée aux réunions.

- Présence P.S. à une manifestation locale à NANCY, le 17 NOVEMBRE 1979 : défilé en ville, lâcher de ballons (M.F.P.F), 3H non-stop sur l'avortement, rencontre avec la presse. Au cours ce cette manifestation, nous avons distribué notre dépliant P.S. et dû affirmer nos différences, notamment pour ce qui concernait nos propositions de délais I.V.G.

III NOTRE PARTICIPATION A LA MARCHE DES FEMMES PARIS 6 OCTOBRE. Une dizaine de Camarade

- Nous n'avons pas de photo à joindre.
- Comme document, une cassette enregistrée à la réunion de TOMBLAINE.
- Quelques pièces jointes.

. Affichette fédérale
. Tract fédéral
. Bulletin Fédéral
. Coupure Journal Socialiste

Collection Jean Jaurès

55 MEUSE

Bilan de la campagne IVG en Meuse

Réunion de la Commission Femmes du département en octobre 79 qui décide :
- diffusion du tract national "Femmes, défendez vous"

- Affichage massif de l'Affiche nationale sur les problèmes des femmes

- Elaboration et diffusion d'un tract fédéral sur la position des Elus socialistes Meusiens.

- Participation au collectif départemental appelant à la manifestation du 24 novembre à Paris.



Jocelyne CAILLY
Secrétaire Fédérale

LA SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT VUE PAR LES ÉLUS SOCIALISTES.

Lors de la session ordinaire du Conseil Général de mai et juin 1978, Jean Bernard, Conseiller Général socialiste, qui a contresigné le vœu de Daniel Mayer (P.C.F.) réclamant l'application de la loi dans le département, s'est exprimé ainsi :

Mon intervention rejoint finalement le problème posé par M. Mayer. A savoir qu'il y a une loi. Que cette loi si elle n'est pas appliquée, en ce qui me concerne, j'ai veillé sur le plan du centre hospitalier de Bar-le-Duc où malgré tout, les choses ont gardé un caractère limité, je dois dire que si cette loi n'est pas appliquée, il y a un transfert automatique vers un certain nombre d'établissements dont Saint-Mihiel en Meuse. Et que ces établissements finissent par perdre leur caractère. Car s'il y a une chose que les parlementaires dont j'ai été, ont voulu éviter, c'était de recréer à un endroit ou à un autre des espèces d'établissements spécialisés dans l'avortement. Pour nous, et c'est avis de la 4e Commission, l'I.V.G. cela fait partie du secteur mère-enfant. Ce n'est pas un sous-produit de ce secteur. Parce qu'à la fois, il comporte, une information, une dédramatisation, une décrispation des choses. Or, en Meuse actuellement, nous ne sommes pas encore en mesure d'offrir précisément cet esprit dans lequel la loi a été votée.

J'attire aussi l'attention de M. le Préfet sur ce problème. En sachant qu'il n'est pas le seul à pouvoir le résoudre mais que nous sommes prêts à l'étudier avec lui.

PARTI SOCIALISTE

Fondation Jean-Jaurès

56 MORBIHAN

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE I.V.G.

- Début Septembre : en clôture d'un stage de formation qui s'est tenu à LORIENT, Conférence de Presse régionale à LORIENT, en présence de Véronique NEIERTZ, Secrétaire Nationale aux Luttes des Femmes, Marie JACQ, Député du Finistère, Jean Yves LE DRIAN, Député du Morbihan, co-signataires de la proposition de Loi du P.S., et des responsables aux luttes des Femmes des Fédérations concernées.
  Présentation à la Presse de la proposition de Loi P.S.
  La Presse Régionale a rendu compte largement et correctement de cette Conférence de Presse, ainsi que, bien entendu, la Presse du Parti.

- La campagne bien commencée a moins bien continué :
  Un collectif CGT, CFDT, FEN, Planning Familial s'étant constitué et ayant sollicité notre soutien et notre participation aux actions après notre réponse positive, nous avons attendu trop longtemps avant d'apprendre que ce collectif avait décrété, sans nous en informer, que l'IVG n'était pas une affaire de Partis Politiques (après le refus de participation du PC). Nous avons protesté, mais il était trop tard pour s'organiser.

- Localement, nous avons cependant popularisé nos positions, surtout à l'occasion des fêtes organisées par le Parti;
  à LORIENT : Panneaux, vente de brochures, projection du film "qu'est-ce qu'elles veulent!"
  Débat avec la participation de Marie JACQ et Gisèle HALIMI
  à VANNES : Panneaux, participation au débat
  à PONTIVY : panneaux, brochures.

- Lors de la Manifestation du 24 Novembre organisée par le collectif, nous avons affirmé notre soutien par la presse, ainsi que par notre présence (1/3 des effectifs, maigres par ailleurs) mais avons refusé de défiler puisque notre présence en tant que socialistes n'était pas admise. Nous avons, ce même jour, organisé une vaste distribution de nos dépliants d'information.

Odile CHAUSSY
Secrétaire Fédérale AUX LUTTES DES FEMMES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Avant le débat sur la « loi Veil » :

Les propositions du P.S. exposées à Lorient

LORIENT. – Le 20 juin, le Parti Socialiste déposait à la présidence de l'Assemblée nationale une proposition de loi relative à **« l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse »**. Ceci en prévision du débat parlementaire sur le renouvellement de la loi de 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse (dite « loi Veil »), débat qui doit intervenir le 20 novembre.

A l'occasion d'un stage de militantes du P.S. qui vient de rassembler à Lorient 40 femmes (avec divers orateurs dont Gilles Martinet, Laurent Fabius...), Marie Jacq, député du Finistère et Véronique Neiertz, secrétaire nationale aux « Luttes des femmes », ont présenté ce document à la presse.

Après une année de discussion à la base...

« Cette proposition est à situer dans le « projet de société pour les 20 ans à venir » en pleine élaboration au sein du Parti socialiste... » ont précisé d'emblée les porteparoles du P.S. En soulignant l'importance accordée par le parti **« à cette notion récemment apparue dans la société française : la liberté individuelle, notamment pour la femme la liberté d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant. La liberté de disposer d'elle-même... »**

Une année de débat à la base entre **« socialistes de tous courants, de toutes conditions et de toutes régions »** est à l'origine de ce **« texte novateur »** (auquel collaborèrent également des syndicats et des mouvements, tels que le Planning Familial) qui sera diffusé sous forme d'une plaquette (1) qui servira, avec des films et autres documents, d'aliment aux nombreux débats que le P.S. compte lancer à travers la France, ces prochaines semaines.

... un projet de loi « novateur »

La proposition de loi du P.S. se distingue de la loi actuelle par plusieurs points, dont certains essentiels :

– LES DÉLAIS, d'abord : de 10 semaines actuellement, ils passent à 20, avec un entretien obligatoire seulement entre 14 et 20 semaines. Après ces 20 semaines de grossesse, l'avortement thérapeutique seul serait possible.

– LA PRATIQUE : **« Contrairement au P.C.F. et à la droite, le P.S. pense que seules les I.V.G. nécessitant l'anesthésie exigent le recours obligatoire à un médecin. On ne doit pas interdire les autres I.V.G. aux non-médecins, sous réserves des garanties souhaitables »**.

– LES LIEUX : **« Actuellement les I.V.G. ne sont autorisées que dans les hôpitaux. Pourquoi pas dans d'autres lieux tels que centres de planning, centres de santé, cabinets médicaux, pour les I.V.G. jusque 14 semaines ? Seuls les interventions avec anesthésie imposent la structures hospitalières »**.

– **LES CONDITIONS : Le P.S. propose de supprimer l'autorisation parentale pour les mineures et des considérer comme majeures pour l'I.V.G., comme on les considère majeures quand elles décident d'abandonner leur enfant. En outre, exclues par la loi actuelle du recours à l'I.V.G. si elles ne « justifient pas d'une résidence en France »**, les étrangères seraient assimilées aux Françaises.

– LA CLAUSE DE CONSCIENCE DES MÉDECINS : **« Elle doit être strictement personnelle, pour éviter qu'un directeur d'établissement n'impose sa décision aux médecins de l'établissement. Le médecin réfractaire à la pratique de l'I.V.G. doit en informer d'emblée la consultante et lui remettre la liste des lieux où elle sera accueillie. Quant à ces médecins réfractaires, chaque D.D.A.S.S. doit en établir une liste »**.

– LE COUT : **« Comme tous les actes médicaux du projet socialiste (le Programme commun est forclos), l'interruption volontaire de grossesse doit être gratuite pour éviter toute discrimination sociale »**.

– LE QUOTA, enfin : **« Il doit être supprimé pour les établissements privés. Il n'aura plus de risque d'en voir se transformer en « avortoirs » si l'I.V.G. est remboursée et si le secteur public prend la demande en charge »**.

Des « centres d'orthogénie » à créer partout

Mais l'innovation essentielle du projet socialiste – qui prévoit encore la législation de la stérilisation, une meilleure information sur les termes de la loi, avec notamment des affichages en mairie, dans les entreprises et une nouvelle formule d'information sexuelle à l'école – réside dans la création de **« centres d'orthogénie »**, habilités à pratiquer les I.V.G. et les stérilisations, à délivrer les moyens contraceptifs, diffuser l'information sexuelle et effectuer des consultations prénatales et de stérilité.

Vieux projet socialiste, ces centre d'orthogénie sont la pièce maîtresse permettant de lier tous les problèmes de la naissance. Constitués par des associations type loi 1901, créés à l'initiative des collectivités locales, d'associations, de mutuelles ou de caisses d'assurance maladie, ils trouveraient place dans au moins chaque établissement hospitalier.

Au total, une proposition de loi que le P.S. présentera, sans excès d'optimisme, au Parlement **(Mais si le gouvernement entend ne pas retomber dans la loi-ghetto de 1920, il lui faudra compter avec nous... »)** afin de défendre deux notions essentielles : **« La liberté et la responsabilité des femmes et des hommes vis-à-vis de leur sexualité ; la nécessité d'assurer une meilleure justice sociale en faveur des plus défavorisés »**.

(1) Plaquette « Femmes en lutte pour le droit à l'information sexuelle, à la contraception et à l'interruption de grossesse » vendue 7 F au siège du P.S., 7 bis, place du Palais-Bourbon.

OUEST-FRANCE 8/9/79.

58 NIÈVRE

Autour de la Campagne I.V.G : une action de sensibilisation de la population aux problèmes des femmes.

Les camarades femmes de la Nièvre à l'occasion d'une soirée-débat organisée à Nevers par la Secrétaire Fédérale aux Luttes des Femmes Claudine DESAMAIS qui, ayant quitté la région, a été remplacée par Michelle CHAMBERLANT, ont mené une vaste campagne d'information.

Sur les murs de la ville ont été apposés des sortes de journaux muraux à la manière des dazibaos chinois, ainsi que de nombreuses affiches.
Le fait d'avoir installé des tands et de distribuer des tracts sur les marchés et dans les rues piétonnes ont permis d'avoir des discussions avec la population.

Lors de la soirée-débat, le film "Qu'est-ce qu'elles veulent" fut projeté, l'animation assurée par Pierrette BIRAUD avec la participation de la Fédérale aux Luttes des Femmes, celle du Premier Fédéral Eugène TEISSEIRE, et de la Conseillère Générale Michelle CHAMBERLANT.
Cette soirée, où de nombreuses femmes ont pu s'exprimer, a permis de toucher des sympathisants, des associations, des jeunes, et les élus du département.

Col. Fondation Jean Jaurès

59 NORD

La campagne "pour le droit de choisir : maternité, contraception, avortement" dans la Fédération du NORD

L'action fédérale s'est donnée deux objectifs :

- pression sur le Parlement pour que la loi sur l'IVG soit améliorée et votée définitivement ;
- action (s) locale (s) pour que les lois sur la contraception et l'avortement soient appliquées.

Elle a été menée à plusieurs niveaux :

- au nom du Parti, à l'échelon fédéral et dans un grand nombre de sections ;
- collectivement, dans le cadre d'une action unitaire, au sein d'un collectif départemental et d'un certain nombre de collectifs locaux.
- dans les collectivités locales qu'ils gèrent et les hôpitaux qu'ils président, par les élus socialistes.

I - L'action de la Fédération

Diffusion du matériel national : affiches (mais nous en avons manqué), brochures et dépliants (le dépliant a été reproduit, à moindres frais, et diffusé à 100 000 exemplaires).

Edition d'un tract fédéral destiné aux jeunes (inspiré du tract national)

Pétitions, dont le texte, envoyé à toutes les sections, devait être retourné à la Fédération avec le maximum de signatures (elles ne sont pas toutes remontées à la Fédération : certaines ont été envoyées directement à Paris, d'autres remises aux collectifs)

Communiqués de presse nombreux.

Conférences de presse (deux)

Animation de réunions de sections.

Réunions publiques pour vulgariser la proposition de loi du PS relative à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'IVG : à l'intérieur du département et secteurs limitrophes (Pas-de-Calais, Belgique).

Participation à la marche nationale des femmes du 6 Octobre à Paris, mais sans badges ni banderoles, pour respecter la décision du collectif d'organisation et lui garder le caractère d'une manifestation autonome de femmes (organisation d'un autocar au départ de la Mairie de Lille).

Participation à la Manifestation du 24 Novembre à Paris : circulaire fédérale pour appeler les militant (e)s à y participer, organisation d'un autocar au départ de Lille.

Stand PS aux "6 heures" du Collectif départemental, le 10 Novembre (stand animé par la Commission Femmes de la section de Lille).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Participation à deux émissions-débats : Radio Nord-Picardie, FR3.

Articles, dans la presse fédérale et dans la presse régionale.

Contact avec le PS belge dont les parlementaires souhaitent relancer chez eux la lutte pour la légalisation de l'IVG et s'inspirer de notre proposition de loi : rencontre avec Irène PETRY et interview dans la revue mensuelle des "Femmes Prévoyantes Socialistes". Conférence de presse en Belgique, où les textes législatifs répriment encore formellement le recours à l'avortement (la législation ressemble à s'y méprendre à la loi française de 1920, mais elle n'est plus appliquée dans toute sa vigueur). Irène PETRY, Secrétaire Nationale, a voulu profiter du vote définitif de la loi française pour relancer la réflexion et l'action politique.

II - Actions dans les sections

Plusieurs circulaires fédérales ont appelé les sections à adresser le bilan de leurs actions IVG à la Fédération mais il nous a fallu faire une relance individuelle des sections les plus importantes, et ce bilan est sans doute très incomplet.

Nombreuses initiatives qui ont permis de recueillir des signatures (pétitions) et de distribuer des tracts, soit le tract national, soit des tracts locaux : stand à la braderie de Lille, portes d'entreprises à main-d'œuvre féminine, marchés, Sécurité Sociale, lycées, foires, parfois avec stands d'information.

Actions pour l'ouverture d'un centre d'IVG dans un hôpital public ou pour l'amélioration de son fonctionnement : lettres et/ou rencontres avec le directeur de l'hôpital, avec le Président du C.A., signatures de pétitions, distribution de tracts, lettre au Ministre de la Santé, campagne de presse.

Conférences et communiqués de presse locale.

Lettres et pétitions aux élus : députés, conseillers généraux, maires, avec un faible pourcentage de réponses, y compris parmi les élus socialistes.

Débat dans les sections.

Affichage.

Soirées - débats publiques, parfois avec projection de film.

Articles, dans la presse des sections et dans la presse locale.

Exposition.

III - Action au sein des collectifs

La composition des collectifs a varié énormément selon les endroits. Par exemple :

- à Tourcoing : PS + CSCV + CFDT

Coll. Fondation Jean Jaurès

- à Douai : MFPF, PS, MRG, SGEN, CFDT, SNI, PSU.
- à Cambrai : PS, MFPF, FEN, SGEN, CFDT, SNES, FCPE Cornec
- à Valenciennes : Groupe Femmes, PS, CSCV, PSU, Amis de la Terre.
- à Roubaix : PS, PSU, CFDT, CSCV, JOC et JOCF, MFPF, FEN.
- à Lille, comme à l'échelon départemental : MFPF, Groupes Femmes, Mouvement Jeunes Femmes, Choisir, MLAC, PS, PSU, MRG, LCR, OCT, PCR, UTCL, MAS, CFDT-CHR, CFDT-Santé, SGEN-CFDT, FEN, CGT-Santé, SAF, CSCV, UD-CGT, UD-CFDT, Syndicat de la Magistrature, SMG, CGT-CHR, MJS, JCR, MNEF, JOC et JOCF, Fédération Régionale Léo-Lagrange, Vie Nouvelle, FLASEN, Amis de la Terre.

Nous avons participé à ces collectifs, d'initiative variable (soit le PS, soit le MFPF, soit la CFDT, en général) depuis Mars 1979.

Les actions ont été très diverses.

A l'échelon départemental :

Conférence de presse jeudi 24 Octobre à 11 h. Pavillon St-Sauveur à Lille pour rendre public le nombre de signatures de pétitions et annoncer les actions envisagées. Dossier remis à la presse.

"6 heures", le samedi 10 Novembre de 16 à 22 h à l'ILEP, place G. Lyon à Lille.
16 à 18 h 30 : discussion en commissions (contraception ; IVG ; maternité ; jeunes ; exclues de la loi ; campagne internationale)
18 h 30 à 20 h : projection du film : "Le juste droit"
20 h à 22 h : meeting

Marche du 24/11 préparée par affiches, tracts, organisation de bus au départ de la Mairie de Lille

Pétitions transmises au Préfet du Nord (12 000)

Tracts avec diffusion collective sur Lille (marchés, gares, Grand'place, maisons de jeunes)

Participation à la Marche des Femmes le 6 Octobre à Paris : participations individuelles, sans badges ni banderoles, mais organisation d'un autocar au départ de Lille.

Manifestations unitaires : le 23 Juin à Lille (1 000 participants env.) - le 24 Novembre à Paris (200 personnes)

Communiqués de presse

Participation aux réunions nationales des collectifs : les 29 et 30 Septembre 79 (Rouen) - le 20 Octobre 79 (Paris-Lariboisière) - les 1 et 2 Décembre.

NB. Le PC n'a pas participé aux collectifs mais des militant(e)s communistes ont participé de façon active, sous d'autres "étiquettes" (CGT, Planning, MLAC).

Fondation Jean-Jaurès

Le PC a mené cette lutte seul (lettres aux Ministres, télégramme au Gouvernement, collectes de signatures, rassemblements militant(e)s-élu(e)s, sensibilisation de ses militants par des articles fréquents dans son quotidien, Liberté. Dans sa mouvance (bien qu'il s'en défende) l'U.F.F. et, parfois, la C.S.F., ont également mené leur action propre : conférence de presse pour rappeler leur position, en insistant sur leur caractère "responsable" et "familial" (information, contraception, IVG ultime recours).

Dans plusieurs cas, un ou plusieurs des trois grands syndicats (CGT, CFDT, FEN) ont mené leurs actions, propres ou communes, hors de l'action collective souhaitée par le PS (et le MFPF).

Au lendemain du vote, les collectifs se sont posés la question de leur utilité (le vote n'a pas été satisfaisant, eu égard à la mobilisation militante) et de leur maintien : doit-on poursuivre l'action collective et, si oui, avec quel objectif précis ?

Le PS s'est lui-même posé la question de la poursuite de sa participation à un collectif maintenu. En effet le PS doit apparaître dans sa capacité autonome de proposition et d'action. Le collectif risque d'être "récupéré", voire monopolisé, par les gauchistes. Son objectif était la mobilisation pour le vote de la loi : même insatisfaisante, elle est maintenant votée. De plus, l'institutionnalisation du collectif risque d'accaparer nos forces militantes en multipliant les réunions.

Par contre, le collectif est l'occasion de contacts réguliers et de débat entre les organisations : est-ce que cela ne serait pas dommage de laisser tomber ? D'autre part, la pression d'un collectif n'est-elle pas utile pour continuer une action, pour l'ouverture de centres d'IVG et d'orthogénie ?

La section de Lille a décidé de ne pas poursuivre, par contre la Fédération continue de participer au Collectif départemental (l'information n'est pas remontée pour les autres sections). Le collectif départemental garde une structure légère de cartel, pendant un an, avec une réunion tous les mois et demi et une circulaire d'information.

Prochaines actions : édition d'une brochure répertoire de tout ce qui existe dans la Région.

Préparation d'une action pour la journée du 8 Mars.

Quelques axes pour l'avenir : contrôle de l'accueil et des méthodes dans les centres d'IVG

Mise en place de centres d'orthogénie sur quartiers, facs, entreprises.

NB. L'attitude des députés socialistes, qui n'ont pas voté l'amendement des communistes demandant l'abrogation de l'article 317 du Code pénal, (en contradiction avec notre propre proposition de loi) nous a fait perdre beaucoup de notre crédit politique auprès des femmes et des hommes avec qui nous avions réussi une campagne unitaire.

Coll. Réparation Jalès

Notre commission fédérale aux luttes de femmes l'a vivement déploré et elle a adressé une lettre demandant une explication de ce vote aux députés socialistes (lettre individuelle aux députés du Nord, lettre au Président du groupe à l'Assemblée, lettre aux Secrétaires Nationaux). Elle n'a reçu que deux réponses (V. Neïertz, B. Derosier).

IV - Les élus

L'Union départementale des élus socialistes (UDESR) a envoyé à tous les Maires socialistes, présidents d'un hôpital public, la communication faite le 13.12.78 à la FNESR par D. Cacheux sur "l'IVG dans le secteur public hospitalier".

Subventions du Conseil Régional, du Conseil Général et de certaines Municipalités socialistes à l'Association Départementale du Planning familial et à ses centres d'orthogénie.

Constitution, dans certaines Municipalités, de Commissions extra-municipales.

Ouverture ou amélioration de services d'IVG et de centres d'orthogénie.

Information par les revues municipales, bulletins, dépliants et autres journaux municipaux.

En annexe, se trouvent un certain nombre de documents qui reflètent tout ce travail : tracts, convocations, journaux de sections, lettres aux élus, revues de presse relatant des actions de la Fédération du Nord, du MJS, de sections (en particulier Cambrai, Coudekerque-Branche, Douai, Haubourdin, Lille, Maroilles, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq), journaux municipaux (Fâches-Thumesnil, Lille, Tourcoing), lettre de la Commission fédérale aux parlementaires et au Secrétariat National, Communication à la FNESR, revue de presse et tracts des collectifs (départemental et locaux : Douai, Lille, Tourcoing, Valenciennes).

Il y a sans doute eu beaucoup d'autres documents, reflètant d'autres actions mais la Fédération n'a encore rien reçu à ce jour. (15 Février 1980).



Denise CACHEUX
Secrétaire Fédérale.

Fondation Jean Jaurès

61 ORNE

Ci-joint le dossier fédéral sur la campagne I.V.G., dont notamment : articles de presse et tracts ....

Voici comment l'action a été faite au niveau fédéral :

- élaboration d'un tract fédéral recto-verso, distribué à la sortie des usines employant beaucoup de femmes, sortie de grands magasins, marchés, boîtes aux lettres, etc ....

- soirée débat participation aux Collectifs Contraception-Avortement là où ils s'en trouvaient. (le P.C. a toujours refusé l'action commune)

- article fédéral paru dans la presse départementale, tous les journaux locaux, journal municipal, journal P.S.....

- collage affiches nationales I.V.G., distribution sur la place publique du tract national

- participation aux frais d'un car pour la marche sur Paris du 24 Novembre 1979, et appel à cette marche dans la presse

- lettres et contact pris avec les Maires et Conseillers Généraux Socialistes

- dans certaines sections large débat très intéressant sur l'I.V.G.

- stand "Luttes des Femmes" à la fête de la Rose en Septembre à La Ferté Macé avec la venue de Michel Rocard, 3.000 personnes; large information I.V.G.

- vente de la revue "Femmes en Lutte"

- deux réunions fédérales ont eu lieu depuis le Congrès de Metz, une troisième doit avoir lieu le 19 Janvier prochain. Environ, une dizaine de militantes assistent à ces réunions .

Le 31 Janvier prochain dans le cadre du collectif santé, nous participons à une soirée débat sur les problèmes de la naissance avec la venue de Michel Odent.



Simone BEUGIN
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Collection Jean Jaurès

POURQUOI LA CONTRACEPTION?

Parce qu'attendre un enfant n'est plus...

une fatalité



mais UN CHOIX



Parce qu'une vie de femme n'est pas qu'une vie de MÈRE



parce qu'en négligeant de vous protéger...

vous êtes seule à prendre un risque

parce que ce n'est pas un BEBE qui nait...



mais une vie d'ADULTE que vous engagez



parce que l'avortement ne doit pas être un moyen de contraception

parce qu'enfin c'est à

VOUS

de décider

Coll. Fondation Lean Lurçat

CONTRACEPTION AVORTEMENT

Conquête d'une nouvelle dimension de la liberté humaine ?

DOSSIER Alençon Notre Cité

« MUTATION »



Conformément à notre promesse du mois dernier nous présentons ici aux lecteurs d'Alençon Notre Cité **un dossier sur les problèmes de l'avortement et de la contraception à l'occasion du prochain réexamen de la loi-Veil par les députés.**

Nous publions dans ce dossier Tribune libre toutes les lettres, toutes les prises de position que nous avons reçues à la date du 10 octobre 1979. Les mêmes thèmes sont évidemment fréquemment repris dans des formules souvent proches. Mais nous n'avons pas voulu modifier ni couper quoi que ce soit dans les manuscrits qui nous ont été adressés. Chaque groupe, chaque organisme, chaque parti est entièrement responsable, sous sa signature des propositions qu'il avance.

Il est bien certain que la municipalité ne saurait reprendre à son compte toutes les idées présentes ici, même si elle se reconnaît dans les déclarations des partis politiques qui la composent.

Si après la publication de ce dossier des personnes ou des groupements manifestaient des opinions contraires à celles qui sont avancées ici nous publierons encore leur lettre dans le prochain numéro d'Alençon Notre Cité.

Plus que jamais nous désirons faire de notre journal une forme d'expression qui appartienne, comme son titre l'indique à tous les citoyens de notre agglomération.

C. DEVINANT, maire adjoint à l'Information.

NORD-MATIN du 14/11/79 ↓

Pour le droit à l'information sexuelle, à la diffusion des méthodes de contraception et à l'interruption volontaire de grossesse

Réunion publique organisée par la section socialiste de Lens le lundi 19 novembre à 20 h, hôtel de ville de Lens, salle Richart.

Le 20 décembre 1974, le parlement votait la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse. Cette loi acquise de haute lutte à la suite du combat des femmes et grâce à l'intervention active des partis de gauche (plus particulièrement du P.S.), dont le vote fut décisif, mettait fin à une législation rétrograde et répressive et permettait aux femmes, dans certaines conditions, de recourir à l'avortement.

Quatre années après la promulgation de la loi, les socialistes estiment que cette difficile conquête doit être achevée et qu'une nouvelle loi est nécessaire.

En effet, la loi du 17 janvier 1975 n'est que provisoire. Le parlement devant se prononcer avant la fin de l'année 1979, des nouvelles propositions doivent être faites.

Au cours d'une réunion publique présidée par André Delelis, député-maire de Lens, Véronique Neiertz, secrétaire nationale du P.S. aux luttes des femmes, présentera et exposera les motifs de la proposition de loi du parti socialiste.

La parole sera donnée à la salle aussi les Lensoises et les Lensois sont invités à venir nombreux à cette réunion dont le thème ne peut laisser personne indifférent.



POUR LE DROIT

- **A L'INFORMATION SEXUELLE**
- **A LA CONTRACEPTION**
- **A L'INTERRUPTION DE GROSSESSE**

CONFERENCE DEBAT

MARDI 19 NOVEMBRE A 20 H 30
hôtel de ville de Lens, salle Richart

Avec la participation de Véronique Neiertz, secrétaire nationale aux luttes des femmes et André Delelis, député-maire de Lens.

UNE CONFÉRENCE-DÉBAT DU PARTI SOCIALISTE SUR L'INFORMATION SEXUELLE



Collection Fondation Jean-Jaurès

64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Pays Basque

COMPTE RENDU DE LA CAMPAGNE POUR L'I.V.G.

par Bernadette LAFONT, sec. féd. aux Luttes des Femmes en Pays Basque.

La campagne vers le public a été marquée par plusieurs points forts :

- 150 affiches ont été utilisées par les sections (thème du couple à la fenêtre).
- 21 200 numéros spéciaux du journal fédéral (4 pages) ont fait l'objet d'une distribution militante, dont 15 000 exemplaires à Bayonne.
- des articles ont été publiés dans les bulletins des sections P.S. "P.S. Anglet" en nov., "P.S. Bayonne" en ~~juin, sept. oct. et~~ nov. et déc., "la Lettre de Ciboure" en nov.
- une interview de 4 mn. que m'a accordé F.R.3 Radio Côte Basque; explicitant la proposition de loi du Parti, a été diffusée le 18 oct.
- 2 tribunes libres, sous ma signature, ont paru dans le quotidien "Sud-Ouest" (pages locales) le 23 oct. et le 7 déc.
- dès sa création en juin, nous avons participé aux actions du Collectif pour l'Avortement : affichage (1 affiche élaborée en commun), distribution de tracts dans les rues, projection d'un film (prêté par la M.G.E.N.) dans les 3 M.J.C. de Bayonne.
- le 26 oct., j'ai fait partie de la délégation qui a remis une motion en faveur des femmes de Bilbao jugées pour avortement, au Consulat d'Espagne de Bayonne. "Sud-Ouest" a publié un article et une photo le lendemain.

La campagne I.V.G. a été diversement accueillie par les sections.
Sollicitées par une circulaire du secrétariat aux Luttes des Femmes, les sections pouvaient organiser une soirée-débat avec la secrétaire fédérale.
Trois villes de la Côte ont choisi cette formule : Anglet le 12 oct., Bayonne le 7 nov. et Hendaye le 16 nov.
D'autres sections ont abordé le sujet lors des réunions régulières de section (Ciboure par exemple).
A Mouguerre, une commune jouxtant Bayonne, les camarades ont consacré toute leur énergie à préparer les élections municipales prévues pour décembre.

En milieu rural, la campagne à l'initiative des sections a été pauvre.
Des sections faiblement implantées ou en déclin, n'ont pas trouvé les moyens

Coll. Fondation Jean-Jaurès

de mener une campagne dont l'objectif n'était pas directement électoral.

Les secrétaires de sections que j'ai contactés manifestaient un intérêt personnel pour cette campagne. Sans doute ne voyaient-ils pas, en milieu rural, la possibilité de populariser aisèment les termes de notre proposition de loi ?

La campagne a été refusée par 2 des sections duPays Basque intérieur : St Jean Pied de Port et St Etienne de Baïgorry.
Comme ils venaient de lutter pour le maintien de la maternité de St Jean Pied de Port, les camarades ont jugé impossible la campagne pour l'avortement.
Tout en acceptant l'option de notre Parti, ils refusaient d'en expliquer les termes à la population "qui ne comprendrait pas".
Mes efforts pour résoudre le problème n'ont pas abouti.

Cette situation me semble révéler un double malentendu.
Des camarades (hommes) se voyant en peine de parler de thèmes que leur culture juge tabous, ont évacué la difficulté en ne l'abordant pas, projetant peut-être leur propre gêne sur la population.
D'autre part, l'incompatibilité établie entre la nécessité d'une maternité et le droit à disposer de soi, souligne à quel point ce droit est vécu comme une agression par certains camarades.

Par ailleurs, des considérations électoralistes, dans un milieu où les idées de gauche progressent avec lenteur, ont pu faire craindre que parler de "ça", éloignerait d'éventuels sympathisants.

A la lumière de mes rencontres avec des agricultrices, je crois, au contraire, que lorsque notre Parti s'intéresse au vécu des individus, à leurs "tripes", il apparaît plus crédible et plus stimulant.

Malgré ce raté, la campagne socialiste a marqué l'automne, provoquant réflexion et débat. Le droit à l'avortement et surtout le droit de choisir sa maternité ont été popularisés pendant plusieurs semaines : il en restera des traces. A nous, ensuite, de multiplier les interventions dans tous les domaines où les revendications des femmes sont intimement liées à l'avancée du socialisme c'est à dire à l'évolution de nos mentalités.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

FEDERATION des PYRENEES ATLANTIQUES

(BEARN)

CAMPAGNE PROPREMENT P.S.

Dès Avril, circulaire émanant du Secrétarait Fédéral aux Luttes des Femmes à tous les secrétaires de section et aux femmes relais, afin de les informer de la campagne à mener.
Proposition de participation aux réunions organisées par les sections.

Certaines sections ont débattu dans le cadre d'une réunion de section.

D'autres ont organisé des réunions publiques et ont souhaité la présence des femmes de la Commission fédérale Femmes :

Navarrenx, Lembeye, Université de Pau Jurançon (après-midi, à titre d'expérience, mais sans grand succès et soirée) Pau.

A été projeté le film "Ils appellent ça I.V.G." dont le Secrétariat Fédéral aux Luttes des Femmes avait fait faire une copie

Octobre : Journal spécial "Le Travail" commandé par les sections et distribué à 60.000 exemplaires dans le département.
Ce numéro spécial a nécessité une enquête approfondie concernant la situation dans les Pyrénées-Atlantiques.

Pour cela :
D.D.A.S.S. : rencontre avec le directeur de la P.M.I. (centres ... statistiques...)

Visite au centre I.V.G. de l'hôpital de Pau où nous avons pu assister à un avortement.
Interviews de femmes - Longs entretiens avec le Directeur de l'hôpital et les assistantes sociales.

Novembre : Campagne d'affichage sur Pau et Bilhère (3oo affiches environ)

Interview dans la République des Pyrénées (journal le plus lu) de la Secrétaire Fédérale aux Luttes des Femmes (voir photocopie)

Distribution de tracts au marché de Pau -
Pétitions à signer (une soixantaine en 2 heures environ et 2 adhésions au P.S.)
Discussion, même avec des gens opposés à l'avortement.
Contact sur le terrain très fructueux à tous points de vue.
Souvent entendu "Enfin le P.S. se manifeste".

Enfin, pétitions et marche au Consulat d'Espagne à Pau (voir photocopie) à propos du procès de Bilbao. Nous avons été reçus par le Consul.
National averti.
Excellent accueil du Consul, étonné par le nombre de signatures et nous promettant de les transmettre le plus rapidement possible.
L'entretien a duré une dizaine de minutes.

Pierrette VERGES
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

(c) Fondation Jean Jaurès

- CAMPAGNE UNITAIRE DANS LE CADRE du COLLECTIF pour LE DROIT A L'AVORTEMENT

Créé en Avril 1979 (après maintes réunions préparatoires) à l'initiative du Planning Familial de Pau, le Collectif est composé de :

M.P.P.P.F (Pau)
P.S.(Luttes des Femmes et Section de Pau) M.R.G, L.C.R, P.C.R, C.C.A
F.E.N. (SNI-SNES), S.G.E.N - C.F.D.T, C.F.D.T Santé, Syndicat du Cadre de Vie
M.G.E.N, M.N.E.R, F.O.L.
Choisir, groupes FEMMES : (Hôpital psychiatrique de Gom(banlieue paloise)
("Rue d'En Face"
(En lutte

Le P.C., contacté une première fois n'a pas répondu.
A la deuxième invite (Septembre 79) il nous fait savoir qu'il luttait tout seul.

Tracts, bons de soutien, réunions publiques à l'appel d'une des associations invitantes (surtout sections P.S. et F.O.L) ont constitué l'activité du Collectif.

Les réunions publiques au cours desquelles a été projeté le film: "Et Madame X, comment fait-elle ?" ont été essentiellement animées par le Planning Familial et les femmes de la Commission Fédérale Femmes (Béarn) du Parti Socialiste.

- Mai - Juin - Septembre : Bilhère, Monein, Navarrenx

- Octobre - Novembre : Navarrenx, Lucq de Béarn, Artix, St.Etienne de Baïgorry, différents quartiers de Pau, Gan

- Campagne d'affichage (le matériel a été fourni par le P.S)

- Finances : chaque association a participé
Commission Femmes P.S. : 300 Frs.
(la Fédération du P.S. a également imprimé des tracts du Collectif)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

66 PYRÉNÉES-ORIENTALES

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

La luttes des militantes socialistes des Pyrénées Orientales pour l'I.V.G. a été marquée :

- par une campagne de presse : 3 articles parus dans la presse locale : l'Indépendant, qui est le journal le plus lu
  Midi libre et la Dépêche
- Distribution du dépliant national dans les rues de Perpignan et à la sortie de plusieurs entreprises et magasins, employant surtout du personnel féminin (Poupées Bella - Dames de France)
- Campagne d'affichage, non seulement à Perpignan mais dans les villages
- Participation à la manifestation de la journée nationale du 24 Novembre

Rappelons que Renée SOUM, Secrétaire Fédérale aux Luttes des Femmes après le Congrès de Metz, est devenue Première Secrétaire Fédérale, par suite de la démission du camarade occupant cette responsabilité.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

- la commission aux luttes des femmes s'est fait réellement reconnaître dans le Parti, ceci étant dû, je crois, à l'importance de la question de l'avortement et aussi à l'importance de la mobilisation générale. Nous avons obtenu de réels moyens d'action (dossier organisation des meetings). Travail avec la commission Santé.

- l'apprentissage d'un mode d'action très peu expérimenté auparavant à savoir l'action au sein d'un collectif d'organisations. Nombreux contacts établis à cette occasion.

- l'implantation dans les groupes femmes et la reconnaissance de ce que peuvent y apporter les femmes socialistes me semble être le point le plus positif du bilan et en même temps une piste d'action pour l'avenir.

Ceci dit, nous nous sommes heurtées à beaucoup de résistance par rapport à l'idée même d'avortement, même parmi les militants socialistes. Mais nous sommes en Alsace...

Josette BONNIN
Secrétaire Fédérale

PARTI SOCIALISTE
fédération du Bas-Rhin



DOSSIER I.V.G.

SPÉCIAL

PRESSE LIBRE D'ALSACE

Le PARTI SOCIALISTE organise un débat sur l'interruption volontaire de grossesse

le MARDI 23 OCTOBRE
20 h - Salle de la Bourse

avec la participation des femmes députées socialistes au Parlement européen

Les thèmes suivants seront abordés :
IVG & LIBERTÉ ● IVG & DÉMOGRAPHIE
IVG & CONTRACEPTION - SEXUALITÉ
IVG & MÉDECIN ● IVG & EMPLOI

Collection Jean Jaurès

68 RHIN (HAUT-)

- La Commission Luttes des Femmes s'est constituée pendant la campagne I.V.G. . Dans ces conditions, une seule intervention a pu être prise en charge par la commission en tant que telle: au cours d'une soirée-débat organisée par un collectif d'associations (niveau local), le PS étant le seul parti politique participant à ce collectif. Dans le débat, seul le PS et le Planning sont intervenus comme organisateurs.
Assistance nombreuse, mais beaucoup de féminino-gauchistes : l'intervention du PS a eu peu d'impact.
Cela se passait à Mulhouse. Une réunion a eu lieu à Colmar, mais le PS ne participait pas au collectif local et n'est pas intervenu.

- Réunions publiques organisées par des sections, mais animées par des femmes de la Commission, avec participation de "nationales":
  - 2 réunions avec F. Gaspard (Mulhouse, Munster)
  - 1 réunion à Soultz-Guebwiller, où devait intervenir A. Chépy (malheureusement retardée de 4 h par la grève des aiguilleurs du ciel ...)

Bon travail de préparation des militants, bonne tenue des réunions, assistance moyenne - peu de contradiction, surtout des "acquis".

- Difficultés spécifiques à notre région : la gauche est ici mal implantée, et il y a une très forte tradition catholique (inculquée dès l'école, en raison du statut scolaire ...)

L'I.V.G. et tout ce qui concerne la vie sexuelle de la femme est ici un sujet particulièrement tabou. Lors des distributions de tracts (marchés), vives réactions de réprobation d'une grande partie de la population locale : on nous traitait d'avorteuses, on refusait les tracts avec des phrases du genre "moi j'aime les enfants", etc.

Evidemment prolongé et entretenu par l'attitude de la presse régionale (L'ALSACE - LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE), très à droite et cléricale. Sabotage organisé : on"oublie" de passer les annonces de réunions publiques ; le jour de la réunion du Collectif de Mulhouse, long article dans l'Alsace d'un médecin opposé à l'IVG. Toute une collection d'articles et de tribunes libres du clergé alsacien - sous la houlette de Mgr Elchinger ...
Compte-rendu des réunions publiques : inodores dans le meilleur des cas, franchement faux et plus que tendancieux sinon - cf. l'article dans l'Alsace sur la réunion de Soultz (qui a entraîné une protestation de la Fédé auprès de la rédaction).

POSITIF : a permis de "souder" la Commission Luttes des Femmes, qui désormais fonctionne très bien, très active.

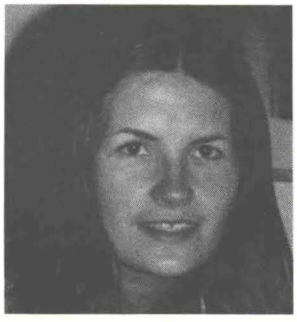

Jacqueline GAILLARD

Collection Laboratoire

69 RHÔNE

- LE 9 MARS 1979 Journée nationale Commission Action féminine. Yvette ROUDY, Secrétaire Nationale fait une réunion décentralisée. 3 Thèmes:

- Travail
- IVG
- Femmes en difficultés.

Nous ouvrons la campagne IVG par la distribution d'un tract rue de la République à LYON (pièce jointe).

- JUIN 1979 La secrétaire Fédérale met à la disposition des sections un certain nombre d'affiches " VIVRE AIMER DECIDER avec pour mission un collage léger en Juin, plus poussé à la rentrée des vacances scolaires.

- LE 26 SEPTEMBRE 1979 Commission Lutte des Femmes (CLF) orientation du travail de la commission pour la campagne IVG.

- Favoriser au maximum la possibilité aux sections de faire des réunions publiques.
- Faire un tract fédéral sur la campagne IVG
- Faire une action C.L.F.
- Suivre le travail du collectif IVG
- Un car est mis à la disposition des camarades qui veulent se rendre à la marche des femmes dans Paris le 6 Octobre (gratuitement bien sur)

- LE 25 SEPTEMBRE

- VILLEFRANCHE inaugure la série des réunions publiques avec la participation de Véronique NEIERTZ.
- VILLEURBANNE inaugure les locaux que la commune a mis à disposition du Planning Familial
- Larges échos dans la presse (pièce jointe)

LE 27 SEPTEMBRE

- Section de SAINT PRIEST - 200 Personnes avec la participation de Cecile GOLDET (Presse)

- LE 4 OCTOBRE

- Réunion des Secrétaires de Section
- Le documentaire: " FEMMES EN LUTTE " est arrivé ainsi que les affiches et les tracts nationaux.

Dès lors tout ira très vite et très fort avec quelques moments privilégiés.

- LE 6 OCTOBRE - personne à PARIS (sauf 7) le car est annulé.

24 OCTOBRE C.L.F. On s'explique sur notre absence à PARIS. Le Secrétaire à l'Animation des Luttes (E), membre de la CLF propose de faire venir le film du GRAAIF et de le projeter dans les petites sections qui ne peuvent pas "s'offrir" un intervenant national.
La fédération prend en charge la totalité du matériel (2 postes de Télé- film camionette). La Secrétaire Fédérale demande 30.000.tracts au bureau fédéral (pièce jointe) tracts conçus par la CLF.

30 OCTOBRE Compte rendu devant la CLF du déroulement de la campagne ... (ci-joint)

I7 NOVEMBRE Manifestation de la CLEF place de la République. I00 signatures sont recueillies, quelques livres vendus, 4000 tracts distribués. En présence d'Yvette ROUDY député Européen, Franck SERUSCLAT Sénateur Maire de SAINT FONS, toujoirs présents lors de ce type de travail.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ENTRE TEMPS a eu lieu le Congrès des Elus Socialistes et Républicains Pascale CROZON, secrétaire Fédérale (relation entre le bureau et les Elus) donne un vigoureux coup de main à la CLF, elle lit à la tribune une lettre de la Secrétaire LUTTE DES FEMMES leur demandant d'être nombreux à la manifestation départementale le 29 Novembre. Et elle les presse de se rendre à cette manifestation.

PARALLELLEMENT se poursuivent des relations parfois houleusesavec les groupes féminins et le planning familial.

LE 6 JUIN I979 ont eu lieu les 6 heures de l'avortement, manifestation qui s est d'ailleurs produite dans d'autres départements. Un peu auparavant publication de tracts 4 pages en commun avec le collectif.

NOVEMBRE pendant que les réunions de sections s'accélèrent avec des publics plus ou moins nombreux mais toujours vivement concernés la manifestation du collectif est prévue d'abord le 29 puis pour le 27 Novembre.

MANIFESTATION UNITAIRE DU 27 NOVEMBRE

- CFDT, CGT, FEN + le collectif dont le PS.
- Un tract imprimé par le collectif mais nous décidons de distribuer aussi le notre (pièce jointe)
- participation variable suivant qui fait les estimations
- PS 600 personnes avec drapeaux, camionette, sono banderolles.
- Un grand nombre d'élus sont là - POPEREN rt Yvette ROUDY emmènent la manifestation avec le Premier Fédéral.
- Les militants ne se sont pas beaucoup dérangés.
- Dans le milieu de la manifestation la CGT et la FEN décident d'abandonner.

Explication FEN - le collectif est passé devant et nous empêchait d'avancer.

Explication CGT ....? pas vu mais quelques minutes avant "on " était venu nous prier de ne pas déployer nos banderolles parceque c'était une manifestation " syndicale" (faux une entente préalable avait été passée).

Nous terminons la manifestation avec le collectif et la CFDT, des militants et militantes des organisations FEN et CGT nous rejoignent et nous crions " UNITE A LA BASE"

30 NOVEMBRE I979 Conférence de Presse Secrétaire Fédérale, Elus Parlementaires
- Le journal LE PROGRES parle de tout autre chose
- Le journal DERNIERE HEURE fait un bon papier.

6 DECEMBRE I979 Passage de Colette AUDRY à LYON qui consacre une grande partie de sa conférence de Presse au problème de l' IVG.

SUITE A DONNER

l'ARBRESLE
- 2 élus socialistes minoritaires dans Mairie de droite.
- Hopital géré par Conseil Administration dont le Maire est Président.
- Campagne des municipales - IVG à l' Hôpital
- Mairie provoque le vote. Refus IVG.
- Réunion publique IVG le 20 Novembre - 70 personnes (4000 habitants)
- Décision de relancer l'action et de faire appliquer la Loi Janvier I980

DECINES - création d'un véritable centre d'hortogénie

MEYZIEU - (Mairie socialiste) - la section souhaite prolonger l'action en créant un centre d'Orthogénie.

Fondation Jean Jaurès

VILLEFRANCHE

-

I9 DECEMBRE Comission LUTTES DES FEMMES

Décide de poursuivre l'action en s'appuyant sur le vote des élus d' ARRAS.

Lettre aux élus leur demandant ce qu'ils comptent faire dans leur commune.

Accord du secrétariat puis du bureau pour appui Fédération des Elus socialistes et Républicains et Secrétaire aux Elus (Pascale CROZON)

Possibilité rencontre militant MFPF proche du PS reponsable Finances MFPF régionales pour étude chiffrée organisation d'un centre d' Orthogénie dans plusieurs cadres possibles.

Convocation des élus, I par Mairie et si nécessaire rencontre avec le Maire.

BUT - Faire ouvrir le plus possible de Centre de Consultations Contraception
- Faire appliquer la Loi dans les Hopitaux publics

Yvon DESCHAMPS
Premier Secrétaire
Fédéral

Marie Thérèse PATRAT
Secrétaire Fédérale
Lutte des Femmes



AVORTEMENT

DROITS SONT MENACES!!



50.000 signatures au bas de pétitions, communiqué publiés, ont d'une manière ou d'autre été collectés par le PS ces derniers mois

LE PARTI SOCIALISTE PROPOSE

CENTRE D'ORTHOGENIE

POUR CHANGER LA VIE :

- avoir des enfants désirés réintégrer la sexualité dans la vie quotidienne.

AVORTEMENT

Quand le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) devient nécessaire, nous exigeons qu'elle soit libre, gratuite sans condition d'âge ni de nationalité.

STERILITE

CONSULTATION ET TRAITEMENT
fournir aux couples qui ne peuvent pas avoir d'enfants des possibilités de traitements adoptés

INFORMATION SEXUELLE

- des couples
- des parents
- des travailleurs sociaux également
- dans les établissements scolaires.

Le P.S appelle à la manifestation unitaire du ~~29~~ 27 novembre à 17 h 30 Place de la République.

PARTI-SOCIALISTE — Fédération du Rhône 65, crs de la Liberté, 69003 LYON
Tél : (7) 862 80 33

Coll. Fondation Jean Jaurès

70 SAÔNE (HAUTE-)

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

Actions menées avec d'autres organisations -

(à l'initiative du Planning Familial, C.F.D.T, P.S.U, M.G.E.N, F.O.L, F.E.N, F.C.P.E, Femme et Agricultrice, S.N.E.S, Syndicat Magistrature, Ligue des Droits de l'Homme)

Lettre aux Conseillers Généraux afin qu'ils exigent du Préfet un rapport sur la situation des centres I.V.G. en Haute-Saône.

Réponse du Préfet : Ceci n'est pas du ressort du Conseil Général

Lettre aux Parlementaires leur demandant :

- un rendez-vous
- leur intention de vote vis-à-vis de la loi.

Réponses :

U.D.F. et apparentés	Députés :	Beucler	votera la loi
		Chantelat	pas de réponse
	Sénateurs :	Louvot	non à la loi
		Mirondot	non à la loi

Communiqués de presse

Distribution de tracts :

- sur tous les marchés du département, dans la semaine du 12 au 17 Novembre
- devant les grandes surfaces commerciales
- boîtes aux lettres
- parkings, etc .....

Actions spécifiques P.S.

- campagne d'affichage
- dossier sur l'I.V.G. dans le numéro de Septembre du "Socialiste de Haute-Saône"
- appel aux militantes pour la marche des Femmes le 6 Octobre à Paris.

Jacqueline FOUQUET

Michèle PETITCOLIN

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SANTE

I. V. G.

L'ACTION EN SAONE-ET-LOIRE

Les parlementaires socialistes ont voté la nouvelle loi sur l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.). Certes, par rapport à la loi Veil, peu de modifications ont pu être arrachées au gouvernement réactionnaire Giscard-Barre soutenu par les parlementaires de droite. Néanmoins le vote de la gauche a permis de ne pas revenir à la loi de 1920.

EN Saône-et-Loire, le parti socialiste a fourni un travail important avant le vote de la loi.

Le bureau fédéral a invité Véronique Neiertz, secrétaire nationale aux luttes des femmes. Un film-débat a été projeté lors de la réunion. Mais on peut regretter la faible participation des militantes et militants. A Chalon, un collectif « Sexualité-avortement-contraception » s'est créé.

— Un tract d'information sur la situation du centre d'IVG a été diffusé.

— Un film-débat a été projeté au public.

— Une délégation a été reçue par le directeur de l'hôpital.

— Une manifestation a eu lieu le 17 novembre, puis une délégation a été reçue à la mairie.

— Une pétition ayant largement circulé a été envoyée au député.

Au Creusot, un collectif identique à celui de Chalon a été créé.

— Un tract d'information a été diffusé sur la ville.

Sur les autres sections de Saône-et-Loire des réunions publiques se sont tenues avec la participation de notre secrétaire fédérale aux luttes des femmes.

Et maintenant ?

Avec le Conseil général à majorité de gauche, nous militants et militantes socialistes, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette nouvelle loi soit appliquée.

Nous demanderons aux mairies socialistes d'être les premières à créer de véritables centres d'orthogénie, où l'on puisse venir discuter de sexualité, être informé sur les moyens contraceptifs et y pratiquer en dernier recours des interruptions volontaires de grossesses.

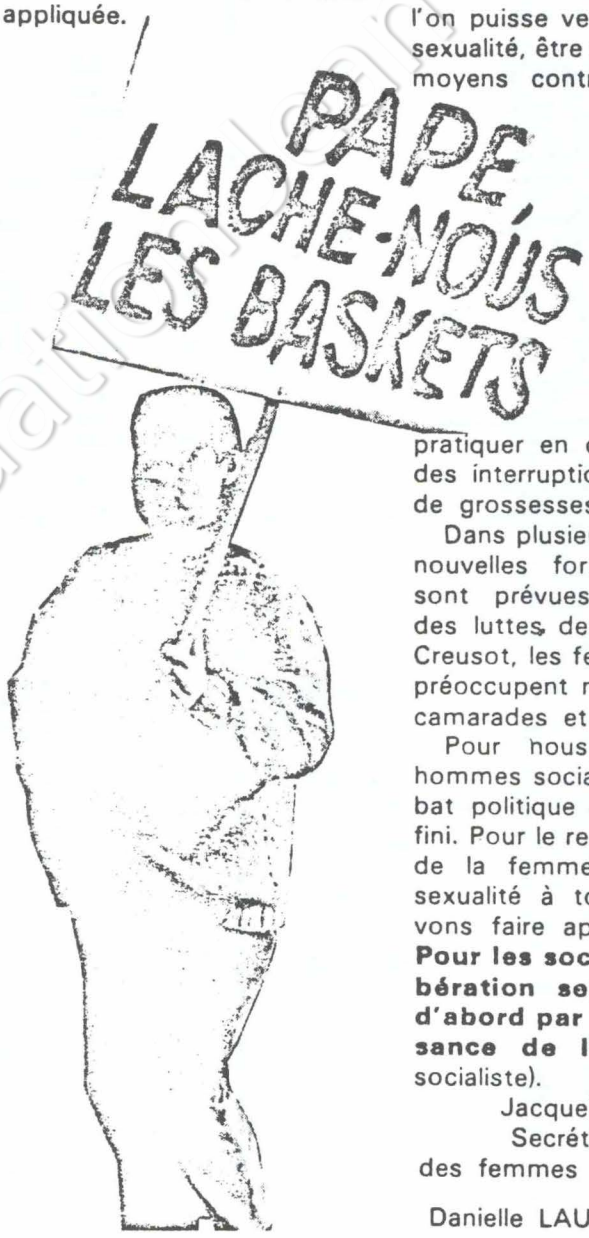

Dans plusieurs sections de nouvelles formes d'actions sont prévues en direction des luttes des femmes. Au Creusot, les femmes battues préoccupent maintenant nos camarades et leurs élus.

Pour nous, femmes et hommes socialistes, le combat politique est loin d'être fini. Pour le respect du corps de la femme et de notre sexualité à tous, nous devons faire appliquer la loi. **Pour les socialistes, la libération sexuelle passe d'abord par la reconnaissance de l'autre.** (Projet socialiste).

Jacqueline BRUNELLI,
Secrétaire aux luttes des femmes en S.-et-Loire.

Danielle LAURENT, Chalon.

Collection Fondation Jean-Jaurès

72 SARTHE

I - COLLECTIFS :

Nombreuses organisations signataires (plate-forme jointe)
Collectifs dans plusieurs villes de la Sarthe
Débats, films, manifestations, pièce de théâtre, pétitions.

Aujourd'hui ces collectifs fonctionnent encore dans deux villes La Flèche et Sablé, pour la création de centre d'orthogénie dans les hôpitaux.

Nous avons décidé de relancer celui du Mans.

II - AU SEIN DU P.S.

- Soirée réservée aux militants avec explication de notre loi et écoute de témoignages (sur magnéto)
- tracts
- conférence de presse
- articles de journaux

Hélène MARZORATI
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

LE COLLECTIF SARTHOIS VOUS APPELLE

- *A SOUTENIR ET POPULARISER LA PLATEFORME.*
- *A PARTICIPER AUX MEETINGS ET AUX REUNIONS QUI SERONT ORGANISES ET A LES FAIRE CONNAITRE .*
- *A MENER, DANS L'UNITE, LES ACTIONS QUI SERONT PROPOSEES.*

toutes et tous
concernés
toutes et tous
mobilisés



Coll. Fondation Jean Jaurès

I.V.G.
LA LOI EST VOTÉE
MAIS LA LUTTE CONTINUE

L'amertume est grande dans le cœur des femmes. Durant ces derniers mois, elles se sont battues avec passion. Elles voulaient être libres de disposer de leur corps, libres de choisir la maternité.



Les hommes ont décidé pour elles. Ces hommes de droite n'entendent rien aux cris des femmes, à leur angoisse. Ils sont d'un autre âge, d'une autre époque. Ils réagissent comme auraient réagi leurs aïeux, mais avec plus de stupidité et de haine car ils ignorent que les femmes ne sont plus des épouses soumises, des sortes d'animaux domestiques.

L'homme ne doit plus être le seul à décider

Il ne faut pas oublier que le capitalisme s'appuie toujours sur une conception patriarcale de la famille et de la société. L'homme ne doit plus être le maître, y compris pour décider de la venue au monde d'un enfant. C'est évidemment ce que les femmes veulent et pourquoi elles luttent. Pour éviter de retourner à une situation catastrophique, la gauche a voté un texte imparfait, qui est loin de satisfaire les militants et plus particulièrement les militantes du Parti Socialiste. Mais cela a permis d'éviter le pire, c'est-à-dire le retour à la loi de 1920.

Mais cette loi, hélas, n'empêchera pas que les jeunes, les pauvres, les émigrées, les isolées demeureront condamnées à avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse comme seul moyen de contraception. En effet, ces messieurs de droite ont refusé toutes les mesures nouvelles concernant l'éducation sexuelle et l'information sur la contraception.

La loi est définitive... si l'on veut, la lutte des femmes ne fait que commencer. Faisons en sorte que personne ne décide à notre place et qu'à l'Assemblée Nationale, notamment, nous soyions à terme, aussi nombreuses que les hommes !

Hélène MARZORATI

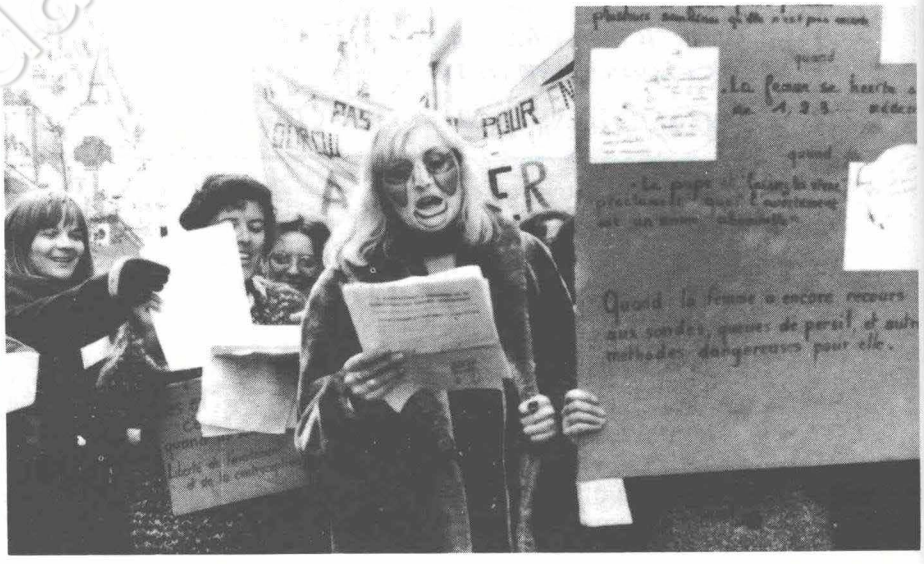

DÉBAT SOCIALISTE Déc. 79.

Fondation Jean-Jaurès

75 PARIS (VILLE DE)

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

Toute la Fédération s'est mobilisée pour mener cette campagne que nous avons toujours liée à celle de la défense des libertés des femmes. La lutte pour la contraception - I.V.G, et la défense et la popularisation de la proposition de loi socialiste ont été l'essentiel de l'action militante des femmes dans les mois qui ont précédé la remise en discussion de la loi Veil.

Les Socialistes ont bien montré par la multiplicité de leurs actions que la contraception était une revendication primordiale à ne pas isoler d'un contexte général.
Ex: Les tracts R.A.T.P et A.P, sur les conditions de travail.

Dès le mois de Juin les sections ont commencé à tenir des réunions pour débattre de ces questions et permettre à tous les militants de bien les connaître.
A partir de cette date, il n'y a pas eu de semaine sans actions militantes, actions appuyées par le secrétariat fédéral dans son ensemble et par le collectif "Luttes des Femmes".

- Juillet : une lettre avec explications détaillées sur la loi et les positions du Parti, envoyée à tous les adhérents personnellement.

- Septembre : argumentaire dans le "Militant de Paris" dont tous les numéros ont appelé à l'action pour cette campagne.

- Diffusion importante de la brochure nationale et du dépliant.

Le résultat fut extrêmement positif car toutes les sections, ayant tenu des réunions pour débattre du problème avant la fin Septembre, se sont consacrées en priorité à la propagande extérieure : débats, prises de paroles sur les marchés et ailleurs, films, signatures de pétitions; bref une grande animation dans tout Paris sur tous les arrondissements et dans toutes les sections d'entreprises, aux portes des collèges et des lycées, auprès des jeunes en général grâce au M.J.S.
Nous avons diffusé 100.000 exemplaires d'un tract fédéral et la plupart des sections ont également tiré un ou plusieurs tracts et distribué le dépliant national aussi à 100.000 exemplaires.

A côté de cette importante action fédérale nous avons mené une action tout aussi importante dans les collectifs femmes. Certaines de nos militantes s'y investissent complètement et contribuent à les animer, ce qui est l'occasion pour le P.S. de s'intégrer aux luttes populaires et d'essayer de faire reconnaître son rôle.
C'est le cas en particulier dans les collectifs qui travaillent sur les hôpitaux comme : Bichat - Boucicaut - Hôtel Dieu - Lariboisière - Necker - Rothchild - St.Antoine, mais aussi au Crédit Lyonnais, avec les femmes travailleuses dans les campagnes contre

Fondation Jean Jaurès

"Laissez-les-vivre", le collectif féministe contre la répression et la coordination des groupes femmes Paris à propos de "La Pergola", Santé 20ème etc .....

Pour toutes les actions menées la plupart des sections ont proposé au P.C. une action unitaire à la base, action toujours refusée ou appel resté sans réponse.

Nos élus ont largement participé à cette campagne, en particulier Edwige Avice et Paul Quilès, députés de Paris, ainsi que Cécile Goldet, sénateur. Campagne dont les points culminants ont été la manifestation des femmes le 6 Octobre et la manifestation unitaire du 24 Novembre, à l'appel du Secrétariat National aux Luttes des Femmes.

- le 6 Octobre les militantes parisiennes étaient nombreuses derrière la"banderole humaine" très remarquée de notre Parti. Pour respecter la consigne de non mixité du défilé, donnée par les organisatrices, nos camarades hommes nous attendaient sous la Tour Eiffel avec à leur tête Paul Quilès, député de Paris.

Cette campagne intensive s'est terminée par la manifestation du 24 Novembre avec le succès que nous savons et ce dynamisme que la Fédération de Paris a su mettre dans son groupe. Dynamisme qui devrait nous permettre de continuer notre lutte et d'obtenir enfin l'ouverture de centres d'orthogénie.



Janine TILLARD
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes
(jusqu'en Février)

Remplacée par Marie-Anne DUGUE

Coll. Fondation Jean Jaurès

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PAUL QUILÈS
DÉPUTÉ DE PARIS

Madame Monique PELLETIER
Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine
4, rue de Mondovi
75001 PARIS

PARIS, le 21 NOVEMBRE 1979

Madame le Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention sur le souhait de nombreux habitants du XIIIème arrondissement de Paris, femmes et hommes, de voir s'ouvrir à l'Hôpital de la Pitié-Salpétrière un centre de contraception, d'avortement et de sexualité.

La multiplication des lieux et des démarches qu'on impose aux femmes pour connaître leurs droits, être informées, avoir accès à la contraception et recourir à l'avortement nuit au véritable choix, à une politique de prévention de l'interruption volontaire de grossesse et empêche que celle-ci s'effectue dans de bonnes conditions, psychologiques et matérielles.

Les grands hôpitaux, publics et privés, devraient tous comporter de tels centres auxquels, de plus, ils offriraient des garanties médicales. Il est cependant nécessaire d'assurer l'indépendance du centre de contraception, d'avortement et de sexualité par rapport aux autres services hospitaliers, afin que ce centre soit un lieu ouvert, où les femmes se rendent sans contraintes ni culpabilisation, accueillies par un personnel motivé, où des discussions collectives doivent pouvoir s'organiser et où une réelle information sur les méthodes d'interruption volontaire de grossesse doit être donnée à la femme.

Au delà de cette mission fondamentale, un tel centre pourrait être un lieu de recherches et de pratiques nouvelles.

C'est ce type de structure qui répondrait le mieux aux besoins et aux demandes de plus en plus clairement exprimés par la grande majorité des femmes.

Aussi, dans le cadre du débat qui s'instaure, je souhaiterais vivement que vous examiniez et que vous preniez en compte cette proposition.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

P. QUILES
Député de Paris

Coll. Fondation Jean Jaurès

CONTRACEPTION ET AVORTEMENT LIBRES ET GRATUITS !

Cet automne, la loi Veil sur l'avortement revient en discussion au Parlement. C'était une loi provisoire, votée en 1975 sous la pression du mouvement des femmes et grâce aux députés de gauche... contre la majorité des gaullistes et des giscardiens. C'était une loi inégalitaire et restrictive, mais c'était mieux que rien. Giscard vent la reconduire telle quelle !

Nous voulons que la contraception et l'avortement soient vraiment libres en France, ce qui veut dire notamment :

- Avortement et contraception libres et gratuits Y COMPRIS POUR LES MINEURES, sans qu'elles aient besoin de l'autorisation des parents (qui la plupart du temps n'ont pas été capables de donner un minimum d'information sexuelle !)

- Suppression des entretiens-barrages obligatoires et de toutes les procédures dissuadant l'avortement et allongement du délai légal.

- Ouverture dans chaque quartier de CENTRES D'ORTHOGENIE, où chacune et chacun pourrait gratuitement s'informer sur la sexualité et la contraception, trouver une aide, se procurer des contraceptifs, avorter.

ON N'OBTIENDRA RIEN SI ON NE SE MOBILISE PAS !

Dans chaque lycée, dans chaque fac, battons-nous pour le droit à une véritable information sexuelle (y'en a marre des cours sur la reproduction des batraciens !).

- Droit d'affichage,

- Information par des organisations indépendantes, par exemple dans le cadre des foyers... quand ils existent.

- Dans tous les cas, faisons l'information nous-mêmes, rompons le mur du silence !

S'ECRASER OU SE BATTRE ENSEMBLE
POUR CHANGER CA !

Pour prendre contact avec le Mouvement de la Jeunesse Socialiste de Paris :

mjs PARIS
31, RUE BALLU 75009 TEL. : 280 64 40



SOUHAITE PRENDRE CONTACT :

NOM : . . . . . *PRENOM :* . . . . . .

ADRESSE : . . . . . .

. . . . . *TEL :* . . . . . .

UNIVERSITE : . . . . . *U.E.R. :* . . . . . .

LYCÉE : . . . . . .

Contribution Jean-Jaurès

GROUPE SOCIALISTE R.A.T.P.

FEMMES OU EN SOMMES-NOUS ?



- Dans la société ? Ménagères - Courtisanes.
- Dans l'entreprise ? Sous-payées - sous-qualifiées - Main-d'œuvre d'appoint.
- Dans les partis politiques ? Trop souvent potiches.

Partout on pense pour nous, on agit pour nous et pourtant ? Les femmes représentent 53% de la population électorale.

Les femmes sont frappées de plein fouet par la crise : 54% des chômeurs sont des femmes.



Fondation Jean Jaurès

76 SEINE-MARITIME

LE HAVRE

Il existe depuis 5 mois. La . .e grande apparition publique : 31 mars 79- manifestation de 400 personnes et meeting de 200 personnes. - Les deux sections syndicales de l'hopital ont pris position et participent au collectif.
MFPF-CHOISIR - GROUPES FEMMES-PS-SNES-SYNDICATS CGT CFDT HOPITAL-SECURITE SOCIALE-PTT-LCR-PSU-UNEF de l'IUT-SGEN.

ACTIONS - REVENDICATIONS :

- Dénonciation du refus d'information du refus d'information, du choix (anesthésie ou pas), de la qualité de l'accueil.
- Sur l'hopital il exist-e un centre de plannification familiale dont les effectifs en médecin sont augmentés en octobre - La direction accepterait un certain controle sur le centre (associations-sections syndicales-personnel hospitalier).
- COLLECTIF veut tenir des permanences dans le centre
- Campagne de pétition est lancée
- Tournées de films sur quartiers, maisons de jeunes, etc...

EVREUX

1ère apparition 31 mars
Y participent : PS EURE-MFPF-LCR-JCR-CGT hopital-SGEN-GROUPE FEMMES
- en débat : Création d'un centre d'IVG par rapport à l'application de la loi 75 / ou selon nos revendications

ACTIONS : Appels aux organisations ouvrieres, démocratiques
panneaux sur les marchés
pétitions

ROUEN

Depuis janvier - 1ère apparition publique 31 mars et manifestation du 1er mai
Y participent : PS SEINE MARITIME-PSU-LCR-JCR-MAS-CFDT Santé Sociaux, CFDT CHIMIE CFDT PTT- FDT SGEN- FEN-SNES-Ecole Emancipée-SMG-CSF-GROUPES FEMMES-BARENTIN commité AVORTEMENT CONTRACEPTION-MOUVEMENT FEMMES
MFPF pour des actions ponctuelles
CGT et PC sont venus - ne participent pas
CGT accepte que ses sections participent aux actions

ACTIONS :

- Dénonciation d'un "scandale" local : un médecin pratiquant 3 fois plus d'avortement dans sa clinique privée que dans le secteur public et demandant 350 F de plus en liquide et en clinique)
- Distribution de 13000 tracts sur les entreprises et quartiers - prises de contact avec les sections syndicales
- Panneaux

Le collectif s'est divisé en commissions
- Jeunes - lycées cet
- Entreprises quartiers
- Quels centres d'IVG
- Immigrés contre la stérilisation forcée

A Rouen la loi VEIL est appliquée mais ne permet pas à toutes les femmes d'avorter d'où les revendications telles que : ACCUEIL GRATUITE CHOIX D'ANESTHESIE ....

Coll. Fondation Jean-Jaurès

77 SEINE-ET-MARNE

La Fédération du P.S. de Seine et Marne a 1°) travaillé au niveau du collectif Départemental "IVG" créé en mai 1979 , à l'initiative du MFPF (Dammarie-les-Lys)

Etaient représentés :

MFPF - Les Amis de la Terre - Association groupes de Femmes(de S.&.M.) Association Syndicale des Familles - J.E.C. Femmes - C.F.D.T. - Syndicat de la Magistrature - Syndicat Médecine Générale - P.S. - P.S.U. - L.C.R. -

Dès septembre 1979 , le collectif a entrepris une campagne de sensibilisation auprès de la population .

- diffusion de tracts sur les marchés, aux portes des entreprises, hôpitaux.
- Affichage

Un film, "Le Juste Droit" suivi d'un débat a été projeté dans 5 grandes communes de Seine-et-Marne :

MELUN
NEMOURS
MONTEREAU
CHELLES
MEAUX

2°) Le Parti Socialiste a par ailleurs engagé sa propre campagne IVG dans les secteurs non représentés au niveau du Collectif , notamment :

à FONTAINEBLEAU , à l'initiative de la Section P.S.
Présentation du film "Mais qu'est-ce qu'elles veulent " de Coline Serreau, suivie d'un débat à partir de la proposition de loi socialiste sur l'IVG.
Exposition IVG réalisée par la section .

A PONTHIERRY : à l'initiative de la section : débat à partir de la propositionde loi socialiste.

à COULOMMIERS, MEAUX, CHELLES, : campagne de tracts et affiches.
Des tracts ont été distribués aux portes des hôpitaux, des entreprises, sur les marchés (explications, discussions).

(Je n'ai pu obtenir tous les renseignements nécessaires des sections en milieu rural, je sais néanmoins que beaucoup de petites sections

Coll. Fondation Jean-Jaurès

notamment celle de CESSON, qui a organisé un débat avec :
Véronique NEIERTZ, Secrétaire Nationale,
ont participé à la campagne IVG. avec leurs moyens (parfois très réduits) .

Quelques réflexions de la commission femmes par rapport à l'ensemble de cette campagne.

1°) - Au niveau des collectifs (Départemental - local)
La grande diversité des Associations et Partis représentés et les différences idéologiques et politiques qui en découlent ,ont donné lieu à quelques confusions, voire contradictions au niveau des débats publics, par rapport à la plate-forme initiale signée par l'ensemble des membres du collectif.

2°) - Ces constatations nous ont amené à envisager, dans la mesure du possible, à l'issue de la campagne, une action plus spécifiquement "Socialiste" .
Ce qui n'implique pas une rupture P.S. - Collectif, mais une mise au point sans équivoque de nos relations futures et des actions à mener ensemble.



Michèle GRALL
Secrétaire Lutte des Femmes

78 YVELINES

Dès le mois de juin, la commission Femmes s'est réunie pour voir comment faire cette campagne et mobiliser les camarades.
Nous avons alors rédigé un article pour le bulletin fédéral à paraitre dès la rentrée où nous faisions le point sur la loi actuelle et la façon dont elle avait été votée, et où nous présentions le projet de loi su P.S.
Nous avions alors demandé aux camarades des sections de contacter les différentes associations concernées pour mener cette campagne et faire connaître nos propositions.
Nous avions également décidé d'envoyer à chaque section, le dossier national sur le budget fédéral du secteur luttes des femmes afin que chaque section puisse en débattre.
Le stand FEMMES à la fête de la rose a permis à des camarades d'en discuter avec nous et de faire connaître les positions du P.S. et de diffuser les affiches appelant à la manifestation du 6 octobre à PARIS.
Dès la mi-septembre, nous avions signalé cette manifestation aux camarades. Le Bureau Fédéral avait souhaité qu'un grand nombre de camarades y participent.
Nous savons que des sections ont débattues de ce projet de loi, mais très peu nous ont envoyé un compte-rendu. (St Germain en Laye, Viroflay). (Cette discussion n'a pas toujours été très facile.)

© Fondation Jean-Jaurès

Certaines ont publié des journaux de section ou des tracts consacré à la loi sur l'I.V.G. : BEYNES, RAMBOUILLET, VIROFLAY, COIGNIERES, Marly, SARTROUVILLE, AUBERGENVILLE, LES ESSARTS LE ROI, Ont organisé des débats publics, avec la participation de la commission FEMMES : ANDRESY (Christine VILAIN) MAUREPAS (Véronique NEIERTZ) MARLY, BEYNES (Irène FERLUS et Josette JULIOT pour le planning). D'autres ont distribué le tract national ou le tract fédéral (5000). Des camarades ont participé aux collectifs qui se sont mis en place sur le département mais je regrette que ces camarades n'aient retransmis aucune information à la fédération, si ce n'est la section de VERSAILLES.
Le collectif de VERSAILLES avait organisé une manifestation le 17 novembre devant l'hopital pour réclamer l'ouverture d'un centre IVG qui n'existe pas dans cet établissement. Nous avions pris l'initiative de proposer une rencontre départementale aux différentes organisations concernées par la campagne IVG, le PSU, le MRG et le planning ont participé à cette réunion le 12 novembre. Le SNES et la ligue des Droits de l'Homme nous ont fait connaître leur position.
Nous avions alors fait le point sur la manifestation du 17 novembre à VERSAILLES et pris en charge la distribution des tracts appelant à la manifestation du 24 novembre à PARIS. (tracts distribués le 17) et la diffusion des affiches pour le 24 novembre. Très peu de sections sont venues chercher ces affiches.
Nous pourrions dire que cette campagne s'est terminée avec la manifestation du 24/11, et le vote de la loi mais nous savons qu'il reste encore maintenant à le faire appliquer en obtenant la création du service IVG dans tous les hopitaux, et en nous battant pour le développement de la contraception. Le planning familial a vu sa subvention DASS baissée de 5M9 à 3M6, la DASS refusant de prendre en charge les entretiens préalables à l'IVG fait par le planning familial. Le directeur de l'hopital de VERSAILLES ne prévoit pas l'ouverture d'un centre IVG avant 81, une fois l'annexe du CHESNAY ouverte.
Le maire de VERSAILLES, membre du Conseil d'Administration de l'hopital s'oppose à cette ouverture.

Christine VILAIN
Secrétaire Fédérale.

79 SÈVRES (DEUX-)

Collectif por le droit à la contraception et à l'avortement de Niort

INITIATIVE : Groupe Femmes de Niort

ORGANISATIONS PARTICIPANTES : GROUPE FEMMES ,LCR,JCR,MJS,PS,PSU,SGEN-CFDT CGT-IED (institut éducatif départemental) ASF (Association syndicale des familles) MFPF,UD santé CGT,FEN,CHOISIR,Syndicat de la Magistrature.

REVENDICATIONS:
- -Avortement et contraception libres et gratuits pour toutes
- -Remboursement 100% S.S.
- -Abolition des restrictions pour les mineures et les Immigrées.
- -Droit de disposer de son corps
- -Création d'un Centre d'Orthogénie (à l'étude actuellement.)
- -Information sur la contraception et sur l'avortement.

Coll. Fondation Jean Jaurès

ACTIONS : -Meeting le 29 MAI 1979 (projection de films,débats)
-Tracts
-Pétitions
-Appel à la Journée Internationale du 31 MARS:pour le droit à la contraception et l'avortement , non à la stérilisati forcée.
-Manifastation Unitaire du 24 Novembre à Paris.

BILAN : -Difficultés financières :moyens très limités

-Difficultés de prise en charge du Collectif par les Organisations participantes ; rôle primordial du Groupe Femmes tout au long de la vie du Collectif (prise en charge matérielle, présence sur le terrain , coordination et sollicitation ...)
Manque de mobilisation de nombreuses Organisations ;
Absence des Organisations syndicales en tant que telles (CFDT,CGT,...)

COLLECTIF DE BRESSUIRE :"LA LOI VEIL EN QUESTION"

ORGANISATIONS PARTICIPANTES : PS,PC,PSU,ASF,CHOISIR,CFDT,CGT,FEN.
Personnes non organisées(Assistante Sociale...)

ACTIONS : -TRACTS
-REUNION -DEBAT sur la loi VEIL et la contraception
-COMMUNIQUES DE PRESSE ,LETTRE OUVERTE AU DEPUTES (MAJ)

BUT : -CREATION D UN CENTRE DE PLANIFICATION POUR LE NORD DES DEUX SEVRES
-INFORMATION CONTRACEPTION AVORTEMENT .

BILAN : Campagne menée dans un milieu fortement imprégné par la Tradition religieuse et une certaine hostilité du Corps médical; grande influence du Mouvement Laissez les vivre, lettre de l'Evëque etc... Prise de position du Député de la Majorité Monsieur BROCHARD contre l'Avortement.

Le Collectif continue son action

CAMPAGNE DU PARTI SOCIALISTE AU NIVEAU DE LA FEDERATION DES DEUX SEVRES

-COLLAGE D'AFFICHES
-DISTRIBUTION DE TRACTS + articles dans le journal Fédéral.
-MEETING AVEC VERONIQUE NEI ERTZ à Niort le 12 Novembre sur la proposition de loi du PS.
-PARTICIPATION AUX COLLECTIFS.

Annette MERLET
Secrétaire Fédérale.

Coll. Fondation Jean Jaurès

80 SOMME

Nous avons appris avec stupéfaction que lors du débat parlementaire pour l'I.V.G., le Parti Socialiste avait voté avec la Droite contre une proposition du Parti Communiste demandant l'abrogation de l'Art. 317 du Code Pénal. Cet article pénalise trés durement les femmes qui pratiquent une I.V.G. en dehors des temps légaux (de 6 mois à 2 ans de prison ou une amende de 360 à 2.000 francs...)

Alors que le P.S. dans ses analyses et ses propositions demandait officiellement la libéralisation de l'avortement et notamment l'abrogation de certains articles particulièrement répressifs du Code Pénal et de la Santé (dont cet article 317 du Code Pénal Cf. brochure du Secrétariat aux luttes des Femmes), nous ne pouvons que nous élever devant cette position, prise paraît-il en Bureau Exécutif.

Alors que le délai légal a été maintenu à dix semaines, il est particulièrement grave d'avoir voté cet article trés répressif du Code Pénal.

Toute la campagne que nous avons menée à AMIENS depuis des mois, l'appel aux manifestations du 6 Octobre et du 24 Novembre sont discrédités par cette contradiction des élus socialistes. Il est vrai que deux femmes-députés sur 108 élus socialistes n'ont pas un rapport de force suffisant et nous nous demandons si cette décision aurait été prise si les femmes socialistes étaient plus représentées au Parlement ...

Nous demandons quels faits nouveaux sont intervenus pour que le PARTI SOCIALISTE se permette si brutalement de changer de position, portant par là une grave atteinte à la liberté des femmes.

Sur proposition de la Section d'Amiens, ce texte a été adopté par la Commission Exécutive Fédérale réunie le 13 Décembre .

Le Secrétariat Fédéral.

Coll. Fondation Jean Jaurès

82 TARN-ET-GARONNE

- BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. -

Un collectif "Pour le développement de la contraception et pour la libération réelle de l'avortement" s'est créé, à l'initiative de la section du Planning Familial du Tarn et Garonne, à Montauban en Février 1979.

Tous les Partis de gauche et Associations étaient invités à la première réunion.

Je joins le premier tract qui a été fait par la suite - Ainsi vous pourrez voir la liste des signataires, le P.C. et la C.G.T. ont signé.
Toutefois, au niveau des actions militantes sur le terrain, nous n'avons jamais vu une de ces deux organisations.

Les militants(es) du P.C, rencontrés sur nos interventions dans les marchés, n'étaient pas au courant des initiatives de leur Parti et ignoraient que le P.C. était partie prenante du Collectif. Tous les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux signataires !!!

Il n'y a qu'un collectif dans le département.

Nous avons décidé à notre dernière réunion de leur demander si ils étaient toujours signataires (Ils sont absents à chaque réunion).

Geneviève VILLARET
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Coll. Fondation Jean-Jaurès

83 VAR

La campagne sur l'interruption volontaire de grossesse a été menée sur 3 plans :

- à l'intérieur du parti,
- vers l'extérieur,
- à l'intérieur des collectifs.

Chaque fois, il y avait une intervention fédérale et une intervention des sections.

A L'INTERIEUR DU PARTI

Sur le plan fédéral

- Réunion d'information et de sensibilisation en juin, avant les vacances (circulaire jointe).

- Dès la rentrée : envoi d'une circulaire d'information (jointe) et du projet de loi à toutes les sections.

  Réunion fédérale (commission exécutive + élus + secrétaires de sections) :

  . Présentation de la loi et distribution d'un argumentaire (joint).

  . Tract fédéral tiré à 6 000 exemplaires (joint) mis à la disposition des petites sections et qui pouvait facilement être reproduit par les grandes.

  . Exposition des affiches du parti et vente du fascicule "Femmes en luttes".

  Cette réunion a été très positive car elle a permis d'informer et de sensibiliser les camarades responsables sur les positions du parti. Un débat animé s'est instauré. La réunion a permis également de fournir aux sections un maximum d'éléments (argumentaires, tracts, affiches) pour mener à bien la campagne et populariser les propositions du parti.

Dans les sections

De nombreuses sections (Toulon, LeLuc, Brignoles, La Seyne, Canton de Rians, Hyères, Fayence, La Garde, etc) ont réuni leurs militants pour présenter la loi. Chaque fois, des débats très animés ont eu lieu. De nombreux camarades avaient du mal à prendre en compte toutes les propositions du parti (en particulier sur les délais, la stérilisation...).

VERS L'EXTERIEUR

- intervention fédérale : parution d'un article important (joint) dans la page départementale du journal local.

- intervention des sections : on peut dire que dans leur majorité les sections ont bien mené la campagne.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Affichage : il a été correctement fait. Les affiches du parti ont été collées dans tout le département.

Tracts : 20 000 tracts fédéraux (au minimum) ont été distribués (Toulon, La Garde, Le Luc, Hyères, Saint-Raphaël, La Seyne, Bandol, Brignoles, Draguignan, Fayence, Vidauban, etc), sans compter les tracts locaux comme à La Seyne.

Actions spécifiques :

. Toulon : A l'initiative de la section, réunion au siège du parti des associations, syndicats, partis pour présenter le projet. 15 organisations (sur 25 invitations) sont venues ; la presse était présente.

Cette réunion a été positive, car elle a permis :

- d'avoir un compte-rendu bien placé avec photo et gros titre (très important) dans "Var-Matin", le quotidien le plus lu dans la région (article joint) ;

- de relancer le collectif ;

- d'apparaître comme une force de propositions.

Les délais ont posé le plus de problèmes : en trop et ... en pas assez !

Le PC et la CGT, invités, ne sont pas venus. Le journaliste de la "Marseillaise", journal communiste local, était là (compte-rendu joint !).

. Bandol : réunion publique avec projection du film "Avortement, on appelle ça I.V.G.". Public nombreux, débat très animé.

. La Seyne : réunion publique avec le concours d'un médecin.

. Carqueiranne : réunion publique avec le Planning familial.

. Le Luc : réunion publique avec la projection du film "Un enfant : si je veux, quand je veux".

Et, chaque fois que cela a été possible, parution d'articles dans les rubriques locales du journal varois "Var-Matin".

A L'INTERIEUR DES COLLECTIFS

Le parti socialiste a participé à tous les collectifs mis en place dans le Var.

. Toulon : Le PC s'est retiré au dernier moment (mi-octobre) du collectif, suivi par la CGT et l'UFF. C'était pourtant lui qui en était à l'origine, par l'intermédiaire de l'UFF. Le parti socialiste a réussi à maintenir la cohésion des membres restants, et même à élargir le collectif.

Le collectif a organisé une journée d'animation le 17 novembre :

- cette journée a été présentée lors d'une conférence de presse (texte joint) ;

- 15 000 tracts communs ont été distribués + affichage (tracts joints) ;

Coll. Fondation Jean-Jaurès

- le samedi 17, chaque organisation a installé sur la place des stands. En même temps, des films étaient projetés à l'intérieur de la MJC. Cette manifestation a attiré beaucoup de monde.

- un compte rendu de la journée a été fait par la presse (texte joint) (10)

. Hyères : Distribution de tracts + pétitions.

. La Seyne : Exposition toute la journée à la Bourse du Travail et projection du film "Liberté au féminin". (11)

. Draguignan : Distribution de tracts communs (joints) avec la participation du PC. (12)

Des collectifs ont été également mis en place au Luc, à Brignoles, à Carqueiranne.

CONCLUSION

Le parti s'est bien mobilisé pour défendre le droit à l'avortement et populariser les propositions du parti. La campagne a été menée avec beaucoup de dynamisme. Le PC s'est isolé de plus en plus ; il a réservé ses critiques principales au PS, allant jusqu'à le traiter d'irresponsable et de dangereux.
La campagne a été l'occasion d'aborder le problème de l'exploitation et de l'oppression des femmes. Les résultats du vote ont provoqué une certaine déception parmi les militants ; déception due peut-être au décalage entre l'ampleur de l'action et le résultat.

Dans le VAR : 4 députés = 1 socialiste + 3 UDF
1 UDF (Maurice Arrecks) a voté contre la loi



Denise LANFRANCHI
Secrétaire Fédérale.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

DÉPARTEMENT
de
LA VENDÉE

MAIRIE
de
LA ROCHE-SUR-YON

Tel. 37-31-40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de la Ville de La Roche-sur-Yon.
Membre du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER

DU 1er OCTOBRE 1979

Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental s'est réuni le Lundi 1er Octobre.

Parmi les questions à l'ordre du jour, figurait l'examen d'une lettre du Planning Familial dans laquelle cette Association demandait à participer aux prochaines réunions de la Commission de Travail chargée par le Conseil d'Administration de l'Hopital de mettre en place un service de consultation sur les problèmes de la naissance, qui comprend un Centre de Planification ou d'Education Familiale, et un Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse.

Le Conseil d'Administration a rappelé à plusieurs reprises qu'il était de la responsabilité de l'Hopital Public et de son Conseil d'Administration d'appliquer la loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse. Il a également réaffirmé que l'Interruption Volontaire de Grossesse ne pouvait être considéré en aucune manière comme une méthode de contraception. Il a constaté également que la loi de 1967 dite loi Newirth sur la contraception et qui avait prévu entre autres, la création de Centres de Planification ou d'Education Familiale n'avait pas été appliquée à ce jour en Vendée.

Ce centre doit exercer son activité dans les domaines suivants :

- éducation familiale,
- relations conjugales,
- stérilité involontaire,
- maternité
- accouchement,
- information sur les méthodes de régulation des naissances,
- consultations et interventions en vue de faciliter ou de régulariser les naissances.

Le Conseil d'Administration a majoritairement accepté de confier à la Commission à laquelle j'appartiens, le soin d'entendre tous les organismes ou associations concernés par la planification et l'éducation familiale.

Seul le Député Paul CAILLAUD, s'est opposé à la participation du Centre Hospitalier Départemental à l'effort d'information sur la contraception et de prévention des avortements.

Seul le Député Paul CAILLAUD s'est opposé à entendre les mouvements de femmes directement concernées par les problèmes de la naissance.

Je tiens à porter ces faits à la connaissance de l'opinion publique en général et des femmes en particulier.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Le Parlement doit au cours de sa prochaine session rediscuter la Loi Veil qui, rappelons-le, n'a pu être votée que grâce aux voix de tous les Députés de Gauche.

La proposition de Loi déposée en Juin dernier par le Groupe Socialiste, les actions en cours et à venir, la bataille que mèneront les parlementaires socialistes à la rentrée d'automne pour obtenir notamment que toutes les communes d'une certaine importance disposent d'un Centre d'Orthogénie s'inscrivent dans la lutte que mène le Parti Socialiste pour la défense des libertés.

Reconnaître et protéger la liberté de choix des couples d'avoir ou non des enfants en leur offrant des conditions d'existence décentes en créant les équipements nécessaires, est une exigence immédiate.

La campagne actuelle visant à ramener les femmes à leur stricte rôle de reproductrice en éludant les vrais problèmes, ne cherche-t-elle pas en réalité à masquer une résistance organisée devant une des mutations fondamentales de la condition féminine, premier pas vers un changement de société?

Dans la mesure où les femmes disposant de plus de libertés, participant de plus en plus à la vie économique et assumant des postes de responsabilités avec efficacité font vasciller un des fondements du capitalisme : le patriarcat, les Socialistes de la ROCHE SUR YON apportent leur soutien à la manifestation de femmes (Marche des Femmes sur PARIS) qui se déroulera le 6 Octobre prochain et à laquelle ils invitent les militants à participer.

Jacques AUXIETTE.

MAIRE SOCIALISTE de
LA ROCHE SUR YON
CONSEILLER GENERAL

Coll. Fondation Jean Jaurès

86 VIENNE

Dès le mois de Mai, nous avons participé à la préparation de l'action dans le cadre d'un collectif regroupant outre le P.S. le planning, le P.C, la C.G.T, la C.F.D.T, la F.E.N et la C.S.C.V. - Un tract (modèle joint) a été élaboré, tiré à : 50.000 exemplaires à l'appui d'une pétition. Le plan de travail couvrait surtout les entreprises et les marchés importants de la Vienne : Poitiers, Chatellerault, Chauvigny, Neuville, Montmorillon .....

Dès le mois de Septembre absence remarquée dans l'action du P.C. qui faisait savoir qu'il se retirait du collectif (tout en y maintenant sa signature).

La mobilisation dans le Parti s'est faite par :

- une lettre individuelle adressée à chaque femme socialiste de la Vienne
- la réunion fédérale du 19 Octobre
- les divers articles dans le journal fédéral (ou les journaux de section)
- la sollicitation constante des militants pour participer aux actions (marchés, collages....)

Les points forts de la campagne :

- Poitiers : campagne importante sur les marchés, les entreprises (surtout publique comme les P.T.T.)
- Chatellerault : outre l'action à la porte des entreprises (avec panneaux) et sur les marchés a mené une campagne originale d'affichage.
- Chauvigny qui dans le cadre d'une semaine d'information organisée par la M.C.L, se retrouvait à côté du P.C. pour présenter nos positions sur l'I.V.G.

Les colonnes de la presse locale ont pu être utilisées (peut être aurions pu faire mieux sur ce point) notamment la Nouvelle République le 1er Octobre (communiqué), le 6 Octobre (action Chatellerault), le 27 Novembre (Chauvigny).

Enfin le 21 Novembre, environ 200 personnes rassemblées devant le centre d'I.V.G. montaient en délégation déposer à la Préfecture les 5000 signatures recueillies.

Une faiblesse de notre campagne, nous n'avons pas suffisamment sollicité les élus.



Georgette DESPORT
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Collection Jean-Jaurès

Parti Socialiste

Fédération de la Vienne

27, rue Jean-Macé

86000 POITIERS

Tél. (49) 88.66.42

Poitiers, le 9octobre 1979

Chère Camarade,

Je m'adresse à toi pour t'inviter à participer activement à l'action du secrétariat fédéral aux luttes de femmes dans une période où nos droits et nos libertés de femmes sont particulièrement menacés (droit à l'emploi, I.V.G....) et où les femmes socialistes se doivent d'être à la pointe du combat.

Une soirée fédérale est prévue le vendredi 19 octobre de 18 à23 heures aux Bois de St Pierre (casse croute prévu), pour permettre aux secrétaires fédéraux de présenter leurs programmes.

Soucieuse de ne pas multiplier les réunions, je souhaiterais que nous puissions nous rencontrer à cette occasion. J'espère que vous serez plus nombreuses que les 15 et 29 juin derniers (1 et 2 participantes).
Bousculez les maris, si nécessaire, ils pourront bien faire dîner les enfants !

Je souhaiterais constituer un collectif de travail notamment pour mener la campagne de l'I.V.G. qui ne fait que commencer. Nous ferons ensemble le point sur le travail réalisé au sein du collectif (Planning, C.G.T, C.F.D.T., P.S. et P.C.)

Par ailleurs, le 28 octobre, la section de Migné-Auxances organise une rencontre sur le thème "Famille et Socialisme" avec la participation de Véronique NEIERTZ secrétaire nationale aux "Luttes de Femmes". De nombreuses questions intéressant les femmes y seront abordées. Il est souhaitable qu'un grand nombre de femmes socialistes -et leurs maris- y participent. Une garderie est prévue pour les enfants.

J'espère que tu pourras participer à ces manifestations tant il est vrai que rien ne se fera sans que chacune de nous y prenne une part active.

A bientôt donc, amitiés socialistes.

Georgette DESPORT
Secrétaire Luttes des Femmes

Micheline LEVCHIN
Première secrétaire fédérale

Desport

Collection Jean Jaurès

88 VOSGES

La Loi de 1975, qui a légalisé l'avortement et qui a été votée que grâce aux Elus de Gauche, va être réexaminée très prochainement au Parlement. Même si la proposition de loi Socialiste relative à l'interruption volontaire de grossesse n'est pas discutée à l'Assemblée, la majorité ayant sur la question son propre projet, elle servira néanmoins de base pour les amendements qu'il faudra nécessairement imposer si nous voulons que la nouvelle loi soit réellement appliquée.

Nous sommes bien conscients que le principal objectif à l'ordre du jour du Projet Socialiste, tel que l'a défini François Mitterrand, est de "conquérir de nouveaux espaces de libertés". Nous avons aussi la certitude, parce que nous sommes Socialistes, que regarder devant soi suppose entre autre que la liberté de disposer de nous mêmes nous soit définitivement acquise.

C'est dans le cadre de la défense des libertés que la section d'Epinal a pris l'initiative d'organiser une réunion-débat sur la contraception et l'I.V.G., avec projection d'un film 16mm : Libertés au féminin".

Le Bureau Fédéral réuni le 31 Octobre a jugé souhaitable de faire participer l'ensemble des militants de la Fédération à ce débat.

Aussi 3 réunions décentralisées sont-elles prévues dans la semaine du 13 au 17 Novembre.

- le Mercredi 14 Novembre à Remiremont à 20h 30
  Salle des Conférences Mairie, Place de l'Abbaye
- le Jeudi 15 Novembre à Mirecourt à 20h 30
  Salle du Club, Place de Gaulle
- le Vendredi 16 Novembre à Saint Dié à 20h 30
  Salle du Centre Social Kellermann

Mon Cher Camarade, ma Chère Camarade, nous te demandons de faire ton possible pour participer à ces manifestations, en fonction du lieu et de la date qui te conviendront le mieux. Tu pourras y amener ton épouse, ton époux, des amis sympathisants dont tu es sûr.
Des invitations personnelles seront par ailleurs adressées aux membres du corps médical qui nous semblent favorables ou à des membres d'associations (telles le M.F.P.F), par l'intermédiaire des secrétaires de section.

Andrée BOULAY
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Marie-France BAZIN
Secrétaire Fédérale
à la Coordination

© Fondation Jean Jaurès

- INTERVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES - d'UN CONSEILLER GENERAL SOCIALISTE

- Intervention au Conseil Général le 18 Décembre 1979 sur l'information sexuelle, la contraception, l'I.V.G., à propos de l'article 6409 du chapitre 953 du B.P.80, qui prévoit 30.000F. pour "fonctionnement des centres de planification et d'éducation familiale".

- Ai indiqué :

que la faiblesse de la somme était dûe probablement à la rareté de ces centres

que la loi n'ayant pas pris en compte les mesures nouvelles concernant l'information sexuelle et la contraception, l'I.V.G. restera encore pour beaucoup, et c'est regrettable, un moyen de régulation.

- Ai demandé :

que soit dressée la carte sanitaire du département faisant apparaître les moyens actuels.

- Ai souhaité :

au niveau de la D.M.1 un effort financier pour doter le département de centres d'orthogénie en hôpitaux publics.

- Ai regretté :

qu'une fois de plus, la collectivité locale soit amenée à compenser la carence de l'état.

90 BELFORT (TERRITOIRE DE)

Réunion-débat du PS sur l'avortement

Mercredi 24/10/79. L'ALSACE.

Pour l'élargissement des délais à 14 semaines

Une soixantaine de personnes participèrent samedi soir au centre Benoît Frachon à la réunion-débat organisée par le parti Socialiste sur le thème: «Les Socialistes et l'avortement».

Après la projection du film «Avortement, ils appellent ça IVG», le docteur François Autain, délégué national à la Santé au parti Socialiste et député de la Loire-Atlantique présenta la proposition de loi présentée par le groupe socialiste: «Pour le droit à l'information sexuelle, à la contraception et à l'interruption de grossesse».

L'intervenant mit particulièrement l'accent sur l'élargissement des délais à quatorze semaines, d'autre part le remboursement à cent pour cent de l'avortement par la Sécurité Sociale, sur la possibilité pour toutes les femmes d'avorter quel que soient leur âge et leur nationalité, en dernier lieu sur l'importance d'élargissement de l'information sexuelle.

Le débat fut très animé et donna lieu à des échanges intéressants.

On aborda notamment la question de la clause de conscience pour les médecins, les difficultés d'application de la loi, le fait que des avortements puissent être tiqués par d'autres personnes que les médecins et l'attitude des parlementaires du Parti Socialiste par rapport au projet gouvernemental.



Une assistance attentive à la soirée organisée par le parti socialiste.

Collection Jean-Jaurès

BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G. DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

- Le Parti Socialiste a été dès Septembre 1979 à l'origine de la création du collectif pour l'avortement. Ce collectif comprend le P.S. - la F.E.N. - la C.F.D.T. - l'O.C.T. - la L.C.R. - la Libre Pensée - le Planning Familial - les groupes Femmes - et épisodiquement la C.G.T. Hospital.

- Ci-joint la plate forme du collectif et l'appel à la marche du 6 Octobre.

- Le 2 Novembre - projection du film le juste droit.

  17 Novembre - 6 heures sur l'avortement (projection de films vidéo, débat très animé avec le gynécologue de l'hospital - table de presse etc ...

  Depuis le vote de la loi sur l'I.V.G. , le collectif a élaboré une plate forme et une pétition pour la création d'un centre d'orthogénie à Belfort. Cette plate forme a été remise au président du Conseil général (socialiste) au Maire de Belfort (socialiste) et au directeur de l'hôpital.

  Nous espérons parvenir à la création d'un centre d'orthogénie.

CAMPAGNE ET ACTION PARTICULIERE DU PARTI SOCIALISTE

- Distribution d'un tract expliquant les positions du P.S. par rapport à l'avortement.
  Réunion débat le 20 Octobre avec François AUTAIN - et projection du film "Avortement, ils appellent çà I.V.G."

- La longueur et la dureté du conflit Alsthom qui a largement mobiliser pendant 2 mois les militants et militantes de notre fédération ne nous a pas permis de développer une campagne sur l'I.V.G.telle quenous l'aurions espérée.

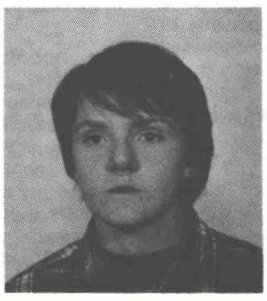

Maryse TOMBEUR
Secrétaire Fédérale

Coll. Fondation Jean Jaurès

91 ESSONNE

1)Création d'un collectif départemental en Mai 1979, à l'initiative du :

- M.F.P.F.
- Groupe d'Information et d'Education Sexuelle
- Syndicat de la Médecine Générale

A la première réunion ont été invités les syndicats et les partis politiques.
Décision a été prise d'élaboration d'un texte commun à diffuser très largement, d'une pétition à faire signer, de réunions communes.

2)A la rentrée scolaire la campagne a pleinement commencé localement par la création dans différents endroits du département de collectifs locaux (là où militent des femmes P.S.pourl'essentiel)
- des débats dans les sections et en C.E.F. auxquels j'ai été parfois invitée
- des articles dans les journaux locaux et fédéraux

Des actions vers l'extérieur ont été menées toujours avec les collectifs : réunions - débats, pétitions, animations de marchés.

Dans certaines localités, une plus grande mobilisation s'est faite car la perspective du but de l'action était concrète localement

- création d'un centre de planification : Les Ulis, Draveil, Athis-Mons
- création d'un centre d'orthogénie là où se pratiquent déjà des avortements : Corbeil
- création d'un centre d'orthogénie là où va s'ouvrir un hôpital de 444 lits : Ville nouvelle d'Evry

Au niveau des Elus : 600 dans le département.
- 1 motion commune P.S. P.C. au conseil général (les camarades P.C. ont d'ailleurs été désavoués par la suite par leur secrétaire fédéral.)
- des motions ont été votées dans les conseils municipaux d'Union de la gauche du département:
  EVRY (P.S.), LES ULIS (P.S.), VILLEBON (P.C.), MASSY (P.S.) ..

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Observations :

* Le P.S. est très rarement apparu en temps que parti dans cette lutte. Les camarades ont été par contre très présents dans les collectifs, oubliant leur appartenance au parti parfois .....

1 exemple : la pétition P.S. a été signée par les camarades P.S.

dans les réunions P.S. mais non à l'extérieur.

Certains camarades ont cru qu'à partir du moment où ils étaient à l'initiative du collectif, ils le contrôleraient : faux. Les gauchistes y sont entrés et ont eu parfois un langage plus radical que nous, tout en ne faisant rien, ils se sont souvent donnés des "rôles" importants au cours des débats publics (présidence).

Des camarades P.S. sont même allés (au nom de quoi ?) jusqu'à m'attaquer, lorsque j'étais invitée par leur section pour un débat public, sur les positions du parti !

© Fondation Jean Jaurès

Ceci dit les camarades se sont donnés à fond dans la campagne, présents partout, ayant réalisé un gros travail, malheureusement pas toujours apparent.

✱ Le P.C. est toujours resté en dehors, la C.G.T. a été inexistante, la C.F.D.T. n'a pas été amenée malgré ses militants à faire partie du collectif départemental.

En conclusion de la campagne :

- des collectifs vont obtenir l'ouverture de centre de planification :

à : ATHIS-MONS (municipalité P.C - P.S)

DRAVEIL (municipalité de droite)

MONTGERON (municipalité P.S - P.C) à gestion tripartite : municipalité - association - D.D.A.S.S.

CORBEIL (municipalité P.C - P.S) où fonctionne mal un un centre d'I.V.G.

Aux ULIS

campagne largement positive où les socialistes sont partout présents.

Quand il y a des élus P.S. dans les municipalités citées plus haut, ceux-ci ont largement participé et soutenu.



Hélène PICARD
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

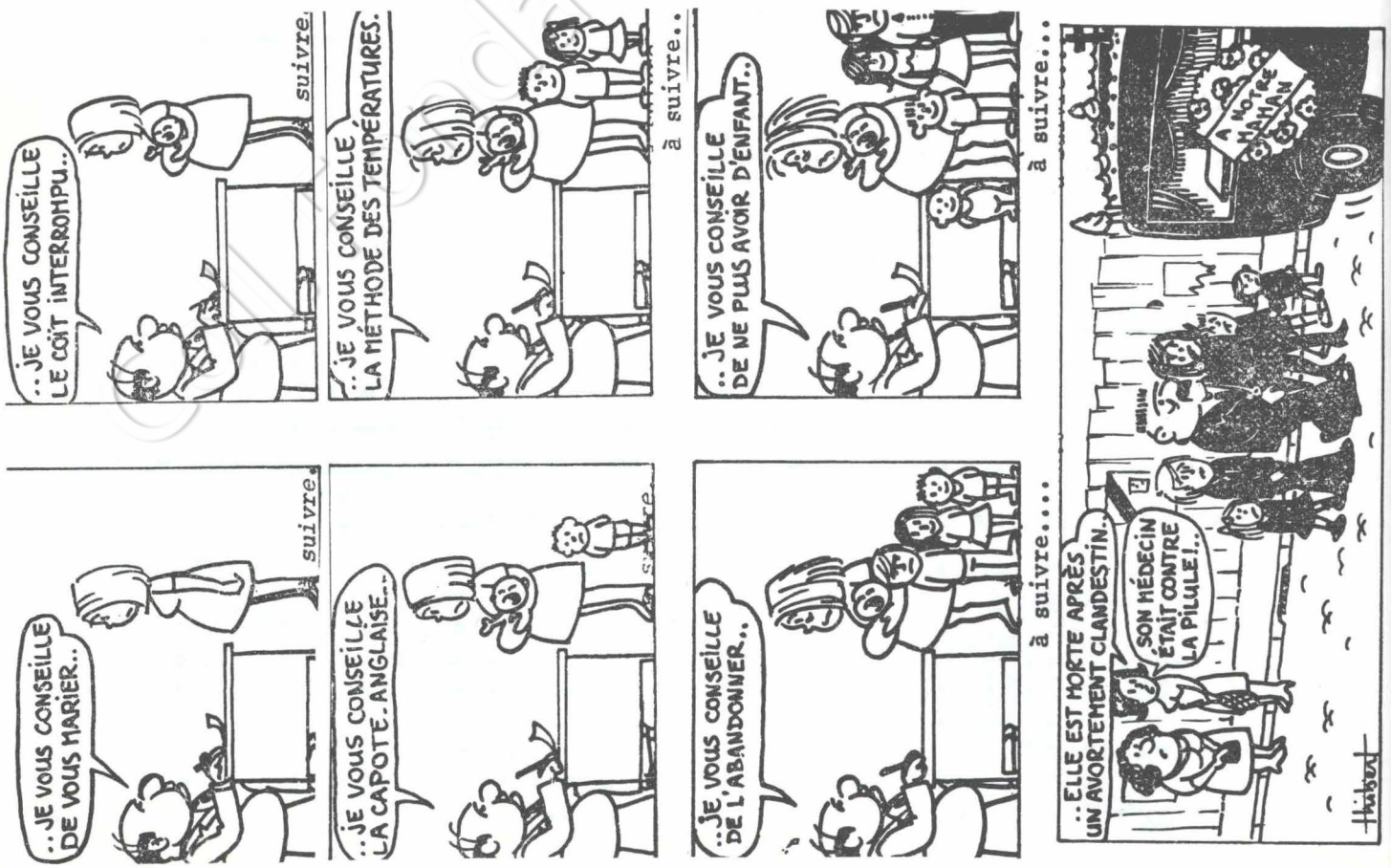

© Fondation Jean Jaurès

92 HAUTS-DE-SEINE

La campagne sur l'arrivée à expiration de la loi Veil ? "une bonne campagne" - C'est l'avis unanime des militants du 92.

- Au sein du Parti, localement il avait d'abord été nécessaire d'INFORMER les camarades (articles mensuels dans le Poing et la Rose 92, 1/2 journée fédérale avec film le 8 Septembre, réunions sur le sujet dans toutes les sections du département sans exception). Faire connaître l'injustice et l'insuffisance de cette loi "suspensive", les inquiétudes causées par son arrivée à terme, la proposition de loi du Parti Socialiste.

- Il était vite devenu évident qu'il fallait alerter l'opinion de façon intense et si possible "spectaculaire" : les militants ont ainsi distribué des tracts locaux (section) ou fédéraux, sur les marchés, aux bouches de métro - De très nombreuses réunions publiques se sont tenues.

- Il fallait ensuite trouver des alliés pour se battre plus nombreux : cela s'est concrétisé dans des alliances locales (collectifs locaux) et dans une fédération départementale un collectif "92" - "sexualité, avortement, contraception" - groupant en tout plus d'une trentaine d'associations, d'organisations, de partis politiques, de syndicats.
Ce collectif a été une réussite, par l'entente qui y régnait, par le dynamisme dont il a fait preuve - Il a été l'un des 44 collectifs nationaux réunis à Rouen le 30 Septembre dernier.

Quelques temps forts de la campagne, à l'intérieur du P.S.:

I - Journée fédérale du 8 Septembre avec film, présentation de la proposition de loi socialiste et débat.

II - Enquête extensive dans tout le département sur 5 années d'application de la loi Veil. Cette enquête s'est concrétisée sous forme de "tableaux géographiques". Elle reste"ouverte à l'évolution" et permettra de continuer à agir en tant que groupe de pression.

III - A partir de cette enquête dépôt d'une question écrite au conseil général par Jean Vons, Maire de Chatenay-Malabry.

A l'intérieur du collectif 92 :

- une grande démonstration de 12h à 14h sur la dalle de la Défense avec différents panneaux, tracts et discussion ouverte avec le public - le 20 Septembre dernier.
- les 23 et 24 Septembre : distribution de 100.000 tracts.
- le 6 Octobre : marche nationale précédée de tracts et affichages
- le 24 Octobre : Film "Le juste droit" à la M.J.C. de Courbevoie-Débat.
- le 24 Novembre : manifestation commune au P.S., collectifs, syndicats
- une lettre ouverte aux députés et sénateurs du 92.

Fondation Jean Jaurès

CONCLUSION

Cette campagne a eu du "souffle" - Il y avait longtemps que localement les militantes et militants n'avaient été aussi "motivés", aussi "actifs".

Le résultat obtenu a été une véritable déception pour tout le monde socialistes et membres des différents collectifs : tous espéraient non seulement une loi définitive mais un véritable progrès social. La plupart des questions aiguës que posaient les insuffisances de la loi de 75 sont restées sans réponse... Il y a au contraire tout à craindre que dans le cadre d'une loi définitive l'on n'assiste à une véritable intransigeance, qu'il soit aussi difficile de venir en aide aux mineures, aux étrangères, aux femmes peu prévenues : c'est la raison pour laquelle les collectifs du 92 ne se sépareront pas, c'est la raison pour laquelle ils continueront à agir.

Pour remédier aux "manques" de la loi de 1979, l'action du Parti Socialiste continuera dans les Hauts de Seine.



Gisèle WALDMANN

Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

93 SEINE-SAINT-DENIS

- la presque totalité des sections ont distribué le dépliant national (30.000 exemplaires)
- toutes ont distribué un "spécial 4 pages" fédéral (25.000 exemplaires)
- 60 % ont distribué des tracts locaux
- 250 brochures nationales ont été vendues
- 2000 brochures fédérales ont été distribuées gratuitement (reprenant le texte deloi du PS in extenso)
- 80 % des sections ont participé à des collectifs avortement, créés souvent à l'initiative du PS (exemple : Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois)
- certaines ont organisé des réunions municipales pour informer la population, à l'initiative du PS, et cela malgré le fait d'être minoritaire au sein del'Union de la Gauche (exemple : Rosny-sous-Bois)
- certaines ont organisé des réunions débat avec des responsables fédéraux (exemple : Villemomble & Le Raincy, Sevran, Clichy-sous-Bois)
- certaines ont effectué des démarches auprès des cliniques, actions sur le marché avec panneaux, projection de film (exemple Neuilly sur Marne)
- certaines ont organisé des réunions publiquesavec projection d'un film avec des responsables nationaux :

.. Le Pré St-Gervais avec Véronique NEIERTZ, François AUTAIN, Marcel DEBARGE et le Professeur Milliez
.. Gagny avec Edwige AVICE
.. Bondy avec FrançoiseGASPARD
.. Pantin avec Françoise GASPARD

Collection Jean-Jaurès

- certaines ont organisé des enquêtes sur la manière dont l' I V G était pratiqué dans les centres hospitaliers et les cliniques privées (exemple BONDY)

- certaines ont organisé des colloques avec d'autres organisations : syndicats, planning, PMI, etc... (exemple Le Pré Saint-Gervais

Toutes ces initiatives et le résultat de ces enquêtes, dont certaines se poursuivent à l'heure actuelle, figureront dans un cahier noir fédéral qui devrait paraître avant l'été et dont nous te ferons parvenir le premier exemplaire.



Maria NAVAS
Secrétaire fédérale aux luttes des femmes

94 VAL-DE-MARNE

Il est encore prématuré d'analyser la nouvelle loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Il faudra pour cela attendre le vote du Sénat. Mais nous pouvons d'ores et déjà dressé un bilan de la campagne IVG que nous avons mené dans le département et faire quelques commentaires sur le vote des députés à l'Assemblée Nationale.

Concernant les rencontres PS/PC sur ce thème, se reporter à VMS Octobre-Novembre. Il suffira de rappeler qu'une dizaine de réunions ont eu lieu dans le département et se sont toutes soldées par un refus du Parti Communiste de toutes les actions que nous leur avons proposées.

Le Parti Socialiste a participé à une douzaine de réunions publiques organisées par les collectifs ou par des camarades des sections locales du Parti. En voici le détail :

Thiais : 12 octobre - P.S.
Villecresnes : 12 octobre - P.S.
Alfortville : 19 octobre - Foyer Jean Macé
Plessis-Trévise : 23 octobre - P.S.
La Queue-en-Brie : 26 octobre - C.S.F.
Créteil : 10-11 novembre - Club de Créteil
Ivry-Vitry : 10 novembre - Collectif
Vincennes : 13 novembre - Collectif
Alfortville : 16 novembre - P.S.
Villiers : 23 novembre - P.S.
Choisy : 24 novembre - Collectif
St-Maur : 26 novembre - P.S.

La fédération a participé à quelques-unes de ces réunions et à une journée de formation M.J.S. le 27 octobre sur ce thème. Rappelons que deux tracts départementaux étaient disponibles, un de la fédération, un du collectif 94. Certaines sections ont également tiré leurs propres tracts ainsi que le M.J.S.

Certains tracts dénonçant l'attitude sectaire et irresponsable du P.C. ont été tiré par des sections comme à Charenton, St-Maur...

Nous avons également participé à deux manifestations nationales le 6 octobre et le 24 novembre.

La mobilisation des femmes n'a pas été suffisamment forte pour faire disparaître toute trace de répression, de pénalisation et de dissuasion dans la nouvelle loi.

Ayant affaire à une majorité de députés de droite moins préoccupés par la liberté des femmes que par le peuplement de la France et le renfort de son armée (merci Bigeard), beaucoup de femmes et les femmes socialistes en premier lieu sont aujourd'hui déçues et blessées dans leur honneur de femmes.

Quand serons-nous enfin responsables de nos propres corps? Quand pourrons-nous enfin décider d'être maîtresse de nos destins? Quand pourrons-nous librement choisir et maîtriser notre fécondité? Pas sous un gouvernement de droite avec des Debré et d'Harcourt parlant en notre nom.

Comment ne pas réagir violemment aux propos de certains hommes qui nous gouvernent parlant d'avortement pour des raisons de convenance personnelle? Est-ce à dire que les femmes ayant recours à l'avortement le font par plaisir? Quel cynisme!

Catherine PERNOT
Secrétaire Fédérale
aux Luttes des Femmes

Fondation Jean-Jaurès

95 VAL-D'OISE

La campagne a débuté fin août jusqu'à la mi-novembre 1979. Elle s'est déroulée sur trois axes d'actions.

I EN DIRECTION DES MILITANTS

a) Par le journal fédéral (août - septembre - octobre), une large place est réservée aux articles de la commission "luttes des femmes". Y sont traités, l'historique, le projet de loi socialiste, les actions en cours ou à venir, des projets de tracts pour les sections, des modèles de panneaux pour l'extérieur, des informations etc...
b) Par des circulaires fédérales envoyées aux secrétaires de section pour le rappel du matériel disponible au National, (affiches, brochures, tracts) pour qu'il y ait des débats en section, des actions vers l'extérieur, pour annoncer une journée fédérale de formation (avec projections suivies de débats) avec la participation d'une secrétaire Nationale à la "Luttes des femmes".
c) Par l'envoi à tous les secrétaires de section du projet de loi et de la brochure "Luttes des femmes"
d) Par la distribution d'un questionnaire aux membres de la CEF. L'analyse des réponses a été faite par la commission "Luttes des femmes"
e) Par l'envoi d'une lettre aux 330 femmes socialistes du département (avec le texte du B.E. au sujet de la marche du 6 octobre). Le projet de loi et des informations sur les 5 collectifs existants et leurs actions.

II EN DIRECTION DES ELUS

- Les Mairies de VILLIERS-LE-BEL, ST GRATIEN, organisent une semaine d'information vers l'extérieur avec des projections suivies de débats, des expositions permanentes, ouvertes aux Associations (M.F.P.F., choisir etc..).
- Les 5 collectifs I.V.G. du Val d'Oise ont fait un "circuit" dans le département avec distribution de tracts. En plus de la présence au "circuit", il y a eu une excellente participation des sections sur le trajet et une collation servie à l'ensemble des participants par la Mairie de TAVERNY. La journée s'est terminée au centre culturel de St Gratien par une conférence de Presse.
- Dans le dossier N° 6 "Communes de France" on trouvera l'intervention de Marie-France LECUIR au Conseil Général du 95 (p. 55), page 56 il y a un rapport sur l'application de la loi sur l'IVG et des notes d'informations. A la page 58 se trouve la situation dans le Val d'Oise.
- Le Député Alain RICHARD participe à l'élaboration du projet de loi. Après avoir assuré une liaison entre le fédéral et le national, il est présent jusqu'aux derniers travaux au moment du vote à l'Assemblée Nationale.

III EN DIRECTION DU PUBLIC

- Pour la fête de la Rose (30 septembre 1979) au stand "luttes des femmes" des panneaux popularisaient le projet de loi, des tracts étaient distribués.
- Les Sections de GARGES, SARCELLES, GONESSE, MAGNY-EN-VEXIN, Fontenay EN - PARISIS, LOUVRES, FOSSES, VEMARD, SURVILLIERS, MARLY-LE-ROI, EZANVILLE, EAUBONNE, ERMONT et certainement d'autres qui ont oublié de le signaler organisent des projections de films suivies de débats pour sensibiliser l'opinion et populariser le projet socialiste (avec des distributions de tracts et de projet de loi multipliés par la fédération).

Dans le cadre de la campagne unitaire sur le thème "Liberté IVG" la fédération du PS a envoyé 16 lettres et une proposition de plateforme commune aux partis politiques (PC, MRG, PSU) aux syndicats et à des Associations. Nous avons eu 3 réponses négatives (PCF, MFPF, CGT) et 2 réponses positives (FEN, Choisir) et le reste sans réponse. Nous avons quand même participé étroitement à toutes les réunions départementales des collectifs. Depuis le vote certains collectifs n'existent plus, d'autres continuent à se réunir régulièrement.

Coll. Fondation Jean Jaurès

RAPPORTS PC - PS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

"Qu'est-ce que l'amour, camarades,
s'il n'est pas d'abord dans la
ligne du XXIIIème Congrès ?"

(section socialiste de Carcassonne

"L'UNION A LA BASE..."

En confiant à la base le soin de réaliser l'union des forces populaires, la direction du Parti Communiste s'exposait à des contradictions. Si la grande majorité des réponses communistes à l'offre socialiste d'actions communes a été négative, alléguant tour à tour soit des désaccords de fonds (contenu de la proposition de loi socialiste) soit des désaccords de forme (on ne fait pas l'union avec des gauchistes, des groupes femmes, des éléments incontrôlés, la CFDT etc...), il existe en revanche un certain nombre de cas où les militant(e)s communistes ont apprécié la situation différamment. Notamment dans les départements du TARN ET GARONNE, du VAR, de la VIENNE, du VAL DE MARNE, de l'ESSONNE, du PAS DE CALAIS, de l'AUDE, le PC a accepté de faire des actions communes soit avec le PS seul, soit à l'intérieur de collectifs.

Coll Fondation Jean-Jaurès

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

FÉDÉRATION de L'INDRE
3, rue Henri-Devaux
CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 22-04-44

C.C.P. Marcel Lemoine - 863-26 LIMOGES
C.C.P. Serge Guérin - 1551-68 LIMOGES

Châteauroux le, 25 Septembre 1979

Monsieur THIBAUD
Président de la Ligue des Droits de l'Homme
pour le département de l'Indre
7, rue du Palais de Justice
36000 CHATEAUROUX

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre datée du 21 et reçue le 24.09, et du texte l'accompagnant.

Nous vous y répondons très tranquillement, sans "mauvais procès". Et à ce propos, tenant compte des circonstances antérieures, votre allusion n'est guère de mise. Mais passons.

Vous devez connaître la position du Parti Communiste Français sur la question soulevée. Elle est claire et sans équivoque. Nous n'y reviendrons pas dans cette lettre d'autant qu'elle fait l'objet d'actions de nos organisations à tous les niveaux. Encore ce jour, nous appelons les travailleurs à agir, et notamment le 3 Octobre, jour où le Conseil des Ministres doit examiner le projet de loi gouvernementale (voir l'Humanité, page 6 - texte joint).

Mais vous savez aussi que nous aimons la clarté, la loyauté.

C'est pourquoi nous vous disons très franchement qu'il n'est pas possible de se rencontrer pour constater des désaccords de fond sur cette question avec des organisations signataires, telles le Parti socialiste. Ce serait limiter l'action nécessaire, ou dédouaner ces organisations qui, au plan national, font des analyses et des propositions qui sont en contradiction avec les nôtres (1).

Comprenez bien que l'action ne peut, pour notre part, se limiter à la signature d'un texte - au demeurant très incomplet - qui ne situe pas le problème dans le contexte général de la politique du pouvoir.

En bref, que chacun se détermine et mène l'action, en fonction de ses propres orientations et convictions, avec ses capacités ; et si des convergences se manifestent, tant mieux. Pour ce qui nous concerne en tout cas, nous ne pouvons ni ne voulons restreindre le champ de notre action, ni cautionner des positions contraires aux nôtres.

C'est pourquoi nous ne serons ni à la réunion du 26, ni signataire du texte soumis. Et l'oubli de nous inviter aux réunions précédant les vacances n'a rien à voir dans notre position.

Que l'on ne s'attarde donc pas à des considérations subalternes. Pour nous il s'agit d'une position de fond exposée dans les documents ci-joint (1).

En tout cas, nous tenons à vous réaffirmer notre volonté de nous opposer à toute restriction de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse et

Coll. Fondation Jean Jaurès

d'agir pour une véritable politique tendant à développer l'éducation sexuelle et la contraception, et à améliorer la législation de l'interruption volontaire de grossesse ; ce qui a fait, vous le savez sans doute, l'objet d'une proposition de loi du groupe communiste à l'Assemblée Nationale en Mai dernier. Ce qui, nous le rappelons, amène les communistes à agir à tous les niveaux.

Recevez, Monsieur le Président nos salutations distinguées.

Pour la Fédération de l'Indre
du PARTI COMMUNISTE FRANCAIS,

Nicole PELTIER

Membre de la Commission
Fédérale féminine.

(1) Texte de Jacqueline FRAYSSE-CASALIS - Humanité du 15.09.79
Texte de Claude MAZAURIC - Humanité du 25.09.79

PARTI SOCIALISTE

Fédération d'Ille et Vilaine
6, rue Guillaume Lejean
35000 RENNES
Tél. (99) 36.91.15
Secrétaire aux Luttes des Femmes

Rennes, le 4 juillet 1979.

à Véronique NEIERTZ

Chère camarade,

En réponse à ta lettre du 28 juin, concernant nos contacts avec le P.C., je ne peux te donner d'information que sur Rennes et Saint-Malo.

A Rennes, nos demandes de discussion (jusqu'à récemment orales) ont reçu des réponses évasives et n'ont pas abouti. J'ai donc fait une demande écrite et précise de rencontre et ... attends la réponse.

Le P.C. a refusé de participer à la semaine d'action sur Rennes organisée par le Planning et les associations et partis de gauche (début Avril). Ainsi que je l'ai indiqué précédemment, nous nous sommes retirés du collectif en tant que signataires des tracts, plateformes, etc..., mais participerons aux actions envisagées pour début septembre, avec notre propre matériel de propagande. Pour le moment, le P.C. n'a pas réagi à la nouvelle invitation du Planning.

En ce qui concerne Saint-Malo, la situation est en gros la même, les rapports PS-PC dans cette ville étant particulièrement tendues.

Ci-joint, pour ton information, l'affiche utilisée pour la semaine d'action d'avril et dont je trouve le graphisme très réussi.

Amitiés.

J. Daubray

Janine Lebar DAUBRAY

Contribution Jean-Jaurès

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
SECTION DE VITRY

LE 17 NOVEMBRE 79 A 15 H. A PANTIN
RENDEZ-VOUS DES FEMMES EN LUTTE

pour l'ÉDUCATION SEXUELLE, LA CONTRACEPTION, L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE. AGISSEZ AVEC LES COMMUNISTES

Il y a une question importante dans votre vie de femme : la possibilité de décider du nombre d'enfants que vous désirez, du moment des naissances, la possibilité de ne pas craindre une grossesse non désirée.

Seulement 36 % des femmes de 20 à 44 ans utilisent un moyen moderne de contraception, et il y a encore des milliers d'avortements clandestins avec tout ce que cela signifie de souffrances physiques et morales.

Cela doit changer, c'est possible à notre époque.

La loi sur l'interruption volontaire de grossesse va être rediscutée fin Novembre à l'Assemblée Nationale. Sous la pression de l'opinion, le gouvernement a déjà annoncé qu'elle serait reconduite. Mais Ça ne suffit pas, car elle est insuffisante et souvent hors de portée des femmes des foyers modestes.

Ensemble, exigeons le droit de choisir le moment des naissances, le droit d'avoir des enfants si on en veut, exigeons les moyens, afin que ce soit un droit pour toutes :

* une meilleure loi qui prévoit le développement de l'éducation sexuelle et de l'information sur la contraception, l'allongement du délai à 12 semaines pour les I.V.G. et la simplification des démarches.
* des crédits d'Etat pour l'ouverture de centres de contraception et d'antennes de ces centres dans les grandes cités populaires, pour que tous les hôpitaux publics aient un service d'interruption volontaire de grossesse
* la prise en charge de l'I.V.G. à 100 % par la Sécurité Sociale.

Nous sommes les seuls à avoir cette politique responsable, efficace défendant bien l'intérêt des femmes.

A VITRY nous avons été invité à participer à un débat organisé par le «collectif, sexualité, contraception, avortement d'IVRY-VITRY, collectif placé sous la coupe du Parti socialiste, de groupes gauchistes et de médecins qui se sont opposés au mouvement de grève du 23 Octobre. Or, le Parti socialiste lui dégage le gouvernement de toute responsabilité politique et financière et fait preuve pour le moins d'irresponsabilité en proposant un délai d'intervention jusqu'a 20 semaines !!! Intervention pouvant être pratiquée par des non-médecins. Les femmes jugeront, avorter à 5 mois de grossesse et en milieu non hospitalier ! C'est un véritable retour en arrière que propose le Parti socialiste !

Cela n'a rien à voir avec nos propositions ; dans ces conditions, il faut que cela soit clair, la Section du P.C.F. à Vitry ne participera pas à cette initiative.

Pour nous contrairement à ce collectif, l'avortement n'est pas «un moyen contraceptif». Ce doit être le dernier recours d'une grossesse non désirée, cette intervention, ne doit pas aller au delà de 12 semaine, c'est un acte médical sérieux qui doit être pratiquée par un médecin dans un établissement hospitalier public ou privé agrée, pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

Ces revendications peuvent aboutir, ça dépend de vous, de votre action.

Plus vous serez nombreuses à signer et à faire signer les pétitions que vous présenteront les communistes, plus vous serez nombreuses à participer au rendez-vous de lutte du SAMEDI 17 NOVEMBRE à PARIS, plus celà pèsera pour gagner une bonne loi et les crédits nécessaires à son application.

SAMEDI 17 NOVEMBRE 79
RENDEZ-VOUS A 14 HEURES
PLACE DU MARCHÉ (eglise)

DEPART ET RETOUR EN CARS

LA SECTION DE VITRY
DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Collection Jean Jaurès

fédération
du Val d'Oise
du Parti Communiste
Français

2, boulevard Jean Allemane
95100 ARGENTEUIL
TÉL. 961.00.48 - 961.09.77
C.C.P. Henri Tourte 33 423 50 La Source

Fédération du Parti Socialiste

n/réf. PJ/JM/

v/réf.

Argenteuil, le 16 Octobre 1979

Chers Camarades,

Nous accusons réception de votre lettre du 5 Octobre dans laquelle vous nous proposez une rencontre avec tous les partis et associations afin d'élaborer une plate-forme commune relative à la loi Veil du 19 Janvier 1975.

Notre Parti est aussi préoccupé des menaces qui pésent sur cette loi et lutte pour son amélioration et les moyens de son application, il s'agit de contraindre le Gouvernement et la majorité de droite à l'Assemblée Nationale, non seulement de maintenir cette loi, mais comme nous le soulignons plus haut de l'améliorer. Notre groupe parlementaire a en ce sens déposé en Mai dernier une proposition de loi, nous nous permettons de vous en adresser un exemplaire.

En ce qui nous concerne, nous menons l'action depuis le vote de cette loi pour que soient dégagés des crédits pour son application pleine et entière, l'attitude du Parti Socialiste ne va pas dans ce sens bien au contraire, nous sommes même préoccupés de votre démarche, menaçant de refuser de voter la loi si le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse n'est pas autorisée à 20 semaines, de plus dans votre proposition de loi, nous constatons le désengagement complet de l'Etat sur le plan financier. Quant à votre proposition d'une rencontre avec les associations et organisations départementales, nous ne voyons pas quelle plate-forme pourrait sortir de cette réunion devant les profondes divergences que nous constatons sur ce problème entre ces différentes organisations.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire : nous voulons une union efficace et solide, claire et loyale. Notre sentiment est que ce n'est pas en multipliant les petites manoeuvres politiciennes, en recherchant à masquer les divergences par des réunions de cartels, comités, coordinations etc..... qu'on y parviendra.

Quant à nous, nous continuerons à agir avec les travailleurs, sur tous les plans, et à leur dire franchement la vérité sur les positions des uns et des autres. C'est ainsi pensons nous que se construira le mouvement populaire capable de promouvoir et de garantir l'union pour les changements dont la France a tant besoin.

Recevez, Chers Camarades, notre fraternel salut.

Pierrette JOACHIM

Secrétaire Fédérale
Membre du Comité Central.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

pour l'avortement et la contraception

libre et gratuit

DES MILITANTES ET MILITANT DU P.C.F

dans la rue, pour l'unité d'action

Nous sommes communistes. Certains d'entre nous militent dans les collectifs unitaires, et nous sommes en désaccord avec la direction de notre parti.

Nous pensons qu'au sujet de la campagne avortement-contraception, il était possible de mener une lutte unitaire contre le Gouvernement, pour le droit des femmes à décider d'elles mêmes, si et quand elles veulent un enfant.

Nous voyons aujourd'hui que les beaux discours sur l'union à la base ne sont que des mots. L'axe politique du 23ème Congrès, c'est l'union à la base.

Quand le parti a l'occasion de la réaliser concrètement, il ne le fait pas.

Face à la carence de mobilisation de notre parti, nous, militants communistes avons fait circuler une pétition qui reprend les axes essentiels de cette manifestation. Nous avons également distribué un tract au meeting du PCF le 17 novembre, expliquant pourquoi nous appelions les communistes à participer à cette manifestation unitaire aujourd'hui, contre le Gouvernement.

qu'a fait le pcf?

Il a fait des propositions de loi, des télégrammes à Raymond Barre, des pétitions aux parlementaires, des réunions avec des spécialistes. Enfin, il a organisé "un grand rassemblement des luttes" le 17 novembre à la Porte de Pantin, et dans les grandes villes de province.

Tout cela seul.

A ce meeting, outre les déclarations sur "l'équilibre, l'harmonie à l'intérieur du couple, de la famille, et au bout du compte du bonheur...", affirmations qui, à notre avis, sont incompatibles avec une réelle libération de la femme, Gisèle Moreau a fustigé les collectifs et la lutte des femmes en "invitant" les femmes à rejeter les tentatives visant à isoler leurs luttes en compromettant leurs c...

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ces de succès, en les conduisant dans des impasses". Ou encore..." les collectifs qui prennent pour cible les médecins...l'Eglise...les hommes, ou encore le parti communiste..., mais jamais le Gouvernement".

qui a isolé les luttes?

-les 50 000 femmes qui étaient dans la rue le 6 octobre ?

-les dizaines de milliers que nous sommes aujourd'hui ?

-ou la direction du PCF qui, avec sa pratique sectaire, réunit péniblement, dans "un grand rassemblement des luttes" 3 000 personnes au meeting central du 17, et y affirme que les luttes des femmes et des collectifs aboutissent à des impasses ?

et après le 24?

Si la loi est votée et "améliorée", la lutte dans les collectifs devra continuer pour la faire appliquer, et seule une mobilisation unitaire permettra d'arracher les objectifs pour lesquels on a lutté le 24.

Nous n'avons pas d'illusions à nous faire quant à la satisfaction de nos exigences, en face du Gouvernement et d'une Assemblée Nationale à majorité réactionnaire.

Si des centres d'IVG et de contraception sont mis en place dans les hôpitaux, nous devrons lutter pour qu'il y ait des moyens financiers, du personnel compétent et en nombre suffisant, et en premier lieu de réels crédits pour la Santé et le développement de la contraception et de l'éducation sexuelle.

Nous devons continuer à militer dans les collectifs, en implanter de nouveaux dans les entreprises, les quartiers, les hôpitaux et centres de santé.

Cette lutte dans les mouvements et collectifs n'est pas antagoniste à celle des femmes. Elle ne peut qu'aider au renforcement du mouvement des femmes, et, de la même façon, nous, communistes, continuerons à lutter dans -l'unité-.

Des militants du PCF.

24 novembre 1979.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

UN ENFANT SI JE VEUX

QUAND JE VEUX

Section de Gif sur Yvette
Essonne

Les organisations signataires considèrent que tout individu a le droit de disposer de son corps, qu'une femme est libre d'accepter ou de refuser une grossesse et doit avoir les moyens d'exercer ses droits dans les meilleures conditions médicales, sociales et psychologiques.

Pour que les femmes, les couples puissent exercer leur libre choix, il faut que les conditions de vie, les conditions économiques, les conditions de travail et de logement et les structures d'accueil pour l'enfant, permettent à chaque couple, à chaque femme, d'élever les enfants qu'ils souhaitent, avec des réelles chances d'épanouissement.

La loi du 17 janvier 1975 sur les interruptions volontaires de grossesse sera annulée le 17 janvier 1980 : elle n'était qu'une loi suspensive dans des conditions limitées. Le Parlement étudiera cette question à la fin de l'année 1979.

NOUS DEMANDONS :

- Le développement d'une information libre sur la sexualité et la contraception.
  - . par l'ouverture d'un nombre de centres suffisant pour répondre aux besoins réels,
  - . par l'utilisation de la radio et de la télévision,
  - . par une authentique éducation sexuelle en milieu scolaire.
- L'abrogation des articles du code pénal et du code de la santé publique qui sanctionnent les personnes pratiquant un avortement.
- La prise en charge des I.V.G. parla Sécurité Sociale.
- L'obligation, pour tout établissement d'hospitalisation publique, de consacrer une partie de ses ressources aux I.V.G.
- L'abrogation des mesures limitatives pour les mineures, les étrangères et les femmes ayant dépassé dix semaines de grossesse.

Nous entendons obtenir que l'avortement ne soit plus pénalisé

Dans ce but, agissez dans votre quartier, votre entreprise, votre établissement.
Parlez-en à toutes et à tous.
Signez, faites signer les pétitions pour le droit à l'avortement.
Participez aux réunions organisées par les collectifs locaux.
Faites pression sur les parlementaires du département.

Le Groupe Information et Education Sexuelles 91 ; le Mouvement Français pour le Planning Familial 91 ; le Syndicat de la Médecine Générale ; la Fédération de l'Education Nationale 91 le Syndicat Général de l'Education Nationale académie de Versailles ; le Parti Socialiste 91 le Parti Socialiste Unifié 91 ; la Cellule du Parti Communiste Français du Palais de Justice d'Evry ; le groupe Rencontre Réflexion Femmes de Montgeron ; les collectifs Yerres et Draveil pour le Droit à l'Avortement.

Toute association qui le désir peut ajouter son nom

Coll. Fondation Jean-Jaurès

UN EXEMPLE DE CENTRE D'ORTHOGENIE

CENTRE D'ORTHOGENIE DE LA ROCHE SUR YON, municipalité socialiste de Vendée.
Dossier transmis par Philippe PUAUD, Secrétaire Fédéral.

Ce Centre vient d'ouvrir après un an de lutte dans le climat particulièrement difficile que créait l'opposition tout azimut des milieux religieux, des partis de droite et du corps médical en place.
Le "Centre de Consultations sur les problèmes de la naissance" de La Roche sur Yon, créé dans les locaux du Centre Hospitalier Départemental comprend un centre de planification ou d'éducation familiale et un centre d'Interruption Volontaire de Grossesse. Ces deux Centres sont placés sous l'autorité du Conseil d'Administratio du Centre Hospitalier Départemental, d'une Commission et sous la direction du service de Maternité gynécologie.
Les principaux articles de son règlement intérieur sont les suivants :
1. La Commission comprend deux Conseillers généraux (membres du Conseil d'Administration), le président de la C.M.C., un médecin chef de service siègeant au conseil d'administration, le médecin Inspecteur Départemental de la Santé. Le Directeur du Centre Hospitalier Départemental siège audit Comité, avec voix consultative et en assure le secrétariat. Elargie en Comité de Gestion, cette Commission comprendra à titre consultatif deux représentants des médecins vacataires élus pour un an par les médecins exerçant au centre IVG.
2. Sont associés au Directeur, chef du service de Maternité Gynécologie, l'assistant à temps plein de ce service, un médecin attaché à des fins de planification et d'IVG, des médecins vacataires dont l'activité s'exercera dans les conditions définies ci-après, ainsi que le personnel nécessaire au fonctionnement de chacun de ces centres. Deux médecins coordinateurs sont nommés par l'équipe médicale pour la représenter au comité de gestion et pour assurer une coordination entre cette équipe et le chef de service.
3. Le centre de consultations sur les problèmes de la naissance est ouvert au public de 9 h à 17 H tous les jours du Lundi au Vendredi. Il sera fermé le Samedi, le dimanche et les jours fériés.
4. Les médecins exerçant au Centre de Consultations sur les problèmes de la naissance effectueront des vacations de 3 H 30/semaine
5. Le Centre d'Interruption Volontaire de Grossesse étant un servic public offre matin et après midi la possibilité pour les femmes de trouver si possible auprès du même praticien :
- lors de la première demande : une consultation médicale, un entretien social et une information sur la contraception, conformément au cadre défini par la loi.
- lors de l'intervention : une prise en charge psychologique et technique et des conseils en matière de contraception.
- dans les suites de l'intervention : une consultation pour s'assurer des suites de l'intervention et de ses éventuelles répercussion psychologiques.

Au cours de cette consultation l'équipe vérifie l'acceptation et la poursuite de la contraception afin d'assurer la prévention des récidives. En aucun cas il ne pourra être imposé plus de trois interventions et consultations y afférant lors d'une vacation de 3 H 30.

6. Les interruptions volontaires de grossesse seront pratiquées tous les jours du lundi au vendredi. Les problèmes médicaux concernant le fonctionnement interne du Centre sont résolus par l'équipe médicale par l'intermédiaire de deux coordinateurs.

7. Le Centre Hospitalier Départemental contractera au profit des médecins effectuant des IVG de façon régulière une assurance couvrant leur responsabilité civile à l'occasion de leur activité au Centre. Les praticiens devront justifier toutefois qu'ils ont contracté une assurance les garantissant pour les fautes professionnelles commises dans l'exercice de leurs fonctions au Centre Hospitalier Départemental. Ils seront affiliés au régime général de Sécurité Sociale pour leur activité au Centre.

8. Le Directeur du Centre Hospitalier Départemental exercera sur le personnel salarié du Centre d'IVG les prérogatives qui lui sont dévolues par la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

Moyens prévus pour le fonctionnement du Centre : 1 gynécologue obstétricien, 10 vacations hebdomadaires pour des médecins effectuant des IVG, 2 sages femmes, 10 vacations hebdomadaires pour 2 ou 3 conseillères conjugales.

Après un long et dur débat, le Conseil Général a ratifié l'intensification des actions du Centre et sa réorganisation ; un crédit de 728000 F a été voté en janvier 80. Le coût réel du département est de 80.000 F.

Le paiement de l'acte est remplacé par le paiement de la vacation de 3 H 3D, soit 274 F. Un contrat type de prestation de service est établi entre le Centre Hospitalier Départemental et le médecin vacataire.

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner au Secrétariat National aux Luttes des Femmes.

7bis, Place du Palais Bourbon 75007 Paris

NOM.....

Adresse.....

.....

Veuillez m'adresser :

..... exemplaires du BILAN DE LA CAMPAGNE I.V.G.

15 Francs l'exemplaire, par chèque à l'ordre de Pierre JOXE.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès